This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

HN VH2S W

Digitized by Google

C1185.82

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

M. L'ABBÉ CHAPON
CHANOINE HONORAIRE D'ORLÉANS

MGR DUPANLOUP

ET

LA LIBERTÉ

SA VRAIE DOCTRINE

Avec approbations de Mgr Coullié, évêque d'Orléans, de S. Em. le Cardinal Place et de plusieurs autres prélats.

PARIS
CHAPELLIEZ ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29
1889

Digitized by Google

Digitized by Google

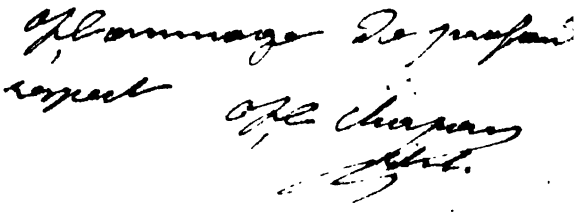

Mgr DUPANLOUP

ET

LA LIBERTÉ

Digitized by Google

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

Digitized by Google

M. L'ABBÉ CHAPON
CHANOINE HONORAIRE D'ORLÉANS

MGR DUPANLOUP

ET

LA LIBERTÉ

SA VRAIE DOCTRINE

Avec approbations de Mgr Coullié, évêque d'Orléans, de S. Em. le Cardinal Place et de plusieurs autres prélats.

PARIS
H. CHAPELLIEZ ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS
29, RUE DE TOURNON, 29
1889

Digitized by Google

C 1189.82
~~C 1189.80.25~~

HARVARD COLLEGE LIBRARY
H. NELSON GAY
RISORGIMENTO COLLECTION
COOLIDGE FUND
1931

Digitized by Google

LETTRE DE Mgr L'ÉVÊQUE D'ORLÉANS

A M. L'ABBÉ CHAPON

Orléans, ce 2 février 1889
En la fête de la Purification de la sainte Vierge.

Mon cher ami,

Le livre que vous soumettez à mon approbation porte un titre qui suffirait à lui seul pour lui concilier toutes mes sympathies. Pieusement dévoué à Mgr Dupanloup, et pénétré pour lui de l'affection la plus vive en même temps que de l'admiration la plus sincère, puis-je ne pas accueillir avec bonheur tout ce qui honore et glorifie sa mémoire?

C'est pourquoi j'ai applaudi à la pensée que vous avez conçue de présenter au public une défense raisonnée de sa doctrine. Connaissant la parfaite orthodoxie de mon vénérable prédé-

Digitized by Google

cesseur, je m'affligeais de voir, malgré les écrits qui déjà l'ont mis en pleine lumière, persister de regrettables interprétations, et je formais des vœux pour qu'un travail spécial, où tout fut discuté par ordre et en détail fît cesser tous les malentendus.

Vous avez réalisé ce désir de ma piété filiale. Dans un exposé lumineux, d'une remarquable solidité et d'une parfaite exactitude, vous avez mis dans tout son jour l'entière conformité des écrits, des paroles et des actes de Mgr Dupanloup avec les enseignements du Saint-Siège, et spécialement avec les admirables encycliques de Notre Saint-Père le Pape Léon XIII, glorieusement régnant.

Vous avez apporté une attention particulière à réfuter les objections qui pouvaient vous être faites, vous les présentez avec impartialité, et les réponses que vous y opposez sont de nature à convaincre pleinement les esprits non prévenus.

Enfin, une série imposante de témoignages émanés d'une source auguste, vient confirmer ces déductions et couronner de la manière la plus heureuse l'apologie doctrinale de Mgr Dupanloup.

Mais ce que je me plais surtout à louer dans cette œuvre, c'est qu'à la netteté de l'expression et à la force du raisonnement, vous avez su joindre la plus irréprochable modération dans la forme. Tous ceux qui vous ont lu s'accordent à

Digitized by Google

vous décerner cet éloge. Vous poursuivez avec vigueur votre argumentation toujours serrée et pressante, sans vous départir jamais des lois du respect et de la charité; pas un mot d'aigreur, pas une parole blessante ne tombe de votre plume.

Recevez donc, mon cher ami, mes meilleures félicitations. L'ouvrage que votre constante fidélité à Mgr Dupanloup vous a porté à composer complétera la belle et touchante cérémonie du 11 octobre 1888, car il offre le même caractère de dignité et de gravité, il est l'expression de la même pensée, il sera comme le tombeau de marbre de notre cathédrale, un monument digne de la mémoire qui l'a inspiré.

Puisse-t-il éclairer les esprits, rapprocher les âmes, mettre fin aux dissentiments qui nous divisent et contribuer ainsi à opérer cette pacification que le Souverain Pontife a tant à cœur et qui fut aussi l'objet des incessantes préoccupations de Mgr Dupanloup.

Je demande à Dieu, en vous bénissant, qu'Il daigne accorder cette récompense à vos laborieuses recherches et à la pieuse sollicitude qui vous les a fait entreprendre.

† Pierre, *évêque d'Orléans.*

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DE S. EM. LE CARDINAL PLACE

ARCHEVÊQUE DE RENNES

A M. L'ABBÉ CHAPON

Rennes, le 19 juin 1889.

Cher Monsieur l'Abbé,

Toute occasion de témoigner des sentiments que j'avais pour Mgr Dupanloup et que je conserve à sa mémoire m'est précieuse, et je ne peux que vous remercier de m'avoir mis à même de le faire en me communiquant les *épreuves* du livre que vous consacrez à la défense raisonnée de sa doctrine.

Le solennel hommage que l'Épiscopat français, par un si grand nombre de ses membres, lui avait rendu au jour de ses funérailles et qu'il lui renouvelait naguère, aurait dû, semble-t-il,

Digitized by Google

arrêter des accusations contre lesquelles ne l'avaient pas défendu autrefois l'éclat des services, de la vertu et du talent.

Votre piété filiale envers l'illustre Évêque que vous avez eu le douloureux privilège d'assister à ses derniers moments s'est émue de la persistance d'attaques injustifiées. Vous n'avez pas voulu qu'un doute sur la pureté de sa doctrine le suivît dans l'histoire où il est glorieusement entré.

Vous avez entrepris d'établir la parfaite conformité de ses principes, de ses paroles et de ses actes avec les enseignements du Saint-Siège et notamment avec les admirables Encycliques de Léon XIII.

Appuyée sur des citations empruntées à tous les écrits de Mgr Dupanloup et datant de toutes les époques de sa vie, confirmée par l'autorité de *cinquante brefs* où, sous la plume du Vicaire de Jésus-Christ, la louange épuise les expressions, votre démonstration est absolument convaincante.

Votre vénérable Évêque, juge si autorisé, loue la netteté lumineuse de votre exposition, la force de vos raisonnements, la modération de votre langage.

Je m'associe à ces éloges, et j'y joins mes félicitations pour la compétence avec laquelle vous traitez des questions dont la délicatesse et la complexité exigent chez qui les aborde, avec

Digitized by Google

beaucoup d'étude et de réflexion, avec la possession et l'exacte intelligence de la doctrine, la sagacité d'esprit et la précision du style.

Ayant si heureusement rempli votre dessein, aurez-vous atteint votre but? Je l'espère. Il est impossible que justice ne finisse pas par être rendue à Mgr Dupanloup.

Votre consciencieux travail, en éclaircissant les malentendus et les équivoques, y aura contribué; il ne laisse aucun doute sur la saine théologie de ses écrits et de ses discours; il prouve que l'homme d'action n'a jamais entraîné au-delà des limites de l'orthodoxie, l'homme de doctrine. Le temps fera le reste, par une action lente peut-être au gré de nos désirs, mais sûre.

Les polémiques, dont l'ardeur rend si difficile l'impartialité, cessent avec les circonstances qui leur ont donné lieu; la passion qu'elles excitaient et qui, même sincère, ne saurait être équitable, se calme; les esprits apaisés retrouvent la liberté d'un jugement sans prévention; la poussière de la bataille tombe, et à distance, dans la perspective de l'histoire, la vérité se dégage et demeure.

Eh bien! la vérité sur Mgr Dupanloup c'est que ce fut un grand Évêque, un grand serviteur de l'Église, et que c'est à peine, ainsi que le lui écrivait Pie IX, si un autre, en notre siècle, peut lui être comparé pour l'importance des services et la vaillance dans les combats soutenus.

Digitized by Google

Il a été, pendant un quart de siècle surtout, l'interprète éloquent et intrépide, la voix même de la France catholique. Dans toutes les occasions graves, est-ce que tous les regards ne se tournaient pas vers Orléans? Quand il y avait un droit sacré à défendre ou à revendiquer, un attentat à dénoncer ou à prévenir, un scandale à flétrir, est-ce qu'on n'attendait pas sa parole? Et avec quelle force, au moins vengeresse lorsqu'elle ne pouvait être victorieuse, elle retentissait!

Il a constamment et uniquement songé et tendu à la gloire de Dieu, au service de l'Église, au bien des âmes, au bonheur de son pays.

Que ne lui doit pas l'enseignement chrétien? Il faudrait un volume pour le dire.

Il a été le chevalier, le champion du Pouvoir temporel et de l'indépendance du Saint-Siège. Qui en a plus énergiquement, plus persévéramment affirmé les droits? Qui a dévoilé et stigmatisé avec plus de courage et de vibrante indignation l'astuce violente des spoliateurs et l'iniquité des spoliations?

Dans les années de ma jeunesse, Dieu m'a fait la grâce de suivre, à l'académie de Saint-Hyacinthe, ses catéchismes.

Appelé plus tard par sa confiance à partager son administration, je l'ai vu à l'œuvre, et, de même qu'il m'était apparu autrefois comme le type du prêtre, il a réalisé pour moi le modèle

Digitized by Google

de l'Évêque, aimant avec passion l'Église et les âmes.

Cet amour des âmes, ceux-là seuls qui en ont été les objets où les témoins ont connu jusqu'où il le portait. C'était un vrai cœur d'apôtre qui battait en lui. Et c'est parce qu'il était avant tout un apôtre qu'il fut un lutteur et un combattant. C'était pour protéger, élever, éclairer, sauver les âmes, pour écarter d'elles les périls qu'il se jetait dans la bataille.

Quand je parle ainsi, je dis ce que je sais, ce que vous savez vous-même comme tous ceux à qui l'entrée dans sa confiance ou son amitié l'a révélé. Et à mesure que j'avance dans la vie et que je sens plus lourd, avec le poids des années, celui de mes responsabilités, je n'ai qu'un souhait, qui est, avec la grâce de Dieu, de m'inspirer de plus en plus de ses exemples et de marcher de moins loin sur ses traces.

Veuillez agréer, cher Monsieur l'Abbé, l'assurance de mon sincère et affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

† Charles-Philippe, Cardinal Place,

Archevêque de Rennes, Dol et Saint-Malo.

Digitized by Google

Digitized by Google

LETTRE DE MGR L'ARCHEVÊQUE D'AIX

A M. L'ABBÉ CHAPON

Bien cher Monsieur le Chanoine,

J'ai lu, avec le plus vif intérêt et la plus grande attention, votre livre : *la Thèse sur la constitution chrétienne des États et la doctrine de Mgr Dupanloup.*

Avant de commencer cette intéressante lecture, j'ai tâché de me mettre dans la situation de quelqu'un qui connaît mal la question, ou qui partage les préventions des adversaires de notre illustre Évêque. Je me suis efforcé d'oublier, un moment, mon admiration pour les services innombrables qu'il a rendus à l'Église et à la France pendant un demi-siècle. Faisant donc abstraction de tout ce que je savais et pensais, j'ai cherché à refaire mon opinion sur le sujet que vous traitez avec une rare impartialité. Pièces en mains, j'ai comparé avec vous les

Digitized by Google

actes, les paroles, les discours, les livres de cet intrépide défenseur de la vérité, avec les actes, les paroles, les lettres, tous les enseignements des Souverains Pontifes. Pour moi, il reste évident qu'il n'y a rien dans aucun de ses écrits qui ne soit parfaitement conforme à la doctrine des trois Papes, qui l'ont vu et encouragé pendant ces cinquante ans de luttes incessantes, pour le triomphe du droit et de la justice.

Ses moindres ouvrages, ses brochures, improvisées du soir au lendemain pour répondre aux attaques imprévues, étaient fidèlement envoyés à Rome. Ses adversaires le devançaient souvent par leurs dénonciations qui n'ont pas pu obtenir un mot de désapprobation.

Lui-même ne manquait jamais de protester de son humble soumission à tous les jugements du Saint-Père, et les trois papes Grégoire XVI, Pie IX et Léon XIII, aussi persévérants à l'approuver et à le soutenir que lui à combattre pour l'Église et la Papauté, lui ont adressé cinquante brefs qui tous se réduisent à ces mots : *vous avez bien interprété notre pensée, nous sommes contents de vous.*

Comme vous le faites très justement remarquer, ces félicitations ne portent pas seulement sur l'ensemble de ses services, ou sur sa volonté générale de combattre pour le bien contre l'erreur, mais sur chacun de ses discours et de ses livres, sur chacune de ses brochures. Elles sont

Digitized by Google

prouvées, comme tout ce qui émane de la cour romaine.

Quel est donc l'Évêque qui pourrait justifier son dévouement à la Papauté et à l'Église par cinquante brefs élogieux, se succédant sans interruption pendant cette longue et glorieuse carrière, les derniers dépassant les premiers en témoignages plus éclatants de reconnaissance, comme pour se mettre au niveau de cette grande âme, qui s'élevait dans la foi et dans l'amour à mesure que les dangers augmentaient, et qu'il se sentait plus rapproché de l'éternelle récompense.

Et bien, mon cher ami, à la fin de cette lecture, que j'ai faite lentement et avec réflexion, je me suis dit : Si j'étais l'adversaire de Mgr Dupanloup, la pius vulgaire bonne foi m'obligerait de céder à l'évidence. *Je serais heureux de me rendre : j'ai pu me tromper, dirais-je, je n'ai pas voulu me tromper*, oui, cet Évêque aima Dieu et les âmes; il aima du même amour l'Église catholique et la France, son pays, et, dans la difficile question que vous traitez admirablement, il ne s'est jamais écarté des enseignements de Rome.

Il n'a plus besoin ni de votre livre, ni de nos éloges : mais nous, nous avons besoin de conserver intacte cette gloire catholique et française. Vous avez travaillé pour la justice et la vérité.

La plupart de ceux qui l'ont attaqué ont rendu

Digitized by Google

leurs comptes au juge de toutes les consciences. Pour leur justification à son tribunal ils n'auront pu que lui dire : *Ignorantias meus ne memineris*; Seigneur, oubliez nos préjugés, nos préventions, nos parti-pris, nos ignorances. Cette excuse qui doit être la bonne aura été acceptée. Mais notre pieux Évêque aura pu dire en toute confiance : *Bonum certamen certavi*, *fidem servavi*. Mon Dieu, j'ai combattu le bon combat pendant cinquante ans, je n'ai reculé devant aucune peine, aucun travail, aucun déboire, aucune calomnie, aucune injustice, aucune ingratitude, vous m'avez accordé le bonheur de vous ressembler. *Idem servavi*, j'ai conservé *la foi*, trois de vos vicaires m'ont rendu ce témoignage, dans cinquante brefs qui m'ont apporté, et au delà, le centuple que vous avez promis dès ce monde.

C'est bien ainsi que nous nous représentons Mgr Dupanloup devant Dieu.

Je crois donc, bien cher ami, que vous avez fait une démonstration victorieuse et que les plus prévenus, s'il en est encore, vous remercieront de les avoir éclairés et amenés à être justes envers la mémoire de l'immortel Évêque d'Orléans.

Recevez, mon cher Chanoine et ami, la nouvelle assurance de mes sentiments dévoués en Notre-Seigneur.

† Xavier, *Archevêque d'Aix.*

Digitized by Google

LETTRE DE MGR L'ÉVÊQUE DE NANCY

A M. L'ABBÉ CHAPON

Nancy le 22 juin 1889.

Cher Monsieur l'Abbé,

Je vous félicite et je vous remercie de l'œuvre que vous venez d'accomplir, en publiant le livre qui a pour titre : *Monseigneur Dupanloup et la liberté. — Sa vraie doctrine.* C'est une œuvre de vérité, de justice et de piété filiale. En l'accomplissant vous avez usé d'un droit indiscutable, évident, et vous avez rempli un devoir.

Vous justifiez la doctrine de Mgr Dupanloup en la rapprochant sans cesse des enseignements du Saint-Siège. Vous rappelez ses actes publics et ses grandes luttes en faveur du Saint-Siège et de la liberté de l'Église, et vous démontrez

Digitized by Google

que sa conduite fut toujours conforme aux vrais principes catholiques. Enfin vous exposez en les résumant, les éloges magnifiques, sans exemple, donnés par trois papes en cinquante brefs et par l'épiscopat de l'univers entier au vaillant et illustre Évêque.

Vous invoquez en particulier presque à chaque page les encycliques *Immortale Dei* et *Libertas humana*. Comme vous le dites très bien, vous vous êtes proposé « de faire ressortir toute la portée pratique des grands enseignements que Léon XIII vient de donner au monde et de faire voir quelle lumière ils jettent sur les hommes, les choses et les luttes de ce temps. » Votre démonstration est de tout point absolument triomphante.

Avec votre cher et vénéré Évêque je dirai que « ce que je me plais surtout à louer dans cette œuvre, c'est qu'à la netteté de l'expression et à la force du raisonnement, vous avez su joindre la plus irréprochable modération dans la forme. » Vous voulez obtenir la paix, mais cette paix véritable qui ne peut être que l'œuvre de la justice : *Erit opus justitiæ pax* (1).

L'inauguration solennelle du tombeau de Mgr Dupanloup, le 11 octobre 1888, a été de la part de l'épiscopat une incomparable manifestation de respect et de reconnaissance envers

(1) Ps. LXXI. 7.

Digitized by Google

le grand évêque. Votre livre est comme le couronnement de cette manifestation. En rappelant de si nombreux et de si éclatants témoignages, il dira par la voix des vicaires de Jésus-Christ et des évêques, seuls juges autorisés de la doctrine, il dira avec une puissance qui ne pourra être ni contestée, ni amoindrie, ce qu'a été Mgr Dupanloup pour la Papauté, pour l'Église et pour la France catholique.

Recevez de nouveau, cher Monsieur l'Abbé, avec mes félicitations, l'assurance de mon affectueux dévouement en Notre-Seigneur.

✝ Charles-François, *Évêque de Nancy.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉFACE

L'histoire de Mgr Dupanloup est maintenant sous les yeux du public (1). Ses œuvres pastorales, ses vertus privées, ses luttes fécondes, chaque jour mieux connues, lui assurent en France et dans l'Église entière une vénération et une reconnaissance méritées. Dix ans écoulés depuis sa mort n'en ont pas affaibli l'ardeur (2), et, naguère, le 11 octobre dernier, à l'érection de son tombeau, sa mémoire recevait l'un des plus glorieux hommages qui ait jamais été rendu à un évêque. Une foule immense de fidèles accourus de toute part, trois cardinaux, trente archevêques ou évêques, y faisaient revivre le triomphe de ses funérailles. Vingt autres retenus dans leurs diocèses s'y unissaient par l'expres-

(1) *Histoire de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange. (Poussielgue.) Cette grande œuvre, si bien accueillie du public, ne cesse pas de se répandre dans toute l'Église; elle atteint sa 7e édition.

(2) L'éloquent Évêque de Montpellier, dans son panégyrique de Jeanne d'Arc, constatait naguère cette étonnante fidélité : « Après onze ans, s'écriait-il, ses lauriers sont aussi jeunes, aussi verdoyants, que le jour où tant de mains pieuses les jetèrent à l'envi sur son cercueil. »

Digitized by Google

sion de leurs regrets et de leurs hommages (1). Le Saint-Père lui-même, par l'organe de S. Em. le cardinal Rampolla, son secrétaire d'État, daignait, selon son expression, s'associer à *ces honneurs vraiment splendides* rendus à l'un des plus illustres défenseurs du Saint-Siège. Il exprimait hautement *la pleine satisfaction* qu'ils lui avaient causée.

Une vie qui fixe ainsi les regards de toute une génération, et dont, après le travail du temps et de la mort, il suffit d'évoquer le souvenir pour émouvoir les âmes, mérite d'être étudiée sous tous ses aspects, car elle doit au monde un immortel enseignement.

Je voudrais en cet écrit le faire ressortir, pour ma faible part, en étudiant la doctrine de Mgr Dupanloup dans cette fameuse question du *libéralisme*, où le docteur et l'écrivain rencontrent, de nos jours, leurs plus grands périls.

Je me propose de montrer la parfaite conformité de cette doctrine avec les enseignements du Saint-Siège.

C'est à l'examen attentif et loyal des écrits de l'Évêque d'Orléans et des principaux actes de sa vie publique, que nous demanderons les témoi-

(1) Tous ces hommages ont été recueillis par M. l'abbé Vié, supérieur du petit séminaire de la Chapelle-Saint-Mesmin, dans une brochure intitulée : *La journée du 11 octobre 1888 à Orléans, inauguration du monument de Mgr Dupanloup.* (Herluison, libraire-éditeur, rue Jeanne-d'Arc, Orléans.)

Digitized by Google

gnages dont nous voulons nous prévaloir en sa faveur, et la réponse aux objections dont on pourrait les combattre.

En nous imposant cette tâche, où nous serons encore éclairés et guidés par d'ineffaçables souvenirs, nous cédons, il est vrai, à un sentiment de fidélité et de piété filiale. Encouragé par les amis les plus autorisés de l'illustre Évêque et plusieurs de ses vénérés collègues, hautement approuvé par notre évêque, nous accomplissons un devoir dont ils n'eurent jamais la pensée de s'affranchir; mais nous y sommes également convié par des considérations d'un ordre général et supérieur.

Mgr Dupanloup fut, durant trente années, le pasteur d'un vaste diocèse, durant cinquante ans le père de milliers d'âmes habituées à chercher dans sa parole, tant de fois bénie par le Saint-Siège, la règle de leur croyance et de leur conduite. Au-delà même de cette vaste famille spirituelle, il avait en France et dans le monde entier un auditoire immense. En face de cet immense auditoire, il a défendu les causes les plus saintes et, aujourd'hui, les plus menacées ou les plus éprouvées : notamment la liberté de l'enseignement chrétien, la souveraineté pontificale. A une époque où notre grand péril et notre suprême espérance est dans l'éducation de la jeunesse, il fut, de l'aveu de ses ennemis incrédules eux-mêmes, notre premier éducateur.

Digitized by Google

Ses écrits lui survivent et prolongent son influence sur notre génération. Ils nous demeurent comme une grande puissance devant l'opinion, à l'heure où la lutte, atteignant ses dernières péripéties, nous rapproche rapidement d'une crise suprême qui fixera, pour un temps indéfini peut-être, les destinées de notre pays, de la société et de l'Église en France. En même temps la question romaine, inopinément réveillée par la puissante politique de Léon XIII et la force inéluctable des choses, s'impose à l'attention des hommes d'État, et appelle une solution qui garantisse l'indépendance du Saint-Siège.

Aujourd'hui encore, nous n'avons rien de plus lumineux, de plus éloquent et de plus populaire à opposer en faveur de ces intérêts sacrés aux efforts de nos ennemis, que la parole de l'Évêque d'Orléans. C'est l'heure, il nous semble, de dissiper les malentendus ainsi que les préjugés qui pourraient éloigner les âmes d'une source où elles s'éclairèrent et se retrempèrent si souvent. En nous plaçant pour le faire en dehors de toute préoccupation de parti, et au-dessus des querelles de personnes, nous croyons accomplir une œuvre opportune et vraiment utile.

Il ne peut être non plus sans utilité, à une pareille heure, en ce fameux centenaire de 89, de montrer à tant d'esprits égarés ou hésitants la doctrine de la régénération sociale par l'Évan-

Digitized by Google

gile et par l'Église, nettement professée par celui qui fut le plus célèbre de nos évêques, et eut à un degré éminent l'intelligence de son siècle et l'amour de son pays. L'on trouvera réunies dans ce livre et selon leur ordre logique, les pages les plus lumineuses et les plus éloquentes écrites par Mgr Dupanloup, au cours de sa longue et orageuse carrière, sur cette question capitale et plus que jamais vivante.

Nous avons aussi l'espoir que ces pages contribueront à dissiper un malentendu funeste qui a paralysé au cœur de nombreux catholiques plus de forces qu'il n'en aurait fallu peut-être pour triompher de leurs ennemis. Elles montreront par un exemple illustre qu'une politique ferme, mais sage et habile, qui, selon l'expression de Léon XIII, cède aux circonstances et s'accommode, dans une mesure nécessaire et équitable, à ce que réclame la prudence du jour, cette politique, la seule féconde, la seule possible aujourd'hui, est compatible avec la plus rigoureuse orthodoxie. Les catholiques y apprendront à la pratiquer avec circonspection, mais sans timidité ni scrupule. C'est, il nous semble, un des enseignements les plus nécessaires qu'ils puissent recevoir à l'heure où tous les ennemis de l'Église, dans un but intéressé, voudraient faire croire à ses enfants que toute action politique de leur part est impossible, placés qu'ils seraient entre la nécessité de renier

Digitized by Google

leurs principes et l'impuissance de servir efficacement leur cause.

Enfin, nous nous proposons de faire ressortir, contre ceux qui s'efforcent de les reléguer dans le domaine des pures théories, toute la portée pratique des grands enseignements que le Pape vient de donner au monde. On verra, en nous lisant, quelle lumière pacifiante ils jettent sur les hommes, les choses et les luttes de ce temps.

Dans une première partie où nous justifierons la doctrine de Mgr Dupanloup, nous montrerons qu'elle fut toujours conforme aux principes professés par le Saint-Siège, à la grande thèse catholique sur la constitution chrétienne des États. Répondant ensuite aux accusations dont cette doctrine fut l'objet, nous établirons que l'Évêque d'Orléans, dans les concessions qui lui furent reprochées, ne dépassa pas les limites permises et déterminées par la vérité, la nécessité ou la prudence.

Dans une seconde partie, où nous rappellerons ses actes publics et ses luttes en faveur du Saint-Siège et de la liberté de l'Église, nous démontrerons que la conduite de l'illustre prélat fut toujours conforme à ces principes et que les accusations dont elle fut si souvent poursuivie tombent devant un examen impartial.

Enfin, dans une troisième partie, nous ferons connaître les encouragements et les louanges qui lui furent donnés par le Saint-Siège, et nous

Digitized by Google

trouverons dans les cinquante brefs adressés par le Souverain Pontife à notre Évêque sa plus irréfutable, sa meilleure défense. Nous répondrons également aux efforts qui furent tentés pour atténuer l'autorité de ce témoignage.

Tel est, dans sa simplicité, le plan de cet écrit où l'on entendra tour à tour les témoins, les accusateurs et le Juge souverain des uns et des autres.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE PARTIE

LA THÈSE SUR LA CONSTITUTION CHRÉTIENNE DES ÉTATS, ET LA DOCTRINE DE MGR DUPANLOUP

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉLIMINAIRES

L'enseignement que Léon XIII, après ses prédécesseurs, vient de donner au monde sur la constitution chrétienne des États et sur la liberté, dans l'encyclique *Immortale Dei* et dans l'encyclique *Libertas*, est désormais gravé dans l'esprit de tous les catholiques. Nous voulons, néanmoins, les résumer brièvement, car c'est à la lumière des enseignements du Saint-Siège que nous nous proposons d'examiner la doctrine de l'illustre évêque d'Orléans.

La société civile n'est pas née d'un contrat, comme l'avaient imaginé les sophistes du dernier siècle, mais de la nature même de l'homme incapable de vivre ni de se développer sans elle, et par conséquent elle relève, comme l'individu même, de l'Auteur de la nature. L'autorité qui la gouverne a la même origine et le même fondement divin, puisqu'elle est essentielle à sa conservation et plus encore à sa constitution. Il s'ensuit que la société et ses chefs ont envers Dieu les

Digitized by Google

mêmes obligations que l'individu lui-même. Ils doivent lui rendre un culte et se conformer à ses lois. Ce culte et ces lois doivent être évidemment ceux qu'il a déterminés lui-même dans cette religion, la seule véritable, que son Fils, Notre-Seigneur Jésus-Christ, a fondée sur la terre, et dont il a confié la garde et la propagation à son Église.

L'État doit respecter l'autorité de cette Église, souveraine et indépendante dans la sphère des intérêts spirituels qui lui ont été exclusivement confiés, et il a le devoir de s'entendre et de s'allier avec elle pour la solution des questions mixtes qui ressortissent à la fois des deux puissances.

Après avoir établi ces principes, Léon XIII en conclut les rapports harmonieux qu'ils établiraient entre l'Église et l'État, entre les souverains et les sujets, entre les citoyens eux-mêmes, s'ils étaient appliqués dans la société civile comme ils devraient l'être. Faisant appel à l'histoire, il les montre réalisés dans le passé, et décrit, en des pages immortelles, les bienfaits dont le monde, et particulièrement l'Europe, leur furent redevables quand les rois et les peuples y conformaient leurs lois et leurs constitutions, quand, sous leur influence, la civilisation naissait de la barbarie et s'avançait chaque jour vers une perfection plus grande, jusqu'au moment où des novateurs rompirent cette alliance féconde entre la religion et l'État, et y substituèrent ce que l'on est convenu d'appeler le *droit nouveau*.

Le Pape énumère les erreurs érigées en principes par

Digitized by Google

ce droit nouveau, l'origine purement humaine attribuée à la société et au pouvoir, la souveraineté absolue du peuple, la négation ou l'oubli des droits de Dieu, l'indifférence religieuse qui confond tous les cultes dissidents et la seule véritable religion dans une égale faveur ou dans un même dédain, la liberté illimitée des opinions et de la presse qui consiste à pouvoir détourner impunément les âmes de la vérité et de la vertu. Le Pape montre les conséquences de ces principes dans les maux qu'ils déchaînent sur l'Église et sur la société ; il rappelle les condamnations portées contre eux par ses prédécesseurs, et les condamne lui-même.

Telle est la doctrine catholique enseignée par Léon XIII dans la première partie de son encyclique *Immortale Dei*.

L'encyclique *Libertas* est venue confirmer cet enseignement, le développer et le préciser encore sur certains points. Voici l'analyse rapide de ce mémorable document.

Le Pape commence par déclarer que la liberté est un grand bien et un des plus nobles privilèges de la nature humaine, en tout temps reconnu, protégé et défendu par l'Église. Tout son objet, dans cette encyclique, est de rétablir la vraie notion de cette liberté morale, et de l'opposer aux fausses idées répandues sur ce sujet par ce libéralisme qu'il condamne après l'avoir défini et réfuté.

La liberté qui réside proprement dans la volonté, et qui est la faculté de choisir, ne saurait être, en aucune

Digitized by Google

manière, confondue avec l'indépendance qui ne peut appartenir à une créature. La volonté, en effet, ne doit agir qu'éclairée par la raison et en conformité avec elle, et la raison elle-même, n'étant pas dans l'homme une faculté parfaite non plus que la volonté, a besoin, pour ne pas s'égarer, d'être éclairée et gouvernée par la loi, qui est l'expression de la pensée et de la volonté de Dieu, et s'impose, par conséquent, avec une autorité souveraine. Par nature donc, et sous quelque aspect qu'on la considère, soit dans les individus, soit dans les sociétés, chez les supérieurs aussi bien que chez les subordonnés, la liberté humaine suppose l'obligation d'obéir à une règle suprême et éternelle, et cette règle n'est autre que l'autorité de Dieu nous imposant ses commandements et ses défenses : Cette autorité, on doit la reconnaître même dans les lois humaines, quand elles viennent d'une source légitime et qu'elles sont justes. Dans ce cas, en effet, elles ne sont qu'une dérivation de la loi éternelle, et toutes leurs prescriptions y sont contenues comme dans le principe de tout droit. Cette autorité divine, loin de détruire ou de diminuer en aucune sorte la liberté des hommes, ne fait que la protéger et l'amener à sa perfection, car la vraie perfection de tout être est de poursuivre et d'atteindre sa fin, et la fin vers laquelle doit aspirer la liberté humaine, c'est Dieu.

Les fauteurs du libéralisme (1), au contraire, introdui-

(1) La manière dont le Pape s'exprime en parlant des fauteurs du libéralisme qu'il définit et condamne est à remarquer ; il ne dit pas simplement *les libéraux*, mais ceux qui *veulent être appelés*

Digitized by Google

sant dans la vie morale et pratique le principe posé par le rationalisme, *l'indépendance absolue de la raison humaine*, confondent la licence avec la liberté. Ils proclament qu'il n'y a, dans la pratique de la vie, aucune puissance à laquelle on soit tenu d'obéir. La seule loi de l'individu est sa propre raison, sa propre volonté. La seule loi de la société est la raison et la volonté collectives, en sorte que les majorités créent seules le droit et le devoir.

Ce libéralisme extrême n'est professé que par un petit nombre, mais beaucoup, sans nier toute l'autorité de Dieu sur l'homme, s'efforcent de la limiter. De là, plusieurs atténuations et plusieurs nuances de libéralisme, que Léon XIII distingue et réfute avec une grande précision et une admirable vigueur de raisonnement.

Les uns avouent que pour ne pas dégénérer en licence, la liberté doit être gouvernée et dirigée par la droite raison, qu'elle est donc soumise au droit naturel, à la loi divine et éternelle, mais ils n'admettent pas que l'homme libre doive se soumettre aux lois qu'il plairait à Dieu de nous imposer par une autre voie que la raison naturelle, et repoussent l'autorité de la loi révélée, quand ils n'en nient pas l'existence et la possibilité.

libéraux, et il a soin de faire observer que cette appellation se tire originairement du mot liberté dont il vient de distinguer et d'exposer longuement deux sens, l'un juste et légitime, l'autre faux. Voici les expressions mêmes du Souverain Pontife : « Oujusmodi sunt ex illa tam late fusa tamque pollenti disciplina, qui se, ducto à libertatis nomine, *Liberales* appellari volunt. » (Encyclique *Libertas.*)

Digitized by Google

D'autres avouent que les lois même révélées doivent régler la vie des particuliers, mais, peu conséquents avec eux-mêmes, ils en affranchissent les États et les sociétés, ils soutiennent qu'il est permis, dans les choses publiques, de s'écarter des ordres de Dieu, de légiférer sans en tenir compte, d'où naît cette doctrine pernicieuse de la séparation de l'Église et de l'État, de la neutralité de l'État en matière religieuse, érigée en principe.

D'autres, enfin, n'approuvent pas cette séparation de l'Église et de l'État, mais ils estiment qu'il faut amener l'Église à céder aux circonstances, obtenir qu'elle se prête et s'accommode à ce que demande la prudence du jour dans le gouvernement des sociétés, opinion honnête si on l'entend d'une certaine manière équitable d'agir, qui soit conforme à la vérité et à la justice.

De la considération de ces erreurs, Léon XIII passe à l'examen détaillé des libertés dites modernes, qui en sont la conséquence. Après avoir distingué ailleurs dans ces libertés le bien du mal il déclare, dès le commencement de cette encyclique, qu'en ce qu'elles peuvent avoir de bien, elles ont toujours été acceptées et défendues par l'Église. Il en signale et en condamne les excès qui découlent du droit nouveau. C'est ainsi qu'il signale et condamne :

La liberté *de conscience et des cultes*, entendue en ce sens que l'individu n'est tenu à pratiquer aucune religion, ou peut en choisir une à son gré. Que la société et l'État ne doivent pareillement à Dieu aucun

Digitized by Google

culte et peuvent rester indifférents entre les diverses religions qui se partagent l'humanité. Léon XIII oppose à cette erreur l'obligation évidente où se trouve l'homme créé par Dieu, aussi bien que la société établie par lui et fondée sur son autorité, de reconnaître leur dépendance naturelle en rendant à Dieu le culte qu'il a prescrit lui-même et que certains signes rendent facilement reconnaissable, surtout chez les nations catholiques.

La liberté de la parole et de la presse n'est pas moins condamnable, si elle n'est pas justement tempérée, si l'on entend par là le droit de propager sans discernement la vérité et le mensonge, le bien et le mal. La vérité et le bien ont seuls le droit d'être propagés dans l'État avec une liberté prudente; l'autorité publique, au contraire, doit, en principe, réprimer l'erreur et le mal, et les empêcher de s'étendre pour la ruine de la société.

Il en est ainsi de la liberté d'enseignement qui n'appartient qu'à la vérité naturelle ou surnaturelle, et ne peut, en aucune manière, être accordée comme un droit, à l'erreur.

Léon XIII, cependant, remarque qu'en dehors des vérités certaines, définies ou professées par l'Église, il est une foule d'opinions libres qui laissent à la liberté de la parole et de l'enseignement une vaste et légitime carrière.

De ces considérations il résulte qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, *comme autant de*

Digitized by Google

droits que la nature a conférés à l'homme ; cependant ces sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, pour procurer un plus grand bien ou écarter un plus grand mal, être tolérées, pourvu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'au désordre.

Là, enfin, où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les catholiques non seulement peuvent, mais *doivent* s'en servir pour faire le bien (1) et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église.

Cette doctrine impose à l'écrivain catholique trois obligations :

1° Quand il expose des principes, il doit enseigner que la loi divine, dans son plein épanouissement, c'est-à-dire la loi évangélique gardée et interprétée par l'Église, est aussi la loi sociale d'où relèvent les sociétés, les nations et les chefs d'État non moins que les individus.

2° Dans l'appréciation des faits et des institutions, lorsqu'il les juge au point de vue des principes, il doit rester fidèle à cette doctrine, qu'il parle du passé, du présent ou de l'avenir, car l'idéal chrétien convient à tous les peuples, à tous les temps, à tous les degrés de civilisation, et s'il n'est pas toujours entièrement réalisable, il reste toujours désirable.

3° Dans son adhésion aux libertés publiques, s'il croit devoir la donner, il doit faire des réserves en faveur de ces principes et ne pas admettre comme bonnes en elles-mêmes, et en dehors des circonstances

(1) Ubi vero harum libertatum viget consuetando, eas ad facultatem recte faciendi cives transferant. (Encyclique *Libertas.*)

Digitized by Google

qui peuvent les justifier, des libertés incompatibles avec cet état social : la liberté immodérée des opinions et de la presse, la liberté de conscience et des cultes, la liberté d'enseignement.

Mgr Dupanloup fut, sur tous les points, et à toutes les époques de sa vie, fidèle à ces trois conditions, d'une parfaite orthodoxie. Nous allons successivement le démontrer.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE MGR DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER

La Doctrine de Mgr Dupanloup relative à la loi sociale.

I

Et tout d'abord quelle est la pensée de Mgr Dupanloup sur la loi sociale? Il l'exprime et la développe pour la première fois en 1850, au lendemain de sa consécration épiscopale, dans son mandement *sur la loi*, le premier enseignement qu'il donne à son peuple.

Ce mandement tout entier peut se ramener à ces deux questions : Quelle est la loi suprême et type de l'humanité? Quels sont les sujets de cette loi et jusqu'où s'étend son domaine? En voici des passages décisifs entre beaucoup d'autres : « La loi souveraine est la loi divine; elle est immuable comme Dieu lui-

Digitized by Google

même, de qui elle est et de qui elle vient. » C'est la loi divine *positive* promulguée sur le Sinaï : « Si je la considère dans sa promulgation solennelle, c'est le Décalogue. » C'est l'Évangile : « C'est le Décalogue chrétien. L'Évangile est de nouveau venu promulguer, renouveler le Décalogue oublié, le dégager, si l'on peut parler ainsi, des nuages du Sinaï, le donner à tout le genre humain, ajouter à ses préceptes les conseils de la perfection évangélique, offrir en Jésus-Christ la grâce et les moyens d'accomplir les uns et les autres, et consacrer plus solennellement que jamais l'inviolabilité, la sainteté et l'immutabilité de la loi générale et suprême de l'humanité. » Voilà évidemment le christianisme intégral avec la grâce, les sacrements, le christianisme tel qu'il est gardé et propagé par l'Église. Un évêque, d'ailleurs, ne peut en entendre un autre, et il le dit expressément, quand, dans ce même mandement, se demandant où est écrite cette loi, il emprunte pour répondre ces paroles de Bossuet : « Nous portons en nous-même la loi de l'équité naturelle et la loi de la justice chrétienne; la seconde nous est inspirée avec la foi, qui est la raison des chrétiens, en renaissant dans l'Église qui est le monde nouveau. »

Eh bien! cette loi divine, non seulement naturelle mais positive, cette loi promulguée au Sinaï, cette loi chrétienne, de nouveau sanctionnée et développée par l'Évangile, cette loi reçue par nous de l'Église et gardée par elle dans le monde régénéré, quel est son domaine? Est-elle seulement la loi des individus ou bien est-elle aussi la loi des sociétés et des nations, et

Digitized by Google

ceux qui règnent sur les peuples sont-ils en *principe* tenus d'y conformer leur gouvernement? Toute la question est là entre la doctrine catholique et l'erreur libérale.

Écoutons Mgr Dupanloup : « Elle est la loi de l'homme et aussi la loi sociale... Toutes les lois humaines, au milieu même de leurs formes accidentelles, doivent toujours, dans leurs principes et dans leur fond, demeurer conformes à cette loi suprême... Elle établit le droit sacré et le droit profane, le droit public et le droit particulier, le droit des nations et le droit des familles. C'est d'elle que dérivent et dépendent essentiellement toutes les institutions civiles, morales et *politiques* des peuples. »

Et pour quelle raison la loi sociale est-elle dans cette dépendance de la loi divine? il l'explique : « La société des hommes entre eux n'est pas instituée pour détruire la société de l'homme avec Dieu, mais pour resserrer plus fortement, plus solennellement les liens de cette société divine. » C'est professer clairement, pour la société civile et ceux qui la gouvernent, l'obligation de protéger la religion qui est justement la société de l'homme avec Dieu.

Et cette conformité de but entre les deux sociétés est dans l'intérêt même de l'homme : « Toutes les lois de la société humaine, fille de la loi divine, doivent avoir la même fin, le même but, car le bien, qui est la fin de l'homme et la loi de sa vie, est aussi nécessairement la fin de la société humaine, la loi de son existence et le moyen de tout perfectionnement social. »

Digitized by Google

Ce principe établi, il en signale les conséquences logiques dans la pratique et l'histoire des nations. « Tout ce qui est mis et demeure dans le moule de cette loi s'ordonne et subsiste, c'est l'ordre et la paix; tout ce qui s'en sépare tombe dans le désordre et la ruine. Les législateurs les plus puissants ne peuvent rien sans elle : elle les règle ou elle les brise. » — « Voilà, conclut-il, la théorie sublime qui fait disparaître de l'obéissance l'abaissement de l'homme, en même temps que du commandement la tyrannie de sa volonté; qui fait, en un mot, de la loi humaine un écho, un organe de la loi divine, et de la législation des peuples un *ministère divin*. Donc tous, qui que vous soyez, *hommes d'État*, *juges de la terre*, vous tous qui voulez, qui pouvez encore sauver la société, en repoussant loin d'elle les barbares qui la menacent, revenez, revenez tous ensemble au décalogue, au dimanche, à la foi, à l'*Évangile du salut*, à *Jésus-Christ*. C'est là seulement que vous trouverez *des lois* pour tous vos besoins et des secrets infaillibles pour la sécurité du monde. »

Telle est la doctrine de Mgr Dupanloup, telle est la grande thèse catholique sur le règne social de Dieu et de Jésus-Christ qu'on l'accusait d'avoir méconnue.

II

L'Évêque d'Orléans demeura toujours fidèle à la thèse qui avait été la conviction de ses premières années et le premier enseignement de son épiscopat. Trente ans plus tard, en effet, nous la retrouvons condensée pour

Digitized by Google

ainsi dire sous sa plume dans ce mot qui, seul, suffirait à le justifier : « L'ennemi des hommes, c'est tout pouvoir et tout *législateur* qui ne se préoccupe pas de leur enseigner la loi de Dieu (1). »

Entre ces deux époques extrêmes de sa carrière épiscopale, il n'a pas cessé de la professer, et dans la mesure de sa puissance, et selon l'opportunité des circonstances, d'y ramener les regards de la France et du monde.

En 1868, il réplique à M. de la Guéronière : « Enfin que voulez-vous dire quand vous parlez de cette autorité qui règne au nom de Dieu? Est-ce un crime ou une faiblesse de régner au nom de Dieu, *per quem reges regnant?* Faudra-t-il effacer ces mots de nos livres saints? Et quand les rois, les empereurs élus déclarent eux-mêmes régner par la grâce de Dieu, direz-vous que ce n'est là que formule et affaire de style (2)? Est-ce qu'il y a dans le Décalogue des lois auxquelles vous oseriez toucher, est-ce que toutes celles de vos lois qui seraient contraires à ce code divin ne seraient pas nulles de plein droit (3)? Est-ce que l'ordre social et l'ordre divin sont antipathiques?... Qu'est-ce donc que l'ordre social et comment l'entendez-vous?... est-ce que la société humaine n'est pas aussi de droit divin? » Et ce droit divin, ce n'est pas seulement le droit naturel, ce n'est pas seulement le Décalogue, c'est l'Évangile, car il ajoute aussitôt :

(1) *Quelques mots sur l'Instruction primaire en Prusse*, p. 41. 1872.
(2) *Lettre à un catholique*, 1re édit., p. 14.
(3) *Ibid.*, p. 12.

Digitized by Google

« Quelle est cette incompatibilité nouvelle qu'après dix-huit siècles de civilisation chrétienne vous venez proclamer entre le christianisme et l'ordre social (1)? » Ce n'est pas seulement l'Évangile laissé aux interprétations des hommes, mais interprété et appliqué par l'Église, comme il le dit ailleurs : « La grande loi du *progrès social, de la liberté* et de la civilisation, c'est l'Évangile, c'est Notre-Seigneur Jésus-Christ. La loi du progrès, *l'Église* fait bien plus que de l'accepter, elle *en pose* et en proclame *les règles*, et nous avec elle (2). » N'est-ce pas affirmer clairement que tout progrès social, toute liberté, doivent être en principe conformes aux lois posées par l'Évangile et par l'Église?

Cette affirmation, il la répète encore dans l'un de ses discours au congrès de Malines, en 1864. « Quand tout le monde marche, il faut se mettre à marcher, mais à la lumière de l'Évangile (3). »

C'est en conformité avec de tels principes que, dans sa brochure *la Convention et l'Encyclique*, en 1866, répondant à ceux qui reprochent au Pape de se mêler des questions politiques, il affirme la légitimité et l'autorité de cette intervention : « Le Pape condamne les doctrines déjà et bien des fois flétries, lesquelles méconnaissent la vraie condition de l'Église, fille du ciel, *mais vivant* sur la terre, *et oubliant* que le spirituel et le temporel se touchent par tant de côtés, voudraient refuser à la puissance ecclésiastique *toute autorité légis-*

(1) *Lettre à un catholique*, 1re édit., p. 13.
(2) *Convention et Encyclique*, p. 119, 3e édit.
(3) *Discours au Congrès de Malines*, 1864, p. 26.

Digitized by Google

lative et directrice, dès qu'il s'agit de choses ayant quelques rapports au temporel, et jusqu'au droit de procurer l'exécution de ses ordonnances par les censures canoniques. »

Cette locution : *jusqu'au droit*, laisse assez entendre que, dans sa pensée, ce droit est un minimum.

Il continue : « Et n'est-il pas évident pour tout esprit attentif et réfléchi que l'Église, par *l'autorité* incontestable *d'enseignement* et de *décision* et de *direction morale*, a exercé une très puissante et *très légitime* action sur l'ordre et la marche des choses et des affaires humaines, même au point de vue *temporel*. Et si cette action n'est pas acceptée, si la haute et *divine autorité* d'où elle émane est trop souvent méconnue de nos jours, l'avenir, sans parler du présent, fera connaître si ce sera pour le plus grand bien de l'humanité (1). »

A la veille de son départ pour le concile, en 1870, il affirme ce droit plus énergiquement encore : « Et quand je parle de l'indépendance des deux puissances, loin de moi la pensée de mettre en doute un seul instant la divine et certaine *autorité* de l'Église pour *définir*, *proclamer* et rappeler *aux gouvernements*, comme aux sujets, les saintes et éternelles règles du juste et de l'injuste (2). » Si l'Église a autorité pour définir, pour rappeler ces règles aux gouvernements,

(1) *La Convention et l'Encyclique*, 3e édit., pp. 108 et 109.

(2) Observation sur la controverse soulevée relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile. Lettre de Mgr Dupanloup à son clergé.

Digitized by Google

ceux-ci évidemment doivent s'y soumettre; car toute autorité crée un devoir de soumission.

On le voit donc, Mgr Dupanloup est obstinément fidèle à ce grand idéal du gouvernement chrétien. Mais cet idéal n'est pas pour lui une conception abstraite. Selon la deuxième règle constatée par nous et imposée aux écrivains catholiques qui traitent de ces questions, il y reste fidèle quand il apprécie les institutions et les faits, quelle que soit l'époque dont il parle : Il se retourne vers le passé pour en saluer la réalisation et en célébrer les bienfaits. Il en déplore *l'absence* dans le présent pour son pays en particulier. Il en désire le retour pour l'avenir. Il l'espère, et il exhorte les peuples et les princes à y revenir, usant tour à tour de promesses et de menaces. Chaque fois qu'une occasion opportune se présente d'appeler la France au secours de l'Église et de lui rappeler sa vocation, la parole de l'évêque d'Orléans éclate éloquente et passionnée! Ces regrets, ces espérances, ces exhortations, ces menaces, ces promesses, nous les avons déjà entendus dans son premier mandement, nous allons les entendre encore. C'est à chaque pas de sa carrière qu'il les répète avec une conviction que rien ne décourage et que rien n'intimide.

Digitized by Google

CHAPITRE II

La pensée de Mgr Dupanloup sur la réalisation du gouvernement chrétien dans le passé, le présent et l'avenir.

I

Voici dans une même page ce qu'au point de vue social Mgr Dupanloup pense du passé comparé au présent. « Comparez, dit-il, malgré les misères humaines qui sont de tous les temps, et aussi malgré certains progrès qui appartiennent, je le reconnais, à notre époque (1), comparez ici les temps aux temps, ceux où l'influence de l'Église était grande et s'exerçait partout librement et largement, dans les villes, dans les campagnes, dans la famille, dans l'école, dans la *société*, où tout en France et en Europe, mœurs, usages, *lois*, *institutions*, *était pénétré de christianisme;* comparez ces temps aux nôtres. Ne disputez pas, n'épiloguez pas, regardez l'ensemble et rendez-vous compte

(1) Léon XIII lui-même, dans l'Encyclique *Immortale Dei*, reconnaît ce qu'il appelle : *les utiles progrès de notre âge.*

Digitized by Google

de ce que nous avons perdu, en restreignant, comme nous l'avons fait et avec une si injuste défiance, la présence et l'influence de la religion? »

Cette conviction, il ne craint pas de l'exprimer devant l'Assemblée nationale entre les protestations de la gauche et des centres et les applaudissements de la droite, en 1873. « Pendant de longs siècles, dans la société moderne, le principe chrétien, l'esprit chrétien a pourvu à tout, a suffi à tout (1). » Il le redit encore dans la *souveraineté pontificale :* « La vérité est que la civilisation humaine doit tout au christianisme (2). »

Cette vue, cette étude du passé, lui révèle la cause des calamités sociales à l'heure présente : « Les erreurs, écrit-il à ses prêtres, sont les vraies causes des malaises qui travaillent les sociétés modernes, car, selon la parole profonde d'un philosophe chrétien : « Il y a toujours de grands désordres là où il y a de grandes erreurs. » — Cette erreur de la société moderne, celle qui résume pour lui toutes les autres, il la proclame nettement. C'est pour avoir rompu avec le droit chrétien en 89, que les sociétés et les peuples traversent actuellement tant de ruines : « Et je le demande aux hommes de bonne foi : Vous avez voulu fonder *le gouvernement* des peuples et la conduite de la vie sur *la raison seule.* Il y a trois quarts de siècle que cette expérience se poursuit. Où en est-elle? Les mœurs sont-elles meilleures? L'autorité est-elle stable? La

(1) *Discours prononcé, le 4 décembre* 1874, *à l'Assemblée nationale, pour la liberté de l'Enseignement supérieur*, p. 8.
(2) *Souveraineté pontificale*, 1re édit., 1860, p. 200.

Digitized by Google

liberté est-elle fondée? La guerre a-t-elle disparu? Et la misère? Et l'ignorance? Et ces questions que la raison pose avec une rare fertilité d'invention, mais *qu'elle ne résout pas*, ces questions qui touchent à l'organisation même des sociétés, au travail, aux salaires, aux ouvriers, où en sont-elles? Je n'exagère pas en affirmant que depuis que la raison prétend régner seule, elle règne comme l'astre des nuits, sur des ruines qu'elle ne peut vaincre, et que la terre est devenue, même dans les sociétés les plus civilisées, un séjour d'inquiétude, de malaise, de division et d'effroi. Le dix-neuvième siècle va finir agité, las, stérile, incontestablement malade. Bien téméraire serait celui qui oserait affirmer qu'il finira dans la gloire et non dans les abîmes (1) ». Est-ce là flatter son siècle et lui cacher ses maux? Est-ce, comme on l'en a accusé, déplorer ces maux et s'abuser sur leurs causes. Si les gouvernements et les sociétés ne peuvent pas se fonder sur la raison seule, ils doivent évidemment s'établir sur les principes de la foi, c'est-à-dire sur les lois promulguées par l'Évangile et par l'Église.

Ce passé chrétien, il le loue, il l'admire, dans les débris qui nous en sont restés : « L'état social où la loi religieuse avait pénétré dans la loi civile fut longtemps l'état normal et général de l'Europe; il subsiste encore à un certain degré dans les plus grands et les plus libres pays du monde. Est-ce que l'Angleterre n'a pas sa loi des dimanches avec la sanction pénale

(1) *Lettre sur le futur Concile œcuménique*, 2e édit., p. 28 et 29.

Digitized by Google

renouvelée tout récemment par un vote du parlement? Est-ce qu'elle n'a pas ses grands jours de jeûne et de prières publiques? Est-ce que les États-Unis ne présentent pas le même spectacle? Le président Lincoln, dans tout le cours de la guerre qui désole l'Amérique, n'a-t-il pas sans cesse ordonné des prières publiques? En Australie, n'avons-nous pas vu, il y a quelques années à peine, le parlement, d'accord avec le gouvernement, faire des lois contre l'émigration des Chinois dont les superstitions et les mœurs détestables venaient dépraver le pays? Est-ce qu'en France même la loi professe l'indifférence religieuse que vous voudriez imposer au Pape. Vous dites que votre loi est athée, c'est faux. Nous sommes meilleurs encore que vous ne le dites. Vous êtes jurés, que cela vous plaise ou non, vous ferez serment devant Dieu et même en face du crucifix. Vous n'avez pas la foi chrétienne, n'importe, les tribunaux vaqueront malgré vos dires, le dimanche, et on ne fera pas un procès ce jour-là, et toute l'Europe continuera à faire des traités au nom de la sainte Trinité. Non, non, nous n'avons pas besoin de cesser d'être chrétiens pour être de bons citoyens, *nous n'avons rien de sérieux à désavouer dans le passé* (1). »

II

Voici maintenant ses convictions, ses désirs et ses espérances pour l'avenir : « Non, il ne s'agit plus de

(1) *Convention et Encyclique*, 3e édit., pp. 32 et 33.

Digitized by Google

faire des expériences. Tous, tant que nous sommes, il faut que nous sachions au moins profiter des leçons que nous donne la Providence, et des coups de foudre par lesquels elle nous a réveillés... il faut remonter aux vrais principes, il faut nous rattacher aux lois essentielles de la société. »

Et où faut-il chercher ces vrais principes, ces lois de l'ordre social? Toujours dans l'Évangile : « Il faut se souvenir qu'il y a des préceptes apostoliques qui commandent l'obéissance et le respect; que les apôtres ne sont pas des utopistes et de vains discoureurs; qu'il y a un saint Paul qui a dit : « Soyez soumis aux puissances »; qu'il y a un prince des apôtres qui a défendu de se servir du nom de *la liberté* comme d'un voile hypocrite pour couvrir la méchanceté et la révolte; qu'il y a enfin un Fils de Dieu qui a dit : « Vous rendrez à Dieu ce qui est à Dieu et à César ce qui est à César (1). »

Dans sa première lettre sur le concile, il insiste sur la même pensée : « On l'a dit, la religion des peuples est toute leur morale. Or, la morale étant la source vraie *de la bonne politique* et des bonnes lois, tous *les progrès* d'un peuple consistent à faire descendre de plus en plus, dans la vie privée et *publique*, les principes primordiaux de la justice. » C'est-à-dire les principes chrétiens; il ajoute aussitôt : « Donc tout peuple qui marchera *dans le sens chrétien* marchera au progrès, et tout siècle qui voudra résoudre *contre*

(1) *Souveraineté pontificale*, pp. 203 et 204.

Digitized by Google

l'Évangile les questions qui agitent l'humanité fera fausse route et ira à la décadence (1) ».

Quelques lignes plus loin, il achève sa pensée contre ceux qui exaltant le droit chrétien pour le passé, le répudient pour l'avenir. « Les principes de l'Évangile sont loin d'avoir donné tout ce qu'ils contiennent, et le temps même ne les épuisera jamais, parce qu'ils sont d'une profondeur infinie »; et ailleurs : « Bien que les siècles aient tiré du principe chrétien, de la charité, de l'égalité et de la fraternité des hommes, des conséquences qui ont changé l'ancien monde, toutes les applications sociales de cette belle doctrine sont loin d'être faites, et c'est même, selon moi, la mission propre des sociétés modernes de faire pénétrer de plus en plus ce fécond principe dans *les lois* et dans les mœurs, et d'en tirer les conséquences *politiques*, économiques et sociales, qui seront l'honneur de ce siècle, s'il ne sort pas des voies chrétiennes (2). » Léon XIII devait donner à cette doctrine l'autorité de son infaillible parole quand il écrivait : « Les catholiques doivent être soutenus par le constant désir d'infuser dans les veines de l'organisme social, comme une sève vivifiante et un sang réparateur, la sagesse et la vertu de la religion catholique (3). »

Ces principes chrétiens sont particulièrement nécessaires à la France à l'heure de trouble où nous sommes entre les ruines du passé et les menaces de

(1) *Lettre sur le futur Concile œcuménique*, 2e édit., p. 37.
(2) *Ibid.*
(3) Encyclique *Immortale Dei*.

Digitized by Google

l'avenir : « Il faut donc que notre société moderne revienne au christianisme, à l'Église, si elle veut sortir de l'angoisse et de la confusion où elle se débat. C'est l'Église qui a dompté et transformé les barbares, et qui, pendant le long et périlleux enfantement des modernes sociétés, a courageusement combattu le mal et *présidé* à tous les progrès. Et c'est elle aujourd'hui encore, ingrates sociétés modernes, qui vous aidera, si vous ne rompez pas tristement avec elle, à dégager au milieu de tous ces éléments confus qui s'agitent en vous, les germes de vie, des principes de mort, en maintenant inébranlables les vérités qui seules peuvent nous sauver (1). » Attribuer à l'Église sur les peuples contemporains un rôle semblable à celui qu'elle exerça au moyen âge, c'est bien revendiquer son règne social.

Et cet idéal social, non seulement il y aspire, il en espère la réalisation la plus parfaite dans le retour des peuples à l'unité religieuse : « L'unité religieuse! vous dites que c'est le passé, eh! bien, moi je vous réponds que c'est l'avenir, parce que c'est le salut et l'honneur du monde (2). »

Ce n'est pas assez pour lui de célébrer l'idéal du gouvernement chrétien dans le passé, d'en désirer et d'en présager le retour pour l'avenir, autant que les circonstances le permettent, il en provoque le retour même dans le présent.

(1) *Lettre sur le futur Concile*, 2e édit., pp. 59 et 60.
(2) *Convention et Encyclique*, 3e édit., p. 127.

Digitized by Google

III

Une conviction si lumineuse et si profonde émeut son éloquence et lui inspire en faveur de l'Église les appels les plus pathétiques, qu'il adresse tour à tour aux princes et aux peuples. Il leur demande non seulement de respecter la liberté de l'Église, mais, dans la mesure où ils le peuvent, de *contribuer* à son œuvre de *sanctification* et de *civilisation* : « Je plains, je ne maudis pas le temps présent : je ne désespère pas des peuples et je ne jette pas non plus l'anathème aux princes; ils ne sont pas tout-puissants et ils doivent compter eux-mêmes avec bien des difficultés; je prie pour eux comme le fait l'Église, et autant que ma faible voix le peut, je les avertis, et à tous, princes et peuples, je demande *un concours* loyal et sincère pour la grande œuvre de l'Église, qui est *la sanctification* et la civilisation du monde (1). » Ainsi il demande aux princes leur concours pour l'œuvre de l'Église, et là où ils ne peuvent le donner, il ne leur reconnaît d'autre excuse que leur impuissance.

Plus tard, à l'avènement de Léon XIII, quand il communique à son peuple la première encyclique du nouveau pontife; il la commente éloquemment, mais il est un passage qu'entre tous les autres il met en relief, et cite textuellement dans sa lettre pastorale, celui-là même où Léon XIII exprime sa pensée sur les rapports de l'Église et des États. Il identifie son enseignement à

(1) *Lettre sur le futur Concile*, 2e édit., p. 32.

Digitized by Google

cette pensée souveraine : « En ce qui regarde les princes et les chefs d'État, nous ne pouvons, Messieurs, vous et moi, que prier et faire prier, afin qu'éclairés de Dieu et avertis par la leçon si terrible des événements, ils ouvrent les yeux sur « l'abîme », vers lequel ils laissent les peuples « courir et se précipiter ». Que prier, dis-je, et faire prier pour que dociles à la voix du Souverain Pontife, ils ne repoussent pas, comme dit l'encyclique, en un temps où il leur serait si nécessaire, le secours qui leur est offert par l'Église; qu'ils se rapprochent tous dans un esprit de concorde et de paix, de cette source de l'autorité et du salut; qu'ils s'unissent de plus en plus au Saint-Siège par les liens d'un intime et respectueux attachement; qu'ils réfléchissent que la doctrine du Christ, comme dit saint Augustin, serait, si elle était observée, le salut des peuples; que la sécurité et la tranquillité des États dépendent, aussi bien que la leur, de celle de l'Église et de l'obéissance à ses enseignements et à ses lois. Qu'ils appliquent donc leur pensée et *donnent leurs soins à alléger les maux* dont l'Église et son Chef visible sont affligés, et que les peuples dont ils ont la conduite voient s'ouvrir devant eux une nouvelle ère de prospérité et de gloire (1). »

Les menaces du socialisme doivent encore, dans sa pensée, hâter ce rapprochement entre l'Église et les peuples : « Dieu n'a permis les menaces d'un socialisme démagogique et impie que pour nous décider tous,

(1) Lettre pastorale portant communication de la lettre encyclique de Léon XIII, à son avènement.

Digitized by Google

malgré nos vieilles rancunes, à nous rapprocher enfin de nouveau les uns des autres dans les aspirations d'un nouvel esprit et sous les auspices de la charité évangélique; pour nous obliger à nous serrer plus étroitement que jamais dans sa *sainte Église*, autour du Décalogue éternel, sans lequel il n'y a plus ni autorité, ni respect, *ni lois*, ni famille, ni propriété, *ni droit*, ni devoir, *ni société* humaine, ni humanité sur la terre (1). C'est parce que la société est si profondément menacée qu'il faut maintenant se rallier plus que jamais à la sainte Église. Quoi qu'on fasse et quoi qu'on dise, c'est à elle qu'il faudra bien, tôt ou tard, qu'on redemande les vérités et les *principes* sans lesquels il n'y a pas de salut possible. Dans le grand naufrage des vertus sociales, elle seule a recueilli et conserve pour des temps meilleurs *l'autorité*, *la liberté* et le respect, et c'est *à elle* qu'il faut en redemander les inspirations et *les lois*.

Sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, d'où Pierre confirmera à jamais ses frères, fondement immobile des promesses de Jésus-Christ, centre glorieux de la catholicité; c'est de toi que descendent tous ces biens; c'est de ta chaire principale, comme d'un foyer intarissable, que sortent les rayons de la *foi*, pour *éclairer* et *assainir les peuples*.

Entre tous les peuples qu'il voudrait atteindre de sa parole, son patriotisme discerne la France, et il ne perd pas une occasion de lui rappeler les glorieuses traditions

(1) *Lettre pour ordonner des prières publiques selon le vœu de l'Assemblée nationale*, p. 18.

Digitized by Google

qui la lient plus intimement qu'aucune autre nation à l'Église et au Saint-Siège : « Nation très chrétienne et fille aînée de l'Église! Que veut faire de toi, dans ce siècle où il semble que tant de merveilleux événements se préparent, celui qui, depuis quinze siècles, a déjà fait par toi dans le monde de si grandes et souvent de si saintes choses? Nul ne le saurait dire, ô Dieu! c'est le secret de votre conseil. Ce que nous pouvons démêler ici de plus assuré, c'est que si l'avenir répond au passé, comme on peut le croire sous le gouvernement d'une Providence qui met tant de suite dans ses desseins, *la capitale partie de la vocation de la France, c'est d'être le bouclier de la sainte Église catholique, la filiale protectrice du Saint-Siège*, et l'apôtre armé de la civilisation pour ouvrir les voies à l'Évangile par toute la terre (1)... » — « Rien ne m'humilierait plus, dit-il ailleurs, comme chrétien et comme Français, que de voir la France renoncer à son rôle antique et pur de porte-étendard de la foi du Christ... » N'est-ce pas à l'usage de notre patrie un magnifique commentaire de cet enseignement de Grégoire XVI : « Les princes doivent considérer que la puissance ne leur a pas été seulement départie pour gouverner le monde, mais pour venir en aide à l'Église » (encyclique *Mirari vos*), répétée par Léon XIII. « Les chefs d'État doivent donc tenir pour saint le nom de Dieu, et mettre au nombre de leurs devoirs principaux l'obligation de favoriser la vraie religion ». (Encyclique *Immortale Dei.*)

(1) Lettre pastorale sur la paix, 6 août 1659, *Œuvres pastorales*, t. II, p. 457, 1re série.

Digitized by Google

Enfin, quand il monte pour la première fois à la tribune française, voici le langage qu'il tient, non pas à de simples particuliers, mais à des législateurs, dans l'accomplissement officiel de leur mission : « Je vous supplie de ne pas marchander à la religion la place qui lui convient dans la *régénération* de la *société*..... Malgré de trop longs et de trop vifs dissentiments, et quelles que soient les ébullitions d'impiété qu'on aperçoit de temps à autre à la surface de notre pays, la France est une nation religieuse. Vous aussi, Messieurs, et c'est par là que vous répondez tous aux vœux et aux aspirations de la France. — La France attend Dieu, et Dieu attend la France. — Il est son *premier et infaillible prétendant; et son drapeau incontesté, c'est la croix!* Ah! vous vous plaignez quelquefois que la religion vous menace! non! elle *vous manque* (1). » Quel orateur a donc tenu dans nos dernières assemblées un langage plus hardiment chrétien?

Telle était la pensée de Mgr Dupanloup sur la réalisation du gouvernement chrétien dans le passé, le présent et l'avenir. Voyons maintenant ce qu'il pensait des libertés publiques et établissons que sur ce point il est également resté fidèle à la doctrine catholique, et conséquent avec lui-même, en n'admettant pas comme bonne en soi, ni sous les réserves nécessaires, les libertés que l'Église condamne en principe, même quand, pour de justes causes, elle les accepte ou les tolère en fait.

(1) *Discours prononcé à l'Assemblée nationale sur l'Indépendance nécessaire au Saint-Siège*, 1re édit., p. 13.

Digitized by Google

CHAPITRE III

La pensée de Mgr Dupanloup sur les libertés publiques et sur la liberté des cultes et de la presse en particulier.

I

Voici d'abord un passage de la *Souveraineté pontificale* où, dans un chapitre intitulé : *le Gouvernement libéral*, l'évêque d'Orléans énumère toutes les libertés et tous les progrès qu'un catholique peut admettre en principe : « Je le déclare hautement : des institutions libres, des libertés municipales et provinciales, la liberté individuelle, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques, le contrôle sérieux de l'emploi des finances, le plus large développement de l'industrie et du commerce, non moins que le progrès des lettres, des sciences et des arts; en un mot, la liberté civile et politique; et toutes les grandes choses qui résument un gouvernement libéral et progressif, il n'est aucune syllabe de l'Évangile, aucune définition de l'Église qui les repousse.

Digitized by Google

Tout le monde sait même que c'est l'Évangile et l'Église qui les ont données à la société européenne. » Voilà ce qu'il admet en principe mais non pas sans réserves, car il ajoute : « Je sais qu'on abuse étrangement de ces choses, mais de quoi n'abuse-t-on pas? Je sais que certains écrivains les voudraient pousser jusqu'à des excès inacceptables, et, certes, je n'entends pas me rendre solidaire de tout ce qu'on a abrité sous ces mots. Mais enfin, ils ne sont pas de vaines formules, et ils répondent à des idées que les catholiques sont aussi libres que le reste de hommes d'accepter et de pratiquer (1). »

Pas un mot de la liberté des cultes, pas un mot de la liberté de la presse. Dans un tel sujet, ce silence est significatif et plein de réserves quand son but est de constater tout ce qui, dans la doctrine catholique, peut s'harmoniser avec un gouvernement libéral. (N'oublions pas qu'il parle au point de vue absolu des principes.)

Quelle était donc sa vraie pensée sur la liberté des cultes? La voici tout entière. Il nie d'abord que cette liberté soit l'idéal : « Il y a des gens, dit-il, qui, allant bien au delà de ces principes, voudraient faire de la liberté illimitée des cultes l'idéal universel, absolu et obligatoire de tout siècle, de toute nation, et voudraient imposer à tous, même au Pape et à l'Église, l'anarchie intellectuelle, la multiplication des sectes comme le meilleur état de société, le véritable opti-

(1) *La Souveraineté pontificale*, ch. XXVIII, pp. 597 et 598, 1re édit.

Digitized by Google

misme religieux et social; non, l'idéal de l'Église, ce n'est pas la division, mais l'unité des âmes, l'idéal de l'Église et du Pape, c'est l'admirable parole de Jésus-Christ : « Qu'il y ait un seul pasteur et un seul trou-« peau, l'unité des esprits par la vérité (1). » Or, un tel idéal exclut la liberté des cultes, qui engendre inévitablement, la variété, la division et l'anarchie. Il l'exclut, sinon toujours en fait, nous le verrons, du moins en principe.

Aussi, aux yeux de Mgr Dupanloup, cette liberté, qui n'est pas un idéal, n'est pas non plus un droit dans le sens propre et absolu de ce mot : « Repousser, dit-il, un insensé et coupable indifférentisme et les conséquences de licence absolue qui en découlent, est-ce repousser la *tolérance pour les personnes* et la *liberté civile des cultes?* (ces deux mots sont pour lui synonymes). On ne l'a jamais dit, et les théologiens disent le contraire. » Cette liberté civile des cultes n'est donc pour lui qu'une *tolérance*, la tolérance *pour les personnes*, ce qui exclut l'idée du droit attribuée à l'erreur, car on ne tolère pas un droit, on le reconnaît, on l'accepte.

Mais, à ses yeux, cette liberté de fait, qui n'est que la tolérance, a besoin elle-même d'être justifiée : « En assurant ses droits et son rang suprême à la vérité, en la mettant et en l'élevant au-dessus de l'erreur, les théologiens, convaincus que la liberté civile d'un culte n'implique pas l'adhésion aux croyances tolérées, redi-

(1) *La Convention et l'Encyclique.*

Digitized by Google

sent, *quand il le faut*, les célèbres paroles de Fénelon à Jacques II : « Accordez la tolérance civile, non en approuvant tout comme indifférent, mais en souffrant avec patience ce que Dieu souffre. » Donc cette liberté civile qui, dans sa pensée, n'est que la tolérance des personnes, a besoin d'être elle-même justifiée par les circonstances : *quand il le faut*. Cette nécessité, d'ailleurs, il ne l'admet que comme un fait regrettable en soi, loin d'y voir, indépendamment des circonstances, un bien, et un progrès : « Il ne faut jamais, dit-il, demander à l'Église de transformer des nécessités relatives, *des faits regrettables*, des divisions malheureuses, mais tolérées, en principes dogmatiques. »

Cette nécessité malheureuse la croit-il au moins à ce point implacable qu'actuellement aucun pays ne puisse lui être soustrait, que l'avenir de l'Europe et du monde lui soit dévoué sans retour? Il dit tout le contraire, et ainsi repousse la dernière nuance du libéralisme condamné en cette matière.

« Cela veut-il dire que s'il y a eu dans le cours des siècles et *s'il y a encore* quelques régions du monde, où la loi de l'Église est devenue, par suite de l'unité de la foi et de l'accord des volontés entre les citoyens, la loi civile elle-même et où l'État s'est fait l'*Évêque extérieur* et le protecteur des saints Canons, cela veut-il dire que là l'Église et l'État ont agi sans droit? Est-ce que tel n'a pas été l'état des grands pays de l'Europe pendant les siècles qui ont eu leur gloire et que nous ne sommes pas sûrs d'égaler? Les fruits de la division sont-ils si doux? Est-ce que l'unité de religion dans un

Digitized by Google

pays n'est pas un bien tel qu'on puisse faire légitimement *des efforts* pour le conserver (1). »

Enfin, que pensait-il de l'avenir? « L'unité religieuse vous dites que c'est le passé et moi je vous réponds avec toutes les forces de mon âme que c'est l'avenir, parce que c'est le salut et l'honneur du monde. »

Ainsi donc, il déclare que la liberté des cultes, telle qu'il l'admet, n'est qu'une tolérance, *la tolérance des personnes*, qu'elle n'est légitime que là où elle est nécessaire (quand il le faut), que cette nécessité est fâcheuse, qu'elle résulte *de faits regrettables*, de *divisions malheureuses*, qu'elle n'est donc ni un bien, ni un progrès, dans le sens absolu de ce mot, qu'il est même aujourd'hui certains pays où l'on peut, où l'on doit s'y soustraire, il espère, il assure que l'avenir nous en affranchira par le retour à l'unité, et c'est là pour lui, le progrès qu'il attend. D'ailleurs, il appelle l'unité de religion dans un État, un bien tel, que cet État est en droit de s'efforcer de le conserver; il vante, nous l'avons vu précédemment, un état social où la loi religieuse a pénétré dans la loi civile. Il reconnaît que là où existe l'unité de foi, l'État a le droit de se faire l'Évêque extérieur. Nous défions nos contradicteurs de trouver entre ces affirmations, qui se complètent les unes les autres, une place pour l'erreur.

(1) *La Convention et l'Encyclique*, 3e édit., pp. 130 et 131.

Digitized by Google

II

Sa doctrine ne nous paraît pas moins irréprochable quand il expose sa pensée sur la liberté des opinions considérée dans ses deux grandes manifestations : la liberté de l'enseignement et la liberté de la presse.

Quant à la liberté d'enseignement, non seulement en principe, mais même en fait, il n'admet pas qu'elle donne aux maîtres aucun droit de rien mêler à leurs leçons qui soit contraire à la vérité ou qui puisse altérer la foi de leurs élèves : « Sur le terrain de l'enseignement, toutes les phrases sur la liberté des opinions sont des sophismes coupables. Nul maître, chargé d'enseigner la jeunesse, de l'élever, n'a le droit de semer l'ivraie, d'introduire, d'inoculer des erreurs, d'imposer des livres et d'être un professeur d'irréligion. »

Voici maintenant ce qu'il pense de la liberté de la presse, non point de cette liberté chimérique telle qu'elle ne peut exister, si ce n'est lorsque tout ordre social est bouleversé, mais de la liberté de la presse telle qu'elle se pratique chez nous, dans nos sociétés modernes : « La presse libre est parmi nous et dans nos sociétés modernes une puissance immense. Mais il n'est personne qui ne sente que cette presse si libre est devenue par son *excessive liberté elle-même* une puissance tyrannique, arbitraire et, sans moralité, par la raison très simple qu'elle existe, qu'elle agit, qu'elle parle, qu'elle combat, qu'elle attaque sans responsabilité personnelle, *sans contrôle*, sans ministres bien connus,

Digitized by Google

sans gouvernement établi; indépendante d'elle-même et de la raison, aussi bien que de toute autorité; toutes les fois qu'elle le veut et souvent même quand elle ne le veut pas. C'est là un *extrême désordre*. Il en résulte inévitablement une profonde anarchie dans les pensées et dans la conduite, et, trop souvent pour le public, des illusions mensongères qui égarent l'opinion (1). »

Vingt ans plus tard, il attaque encore la liberté de répandre l'erreur, en réfutant le plus spécieux argument peut-être dont se prévalent ses défenseurs : « J'entendais ces jours-ci, au Corps législatif, M. Jules Simon avec un aplomb étrange et la plus creuse sophistique, dire que Dieu et la vérité n'ont pas besoin d'être défendus. Non certes, Dieu et la vérité n'ont pas besoin d'être défendus. Que prétendez-vous nous apprendre là? Ce qui a besoin d'être défendu, et contre vous, ce sont les enfants, les jeunes gens, les jeunes filles, les ouvriers, les ouvrières, les paysans, les ignorants, le peuple; ce sont ces pères et mères de famille de nos populeux faubourgs de Paris, auxquels vous faites la cour; ce sont nos pauvres habitants des campagnes sans défense et sans défiance contre vos entreprises, et à qui *vous voulez enlever la religion, le christianisme, la vérité!* Voilà ceux qui ont besoin d'être défendus contre les sophistes, contre les impies, contre les livres et contre les enseignements d'irréligion et d'immoralité (2). »

N'est-ce pas comme un écho anticipé de la parole

(1) *Controverse*, p. 56.
(2) *Alarmes de l'Episcopat*, 1re édit., p. 63.

Digitized by Google

même de Léon XIII, dans l'encyclique *Libertas* : « Cette répression est d'autant plus nécessaire que, contre ces artifices du style et ces subtilités de dialectique, surtout quand tout cela flatte les passions, la partie sans contredit la plus nombreuse de la population ne peut en aucune façon, ou ne peut qu'avec une très grande difficulté, se tenir en garde. »

A qui, selon Mgr Dupanloup, appartient ce droit et revient ce devoir de défendre les fidèles contre l'erreur? Après avoir proclamé, avec Léon XIII, que l'Église ne veut pas imposer la foi par la violence, il continue : « Faut-il en conclure que l'Église, à qui on dénie tout aujourd'hui, n'a pas, comme toute société, son droit de défense, sa discipline canonique, son autorité corrective? Que l'Église doit être ici-bas comme si elle n'avait à faire qu'à des anges? Que l'Église doit demeurer absolument sans force pour se défendre elle-même et ses enfants contre les attaques de l'impiété? Cela veut-il dire que l'autorité spirituelle n'aura pas même les droits de l'autorité paternelle dont elle a les devoirs, et qu'elle devra laisser corrompre impunément les esprits et les cœurs, la foi et la morale de ses enfants, qu'elle n'aura pas ce que le plus humble des pères de famille a essentiellement, le *droit*, le *devoir*, et les *moyens* de protéger ceux qu'il aime contre les ennemis de la famille et contre eux-mêmes, et de les empêcher de faire des folies, de s'égarer et de se perdre (1)? »

(1) *Convention et Encyclique*, 3e édit., p. 30.

Digitized by Google

Ce droit, ce devoir de protéger les faibles contre l'erreur, ce n'est pas seulement à l'Église, c'est à l'État qu'il l'attribue : « Quand les mauvaises mœurs et les *mauvaises doctrines* circulent et épouvantent, on remonte nécessairement à la source et on s'attaque et on doit s'attaquer à qui? A l'État, à l'action de l'État. L'État étant tout, il est responsable de tout (1). »

Sans doute il admet qu'au jour où nous sommes, bien des obstacles se dressent à l'encontre de ce devoir et de ce droit, que par nécessité et par prudence et même quelquefois par pitié, non pas envers l'erreur, mais envers les égarés, l'État peut et doit tolérer l'erreur dans une certaine mesure, il le dit expressément. Il ne croit point, toutefois, que ces difficultés dispensent ici les gouvernements de toute intervention et de toute résistance, cette intervention légitime et cette résistance, il les réclame avec une netteté et une énergie que les plus intrépides n'ont pas dépassées en face du pouvoir. Il détermine lui-même certains points où l'État doit intervenir : « Qui approuve les ligues, les associations? L'État. Qui autorise les cours, les professeurs, les écoles? L'État sous diverses formes, sous diverses figures. Je ne me heurte jamais nulle part, qu'à un seul et même être, partout présent, le pouvoir social, le ministre et ses agents : l'*État*. Et on prétendrait qu'il n'y a ici de responsabilité pour personne? Mais enfin, me dit-on, que demandez-vous précisément? Le voici précisément, ce que je demande

(1) *Alarmes de l'Episcopat*, p. 63, 1re édit., 1868.

Digitized by Google

c'est très simple : « Est-ce que les cours libres autorisés ne doivent pas être surveillés? Ces milliers de cours au fond de nos villages ne doivent-ils pas être soumis à un contrôle? Où est ce contrôle? Il a été question, l'année dernière, au Sénat, d'un projet de loi ou d'un décret prévoyant par qui les catalogues de bibliothèques populaires pourront être purgés des mauvais livres. Où est ce décret? Il y avait un article de la loi de 1850 sur l'approbation des livres classiques, des livres d'histoire, de philosophie, etc., etc. Article, certes, plus nécessaire aujourd'hui qu'en aucun temps. Pourquoi les évêques, pourquoi le Sénat, pourquoi le conseil municipal, mieux informés, n'en réclameraient-ils pas l'exécution pure et simple (1)? »

Bien des fois il a reproché à l'Empire cette funeste politique, qui consistait à livrer la religion sans défense aux calomnies, aux outrages et aux discussions, comme pour dédommager la presse des entraves qui lui étaient imposées sur le terrain politique. « Et ceux qui croient faire œuvre de bonne politique en jetant l'Église comme une proie à ses ennemis... sont dans une erreur inconcevable. Considérer la guerre à Dieu et à l'Église comme une sorte de dérivatif contre la révolution, laisser inonder la religion pour préserver la société; c'est la plus coupable, mais aussi la plus dangereuse des politiques. Voir là une soupape contre d'autres périls, c'est une aberration fatale. La soupape emportera la chaudière. Expédient d'un jour, trahison de l'avenir (2). »

(1) *Les Alarmes de l'Episcopat*, pp. 63 et 64.
(2) *L'Athéisme et le Péril social*, pp. 168 et 169, 6e édition.

Digitized by Google

Le premier, il a dévoilé et flétri ce système, à l'heure où beaucoup de catholiques, victimes encore de leurs illusions, ne refusaient aucun encouragement au gouvernement impérial.

On le voit donc, Mgr Dupanloup demeure fidèle à la troisième règle imposée à l'écrivain catholique en cette matière si complexe. Conséquent avec lui-même; et conformément à la thèse qu'il a toujours soutenue, il a proscrit en principe et dans la mesure du possible, il a poursuivi dans les faits la liberté immodérée des opinions et de la presse.

CONCLUSION

La première partie de notre tâche est terminée. Nous avons démontré, par des textes nombreux que nous aurions pu multiplier encore, que Mgr Dupanloup a professé la thèse catholique sur la constitution chrétienne des États, qu'il l'a professée dans toute son intégrité, avec toutes ses conséquences. Il l'a professée, non pas comme l'idéal vieilli des peuples naissants, mais comme l'idéal toujours jeune des peuples modernes, comme la règle, la loi *pour elles* de tout progrès social, et la condition même de leur salut. Il nous paraît impossible d'exiger, et nous ne connaissons pas une adhésion plus explicite aux actes émanés du Saint-Siège.

Que le lecteur veuille bien le remarquer, l'affirmation de cette doctrine n'est pas propre à certaines

Digitized by Google

heures de sa vie, elle se rapporte à toutes les années écoulées de 1845 à 1878, c'est-à-dire à toutes les époques de sa vie publique, et durant cette longue période de temps, il n'est pas une année, il n'est peut-être pas un mois où il ne lui ait rendu témoignage. Et ce témoignage, il l'a porté devant tous ses auditoires, selon l'opportunité des circonstances, à toutes les tribunes, dans toutes les chaires d'où sa parole s'est fait entendre à son siècle, à l'Assemblée nationale, au Sénat, à l'Académie, au congrès de Malines. Il se trouve dans tous ses écrits et dans ceux-là même qui furent le plus incriminés : la *Pacification religieuse* et sa fameuse brochure la *Convention* et l'*Encyclique*.

Comment un évêque qui, durant quarante ans, avait affirmé et défendu, avec cette clarté, cette persistance et cet éclat, le règne social de Dieu, de Jésus-Christ et de l'Église, a-t-il pu être soupçonné de l'erreur qui le méconnaît et l'exclut? Comment des hommes habitués à épier ses moindres paroles pour y trouver quelque trahison de la vérité ont-ils été inattentifs à de telles affirmations? Cela nous serait inexplicable si nous ne connaissions la puissance du préjugé et de l'idée préconçue, car nous ne voulons supposer la mauvaise foi chez aucun de nos adversaires. Cette préoccupation même explique cette inattention. N'aurait-elle pas une autre cause dans une région absolument étrangère au dogme? Nous nous sommes interdit de le rechercher. En tout cas, nous avons le droit de les redire aux accusateurs, au nom de l'illustre accusé, ces paroles

Digitized by Google

de sa chère héroïne qu'il commentait un jour si éloquemment : « Vous dites bien ce que vous croyez contre moi, mais vous ne dites pas ce qui est pour moi. »

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

RÉPONSE AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LA DOCTRINE DE MGR DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER

Les Présomptions.

I

Ce sont les accusations portées contre la doctrine de l'Évêque d'Orléans qu'il nous faut maintenant examiner. Nous ne croyons pas exagérer la portée de la démonstration que nous venons de faire, en disant qu'avant même que nous y ayons répondu directement, ces accusations sont déjà profondément atteintes (1). Elles ne pourraient être fondées que dans le cas où

(1) Alors même que dans les quarante volumes publiés par Mgr Dupanloup l'on pourrait relever quelques expressions équivoques, la justice exigerait qu'on les interprétât conformément aux déclarations si expresses que nous venons de reproduire.

Digitized by Google

l'Évêque d'Orléans se fût contredit lui-même grossièrement. Une telle contradiction ne se suppose pas facilement chez un esprit d'ailleurs si ferme, ses adversaires disent même si obstiné. Il faudrait, au moins, l'expliquer par l'influence du temps, des événements, mais nous l'avons vu, ici cette explication fait défaut. Ce serait dans les mêmes circonstances, sous les mêmes influences et les mêmes inspirations, à la même heure, dans le même écrit, souvent à la même page, que Mgr Dupanloup eût soutenu deux doctrines contraires. Ce n'est ni vraisemblable, ni possible. Une chose beaucoup plus facile à croire, c'est que sa parole, en ces cas, a été faussement interprétée.

Cette présomption favorable est, au reste, fondée sur toute la vie de Mgr Dupanloup. Était-il de ceux qui devaient tomber dans l'erreur libérale? Non, s'il est vrai de dire qu'on tombe du côté où l'on penche. Ni par sa nature, ni par les relations qui présidèrent à l'éclosion de ses idées, ni par ses antécédents, Mgr Dupanloup n'inclinait vers cette erreur, tout au contraire; et ses adversaires eux-mêmes lui ont reproché ses idées, son tempérament autoritaires, en les exagérant d'ailleurs singulièrement. Il est vrai toutefois que la conception de l'autorité entrait beaucoup plus facilement dans son esprit que celle de la liberté. Qu'on lise son ouvrage sur l'*Éducation*, on y trouvera, sur la nécessité de maintenir l'autorité dans la famille et la société, des pages dont aucune parole, en notre temps, n'a surpassé, sur ce point, la lumière ni l'énergie. Ses relations premières jusqu'au delà de quarante ans ne purent qu'af-

Digitized by Google

fermir en lui ces tendances naturelles. Ses maîtres et ses pères, ceux dont le culte et le souvenir inspirateurs dominèrent toute sa vie, furent le cardinal de Rohan, Mgr Borderie, Mgr de Quélen, Mgr Frayssinous, les membres de cet ancien clergé français et de cette aristocratie, attachés par leurs entrailles à l'ancien ordre de choses, encore tout émus des visions sanglantes qui se mêlaient pour eux aux origines de la société moderne.

Plus tard, sans doute, il rencontra d'autres hommes et d'autres idées; il aima ces hommes pour la générosité de leurs âmes, la vaillance de leurs luttes, les grands services qu'ils rendaient à l'Église, et plus encore peut-être, pour les injustices et les ingratitudes dont ils furent souvent les victimes. Il combattit à leur côté, souvent à leur tête; il partagea leurs convictions et leurs vues politiques, mais non sans des réserves qu'aucune alliance ne put vaincre en son esprit. M. de Montalembert le constatait lui-même, dans une lettre du 13 mars 1845, adressée à Mgr Parisis: « J'ai plus de foi que lui (l'abbé Dupanloup), écrivait-il, dans le principe de liberté, tandis que lui, fidèle aux antécédents du clergé de France et même à ceux de l'Église tout entière depuis plusieurs siècles, s'attache davantage au principe d'autorité. »

Au reste, il faut le dire, dans l'empressement à juger ces hommes sur quelques paroles et quelques actes, à les envelopper dans les liens d'une même solidarité pour les frapper d'un même anathème, souvent l'on s'est tenu par rapport à eux à une appréciation superfi-

Digitized by Google

cielle qui n'a point permis d'apercevoir quelles nuances souvent profondes séparaient, jusque dans leur union, des personnalités si puissantes. Ni Mgr Dupanloup ne se confondait sur tous les points avec M. de Montalembert, ni M. de Falloux lui-même avec celui-ci, ni le P. Lacordaire avec M. de Falloux, ni M. de Falloux avec M. Cochin, ni M. le duc de Broglie avec les uns ou les autres. C'est qu'en effet, dans la limite des opinions libres, bien des nuances peuvent se produire.

II

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'à la première apparition du faux libéralisme, à l'heure de sa plus grande et de sa plus universelle séduction, tandis qu'une grande partie du clergé français, un plus grand nombre encore de laïques (et parmi eux plusieurs de ceux qui devaient plus tard reprocher durement cette erreur à l'évêque d'Orléans), en subissaient l'entraînement, lui n'eut pas une hésitation et ne parut même pas éprouver une tentation. Non seulement il ne donna chez lui aucun accès à la nouvelle erreur, mais nul ne fut plus prompt à la découvrir sous le sophisme et la magie de la parole, plus énergique à la flétrir, plus ardent à en désirer la condamnation. Cette encyclique *Mirari vos*, qu'on a tant de fois prétendu lui opposer, il la désira, il la sollicita, et quand elle parut voici comment il l'accueillit : « L'encyclique est admirable, voilà la vérité. Personne n'ose plus la dire : il est convenable que le Père universel de

Digitized by Google

l'Église se fasse entendre avec cette force. Cela donne du cœur aux petites bonnes gens comme moi et me fait parler haut. Tous les gens de bien sont ici dans l'admiration (1). » Et cependant cette encyclique contenait déjà les condamnations renouvelées depuis par Pie IX et Léon XIII contre la liberté des cultes érigée en principe et la liberté immodérée de la presse.

Quelle apparence que s'étant si bien gardé du faux libéralisme à l'heure où le génie de Lamennais et de ses disciples, l'inexpérience en ces questions nouvellement agitées, le silence de l'Église, des connivences et des patronages illustres, lui donnaient tant de prestige et de péril, il y soit tombé si tardivement, en pleine lumière et en pleine maturité, à un âge où d'ordinaire l'intelligence s'affermit invinciblement dans ses convictions, loin d'y renoncer. Toutes les présomptions sont donc en sa faveur. L'un de ses adversaires les plus obstinés, en lui attribuant cette erreur, convient lui-même que ce fut là, en lui, une incroyable transformation! Les choses incroyables, quand elles sont examinées attentivement et de près, deviennent souvent des choses imaginaires. Il en est ainsi cette fois, et notre tâche est maintenant de le démontrer.

(1) Lettre du 14 décembre 1832 à l'abbé X.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Dissentiment général entre Mgr Dupanloup et ses adversaires. — Les deux erreurs contraires.

I

Il y a tout d'abord entre Mgr Dupanloup et ses accusateurs un dissentiment d'un ordre général qu'il importe d'éclaircir; car il domine et renferme toutes les querelles de détails et peut jeter une grande lumière sur la nature et la valeur des reproches multipliés qui ont été adressés à l'évêque d'Orléans. Quel est ce dissentiment? A l'encontre de ses accusateurs, Mgr Dupanloup aurait-il nié l'existence, en notre temps, d'une erreur libérale? Loin de là, il l'a signalée lui-même et bien des fois. Sous ces grands mots de progrès, de civilisation, de société moderne, de liberté, il a toujours discerné un mélange d'idées et d'institutions où l'erreur a sa large part, et il refuse constamment de les accueillir sans les réserves les plus expresses : « Quant à ces formules périlleuses qui couvrent et laissent tout passer dans le monde, le bien et le mal,

Digitized by Google

la vérité et l'erreur, la lumière et les ténèbres, le progrès et la décadence, nous n'en voulons pas (1). »

Cette erreur, il avoue même qu'elle s'est glissée parmi des catholiques sincères et animés des plus pures intentions : « Certes, je n'entends pas dire que tous les catholiques qui travaillent de bonne foi à résoudre ces grands et difficiles problèmes des temps actuels, à discerner dans ce qu'on appelle le libéralisme, le progrès, la civilisation et les sociétés modernes, ce qui peut être compatible ou incompatible avec le christianisme, ne se trompent jamais (2). » Il constate donc lui-même l'existence de l'erreur libérale ; mais, et c'est ici que commence le dissentiment, il est persuadé que de la lutte contre cette erreur en est née une seconde : l'excès à côté de la défaillance : « Vous faites dire à l'Église et au Pape ce qu'ils n'ont pas dit ; vous leur faites condamner ce qu'ils n'ont jamais songé à proscrire (3). »

Avant tout examen de la question en elle-même, il est impossible de nier que la vraisemblance ne soit de son côté. C'est en effet la destinée de l'esprit humain, si peu qu'il s'écarte de ses guides divins, d'osciller entre les extrêmes, et l'histoire de l'Église, justement parce qu'elle est l'histoire des relations de l'homme avec la vérité, rend témoignage à cette loi. Quand une hérésie surgit, elle suscite toujours à la vérité d'ardents défenseurs ; mais il est bien

(1) *La Convention et l'Encyclique.*
(2) *Avertissement à M. L. Veuillot*, 2e édit., p. 8.
(3) *Ibid.*, p. 15.

Digitized by Google

rare que parmi eux ne se rencontrent pas des esprits excessifs et passionnés qui dépassent le but et donnent naissance à une autre hérésie. Aussi est-ce très souvent entre des affirmations et des négations contraires que l'Église a promulgué ses grandes définitions dogmatiques. C'eût été merveille que l'erreur libérale échappât seule ou presque seule à cette loi. Elle y était même particulièrement soumise par la délicatesse et la complexité des questions dont elle provoque l'examen.

Pour n'y point outrepasser la vérité, dans un sens ni dans un autre, il faut assouplir son esprit à des distinctions nombreuses et parfois subtiles. Il faut d'abord distinguer la thèse de l'hypothèse, c'est-à-dire les principes de leur application si variable. Dans la thèse elle-même, il faut distinguer les libertés condamnables en elles-mêmes de celles qui ne le sont que par leurs excès, les libertés religieuses des libertés civiles et politiques et quand il s'agit de celles-ci, il faut déterminer la limite où finit l'usage et où commence la licence. Est-il question de l'hypothèse, il faut tenir compte des milieux, des temps, des circonstances, des difficultés de toutes sortes qui peuvent l'étendre ou la restreindre : « Thèse et hypothèse, question de droit ou question de fait, diversité d'attitude dans un pays et à l'égard d'une société où existe l'unité et d'une civilisation où plusieurs religions se coudoient et s'arrachent les influences ; solidarité entre les situations et les questions, entre les pays eux-mêmes, en sorte que des résistances possibles et heureuses dans

Digitized by Google

un cercle restreint, seraient désastreuses par les représailles qu'elles susciteraient ailleurs; la nécessité, la légitimité ou l'opportunité de certains pactes qui engagent l'avenir : toutes ces solutions ont été jetées au vent du siècle (1)! »

Pour suffire à de telles distinctions, la science théologique est bien nécessaire, car sans elle on risquera fort, au milieu des difficultés pratiques, de perdre de vue les principes et de tomber en de déplorables défaillances. Le sens pratique et l'observation attentive des faits et des hommes ne l'est pas moins, car sans eux, alors même qu'on n'outrera pas les principes, on voudra en pousser l'application jusqu'à la chimère. Or, si la science des principes peut se concilier parfaitement et, grâce à Dieu, se concilie dans beaucoup d'esprits avec la connaissance approfondie des hommes et des faits, cette harmonie est bien loin d'être universelle. Il n'est pas rare de voir les esprits habitués aux abstractions, de profonds philosophes, de savants théologiens, perdre de vue le monde réel, ou se persuader qu'on peut immédiatement le plier à toutes les combinaisons et à toutes les rigueurs de la pensée. Une chose plus rare encore peut-être, et dont il est pourtant impossible de se passer, quand on veut être arbitre en de tels problèmes, est cet équilibre intellectuel, cette modération de jugement qui met en défiance contre les formules trop absolues. Combien d'esprits, au contraire, ne veulent pas et ne savent pas en sortir,

(1) Voir le *Moniteur de Rome*, décembre 1886.

Digitized by Google

et ne se sont jamais reposés entre l'approbation et l'anathème sans réserves et sans distinction.

Sans doute, contre toutes ces causes d'erreurs, les catholiques ont l'enseignement de l'Église et la parole pontificale, et sans eux il y a longtemps que l'unité serait rompue parmi nous; mais le péril est d'introduire dans l'interprétation même de cette parole les mêmes causes d'erreur, après s'en être inspiré dans le jugement que l'on porte de ses adversaires. L'une des merveilles, pour nous, de l'encyclique *Immortale Dei* et de l'encyclique *Libertas* est d'avoir atteint une précision qui triompherait de ce péril, s'il pouvait à jamais être complètement vaincu.

Il paraît donc difficile que, dans cette question tant agitée du libéralisme, des erreurs contraires ne se soient pas produites, d'autant plus qu'elle fut souvent tranchée par des écrivains peu préparés à la résoudre et, quels que fussent, d'ailleurs, leur mérite et la sincérité de leurs intentions, sans études théologiques et sans autorité. Ces erreurs ont dû, dans un sens et dans un autre, dans le sens du libéralisme et dans celui de l'intransigeance, faire naître des préventions et des accusations, avec d'autant plus de facilité qu'elles n'exigeaient aucune précision. C'était, en effet, dans une certaine école, une conviction générale que la nouvelle erreur libérale échappait, par sa nature elle-même, à toute définition, et que, pour en être convaincu, il n'était nullement besoin de l'avoir exprimée dans une proposition nette et facilement intelligible. C'était, disait-on, une erreur à l'état de sentiment,

Digitized by Google

plutôt qu'à l'état de doctrine. C'était, pour une foule d'hommes, affaire de conduite, de tempérament et de tendances, plutôt que de principes.

Hérétique par tendance, par sentiment et par tempérament (1)! Si nouveau et étrange que fût ce criterium dans les jugements dogmatiques, il fut pris au sérieux et appliqué sincèrement. L'on pressent assez à quelles conclusions il devait conduire certains esprits passionnés et égarés dans ces questions complexes. Aussi la liste des libéraux allait-elle se complétant chaque jour, comme une nouvelle liste des suspects, et ceux-là même, qui la veille avaient été choisis pour arbitres et pour juges, n'étaient pas sûrs de ne point être cités le lendemain comme accusés. Il n'y eut peut-être pas vingt noms dans l'épiscopat français, à une certaine époque, qui n'aient été plus ou moins légèrement atteints. Qui donc aurait échappé, quand Mgr Dechamps, Mgr Guibert, Mgr Desprez, le P. de Ravignan, Mgr Manning, Mgr Ginouilhac, n'étaient pas sans reproche?

Quant à Mgr Dupanloup, rien ne le mettait à l'abri, ni les éloges du Pape, ni les protestations, ni la plus étroite solidarité avec ses collègues; et l'un de ses accusateurs, relevant son nom au bas d'une adresse signée d'ailleurs d'un grand nombre d'Évêques, déclarait cette adresse très innocente pour les autres, mais coupable ou tout au moins suspecte sous sa plume (2).

(1) *Vie de Mgr Pie.*
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Pelletier.

Digitized by Google

C'était, on le voit, l'hérésie de tempérament prise sur le fait!

Cette audace d'accusation atteignait naguère ses dernières limites dans un article de la *Nouvelle Revue* d'un anonyme, hélas! trop transparent pour cacher le nom du révolté! « Tout le début de l'encyclique *Immortale Dei*, y est-il dit, est un exposé magnifique des rigides enseignements de l'Église, une condamnation formelle du libéralisme. Seulement le libéralisme condamné par Léon XIII, c'est le libéralisme brutal de la Révolution, la licence érigée en principe, la négation formelle, haineuse de tout élément divin dans l'origine des sociétés. Mais le libéralisme délicat, prudent de l'école d'Orléans, qui distingue entre la thèse et l'hypothèse, qui admet, en fait, au point de les aimer et de les défendre, les libertés et les neutralités modernes, qu'il condamne théoriquement, ce genre de libéralisme n'est pas visé, et même l'on peut dire que l'encyclique de Léon XIII en est un monument achevé. »!! (1)

Mgr Dupanloup avait-il tort de reconnaître à de tels signes une erreur doctrinale, car, selon la parole de l'éminent évêque de Nancy, l'exagération est aussi l'erreur.

II

S'il restait place pour un doute, il dut s'évanouir quand parurent les encycliques *Immortale Dei* et

(1) *La Nouvelle Revue*, n° du 15 janvier 1887, p. 247.

Digitized by Google

Libertas. Que se passa-t-il, en effet, à l'apparition de ces augustes documents? Le souvenir des clameurs qui, quelques années auparavant, avaient accueilli le Syllabus, pouvait faire redouter un pareil orage. Il n'en fut rien; sauf quelques radicaux extrêmes, l'attitude et le langage de la presse rationaliste elle-même furent modérés. Certes, ce n'était pas de sa part une adhésion sans réserves; mais, enfin, le respect et même l'admiration furent la note dominante.

Comment expliquer un pareil contraste? N'était-ce donc plus la même doctrine? Nos adversaires sont les premiers à le dire, l'encyclique *Immortale Dei* n'est qu'une nouvelle affirmation du Syllabus. A nos yeux, elle est plus encore : c'est bien l'œuvre de Léon XIII, un nouvel épanouissement, un nouveau développement de la doctrine, dans une ampleur et une beauté croissantes; mais nul doute que les assertions du Syllabus n'y soient contenues et affirmées de nouveau. Était-ce que l'opinion était plus favorablement disposée à recevoir les enseignements du Saint-Siège? Au contraire, durant ces vingt années qui séparent le Syllabus de l'encyclique *Immortale Dei*, sous des influences multiples, elle n'a cessé de se pervertir. Si Pie IX s'adressait à des défiances ombrageuses, Léon XIII parlait à des haines et des à colères toutes prêtes à éclater! A quelle cause faut-il donc rapporter, d'un côté, ces irritations après le Syllabus, de l'autre, cette pacification après l'encyclique *Immortale Dei* et l'encyclique *Libertas*. Elle ne peut se trouver évidemment que dans les commentaires dont ces documents furent

Digitized by Google

accompagnés. Léon XIII, en expliquant lui-même sa doctrine, a donné la véritable interprétation de la vraie doctrine, et par elle, il a produit un immense apaisement dans tous les esprits capables de quelque justice et de quelque modération. Les commentaires donnés par certains écrivains à l'enseignement de Pie IX ont soulevé dans les mêmes esprits de violentes répugnances et d'implacables colères, à ce point, que les ennemis de l'Église s'en prévalaient aux yeux des indécis contre la tentative d'apaisement essayée, avec tant de succès d'ailleurs, par l'évêque d'Orléans. Ces commentaires n'étaient donc pas entièrement conformes à la véritable interprétation, et Mgr Dupanloup avait raison de les trouver en plusieurs points excessifs. Ce qui irrite ne peut être ce qui apaise.

D'ailleurs, étant donnée la méthode employée par certains commentateurs du Syllabus, ces excès étaient inévitables. Le cardinal Pecci, alors archevêque de Pérouse, de concert avec Mgr Dupanloup et nos plus savants évêques, la reprochait en ces termes aux ennemis de l'Église : « Si ceux qui se servent habilement du Syllabus pour le dresser comme un épouvantail en face du monde avaient réfléchi qu'il ne suffit pas d'être habile, mais qu'il convient encore et surtout d'être honnête, ils ne se seraient point tenus pour satisfaits d'offrir à la haine du monde une proposition détachée d'un long discours, mais ils auraient cherché à en fixer le sens d'après l'ensemble des documents où elle se trouve, et qui étaient opportunément indiqués. » Malheureusement plusieurs écrivains catholiques, dans

Digitized by Google

des intentions assurément bien différentes, imitaient en cela les ennemis de l'Église, et un journal catholique, très répandu en Belgique, ne craignait pas de préconiser cette fausse méthode justement blâmée par l'archevêque de Pérouse. Pour écraser plus sûrement les erreurs libérales, il fallait, disait il, dans l'interprétation du Syllabus, isoler plutôt les propositions des documents indiqués, parce que de cette façon elles gagnaient plus de relief (*sic*) et donnaient à ces documents eux-mêmes une signification et une portée plus accentuées.

Les excès nés de pareilles interprétations sont signalés, à plusieurs reprises, très explicitement, dans l'encyclique *Immortale Dei*, et avec une insistance qui révèle un nouveau péril pour la doctrine. Après cette lumineuse et ferme exposition des principes catholiques, sur la constitution des États analysée par nous, qui ne laisse aucun refuge à l'erreur libérale, le Souverain Pontife se retourne contre l'erreur contraire et conclut en ces termes : « Telles sont les doctrines que l'Église catholique impose, touchant la constitution et le gouvernement des États. Aucun de ces enseignements, aucune de ces décisions, si on veut les interpréter sainement, ne proscrit en soi telle ou telle des différentes formes de gouvernement, nul régime n'étant incompatible avec la doctrine catholique, et tous, pourvu qu'on les administre selon la sagesse et l'équité, pouvant garantir la prospérité de l'État. Bien plus, la participation, plus ou moins grande, du peuple aux affaires n'a rien, en soi, de blâmable; et même à cer-

Digitized by Google

taines époques et sous l'empire de certaines lois, cette participation peut être non seulement un avantage, mais un devoir pour les citoyens.

En outre, il ne serait pas juste de se prévaloir des doctrines mentionnées plus haut pour accuser l'Église d'être plus sévère et plus difficile qu'il ne convient, ou ennemie de la saine et légitime liberté. La vérité est que, si l'Église juge que les divers cultes ne peuvent être mis sur un pied d'égalité avec la vraie religion, elle ne condamne pas pour cela les chefs détenteurs du pouvoir qui, en vue, soit de procurer un grand bien, soit d'éviter un grand mal, tolèrent dans la pratique que les divers cultes aient leur place dans l'État. C'est, d'ailleurs, la coutume de l'Église de veiller avec le plus grand soin à ce que nul ne soit forcé, malgré soi, d'embrasser la foi catholique et elle n'a garde d'oublier ce sage avertissement donné par saint Augustin : L'homme ne peut croire que de son plein gré. De même l'Église ne peut approuver une liberté qui engendre le dégoût pour les saintes lois de Dieu et se résout en un refus d'obéissance à l'égard de l'autorité légitime. Une telle liberté mérite plutôt le nom de licence, elle est justement appelée par saint Augustin : Liberté de perdition; et par l'apôtre saint Pierre : Le masque de perversité. Bien plus, cette prétendue liberté étant opposée à la raison est une véritable servitude. Celui qui commet le péché est esclave du péché. En opposition à celles-là, il faut mettre la vraie et légitime liberté, laquelle envisagée dans l'individu ne permet pas à l'homme de se faire esclave des

Digitized by Google

erreurs, des passions et de leur impitoyable tyrannie; envisagée dans la vie publique, trace de sages règles aux citoyens, augmente dans de larges proportions les ressources et les avantages de la vie sociale, et défend l'intérêt de tous contre l'arbitraire d'autrui. Cette liberté honnête et digne de l'homme, l'Église la patronne ouvertement, et c'est pour en garantir aux peuples la jouissance et le bienfait intégral, qu'elle n'a jamais cessé de combattre.

« Oui, en vérité, les institutions les plus capables de contribuer au bien général dans l'État, toutes celles qui ont pour but, soit de protéger les peuples contre les caprices tyranniques des princes, soit d'empêcher le pouvoir central d'intervenir d'une façon importune dans les affaires municipales ou domestiques, toutes celles qui relèvent la dignité de la personne humaine, ou sont de nature à garantir l'égalité des droits, l'Église catholique les a ou bien établies, ou bien prises sous sa protection, ou bien conservées. Les monuments historiques des âges précédents sont là pour l'attester. D'ailleurs, toujours conséquente avec elle-même, si, d'une part, elle proscrit une liberté immodérée se traduisant pour les individus et pour les peuples en licence ou en servitude, elle accepte de grand cœur les progrès que chaque jour fait naître, lorsqu'ils contribuent réellement au progrès de la vie présente, laquelle n'est qu'une étape sur le chemin qui conduit à la vie future et immortelle. Ainsi *accuser l'Église* de voir d'un mauvais œil les formes les plus modernes des systèmes politiques et de repousser en

Digitized by Google

bloc toutes les découvertes du génie contemporain, c'est une vaine calomnie qui ne repose sur rien... » Plus loin, Léon XIII achève sa pensée par ces paroles... « Nous proclamons librement la vérité, selon notre devoir, non pas que nous n'entendions ne tenir aucun compte du temps où nous sommes, ou que nous entendions proscrire les honnêtes et utiles progrès de notre âge, mais parce que nous voudrions voir les affaires publiques suivre des voies moins périlleuses et reposer sur de plus solides fondements, et cela en laissant intacte la liberté légitime des peuples, cette liberté dont la vérité est, parmi les hommes, la source et la meilleure sauvegarde. »

Ces multiples exagérations contre lesquelles Léon XIII défend son enseignement et la tradition catholique, leur ont été souvent prêtées par les ennemis de l'Église. Ils en ont fait leur arme favorite, parce qu'ils n'en ont pas rencontré de plus puissante contre nous; mais plusieurs catholiques, avec des intentions très pures et quelquefois très généreuses, y ont-ils été étrangers, et ces exagérations n'ont-elles pas été la source de bien des accusations? Il n'est plus aujourd'hui possible d'en douter, car Léon XIII encore l'affirme. « La défense du christianisme réclame impérieusement que tous soient unanimes à croire et intrépides à professer les doctrines enseignées par l'Église, et de ce côté, il faut prendre garde ou d'être en quoi que ce soit de connivence avec les fausses doctrines ou de leur résister plus mollement que la vérité ne l'exige. (Voilà pour l'erreur libérale.)

Digitized by Google

Dans le domaine des opinions libres, il sera permis de discuter avec modération et dans le dessein de rechercher la vérité, mais en mettant de côté les soupçons injustes et les mutuelles accusations. Pour atteindre ce but et pour empêcher que l'union des esprits ne soit détruite par des accusations téméraires, voici ce que tous doivent admettre : La profession intégrale de la foi catholique est incompatible avec les opinions qui se rapprochent du naturalisme et du radicalisme, opinions dont le point capital est de détruire de fond en comble les institutions chrétiennes et de substituer, dans la société, la souveraineté de l'homme à celle de Dieu.

« S'il s'agit de questions purement politiques, comme de se prononcer sur le meilleur système de gouvernement, ou sur telle ou telle manière d'organiser les États, on peut se livrer à de libres et honnêtes dissensions. Incriminer les catholiques dont la piété et la résolution d'obéir filialement au Saint-Siège sont d'ailleurs notoires, parce qu'ils professeraient, sur ces divers points, des sentiments différents des nôtres, cela constituerait une véritable injustice. On se rendrait plus coupable encore si, *comme nous avons le regret de le voir* faire en plus d'une circonstance, on allait jusqu'à déclarer leur foi suspecte et pervertie. Les écrivains et particulièrement les journalistes ne devront jamais perdre cette règle de vue. » (Voilà pour l'erreur intransigeante.) Le Souverain Pontife, on le voit, par ces paroles, conserve jusqu'à la fin sa double préoccupation, au sujet des défaillances et des exagé-

Digitized by Google

rations doctrinales. Il déclare nettement que celles-ci ont existé en même temps que celles-là, car d'où auraient pu venir ces soupçons injustes, ces accusations téméraires, ces calomnieuses interprétations qui ont été jusqu'à représenter comme suspecte et pervertie la foi des enfants dociles au Saint-Siège, si personne n'avait eu la prétention de transformer en dogmes et en règles de croyance des opinions erronées ou tout au moins indifférentes et libres.

III

Le Pape n'eût-il pas été si explicite, il suffirait, pour se convaincre sur ce point, de comparer, à certaines propositions de l'encyclique, certaines affirmations absolues que leurs auteurs ont abandonnées, nous en sommes sûr. Il est absolument impossible de les soutenir aujourd'hui (1) : Quand Léon XIII revendique les droits de la liberté légitime, quand il lui accorde une part dans la constitution des États chrétiens, quand il se défend d'en vouloir aux libertés légitimes des peuples, qu'il leur assure l'approbation et la protection de l'Église. quand dans l'encyclique *Libertas*, il répète :

(1) Toutes les assertions que nous reproduisons ici ont été soigneusement vérifiées. Si nous n'en citons pas les auteurs, c'est qu'en dévoilant les erreurs, nous désirons épargner les personnes, et autant qu'il est en nous, éviter toute provocation. Nous avons observé la même réserve relativement à d'autres textes que nous citerons encore au courant de cet ouvrage. Toutefois, si notre exactitude était contesté, nous sommes prêts à réparer cette volontaire omission.

Digitized by Google

« que l'Église a toujours été et demeurera la très fidèle protectrice des libertés civiles exemptes d'excès, peut-on soutenir qu'on ne peut être en aucune manière ni en aucun sens libéral; que le mot de liberté nous vient des pays à esclaves et est sans usage dans les pays chrétiens, peut-on défendre des propositions comme celles-ci : Introduisez dans le culte national et public la religion catholique, faites que Jésus-Christ règne sur le gouvernement et que l'État ne soit pas séparé de l'Église, et vous verrez que toutes les autres libertés, *n'importe lesquelles*, ne pourront plus subsister, car on ne pourra plus les accorder, comme on les accorde dans la société moderne. Quand Léon XIII repousse comme une calomnie cette assertion que l'Église voit d'un mauvais œil les formes modernes des systèmes politiques, et qu'il déclare avec insistance, dans ces deux encycliques, qu'aucune forme de gouvernement n'est en elle-même proscrite par elle; peut-on soutenir que le régime parlementaire repose sur un principe hérétique et que ce n'est pas assez dire? Quand il approuve dans les constitutions politiques tout ce qui peut garantir l'individu, la famille, la cité contre les caprices tyranniques des princes? Peut-on soutenir que chercher des garanties contre le pouvoir est en politique ce qu'est en géométrie la quadrature du cercle, et que le pouvoir, et le mot l'indique, est une force supérieure à toutes les forces. Quand Léon XIII dit explicitement, dans l'encyclique *Libertas*, qu'il a lui-même distingué dans les libertés appelées modernes le bien du mal, et que ce qu'elles contiennent de bon,

Digitized by Google

l'Église l'a toujours approuvé et admis en pratique. » Peut-on les condamner en bloc et sans distinction, comme il est d'usage de le faire dans certaine école? Quand, après toutes ces déclarations, il loue les utiles progrès de notre âge, peut-on dire d'une manière absolue, et au nom de l'Église et de sa doctrine : Nous détestons et nous détesterons cette société moderne. Quand il affirme dans l'encyclique *Libertas* « que la merveilleuse puissance de l'Église a toujours éclaté pour la protection et le maintien de la liberté civile et politique des peuples », peut-on dire, d'une manière absolue, que : « La liberté politique est le despotisme des gouvernements et l'esclavage des peuples, le monopole des sectes et la licence des impies... qu'elle est un fléau terrible, et que l'Église ne peut ni l'aimer ni l'approuver. »

Quand dans l'encyclique *Immortale Dei*, le Pape, parlant de la puissance ecclésiastique et de la puissance civile, affirme que chacune d'elle, dans son genre, est souveraine, que chacune d'elle est renfermée dans des limites parfaitement déterminées, où elles peuvent agir en vertu des droits qui leur sont propres, peut-on écrire : « Il est nécessaire d'affirmer carrément l'omnipotence du Pape comme étant la source de toute autorité spirituelle et temporelle. » Ou encore : « Le pouvoir direct est celui qui réunit dans les mains du Pape le pouvoir spirituel et le pouvoir temporel, à la condition que le Pape n'exerce pas lui-même le pouvoir temporel, mais qu'il le déléguera à une personne laïque. C'est celui qui convient le mieux à la dignité de l'Église. » Quand le Pape recommande les concordats

Digitized by Google

comme un excellent moyen d'assurer l'alliance et la liberté réciproques des deux puissances, est-il permis de dire que le concordat est un des principaux dangers de l'Église, et qu'il est souverainement utile qu'on le batte en brèche » et d'exhorter les princes chrétiens à le faire.

Toutes ces assertions pourtant ont été soutenues par des accusateurs de Mgr Dupanloup, et s'il nous plaisait d'insister, nous pourrions en citer beaucoup d'autres, non moins contraires à la lettre et à l'esprit de l'encyclique *Immortale Dei* et de l'encyclique *Libertas*. Ce qu'elles affirment des droits égaux de chacun, des avantages que dans certaines circonstances et sous certaines lois, offrent les gouvernements représentatifs, a été plus d'une fois condamné ou discrédité. Nous avons là, sous les yeux, cent assertions authentiques qui le prouvent. Or, c'était contre de telles assertions que s'élevait l'Évêque d'Orléans.

IV

Au reste, cette interprétation de l'encyclique *Immortale Dei* ne nous est point personnelle. Elle a pour elle de nombreuses et incontestables autorités. Elle est adoptée par la plupart des évêques qui y ont adhéré publiquement en s'adressant au Pape. Presque tous le remercient d'avoir, par son enseignement, remédié, parmi les catholiques, à une double illusion et à un double péril. C'est en ce sens que s'exprime, de concert avec son coadjuteur, aujourd'hui archevêque

Digitized by Google

de Paris, et ses suffragants, l'illustre cardinal dont personne ne surpassait l'autorité et la sagesse dans l'Église de France, Mgr Guibert lui-même : « Au milieu de ce mouvement des intelligences et des sociétés contemporaines, les enfants de l'Église se sont demandé plus d'une fois quelle ligne de conduite ils devaient tenir pour rester fidèles aux enseignements de la foi catholique et venir en aide à la société moderne; les uns avec le désir de défendre la vérité, se laissant entraîner à condamner *avec trop de sévérité* le nouvel état social; les autres s'inclinant vers les hommes de notre temps, pour les ramener à Dieu, avec une indulgence qui affaiblissait peut-être l'expression de la doctrine dont l'Église a mission de sauvegarder l'intégrité (1). »

L'éminent évêque de Nancy n'est pas moins explicite et il résume en un mot toute sa lettre au Souverain Pontife : « *L'erreur et l'exagération qui est encore l'erreur*, vous les avez réfutées (2). » Ainsi parlent l'évêque d'Autun, le cardinal Lavigerie, l'archevêque de Rouen et tant d'autres. Or, toutes ces lettres ont été accueillies avec reconnaissance par le Souverain Pontife. Il en a fait remercier leurs auteurs; plusieurs mêmes ont été publiées sur son désir formellement exprimé.

Mgr Dupanloup ne parlait pas autrement; il avait donc raison en signalant dans cette question du libé-

(1) Lettre de l'Archevêque de Paris et de ses suffragants à S. S. Léon XIII en réponse à l'Encyclique *Immortale Dei*.
(2) Lettre de Mgr l'Évêque de Nancy à S. S. Léon XIII.

Digitized by Google

ralisme parmi les catholiques deux erreurs contraires : l'exagération à droite et la défaillance à gauche. Et l'encyclique *Immortale Dei* est bien cette œuvre de discernement qu'il avait tant désirée, à laquelle il s'était essayé lui-même, et que Léon XIII vient d'accomplir avec un éclat victorieux et une autorité souveraine. La vérité est dans ce milieu si nettement indiqué par Léon XIII. N'est-ce pas justement parce que Mgr Dupanloup s'y est tenu, qu'il a subi le sort de tout esprit modéré entre des partis extrêmes; accusé de violence et d'intolérance par les libéraux révolutionnaires et regardé, par eux, comme une sorte de grand inquisiteur; suspect d'hérésie aux yeux d'un certain nombre de catholiques. Nous l'avons déjà démontré en exposant sa doctrine; nous allons achever cette démonstration en examinant en détail les reproches qui lui furent adressés par ces derniers. Nous prouverons, quoi qu'on en ait dit, que, dans ses plus larges concessions, il n'a jamais dépassé les limites imposées par la saine doctrine.

Il n'entre pas dans notre pensée évidemment de venir, ici, discuter certaines imputations vagues, comme il s'en est tant produit contre l'évêque d'Orléans et ses œuvres, les noms par exemple de *catholique libéral*, *séducteur libéral*, qui lui furent si souvent donnés. Mis en circulation, le plus souvent par des écrivains sincères et zélés, peut-être, mais aussi pauvres d'idées et de science théologique que riches d'anathèmes, incriminant plus d'une fois de confiance des écrits qu'ils ignoraient ou n'avaient lus que superficiellement, beaucoup

Digitized by Google

trop occupés d'ailleurs à propager leurs griefs pour avoir le temps de les justifier ni même de les définir; ce ne furent que des échos passionnés et bruyants qui s'évanouirent sans avoir laissé rien de saisissable à la critique. A travers ces déclamations sans conséquences, nous irons droit à ceux qui ont parlé pour dire quelque chose. Toutes leurs objections se groupent, se diversifient, et souvent se contredisent sous trois noms retentissants. *Révolution ou principes de* 89, *société ou civilisation moderne*, *libertés publiques*. Ils nous fournissent une division artificielle, à la vérité, mais qui nous servira à mettre un peu d'ordre dans ce chaos d'accusations multiples, variées et souvent contradictoires (1).

(1) Ces accusations, depuis dix ans, n'ont pas cessé d'être répandues sous mille formes. Elles le sont encore chaque jour, et tout dernièrement on annonçait, comme ayant retrouvé tout son intérêt, le livre où elles furent condensées et exprimées avec le plus de violence. D'ailleurs, le silence gardé par les amis de Mgr Dupanloup est représenté comme une impuissance à le défendre, et même comme un aveu.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup relativement à la Révolution et aux principes de 89.

I

Mgr Dupanloup aurait donc fait alliance avec la Révolution, adopté sans réserve les principes de 89. C'est là contre lui le premier grief, et voici sur quelle preuve on s'est efforcé de l'établir. On prétend la trouver dans quelques pages de la *Pacification religieuse*, et tout particulièrement dans les lignes suivantes : « Qu'entend-on par l'esprit de la révolution française? M. Thiers entend-il les violences et les désordres de cette époque? Non, sans doute... Entend-il les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques. Tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des dis-

Digitized by Google

cussions publiques. Il est vrai, et nous l'avouons sans peine, ceux qui nous ont précédé dans la carrière vécurent quelque temps dans la défiance de ces institutions; cela se conçoit, les moyens violents, les excès et les erreurs effrayent toujours avec raison les honnêtes gens, et il le faut bien avouer, les crimes avaient trop ensanglanté les principes... Mais enfin, aujourd'hui, chose nouvelle et heureuse! la paix peut se faire. Ces libertés si chères à ceux qui nous accusent de ne pas les aimer, nous les proclamons, nous les invoquons pour nous comme pour les autres. Forts de nos convictions, inébranlables dans l'amour de la vérité catholique, nous demeurons, dans le fond de nos âmes, immuables comme l'Église au milieu des agitations humaines; mais aussi, charitables et éclairés comme elle, nous ne repoussons pas, en les réclamant pour nous, une tolérance sincère des hommes qui s'égarent, une discussion large et généreuse des opinions honnêtes; nous combattons, sans doute, mais nous tendons toujours une main fraternelle à nos adversaires; en un mot, nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la révolution française, en déplorant ses erreurs et ses excès (1). » Il est incontestable que, dans ce passage, Mgr Dupanloup accepte, invoque ce qu'il appelle l'esprit généreux, le véritable esprit de la révolution française, qu'il accepte, ce qui, pour un homme politique, n'est pas synonyme d'approuver, et surtout d'approuver

(1) *La Pacification religieuse*, ch. IV, pp. 252, 263, 264.

Digitized by Google

sans réserve, les libertés proclamées en 89 et qu'il énumère. Mais il faut voir dans quel sens il entend ces mots, et dans quelle mesure il les accepte.

II

Pour le comprendre, il n'aurait pas fallu, comme ses adversaires l'ont fait, séparer la page incriminée de son contexte, du long préambule qui la précède immédiatement, la prépare et l'explique. Ecoutons-le : « L'esprit de la Révolution, voilà un grand mot, malheureusement c'est un de ces mots indéfinis, et même, par la diversité des idées et des faits qu'ils représentent, presque indéfinissables. L'esprit de la Révolution, est-ce l'esprit de 89? Est-ce l'esprit de 93? Est-ce l'esprit philosophique et voltairien? Est-ce l'esprit plus religieux du consulat? Est-ce l'esprit de la république? Est-ce l'esprit de l'empire? Est-ce l'esprit athénien? Est-ce l'esprit spartiate? Est-ce l'esprit radical? Est-ce l'esprit bourgeois? On a dit que depuis la Révolution la loi était athée, et l'État laïque. Est-ce là l'esprit dont parle M. Thiers (1)? » Son premier souci est donc de déclarer que ce mot a des sens multiples, variés, contradictoires. Sous cette forme interrogative, il en indique même qui sont et lui paraissent inacceptables. Il lui reste à dire en quel sens il accepte ces mots : Révolution, esprit de la Révolution.

Il le dit avec une netteté parfaite : « Eh bien! nous

(1) *Pacification religieuse*, ch. IV, p. 252, 2e édition.

Digitized by Google

lui dirons clairement ce que nous croyons entendre par l'esprit de la Révolution, ce que nous sommes à cet égard et aussi ce que nous ne serons jamais. Et d'abord, qu'est-ce qu'une révolution? J'ouvre les dictionnaires dépositaires de la pensée publique, et je trouve changements brusques et violents, qui ont lieu dans les gouvernements d'une nation. — Cette définition est étroite et injuste, n'y aurait-il donc jamais eu au sein des sociétés humaines, des changements raisonnables, utiles, accomplis sans violence, avec la sagesse du génie? » Développant sa pensée, il indique tous les caractères de la révolution qu'il accepte. « C'est, dit-il, une révolution semblable aux révolutions accomplies par Charlemagne, saint Louis, Louis le Gros, et dont l'idéal est la révolution évangélique elle-même, qui ont eu pour promoteurs et partisans, des hommes comme Fénelon et le duc de Bourgogne. Cette révolution doit se faire sans précipitation et avec l'aide du temps. Elle doit s'accomplir avec l'assentiment de ceux qui gouvernent. Ses auteurs ont une mission providentielle qui exclut toute préoccupation philosophique et surtout toute entreprise antireligieuse (1). »

Pour bien comprendre la distinction établie ici par Mgr Dupanloup, et quelle application il en fait à l'époque dont il parle, il est nécessaire d'avoir une idée très nette des événements qui troublèrent si profondément la France à la fin du dernier siècle. C'est en France un préjugé trop répandu, de croire que toute

(1) *Pacification religieuse*, ch. IV, pp. 253, 254, 255, 256, etc.

Digitized by Google

réforme, tout progrès utile, toute liberté légitime datent de 89, et nous furent donnés par la Révolution, tandis qu'au contraire ce qui au milieu de beaucoup d'erreurs et d'excès, se formula et s'accomplit de bon à cette époque fut le dernier résultat et la reprise d'un travail bien antérieur et tout à fait étranger au mouvement révolutionnaire qui ne fit que le pervertir. On ne saurait trop le redire, cette révolution née d'un principe impie est essentiellement mauvaise, et ce qui a pu s'y mêler de bon, vient originairement de plus loin qu'elle et ne lui appartient pas plus que les débris de l'édifice roulés dans les flots n'appartiennent au torrent qui vient de l'ébranler.

Il y a donc deux 89, ou plutôt, 89 est un point de rencontre et, comme le confluent où aboutissent et se mêlent deux mouvements contraires, l'un traditionnel, national, et même chrétien, c'est le mouvement réformateur dont le comte de Chambord écrivait : « Nous reprendrons en lui rendant son caractère véritable le mouvement national de la fin du dernier siècle (1) »; l'autre rationaliste et révolutionnaire au pire sens de ces mots. L'un est un progrès, l'autre une déviation (2).

(1) Manifeste de 1871.

(2) Cette page était écrite quand Mgr Freppel a publié sa magistrale étude sur *la Révolution française*. C'est pour nous une sécurité de nous trouver en si parfait accord avec S. G. Mgr l'Evêque d'Angers : avant de décrire les funestes conséquences du mouvement révolutionnaire, il en distingue soigneusement le *mouvement réformateur*, qu'il nous montre, en 1789, beaucoup plus étendu que le mouvement révolutionnaire, et conforme aux vœux unanimes de la nation, et très légitime : « Oui, dit-il, c'était un noble spectacle pour l'Europe entière que de voir une nation à peu près unanime à réformer les abus qui s'étaient glissés dans son

Digitized by Google

Le premier est ce mouvement vers l'égalité et la liberté civile et politique, accéléré par le souffle chrétien du moyen âge qui, bien avant la Révolution, par son développement, avait fait de l'esclave le serf, du serf le vassal, du vassal le travailleur et le citoyen libre, qui avait affranchi les communes, inauguré le régime des assemblées nationales, créé les Champs de Mars, les Champs de Mai, les États généraux. Ce mouvement, comprimé en 1614 par l'abolition des États généraux et, depuis cette époque, par le progrès du pouvoir absolu, reparaît vers 1789, avec la vigueur et la hâte excessive de toutes les choses qui jaillissent après avoir été comprimées. Son programme est tout entier dans les cahiers; arrêté d'un commun accord par les trois ordres, accepté par Louis XVI, dans la déclaration du 23 juin 1789, son résultat, légitime en soi, devait être d'introduire dans notre droit public le partage du pouvoir législatif entre le souverain et la nation qui exerce désormais son contrôle par l'intermédiaire d'une représentation régulière et périodique, l'égale répartition des impôts, l'égalité de tous devant la loi, l'unité de législation, l'inamovibilité de la magistrature, la liberté civile des cultes dont les protestants jouissaient déjà en fait; l'accès de tous aux charges publiques. C'est une transformation. Toutefois cette transformation n'a

sein, à la suite de longs siècles d'histoire, cherchant à introduire plus de justice et d'équité dans les charges et les relations sociales; ces réformes que nous avons énumérées plus haut, ces réformes légitimes ont exercé une influence légitime sur les peuples étrangers, et c'est l'honneur de la France d'en avoir donné l'exemple. »

Digitized by Google

rien de soudain, ni d'improvisé, c'est l'accomplissement d'une œuvre qui avait été arrêtée un instant, mais qui s'était poursuivie depuis les premiers jours de la monarchie à travers toutes nos vicissitudes nationales et à laquelle plus de dix générations avaient fourni des promoteurs et des artisans. Elle n'avait rien de violent, car la rédaction des cahiers (1) faisait présager qu'elle se réaliserait sans bouleversement, d'un commun accord, entre le roi et tous les ordres de la nation; l'on peut même dire qu'elle était virtuellement réalisée quand survinrent les erreurs et les excès de la Révolution.

Enfin cette transformation n'était pas subversive des grands principes sur lesquels reposait la constitution séculaire du pays : si elle acceptait et consacrait la liberté civile des cultes déjà accordée aux protestants, elle laissait la prédominance au culte catholique qui continuait d'être l'unique religion d'État. Cet ensemble de réformes qui était un retour vers nos traditions, et le plus récent épanouissement des aspirations de la vieille France, était relativement, à l'heure présente,

(1) Les cahiers furent l'expression la plus unanime et la plus sincère qui ait jamais été rédigée des vœux d'un grand peuple; or, dans ces cahiers, il ne se trouve aucune trace des idées philosophiques et antireligieuses qui devaient corrompre la Révolution. Il faut ignorer entièrement notre histoire pour affirmer, comme l'a fait un journal italien, que les cahiers de 1789 ont été rédigés par une poignée d'hommes qui ont sapé le fondement de l'édifice de l'Eglise par l'ensemble des libertés publiques demandées par eux. (*L'Eglise et la Société moderne*, p. 66. Extrait de la *Sicilia catholica*.) Ce n'est pas, on l'a vu, l'opinion de Mgr Freppel. Il établit, comme nous, que les réclamations des cahiers étaient, sauf quelques exagérations, très légitimes et exemptes de tout mélange révolutionnaire, qu'ils étaient l'expression unanime des vœux de la nation. (*La Révolution française*, par Mgr Freppel, pp. 10-11, etc.)

Digitized by Google

aux derniers temps de la monarchie, aux abus du pouvoir absolu, à ce que l'on a appelé *l'ancien régime*, une vraie, légitime réaction, et, dans le meilleur sens de ce mot, une *révolution*.

Le second mouvement qui vint se mêler à celui-ci, et le corrompre, le mouvement révolutionnaire, remontait au dix-huitième siècle, né de la philosophie rationaliste, fille elle-même du protestantisme. Ce fut lui qui introduisit dans nos institutions le droit nouveau : la séparation de l'Église et de l'État, l'égalité de tous les cultes érigée en principe et procédant de l'indifférentisme religieux; et y substitua, avec toutes ses conséquences désastreuses, la souveraineté du peuple.

C'est du confluent de ces deux mouvements que sortit la société moderne. Toutefois, il est facile à un esprit clairvoyant et attentif de discerner dans ce mélange, et de rapporter à deux causes si différentes les fruits qui leur appartiennent. Or, quand Mgr Dupanloup parle de 89, du *véritable* esprit de la Révolution, auquel de ces deux mouvements adhère-t-il?

Il n'est pas possible de s'y méprendre : tous les caractères décrits par Mgr Dupanloup s'appliquent au premier de ces mouvements, tous excluent le second. Cette révolution, la seule qu'il admette (il le dit expressément), cette transformation respectueuse du passé, qui doit s'accomplir progressivement sans violence, avec l'assentiment de ceux qui gouvernent, qui exclut toute préoccupation philosophique et toute entreprise antireligieuse est le contraire du mouvement révolutionnaire. C'est, nous venons de le voir, le mouvement

Digitized by Google

réformateur entrepris d'un commun accord par la nation et le roi, et que le comte de Chambord lui-même voulait reprendre.

La révolution proprement dite (1), Mgr Dupanloup la répudie expressément et tout entière avec son principe, quand il adresse à M. Thiers cette interrogation : « L'esprit de la révolution est-ce l'esprit philosophique et voltairien? On a dit que la loi était athée et *l'État laïque*. Est-ce là l'esprit dont parle M. Thiers? » *L'État laïque*, en effet, cette brève formule renferme tout le principe révolutionnaire, nos adversaires eux-mêmes en conviennent. « Il est, disent-ils, un principe de 1789 qui est le principe révolutionnaire par excellence et à lui seul toute la révolution; on n'est révolutionnaire qu'au moment où on l'admet, dans un sens ou dans

(1) Les écrivains catholiques ont employé ce mot *révolution* en deux sens différents : les uns désignent par là l'ensemble des idées agitées et des transformations accomplies en 1789, et confondent sous ce nom le mouvement réformateur et le mouvement révolutionnaire. Dès lors ils distinguent logiquement dans la révolution ainsi entendue les éléments bons des éléments mauvais. Les autres appliquent uniquement ce mot au mouvement révolutionnaire et, conséquents avec eux-mêmes, ils déclarent la *révolution* absolument *mauvaise*. Le mot *révolution*, dans ce premier sens complexe, était beaucoup plus employé à l'époque où Mgr Dupanloup écrivit la *Pacification religieuse* qu'il ne l'est aujourd'hui même chez les catholiques, et l'évêque d'Orléans devait se faire comprendre d'adversaires qui ne l'entendaient pas dans un autre sens et confondaient tout pour tout approuver. Aujourd'hui le sens exclusivement mauvais tend à prévaloir chez les écrivains religieux, et Mgr Dupanloup lui-même, nous l'avons vu, l'a plusieurs fois employé. L'on peut critiquer cette double interprétation du même mot, mais il serait injuste de se prêter à de funestes et perfides malentendus, en ne remarquant pas que cette différence de langage peut se concilier et s'est souvent conciliée avec l'identité des idées et des doctrines.

Digitized by Google

un autre; il emporte tout, il élève entre les révolutionnaires et les catholiques un mur de séparation, ce principe c'est la sécularisation de la société, c'est la rupture de la société avec l'Église, avec Jésus-Christ, avec Dieu (1) », autrement dit l'État laïque. En le rejetant comme il le fait, en le mettant sur le même pied que la loi athée, Mgr Dupanloup l'a répudié sans réserve. Il le rejette encore ailleurs, nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, quand il ne craint pas d'attribuer toutes nos calamités et nos agitations sociales, depuis trois quarts de siècles, à cette prétention d'avoir voulu fonder le gouvernement des peuples sur la raison seule. Cette révolution il l'a flétrie vingt fois, le jour, par exemple, où il s'écriait à l'Assemblée nationale : « Nous avions une flamme, et vous l'avez éteinte, qui vous? la Révolution (2)! »

(1) Louis Veuillot, *les Illusions libérales*.
(2) Discours à l'Assemblée nationale pour la liberté de l'enseignement supérieur.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement à la Révolution et aux principes de 89. La thèse et l'hypothèse.

(*Suite.*)

I

Qu'on examine maintenant à la lumière des éclaircissements que nous venons de donner l'argumentation des adversaires et l'on verra sa faiblesse. Elle se ramène aux deux points suivants : « Embrasser la thèse du libéralisme, c'est adhérer à la doctrine qui soutient qu'un état social basé sur les maximes de 89 est régulier et légitime de sa nature; accepter l'hypothèse c'est, étant donné un état social basé sur lesdites maximes, en tirer pour le bien le meilleur parti possible, invoquer dans la pratique les libertés qu'il garantit avec juste discernement toutefois, et sans jamais compromettre les principes, c'est-à-dire les droits inaliénables de la vérité catholique. Dans le

Digitized by Google

cas de l'hypothèse, ajoutent-ils, on ne peut recourir, pour revendiquer le droit à la liberté commune, qu'à des arguments *ad hominem*, *uniquement* adoptés par ceux qui subissent l'hypothèse (1). » Or, concluent-ils, quand Mgr Dupanloup dit : « Les institutions libres, la liberté de conscience, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté des familles, la liberté de l'éducation, la liberté des opinions, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques, tout cela, nous le prenons au sérieux, nous l'acceptons franchement, nous l'invoquons au grand jour des discussions publiques... Ces libertés nous les invoquons pour nous comme pour les autres... Sont-ce là des arguments adoptés par ceux qui subissent la thèse? »

Nous répondons : 1° La thèse n'est pas telle que vous l'imaginez. Vous y englobez toutes les maximes de 89 (2). C'est excessif. Un des membres les plus éminents du Sacré-Collège, très au courant de notre littérature et de notre histoire nationale, parlant naguère de ces fameux principes de 89 (3), s'exprimait

(1) *Mgr Dupanloup*, épisode de l'Histoire contemporaine par M. Victor Pelletier, III, p. 8 et 9.

(2) A propos de l'égalité des citoyens devant l'impôt, de la participation des contribuables au vote de l'impôt, de l'accès des charges publiques ouvertes à tous, etc., Mgr d'Hulst fait cette remarque : « Qu'aucun de ces articles n'était contredit par la doctrine catholique, qu'on les retrouve formulés dans les écrits des plus célèbres docteurs, bien que la pratique des nations ne les ait guère admis avant 89 qu'à titre d'exceptions. » (Commentaires sur l'Encyclique *Immortale Dei*. Voir *le Monde*.)

(3) Nous ferons remarquer que jamais, en aucun de ses écrits,

Digitized by Google

ainsi : « Sur ces principes, il existe une grande confusion d'idées, et les prêtres doivent s'appliquer à la faire disparaître. Ce qu'ils ont de bon est ancien et se trouve dans l'Évangile et la tradition catholique, ce qu'ils ont de nouveau et leur appartient en propre est faux, mauvais, funeste (1). » C'était indiquer la distinction nécessaire ici. Si l'on entend par maximes de 89 les idées absolument nouvelles et inconnues avant cette époque, écloses pour ainsi dire du mouvement révolutionnaire, on a raison de les condamner sans réserves, mais si l'on entend aussi par là (et c'est le sens complexe que le plus souvent en France on donne à ce mot) les maximes déjà connues et même professées, mais formulées, promulguées et introduites à cette époque dans notre droit public, il faut les juger à la lumière de cette parole de l'Encyclique *Immortale Dei* : « De là sont sortis comme de leur source ces nouveaux systèmes de libertés que les grandes perturbations du siècle dernier virent éclore, et qui y furent promulgués, comme étant les principes fondamentaux du droit moderne, droit inconnu jusqu'alors, et qui se trouve, *sur plus d'un point*, non seulement en désaccord avec le droit chrétien, mais avec le droit naturel. » Il faut donc distinguer, entre ces maximes : Les unes sont absolument mauvaises et condamnables; celles, par exemple, qui proclament la souverai-

Mgr Dupanloup n'a loué ni invoqué les principes ou les maxime de 89.

(1) Discours prononcé le 23 décembre 1888 au Séminaire français, reproduit par *l'Univers* du 10 février 1889.

Digitized by Google

neté du peuple comme origine et source unique du pouvoir, la prédominance de l'État sur l'Église; la liberté de conscience érigée en droit absolu, et le droit égal de toutes les opinions et de tous les cultes devant la loi.

D'autres ne peuvent être acceptées que dans un certain sens et sous certaines réserves; par exemple, le droit de résistance à l'oppression qu'il serait également périlleux aux catholiques d'admettre ou de repousser aujourd'hui sans réserves, et que Léon XIII lui-même, dans l'Encyclique *Libertas*, admet dans certains cas et sous certaines réserves, quand il dit : « L'Eglise ne condamne pas que l'on veuille affranchir son pays ou de l'étranger ou d'un despote, pour peu que cela puisse se faire sans violer la justice. »

D'autres enfin peuvent être entendues dans un sens excellent, et légitimement appliquées. On y retrouve l'œuvre des cahiers (1). Telles sont : l'inviolabilité de la propriété, l'égale répartition des impôts et des charges publiques, la séparation des pouvoirs exécutif et législatif, le gouvernement constitutionnel et, quoi qu'on en ait dit, l'égalité de tous devant la loi, qui n'est pas *en soi* incompatible avec les immunités ecclésiastiques, puisqu'elle subsiste dans la plupart des pays de l'Europe, avec des juridictions spéciales, les tribunaux de commerce, les tribunaux militaires, les hautes cours de justice et la dispense pour les clercs du service militaire, enfin l'accès de tous aux

(1) Voir dans le *Monde* les commentaires sur l'Encyclique *Immortale Dei*.

Digitized by Google

charges publiques qui peut même admettre certains cas d'indignité, car l'exception ne détruit pas la règle.

Cette triple distinction a été faite par le cardinal Fornari, un prélat dont l'orthodoxie est au-dessus de tout soupçon; et il l'a faite à Rome, sans provoquer aucune protestation. On nous dira peut-être que ces maximes n'ont pas été entendues dans ce sens par ceux qui les proclamèrent, il nous suffit qu'elles l'aient naturellement et que beaucoup les entendent ainsi. Au reste, nous le répétons avec le cardinal Parocchi, ce qu'il y a de bon dans ces principes n'a pas, comme on s'efforce de le faire croire, une origine révolutionnaire, mais plutôt une origine chrétienne.

Il est donc faux ou du moins très exagéré d'envelopper dans la thèse condamnée, sans explication ni distinction, tout ce que, en France, on nomme les principes et les maximes de 1789.

La vraie thèse du libéralisme réprouvé par les papes peut s'énoncer ainsi : « Soit que l'erreur ait autant de droit que la vérité, soit que l'État n'ait pas à se mêler des cultes professés par ses sujets, une société bien ordonnée ne doit pas de faveur à la religion catholique et range toutes les croyances et toutes les sectes sous la protection d'une loi commune. »

L'hypothèse peut se formuler comme il suit : « Il est des situations où l'on ne pourrait ni efficacement, ni utilement, ni prudemment demander à l'État, pour la vraie religion, la protection exclusive à laquelle elle a droit, et dans ce cas l'on se contente de revendiquer pour elle la protection de la loi commune. »

Digitized by Google

En second lieu, les accusateurs de Mgr Dupanloup posent en principe que les partisans de l'hypothèse ne peuvent revendiquer la liberté commune que par des *arguments ad hominem*. Il y a ici encore une confusion. Les *arguments ad hominem* ne forment qu'une minime partie de ceux qui peuvent être employés par les catholiques dans leur revendication de la liberté commune en faveur de l'Église. Il n'y a de rigoureusement interdits que les arguments tirés du fond même du sujet, appelés par l'école arguments *ab intrinseco*. Ceux-ci en effet impliqueraient la bonté absolue des libertés et des institutions condamnées en principe, dont on réclame le bénéfice. Mais l'on peut invoquer tous les arguments qui se tirent des situations et des circonstances extérieures. Ainsi étant donné un état de société où la majorité des citoyens serait opposée au monopole et à la faveur, un gouvernement, en le supposant entre les mains de la minorité, devrait-il décréter la protection exclusive de la religion catholique? Les catholiques ne le font pas actuellement en Belgique et loin de les en blâmer, le *Moniteur de Rome*, dernièrement, louait leur réserve, et tous les esprits clairvoyants lui attribuent la durée de leur triomphe. Cependant on n'use pas ici pour maintenir le régime de la liberté commune d'arguments *ad hominem*, mais de considérations de prudence prises de la situation générale des esprits. Ce sont des preuves extrinsèques qui n'ont rien de personnel et qui ont un tout autre point de départ que les principes des adversaires.

Digitized by Google

Il nous semble que l'Encyclique *Immortale Dei* et l'Encyclique *Libertas* ont résumé ce genre d'argumentations quand elles disent que, pour éviter un plus grand mal, pour procurer ou conserver un plus grand bien, par *condescendance aussi pour l'infirmité* humaine et le mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses, un gouvernement peut garder aux cultes dissidents une place dans l'État et que l'Église ne s'oppose pas à la tolérance dont, pour ces mêmes motifs, la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de certaines choses contraires à la vérité et à la justice. Cela va bien au-delà des arguments *ad hominem*. Et quels arguments *ad hominem* allégueraient nos adversaires aux radicaux de la Chambre, dont le principe fondamental est qu'il faut la liberté pour tous, excepté pour les ennemis de la liberté commune, c'est-à-dire, d'après eux, pour les catholiques?

II

Ces rectifications sur le vrai sens de la thèse et de l'hypothèse étant faites, l'on peut reprendre les textes de la pacification religieuse et les accusations des adversaires; l'on verra qu'elles tombent d'elles-mêmes.

Mgr Dupanloup accepte, invoque, proclame les institutions libres, la liberté politique, la liberté civile, la liberté individuelle, la liberté de l'éducation, l'égalité devant la loi, l'égale répartition des impôts et des charges publiques. Mais aucune de ces institutions,

Digitized by Google

aucune de ces libertés ne sont, en elles-mêmes, condamnées par l'Église. Plusieurs mêmes ont été et sont encore favorisées par elle. Qu'on relise l'encyclique *Immortale Dei* et l'encyclique *Libertas*, l'on ne retrouvera de réprobation contre aucune d'elles, et l'on verra que plusieurs d'entre elles sont déclarées légitimes et bienfaisantes et que l'Église les a toujours admises et protégées, sous certaines conditions.

Il est vrai que Mgr Dupanloup accepte aussi, proclame (proclamer veut dire accepter publiquement) la liberté des cultes, mais il en avait le droit, et après l'encyclique *Libertas*, on peut dire qu'il avait le devoir de les invoquer, car, selon Léon XIII, là où ces libertés sont en vigueur les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien; mais comment s'en servir si on ne les invoque pas, si on ne les réclame pas, si, en fait, on ne les accepte pas. Il est vrai que la liberté des cultes et la liberté illimitée des opinions ne peuvent être invoquées en droit. Mais aucune des paroles de l'Évêque n'implique par elle-même qu'il les invoque à ce titre. L'on peut, en effet, accepter, invoquer, proclamer même ces libertés, et très sincèrement y acquiescer, comme l'Église elle-même, selon l'expression de l'encyclique *Libertas* (1), sans y reconnaître un droit, et des choses bonnes en elles-mêmes, l'on peut les accepter et les invoquer comme des faits imposés par les circonstances et mieux encore, comme des biens et des progrès relatifs, lorsqu'on les com-

(1) *La Civilta Catholica*, dans un article célèbre, dit même qu'on peut les aimer.

Digitized by Google

pare à l'état d'exclusion et d'oppression où l'Église était alors, et est encore aujourd'hui, réduite, tandis que l'erreur jouit de toute liberté.

C'est en ce sens que Mgr Dupanloup appelle *heureux changements* cet accord sur des principes défectueux en eux-mêmes, et, en le faisant, il use du langage employé dans le même sujet par la *Civilta Catholica*. Après avoir décrit l'état social identique à celui de la France, la Revue romaine ajoute : « Placés dans des conditions aussi tristes, il est évident que les catholiques considéreraient, comme un avantage insigne, l'établissement d'une liberté égale pour tous », et il ajoute qu'ils devraient en être heureux. Un changement, en effet, est heureux, non seulement quand il réalise l'idéal, mais quand il amoindrit le mal, et fait à la vérité un sort meilleur, sans pourtant la rétablir dans tous ses droits. Or, dans les paroles incriminées de l'Évêque d'Orléans, aucune ne repousse ce sens légitime et orthodoxe.

Il en est d'autres qui les suivent immédiatement, les expliquent et les achèvent, et déterminent ce sens orthodoxe avec une invincible netteté : « Forts de nos convictions, inébranlables dans l'amour de la vérité catholique, nous demeurons dans le fond de nos âmes immuables comme l'Église au milieu des agitations humaines (1). » Voilà bien une réserve expresse en faveur des principes et ces paroles n'auraient aucun sens s'il avait accepté en droit toutes les libertés qu'il

(1) *Pacification religieuse*, 2e édit., p. 264.

Digitized by Google

vient d'invoquer. D'ailleurs il poursuit : « Mais aussi, charitables et éclairés comme elle, nous ne repoussons pas, en les réclamant pour nous, une tolérance sincère des hommes qui s'égarent, une discussion large et généreuse des opinions honnêtes : nous combattons, sans doute, mais nous tendons toujours une main fraternelle à nos adversaires ; en un mot, nous acceptons, nous proclamons l'esprit généreux, le véritable esprit de la révolution française (1), en déplorant *ses erreurs et ses excès.* »

La liberté des cultes et la liberté des opinions n'est donc pour lui que la *tolérance des personnes ;* il ne les invoque donc pas comme un principe et comme un droit, car la tolérance exclut le droit, c'est une liberté de fait justifiée par les circonstances. Dès que l'on parle de *tolérance*, on sort de la thèse pour entrer dans l'hypothèse (2). Et encore, cette tolérance des opinions, il la renferme dans la *limite des opinions honnêtes.* Nous défions le théologien le plus rigoriste de découvrir la thèse libérale, condamnée, dans de pareilles déclarations, qui l'excluent si formellement.

En résumé, pour justifier leurs accusations, les adversaires de l'évêque d'Orléans auraient dû démontrer que ces libertés des cultes et des opinions sont acceptées par Mgr Dupanloup sans restriction, qu'il les accepte comme un idéal, comme des principes

(1) Il s'agit ici de la Révolution telle que, nous l'avons vu, il vient de la déterminer, c'est-à-dire du gouvernement réformateur.

(2) *Tolérer* une chose, écrivait dernièrement un théologien de *l'Univers*, ce n'est pas l'approuver comme bonne, c'est la subir quoique mauvaise. (*L'Encyclique Libertas et ses enseignements.*)

Digitized by Google

excellents en eux-mêmes, universels, devant être mis en pratique dans tous les temps et dans tous les lieux. Où ont-ils fait cette démonstration? Nous avons démontré, au contraire, et nous ne cesserons de développer par cette preuve, au cours de cet écrit, qu'aucune des paroles incriminées n'implique un sens si large et si absolu, et que les textes les plus formels, vingt fois répétés, expriment les distinctions et les réserves incompatibles avec ce sens absolu et hétérodoxe.

III

Nous avons donc démontré que la doctrine de Mgr Dupanloup, relativement à la Révolution française et aux principes de 89, est irréprochable. Aussi, ce livre de la *Pacification religieuse* ne provoqua-t-il, quand il parut, aucune protestation autorisée; bien au contraire, il fut honoré d'un bref élogieux du Pape, où était louée la doctrine de l'auteur, sans aucune espèce de réserve (nous le verrons plus tard).

Un autre suffrage, des moins suspects, lui était adressé dans cette lettre du R. P. Roothaam, général des Jésuites : « Je reçois en ce moment votre cher billet du 14 juin, où vous m'annoncez l'envoi de votre dernier ouvrage de la *Pacification religieuse*. Mille et mille remerciements. Hier, j'avais fini de le lire et de le dévorer. Impossible de vous dire quelles délices j'ai goûtées! Combien de fois je me suis senti poussé, forcé de vous féliciter, de vous remercier, de vous embrasser, pour ces belles pages, pleines de la sagesse

Digitized by Google

qu'inspire la foi. Oh! que les passions sont fortes, celles qui résistent à ces rayons du Soleil de justice. Espérons, oui, espérons qu'avec le temps les ombres seront dissipées, et qu'enfin nous verrons la paix dans la justice. » Rome, le 8 juillet 1845.

Comment dans l'hypothèse de nos adversaires, de tels suffrages auraient-ils encouragé et couvert de telles erreurs? Ceux mêmes qui, depuis, ont accusé ce livre se taisaient alors, et plusieurs d'entre eux entouraient Mgr Dupanloup de leur admiration sincère et de leur obéissance (1). Il leur a fallu bien des années pour découvrir une erreur si évidente, disent-ils aujourd'hui.

(1) Celui-là même qui devait signaler, avec tant d'éclat, les effets désastreux des doctrines contenues dans ce livre, M. Pelletier lui-même, paraissait encore sans inquiétude, dix ans après son apparition. Vicaire général de Mgr Dupanloup, il écrivait, en 1855, à la suite d'une courte notice biographique de l'illustre évêque : « Le lecteur nous permettra de ne rien ajouter à ces indications biographiques, et de laisser à ceux qui viendront après nous le soin de raconter une vie déjà si pleine et si utile à l'Église. »

Digitized by Google

CHAPITRE IV

La véritable erreur libérale.

I

S'il fallait ici un dernier argument, nous dirions hardiment à nos lecteurs : comparez ce texte tant incriminé et ceux que nous aurons encore à défendre aux propositions soutenues à cette époque, et même plus tard, par plusieurs des accusateurs de Mgr Dupanloup. En voici quelques-unes où la thèse libérale est, selon nous, très nettement formulée (1) :

« Que veut-on? Rétablir l'antique alliance entre l'Église et l'État; mais aujourd'hui *une telle union serait contre nature* (2), car l'État n'est plus catho-

(1) Nous convenons volontiers que ces textes épars, comme ceux d'ailleurs que nos adversaires ne cessent d'opposer à Mgr Dupanloup, ne forment pas un système prémédité et suivi ; toutefois, en les choisissant, nous avons évité soigneusement l'abus où ils sont tombés si souvent, en ne transcrivant ici que des textes dont le sens est, par lui-même, entier et absolu, et qu'aucun contexte ne ramène, et ne peut évidemment ramener, à une signification orthodoxe.

(2) Les mots soulignés dans ces textes l'ont été par nous.

Digitized by Google

lique et l'Église apparemment n'a pas cessé de l'être. L'Église et l'État peuvent vivre en paix, en bonne harmonie dans la liberté. La liberté laisse à chacune des deux puissances son action propre dans le domaine qui lui appartient. »

« Pour que l'Église soit libre, il faut que personne ne se mêle de ses affaires, même pour la protéger, il ne lui convient pas de prendre le rôle de protégée à elle qui protège tout. L'Église ne demande aux gouvernements humains qu'une seule chose : la liberté. »

« Nous ne sommes plus au temps où les chrétiens étaient réduits à implorer la protection ou la pitié du souverain ou de ses ministres, » et la raison qu'on en donne, c'est que les chartes nouvelles donnant la liberté à toutes les consciences, donnent par cela même à l'Église cette liberté, *le seul trésor* qui lui soit cher, *la seule richesse* à laquelle jamais elle ne renoncera.

« Quant à nous, des adversaires sérieux ne nous feront rien retrancher à *la largeur de nos principes.* Nous ne demandons pour la religion attaquée par *toutes* les passions, par *toutes* les fureurs et par *tous* les talents, *que la liberté* de se défendre. La liberté serait la seule arme dont nous voudrions user. »

« La liberté d'enseignement n'est pas catholique, la liberté des cultes n'est pas protestante, l'une et l'autre n'ont qu'un nom : la liberté. L'une et l'autre n'ont qu'un fondement : *le droit gravé dans nos consciences* et inscrit dans nos constitutions. »

« Nous supplions la république de les abolir (nos

Digitized by Google

privilèges) (1), pour donner à tous, *aux phalanstériens comme aux catholiques, mais aux catholiques comme aux phalanstériens*, la liberté d'enseigner *à qui, par qui, comment* ils le voudront leur religion et leur théologie. »

« Le droit d'association est absolu, imprescriptible, inaliénable. Il est aussi essentiel à l'homme libre que le droit de vivre... comment limiter un droit naturel? »

« La liberté de la presse est *un droit* imprescriptible, inaliénable et inviolable. »

« Liberté d'association et liberté de conscience, voilà notre mot d'ordre et de ralliement. Les candidats qui le mettront en tête de leur programme pourront compter sur nos suffrages. Nous exigeons une adhésion franche et *absolue* à *ces deux principes* qui peuvent seuls relever la France et sauver la république. »

« Les catholiques demandent les garanties de la liberté; en attendant qu'ils les aient obtenues par eux-mêmes, ils combattent pour les conserver à leurs adversaires, non qu'ils attendent rien de la générosité de ces derniers, mais parce qu'ils veulent maintenir dans toute sa force *un principe indestructible*, dont leur courage, leur persévérance et leur bon droit sauront bien un jour tirer parti. »

« Sans doute nous avons entendu avec douleur, avec une douleur profonde, que nul n'a éprouvé autant que nous, débiter tant de sottises contre la vérité, tant d'outrages contre notre religion sainte,

(1) Il s'agissait spécialement de la rétribution accordée dans les facultés aux professeurs de théologie.

Digitized by Google

nous avons plaint cordialement dans les intervalles du combat, et même au fort de la lutte, les deux hommes de talent qui se dégradent au métier d'insulteurs de l'Église. Nous avons plaint davantage encore cette jeunesse enfiévrée par eux d'une rage d'impiété qui se traduira tôt ou tard en fautes et en irréparables malheurs, nous avons gémi de ce qu'en France on soudoie le blasphème public, comme jadis on y entretenait la prière, et que de même qu'il y avait sur le sol de pieux asiles où les chants sacrés ne cessaient pas, il y a toujours maintenant dans quelque coin une plume ou une voix payée par le trésor public qui déclame contre Dieu et sa loi. Nous avons souhaité très sincèrement aux coupables des lumières ou des remords capables de les pousser dans une voie meilleure, mais nous nous souvenons que *le droit à la liberté est indépendant de l'usage* que certains hommes en font, et il n'est pas plus entré dans notre esprit de demander au gouvernement d'interdire MM. Michelet et Quinet, que nous *ne demandons à Dieu d'interdire le libre arbitre*, parce qu'il y a des méchants. Contre la liberté des actes mauvais, il y a la loi et la force publique; contre la liberté des doctrines mauvaises ou jugées telles, il y a *la liberté des doctrines contraires*. Nous avons demandé cette liberté-là *et pas autre chose*. »

« Nous avons haï *tout principe illibéral* comme antichrétien. »

Voilà la thèse libérale condamnée : la protection de l'Église par l'État et toute alliance entre eux, repoussées

Digitized by Google

comme contraire à la nature des choses, la liberté la plus extrême de l'erreur et du mal invoquée non seulement en fait et comme une *tolérance*, mais comme un *principe et un droit absolu*.

Ces textes (et nous pourrions en citer bien d'autres) sont postérieurs de deux, trois, même quatre ans, à *la Pacification religieuse*.

Que l'on compare ces affirmations tranchantes, cette confiance sans ombre, ce pur enthousiasme aux concessions de l'Évêque si souvent atténuées par ses explications; par ses réserves, par ses alarmes, ses reproches, et les distinctions dont il ne se fatigue pas, que l'on compare, et l'on saisira plus facilement la limite entre les concessions permises et celles qui sont interdites.

D'ailleurs en relevant ces erreurs doctrinales, nous n'avons aucunement l'intention de nous en servir contre nos contradicteurs. Elles sont d'une époque où ces questions, tant controversées depuis, n'étant pas encore définies par l'Église, la bonne foi les excusait; et Mgr Guibert avouait lui-même qu'alors les théologiens les plus orthodoxes se servirent plus d'une fois d'expressions inexactes. Ils ne pouvaient guère atteindre à la netteté que les discussions et les enseignements du Saint-Siège rendent aujourd'hui plus faciles. Ceux qui les professaient alors les ont abandonnées, nous le reconnaissons, pour une doctrine absolument différente, et peut-être contraire. Nous ne voulons donc accuser personne, mais il nous sera bien permis de féliciter l'Évêque d'Orléans d'avoir su dès lors résister

Digitized by Google

à de tels entraînements; et d'opposer sa ferme modération à ceux qui nous parlent de ses défaillances.

II

La comparaison n'est pas moins favorable à l'Evêque d'Orléans sur le terrain de l'hypothèse ou sur le terrain pratique, qu'on lise les propositions suivantes : « Le gouvernement ne peut aujourd'hui en France avoir de religion à lui. Il est obligé de s'abstenir de ne professer aucun culte légal. Nous trouvons dans notre siècle assez de compensations pour l'aimer autant que le plus chrétien des siècles passés. »

« Supposons que la question constitutive d'une religion d'État pût être décidée par une loi, ce qui n'est pas, et qu'une loi fût sur le point d'être proposée pour redonner, en France, à la religion catholique ce titre légal, nous n'hésiterions pas à conjurer le pouvoir, au nom de la France et de l'Église, de s'abstenir sur cela même de toute tentative. Pour avoir cette liberté, qui nous est nécessaire, nous devons respecter la liberté commune à tous. Et, quand nous la voyons violée, même au préjudice de nos adversaires, nous protestons franchement, hautement, parce que c'est un acte inconstitutionnel, parce que, ensuite, tout ce qui ébranle le parti commun, sur lequel nous nous appuyons, porte préjudice à la sécurité de nos propres lois.

« Dans les circonstances actuelles, tout bien pesé, nos institutions libérales (il s'agit de la charte de 1830) sont les meilleures pour l'État et pour l'Église, pour la

Digitized by Google

morale et pour la foi, pour l'ordre public et pour la liberté de chacun.

« Les enseignements de l'Église, compris dans leur vrai sens, loin d'ébranler nos institutions, les affermissent et les fortifient au contraire. Seule, l'Église appelle la liberté de conscience la liberté pour tous, parce que, seule, elle n'a rien à en craindre, elle a tout à en espérer. »

C'est ainsi que s'exprimait, dans ses *Cas de conscience*, à l'époque même où paraissait la *Pacification religieuse*, un évêque que l'un des accusateurs les plus obstinés de Mgr Dupanloup, appelait, dernièrement encore, un *évêque de doctrine*, Mgr Parisis, évêque d'Arras. Plusieurs de ces propositions ont été modifiées, nous le reconnaissons, dans une nouvelle édition des *Cas de conscience*, parue vingt-cinq ans plus tard. Mais, dans cette édition elle-même, il est facile de trouver des propositions comme celle-ci, sur la liberté de la presse telle qu'elle se pratique de nos jours! « A tout prendre, ce régime ne vaut-il pas mieux, pour l'Église, pour le bien des âmes, que tous les autres régimes possibles aujourd'hui? Sans nul doute... » Enfin, le même évêque, dans une lettre pastorale, s'exprime ainsi :

« L'Église n'a besoin ni de protection ni de privilège, il ne lui faut que la liberté, et c'est ce que la constitution du pays assure à tous les cultes. Pour conclure une alliance sérieuse, pour cimenter une paix durable, il suffit donc que le droit divin de l'épiscopat puisse s'exercer sous la garantie du droit social de la liberté

Digitized by Google

pour tous. C'est ce que nous avons dit cent fois comme écrivain privé, c'est ce que nous proclamons aujourd'hui comme pasteur. Il est libre à chacun de voir les inconvénients dans le défaut de protection, comme il est libre à d'autres d'y trouver des avantages.

« Nous pensons que la liberté absolue, civilement accordée à tous les cultes, offre aujourd'hui plus d'avantages pour la vraie Église qu'une protection qui n'apparaît que comme un odieux privilège. »

Nous ne nous reconnaissons en aucune manière l'autorité pour critiquer et juger la parole de cet éminent évêque. Nous demandons seulement à nos lecteurs de comparer à ces propositions les pages si violemment reprochées à l'Évêque d'Orléans, et de constater à quelle distance elles demeurent de ces doctrines.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement à la civilisation et à la société moderne. — Des différents sens donnés à ces mots. — Comment il convient de les entendre.

I

La doctrine de Mgr Dupanloup, irréprochable relativement à la Révolution, ne l'est pas moins quand il parle de la civilisation, de la société moderne. Fidèle à la distinction qu'il a faite relativement à 89, il distingue dans la civilisation moderne deux sortes d'éléments : les uns très acceptables même par les consciences catholiques, les autres qui doivent être réprouvés. En conséquence, il soutient que le Pape, ni dans le *Syllabus*, ni ailleurs, n'a condamné sans réserve la civilisation et le progrès modernes (1). Ce sont ses expressions.

Ses adversaires lui en font un reproche, et voici en

(1) *La Convention et l'Encyclique*, 2e édit., p. 118 et suiv.

Digitized by Google

quels termes l'un d'eux le résume et s'efforce de le justifier : « Ce qu'il peut y avoir de bon dans la civilisation moderne n'appartient pas à la civilisation moderne, ne constitue pas la civilisation moderne, ne la différencie pas d'une autre civilisation et surtout de la civilisation chrétienne, et par conséquent tout cela ne peut s'appeler la civilisation moderne. Vous dites que la civilisation moderne a donné les chemins de fer, les télégraphes électriques, la photographie et les bateaux à vapeur; mais tout cela se fût parfaitement arrangé avec la civilisation de saint Grégoire VII et de saint Pie V. Quelle est donc l'essence du progrès de la civilisation moderne? C'est l'indépendance de l'état civil du citoyen de son état religieux. Ce principe seul ne peut s'appliquer qu'à la civilisation moderne (1). » Tel est le langage qu'on aurait voulu imposer à Mgr Dupanloup. Nous allons démontrer que, bien loin d'y être obligé, il avait les meilleures raisons de ne pas s'en servir.

La logique n'est pas chez un peuple le seul arbitre du langage. L'usage qui n'est pas toujours d'accord avec la logique, en est la règle la plus impérieuse, et il faut bien en tenir compte sous peine de n'être pas compris.

Un polémiste et un orateur parlementaire qui s'adressent à la foule ne peuvent en aucune manière s'en écarter, sous peine de donner lieu aux plus funestes malentendus, et de perdre leur cause avant de l'avoir

(1) *Catholicisme libéral*, t. I^er^, p. 140, 141, par l'abbé J. Morel.

Digitized by Google

plaidée. Ils n'ont pas à s'occuper seulement de la manière dont leur parole doit être logiquement interprétée, mais de celle dont elle le sera certainement. Or, dites ou laissez dire sans réserve, sans distinction, dans un discours ou dans un écrit, que l'Église condamne la civilisation ou le progrès moderne, tout le monde, en France, à l'exception peut-être d'un groupe infime de théologiens, comprendra que l'Église repousse le gouvernement constitutionnel, l'égalité devant la loi, l'abolition des privilèges féodaux, l'égale répartition des impôts, le progrès des sciences physiques et naturelles, les chemins de fer, le télégraphe électrique, tout ce que Léon XIII lui-même appelle les formes *modernes* des systèmes politiques, les utiles *progrès de notre âge*, et par une telle déclaration, que vous le vouliez ou non, vous susciterez contre l'Église les malentendus et les haines les plus formidables.

Ceci est d'autant plus vrai, que ce mot, civilisation moderne, société moderne, dans la pensée du grand nombre, n'est pas opposé, comme nous l'avons déjà fait observer, à tout le passé monarchique de la France, mais à ce que l'on appelle proprement l'ancien régime, c'est-à-dire aux deux derniers siècles de la monarchie, aux abus incontestables du pouvoir absolu. Donc, un tel langage, fût-il exact, logique, justifié aux yeux des théologiens, il faudrait encore s'en abstenir, du moins dans la polémique et à la tribune.

Mais il ne l'est pas. Dire : ce qu'il y a de bon

Digitized by Google

dans la civilisation moderne n'appartient pas à la civilisation moderne, est, selon nous, un langage illogique jusqu'à la contradiction, inacceptable et même inintelligible. Vous aurez beau raisonner, vous ne ferez croire à personne que les découvertes des sciences naturelles faites depuis un siècle, que les télégraphes, les bateaux à vapeur et toutes ces inventions qui ont illustré notre temps, appartiennent à la civilisation antique. Et qu'on ne prétende pas nous embarrasser en nous disant que toutes ces choses s'harmonisent parfaitement avec la société chrétienne; c'est justement ce que nous disons nous-mêmes, en reconnaissant dans ces progrès modernes les fruits du christianisme. Et la preuve, c'est qu'ils ne se sont produits nulle part où les lumières du christianisme n'ont pas pénétré. C'est aussi pourquoi nous n'admettons pas une antimonie absolue et universelle entre la société moderne et la civilisation chrétienne.

La civilisation, la société moderne prise au sens obvie de ces mots, est l'ensemble des institutions et des progrès accomplis de nos jours ou en ces derniers temps. La réduire à ce qui la différencierait d'une autre civilisation possible ou passée, est une exclusion tout à fait arbitraire.

La vérité est que le christianisme porte en lui le germe de tous les progrès sociaux et qu'il les réalise peu à peu dans le cours des siècles, et c'est ainsi que les honnêtes et utiles progrès de notre âge, pour parler avec l'encyclique *Immortale Dei*, font tout à la fois partie de la civilisation chrétienne par leur origine et

Digitized by Google

de la civilisation moderne par leur épanouissement, puisqu'ils sont de notre âge; ou plutôt la civilisation moderne elle-même, *en ce qu'elle a de bon*, est une nouvelle manifestation, une réalisation plus complète de la civilisation chrétienne et non pas une conquête de la Révolution, selon un préjugé trop répandu. Ajouter que les progrès accomplis dans ces derniers temps ne peuvent s'appeler modernes, sous prétexte qu'ils auraient pu s'accommoder du passé nous paraît encore plus puéril. Les institutions comme les individus font partie du temps où ils sont nés, bien qu'ils aient pu naître et vivre autrefois.

C'est là une question de fait.

Est-il vrai d'ailleurs de dire que le seul principe essentiel à la société moderne soit l'indépendance de l'état civil du citoyen de son état religieux? Aux yeux de beaucoup d'autres et du plus grand nombre, c'est la séparation des pouvoirs exécutifs et législatifs, le gouvernement représentatif définitivement réalisé, ou l'abolition des privilèges et l'égalité de tous devant la loi, tout ce qui a été reconquis sur l'ancien régime, c'est-à-dire sur le gouvernement absolu et gallican de Louis XIV et de Louis XV? Est-il vrai encore que cette indépendance de l'état civil et de l'état religieux soit une idée propre à notre temps. Selon nous, elle est née de l'impatience du premier peuple ou du premier souverain à qui l'Église fut incommode. Nous reconnaissons qu'elle n'a pas été formulée dans une constitution avant 1789, et c'est sa grande erreur et son grand crime de l'avoir fait, mais elle se montre, dans l'his-

Digitized by Google

toire de l'Europe et dans l'histoire de France, audacieuse et violente, bien avant 89. Elle était dans l'esprit et même dans les actes de Philippe le Bel et des légistes, bien avant qu'elle ne fût formulée dans les décrets de l'Assemblée constituante.

Les éléments essentiellement mauvais de la civilisation et de la société moderne, tout aussi bien que les bons, ne sont modernes que par un dernier progrès et un dernier épanouissement; l'erreur ici-bas est presque aussi vieille que la vérité. Les excès et les erreurs révolutionnaires ont pour cause prochaine le philosophisme du dix-huitième siècle, favorisé par le jansénisme, qui lui-même vient de la Réforme, qui elle-même se rattache au néopaganisme de la renaissance, et l'on pourrait remonter ainsi, par une filiation très légitime, jusqu'aux hérésies des premiers siècles chrétiens. Si pour être moderne, il ne faut ni racine ni prélude dans le passé, rien ni personne ne le sera.

II

Voici une accusation plus sérieuse si elle était fondée. Mgr Dupanloup aurait dit que les difficultés entre l'Église et la société moderne qui ont leur point de départ dans les maximes de 89 sont de simples malentendus, et que, si on parvient à les éclaircir, on réconciliera la société moderne avec l'Église.

Nous reproduisons le passage sur lequel on prétend appuyer cette accusation : « Aujourd'hui, chez nous, que voit-on? Les croyances religieuses battues en

Digitized by Google

brèche, la dissolution de toute foi, même philosophique, l'écroulement de toutes les vérités rationnelles et les envahissements d'une prétendue science enivrée d'elle-même; en même temps, de grands malentendus se sont élevés sur toutes les questions qui regardent l'Église, et, par suite, un combat acharné est livré aujourd'hui contre elle. Quand éclata, en France, la Révolution qui fait maintenant le tour de l'Europe et du monde, l'Église, attachée, par des liens que le temps avait faits, à l'ancien ordre politique, fut emportée avec lui dans la tempête, et on ne sut pas distinguer dans cette lutte, alors engagée contre elle, ce qui tenait à l'état de choses légitimes, sans être nécessaires, et ce qui constituait les principes essentiels et l'esprit immuable du christianisme.

« Ce qui nous donne, à nous, hommes du temps présent, sujet de gémir amèrement, ce sont ces trois maux arrivés à l'état aigu : la ruine des croyances, précipitée par la direction impie des études scientifiques et philosophiques; le débordement des mœurs, accéléré par mille moyens nouveaux de propagande corruptrice, et, enfin, les malentendus injustes que les ennemis de la religion se plaisent à perpétuer entre l'Église et les peuples modernes. Voilà les trois maladies à guérir, s'il plaît à Dieu. Il est certaines personnes aux yeux de qui ces trois fléaux ne sont que les résultats partiels de ce qui est, pour elles, dans le présent comme par le passé, le plus grand de tous les fléaux, la *Révolution*... Je n'aime pas ce mot vague et mal défini, qui se dresse et grandit à volonté comme un

Digitized by Google

spectre; mais ce qui est très vrai, c'est que les maux dont je parle entretiennent, au sein des sociétés, un mépris de Dieu et de toute autorité, un orgueil et une haine qui menacent ces sociétés d'un retour continuel aux révolutions.

« Dans le concile œcuménique, qu'est-ce que le Pape demande à ses frères, les évêques, de rechercher avec tout le soin possible et de décider avec lui? Ce qui, avant tout, se rapporte à la paix commune et à la concorde universelle : *ea omnia quæ communem omnium pacem et concordiam respiciunt.* Voilà la vérité. On vous dit que le Pape veut rompre avec la société moderne, la condamner, la proscrire, y jeter un trouble profond; et, jamais les maux dont vous souffrez, peuples chrétiens, n'ont ému plus douloureusement le chef de l'Église. Il est temps qu'entre l'Église et les peuples chrétiens tous ces malentendus cessent (1). » Et, c'est cette page qu'on ose résumer en cette proposition absolue : Les difficultés, toutes les difficultés entre l'Église et la société moderne sont de simples malentendus (2). Evidemment, dans la pensée de Mgr Dupanloup, la réconciliation s'opérera si l'Église prononce l'innocuité des maximes qui dirigent la société moderne (3).

C'est peu dire que cette page ne justifie pas cette accusation qu'on prétend y appuyer, elle la renverse.

(1) Lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans au clergé et aux fidèles de son diocèse, sur le futur concile œcuménique, 13 septembre 1876.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. V. Pelletier.
(3) *Ibid.* p. 86.

Digitized by Google

Mgr Dupanloup, en effet, ne dit pas qu'il n'y a que des malentendus; mais, chose bien différente, qu'il y a des malentendus entre l'Église et la société moderne. Il ne le dit qu'après avoir signalé, énuméré, avec une insistance éloquente et douloureuse, les erreurs, les maux profonds de cette société moderne. Ces malentendus ne sont, pour lui, qu'une de ses maladies entre les trois dont elle souffre. Il l'accuse, il accuse la Révolution d'avoir attaqué les principes essentiels, l'esprit immuable du christianisme. Il constate dans son sein et condamne : la ruine des croyances, la direction impie des études, le débordement des mœurs, une propagande corruptrice de l'erreur, la licence de la presse, un mépris de Dieu et de toute autorité, des menaces permanentes de révolutions. Ce n'est qu'après avoir constaté ces maux, ces erreurs, avec lesquels il serait absurde, évidemment, de vouloir réconcilier l'Église, qu'il parle de malentendus. Or, c'était son droit, c'était son devoir, car, sous l'influence des calomnies et des exagérations que nous avons constatées, il est impossible que ces malentendus ne soient pas un obstacle au rapprochement entre l'Église et la société moderne, d'autant plus désirable et nécessaire que cette société a plus d'erreur et de maux à guérir.

Et, si ces malentendus n'existent pas, pourquoi donc Léon XIII les a-t-il signalés, lui-même, dans l'encyclique *Immortale Dei*, en défendant, avec tant de sollicitude, sa doctrine contre les interprétations excessives? Aussi, quand Mgr Dupanloup parle du rapprochement de l'Église et de la société moderne, de l'œuvre

Digitized by Google

de pacification qu'elle doit accomplir au concile, personne, après de telles paroles, n'a le droit d'entendre, comme on l'a fait, que ce rapprochement, cette pacification, doivent se faire au prix de concessions aux erreurs qu'il vient de dévoiler et de flétrir si énergiquement.

Au reste, il s'en explique lui-même, de manière à convaincre les esprits les plus prévenus : « L'Église n'est point un parti; elle veut vivre en paix avec les hommes, bénir partout, bénir toujours, n'ayant d'autres ennemis que les ennemis des nations, le vice et l'erreur. La paix dans la vérité, la paix dans la charité. Que demande la *vérité*? Que demande la *charité ?* Voilà le programme et l'objet du concile (1). »

On le voit donc, ce qu'il attend de l'Église, c'est qu'elle soit la mère compatissante des hommes et des peuples, sans cesser d'être l'ennemie des erreurs, et ce qu'il veut, c'est la charité; mais la charité *dans la vérité.*

(1) Lettre au clergé et aux fidèles sur le prochain Concile œcuménique.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement à la civilisation et à la société moderne (*suite*). — Opinion de Mgr Freppel sur cette question. — La vraie pensée de l'Évêque d'Orléans sur la société moderne.

I

S'il faut en croire nos adversaires, Mgr Dupanloup, non seulement aurait accepté et défendu, sans réserve, cette même société moderne, où il a, nous l'avons vu, reconnu tant de mal; mais il l'aurait louée, et l'apothéose irait jusqu'au lyrisme (1).

Citons encore, car, dans cet étrange procès, la meilleure manière de justifier l'accusé est, le plus souvent, de faire connaître les témoignages invoqués par les accusateurs. Voici donc ce que nous lisons dans cette page qui doit convaincre l'Évêque d'Orléans d'une telle apothéose : « Non, je n'attaque pas la société moderne.

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 86.

Digitized by Google

Si vous voulez désigner par ce mot l'égalité civile et les justes libertés, le pouvoir respecté, la paix européenne et ses féconds travaux, l'amélioration morale et matérielle de la condition des ouvriers, des paysans et des pauvres gens, la dignité des mœurs, l'honneur et la grandeur de la France, le rapprochement des esprits et des cœurs dans la civilisation chrétienne; j'accepte tout cela (1). » Cette déclaration seule devrait mettre un terme à toutes les accusations, car l'Évêque d'Orléans y dit clairement ce qu'il entend par la société moderne, quand il l'accepte et la loue. Or, on y cherche vainement un mot qui puisse être incriminé; elle démontre, au contraire, jusqu'à l'évidence, que Mgr Dupanloup n'acceptait et ne louait, de cette société, que ce qui est légitime et louable.

Il continue, il est vrai : « Je demande pourquoi ce mot société moderne, *malgré l'abus qu'on en a fait*, conserve tant de prestige, et d'empire et de charme sur les esprits les plus divers, et je me l'explique ainsi. La France nous était apparue avec les admirables dons qu'elle a reçus de Dieu, assise sur deux mers, glorieuse dans l'univers entier, et portant sur un sol fertile et charmant une population vaillante, intelligente et fière. Nous entrions dans la vie à un moment où, après d'horribles événements et des luttes grandioses, la paix semblait pour longtemps assurée et certaine; paix entre les nations, garantie par des relations équitables, paix entre les citoyens et l'autorité

(1) *L'Athéisme et le Péril social*, 153, Douniol, 1866.

Digitized by Google

garantie par des lois justes, paix entre les hommes appelés tous à l'égalité, à la liberté; paix avec Dieu, servi dans nos églises anciennes par un clergé rajeuni dans la pauvreté, l'épreuve, l'expérience, profondément national et parfaitement orthodoxe. Cette société avide de paix, de travail, de justice couronnée de gloire, fille de l'Évangile et dépendante du plus illustre passé recevait en ce siècle, comme par surcroît des dons, des instruments merveilleux, et avant tout la science, le crédit, la parole. La science qui venait féconder le travail; le crédit qui appuyait sur la confiance des hommes les uns pour les autres, le levier puissant d'une autorité nouvelle; la parole qui semblait destinée à rapprocher les esprits, mettant chaque jour en communication tous les hommes de tous les pays... Il n'était pas un de ces instruments dont la religion n'ait senti et béni l'utilité, pas une de ces espérances qui ne lui fût chère.

« Nous semblions tous, quelle que fût notre origine, quels que fussent nos penchants, naviguer ensemble vers une ère merveilleuse, promise à nos efforts, et que nous appelions le dix-neuvième siècle et la société moderne. Oui, je vous prends à témoins, mes contemporains et mes successeurs dans la vie, c'est ce noble idéal que vous avez cru réalisé (1). »

Voilà bien des éloges; mais à qui s'adressent-ils? A la société moderne prise dans son ensemble, à toutes ses époques, à celle qui suivit 1789, à celle qui vit sous

(1) *L'Athéisme et le Péril social*, 1re édit., p. 174.

Digitized by Google

nos yeux? Nullement; mais à cette société prise à un moment déterminé, au lendemain du premier empire et de ces luttes grandioses c'est-à-dire à la Restauration, à cette époque où la France, gardant de 1789 les réformes justes et vraiment libérales, réagissait par ses lois contre l'élément révolutionnaire et antichrétien qui s'y était mêlé et rendait à la religion catholique la première place qui lui est due, en la déclarant, à l'exemple de grands et libres pays, religion d'État, supprimait le divorce et érigeait en loi l'observation du dimanche. Et encore ces éloges s'adressaient moins aux institutions de cette époque qu'à l'idéal dont se berçaient alors de nobles esprits. Pour que ces éloges s'adressassent, sans réserve, à la société moderne, telle qu'elle existe en réalité, il faudrait que cet idéal eût été réalisé. L'a-t-il été? Mgr Dupanloup le croit-il? Il dit tout le contraire.

Écoutons l'éloquent écrivain : « J'accuse, je demande aux puissants ce qu'ils ont fait de *la liberté*, et aux sophistes comment ils *l'interprètent*. Je demande aux enrichis ce qu'ils ont fait du crédit. Je demande à la jeunesse opulente et aux favoris de la fortune ce qu'ils ont fait de la dignité des mœurs; je demande à *la presse corruptrice ce qu'elle a fait de la parole*, et si elle lui a été donnée pour pervertir ou pour éclairer; je demande à tant de gens qui se prétendent les représentants de la société moderne, pourquoi ils la font solidaire de leurs chimères et de leurs impiétés; je demande à tous les grands esprits ce qu'est devenu notre idéal, et bien loin d'attaquer, dans ce qui fait sa

Digitized by Google

gloire légitime, la société moderne, je la cherche tristement, je l'appelle, et je me consume pour sauver, s'il se peut, et garder à mon pays les débris de ses meilleures affections et de ses espérances obstinées... (1). » Et voilà ce qu'on nous cite comme une apothéose sans réserve de la société moderne. Si c'est ainsi qu'il la loue, comment l'aurait-il accusée?

La vérité est que toute cette page se retourne contre l'accusation. Nous en appelons aux esprits attentifs et impartiaux; n'est-elle pas, dans ses premières lignes, le discernement le plus sévère entre les divers éléments qui constituent notre société, et dans ses dernières, la condamnation la plus expresse de ses erreurs et de ses crimes?

II

Si dans cette question de la civilisation et de la société moderne Mgr Dupanloup avait ici besoin d'un avocat, il le trouverait dans un Évêque dont nos adversaires reconnaissent l'autorité et la parfaite orthodoxie, nous voulons dire Mgr l'Évêque d'Angers. En résumé, que reprochent-ils à Mgr Dupanloup : 1° D'avoir dit que la société moderne n'était pas condamnée en bloc. C'est aussi ce qu'affirme, d'une manière plus absolue encore, Mgr Freppel, dans le discours prononcé à la Chambre le 22 mai 1882 : « Le Pape a condamné dans le Syllabus la société moderne, lui objectent ses con-

(1) *L'Athéisme et le Péril social*, pp. 135 et 136.

Digitized by Google

tradicteurs. » Le prélat répond sans hésitation : « Le Syllabus *n'a pas condamné la société moderne*, il a condamné les erreurs qui ont cours (1). » L'on reproche à Mgr Dupanloup d'avoir distingué dans la société moderne entre ce qui doit être réprouvé et ce qui doit être accepté : Mgr Freppel admet cette distinction et la proclame, toujours dans le même discours. L'on vient de représenter l'Église en rébellion avec la société moderne : « Qu'est-ce que cela peut bien vouloir dire, réplique Mgr Freppel? Ah! si par société moderne vous entendez l'État sans Dieu, la justice sans Dieu, le mariage sans Dieu, vous êtes dans le vrai, oui, nous sommes irréconciliables. Mais si par là, vous entendez la société telle qu'elle doit exister au dix-neuvième siècle, avec le progrès normal, et légitime des mœurs, loin d'y être hostiles, nous y applaudissons (2). »

On a reproché surtout à Mgr Dupanloup d'avoir dit, après toutes les condamnations et toutes les réserves que nous avons reproduites ou rappelées, que la société moderne par certains éléments, par ce qu'elle a de bon, était fille de l'Évangile. Ici encore Mgr Freppel s'accorde avec lui : « Il m'est impossible de ne pas voir une application des principes évangéliques dans un état social où la loi couvre d'une égale protection tous les droits et tous les intérêts légitimes, où toutes les fonctions sont accessibles à chacun, comme toutes les charges publiques se répartissent entre tous. Je regarderais comme une injustice de méconnaître le

(1) Discours prononcé à la Chambre le 22 mai 1882.
(2) *Ibid.*

Digitized by Google

progrès moral dans un siècle où les controverses pacifiques qui produisent des convertis, ont succédé aux guerres de religion qui ne font le plus souvent que des vaincus... »

« Ah! l'Église, je le sais, il en est qui, par un étrange sophisme, voudraient en faire *l'adversaire d'un monde qu'elle a porté dans ses flancs.* Elle qui n'a pas maudit l'empire romain, elle qui n'a pas jeté l'anathème à la féodalité qui la menaçait dans son indépendance, elle qui a traversé l'ancien régime sans que jamais aucune mesure oppressive ait pu décourager son zèle ni sa fidélité? Non! elle ne saurait montrer, pour le présent, moins de sympathie ni de condescendance maternelle que pour les âges précédents (1). » Voilà l'éloge de la société moderne dans ce qu'elle a de bon, bien entendu. Nul doute qu'il n'eût été incriminé sous la plume ou sur les lèvres de Mgr Dupanloup, tout irréprochable qu'il puisse être. Il l'a été. L'évêque d'Orléans n'a jamais dit autre chose et peut-être l'a-t-il dit avec plus de réserves encore.

Dans la distinction qu'il établit entre les éléments bons et les éléments mauvais de la civilisation moderne, Mgr Dupanloup n'a pas seulement pour lui les meilleurs avocats, mais le juge suprême lui-même. Les Souverains Pontifes, en effet, au milieu des anathèmes dont ils ont poursuivi les erreurs de cette société, se défendent de vouloir la ramener à l'an-

(1) Discours prononcé à la Chambre le 22 mai 1882.

Digitized by Google

cien régime, et même de condamner sans réserve le régime nouveau.

Ainsi parle Pie VI : « Nous devons avertir que notre intention n'est pas d'attaquer *les nouvelles lois civiles* auxquelles le roi a pu donner son consentement, ni de provoquer le rétablissement de l'ancien régime de France. Le supposer serait renouveler une calomnie qu'on n'a affecté jusqu'ici de répandre que pour rendre la religion odieuse. » C'est le 10 mars 1791 (la date est à remarquer) que Pie VI parlait ainsi. Léon XIII est encore plus explicite peut-être dans l'encyclique *Immortale Dei*, quand il défend l'Église non seulement de condamner, mais de regarder d'un mauvais œil les formes *modernes des systèmes politiques*. Dira-t-on que les nouvelles lois civiles et les formes modernes des systèmes politiques sont étrangers à la civilisation et à la société modernes?

En présence de ces déclarations souveraines, il est impossible de maintenir ces assertions tant de fois répétées que la civilisation, la société modernes sont condamnées en bloc, non plus que de rééditer, du moins au nom de l'Église, les anathèmes tant de fois prodigués, sans distinction, à nos libertés politiques et aux gouvernements représentatifs.

Il faut en conclure, au contraire, que, si l'Église condamne en principe la constitution religieuse et l'apostasie de la société moderne, elle en accepte, au moins, dans une très large mesure, les constitutions civiles et politiques :

« Ce que les vrais catholiques réprouvent dans les

Digitized by Google

constitutions modernes ou, pour mieux dire, dans le système moderne, dit la *Civilta cattolica*, ce n'est pas la liberté, ce ne sont pas les élections au premier ou au second degré, ce n'est pas la combinaison d'une ou de deux Chambres, ce ne sont point les ministères, les harangues, les interpellations, les commissions, les amendements et le reste (l'on reconnaît là le gouvernement parlementaire). L'Église s'inquiète peu de ce mécanisme, elle laisse les peuples agir à leur guise, et les catholiques, en tant que catholiques, c'est-à-dire en vertu de leur profession religieuse, n'en prennent pas grand souci. Ce sont les parties essentiellement mauvaises du système que l'Église et les catholiques condamnent, comme de méconnaître les droits de l'Église et de vouloir, sous prétexte de séparation, bannir entièrement l'Église des choses de ce monde (1). »

III

C'était là, avec plus de réserves sur les abus de ces institutions, la conviction très ferme de l'évêque d'Orléans. Il l'a exprimée, il l'a défendue; mais nous défions ses accusateurs de prouver qu'il l'a dépassée jamais, et nous avons, il nous semble, démontré le contraire. Qu'on dise, après cela, que ces institutions et ces lois ont été souvent faussées et le sont encore dans la pensée même de leurs promoteurs, par les

(1) Articles de *la Civilta Cattolica* reproduits par *le Monde* et recueillis en brochure par M. Léonce de la Rallaye.

Digitized by Google

interprétations qu'on leur a données, les motifs sur lesquels on prétend les appuyer et l'usage qu'on en a fait, nous en tomberons d'accord, et nous avons cité des paroles, nous aurions pu en citer bien d'autres où l'évêque d'Orléans dénonce et flétrit ces sophismes et ces abus, plus éloquemment que ses accusateurs. Si ceux-ci, au lieu du langage absolu qu'ils tiennent, se bornaient à dire qu'ils condamnent les abus de ces institutions civiles et politiques, tout sujet de controverse serait supprimé. Il n'en est pas moins vrai que plusieurs de ces maximes et de ces institutions sont susceptibles d'un sens et d'un usage légitimes, et que, plus d'une fois, elles ont servi à la vérité et au bien, au véritable progrès social. En les acceptant dans ce sens et pour cet usage, les catholiques ne se rendent nullement solidaires des erreurs dont elles furent l'occasion. Ils servent l'Église en ôtant toute raison d'une calomnie qui, selon l'expression de Pie VI, rendrait l'Église odieuse, et satisfont aux aspirations légitimes d'un grand nombre de nos contemporains.

Quelle institution, en ce monde, échapperait à l'anathème si, pour les accepter ou les louer, il fallait qu'on n'en eût pas abusé? Les meilleures choses, dans l'ordre politique comme partout ailleurs, sont parfois celles dont les abus sont les plus funestes. On ne prouve donc rien contre des institutions politiques en disant les abus qu'on en a faits.

C'est l'esprit irréligieux qui abuse de ces libertés et s'en fait une arme contre l'Église; abuserait-il moins d'un autre régime? Les faits sont là pour répondre. Si

Digitized by Google

les catholiques, en ce siècle, ont subi la persécution de la part des gouvernements libéraux, furent-ils toujours épargnés par les gouvernements absolus? Que l'on compare ce qu'ils ont eu à souffrir en France, en Belgique depuis cinquante ans, à ce qu'ils supportèrent en Russie, par exemple, ou en Suède. Là, sans doute, ils ont été victimes de bien des iniquités mais, du moins, ils ont pu lutter, et ces luttes n'ont pas été sans victoires ni sans conquêtes. Leurs défaites elles-mêmes ont toujours laissé un lendemain à l'espérance et à la revanche. Ici, ils sont écrasés comme la Pologne, ou presque anéantis comme l'Église en Suède. On sait ce qu'ils souffraient hier encore en Allemagne, où ils se relèvent grâce à la grande politique de Léon XIII, appuyé sur le centre qui trouve lui-même sa force dans les libertés parlementaires, toutes restreintes qu'elles soient.

Ne voir que les erreurs, les périls et les abus de nos constitutions modernes et les apprécier à cette lumière, c'est donc porter un jugement sur des témoignages incomplets. A côté des abus et des périls trop réels, il faut voir les avantages, et ils sont tels qu'on peut se demander si, étant donné l'état actuel de nos sociétés et l'impossibilité où nous sommes d'établir et de nous assurer actuellement un gouvernement franchement chrétien, elles ne sont pas le régime le plus favorable aux catholiques. C'est, nous le verrons, le jugement de Léon XIII, relativement à la Belgique. Ne pourrait-il pas s'appliquer à d'autres pays encore, à la France, par exemple? Rien, assurément, ne nous défend de le croire.

Digitized by Google

IV

La pensée de Mgr Dupanloup sur la société moderne se résume en trois mots. Elle porte dans son sein de grandes erreurs, fécondes en périls et en ruines. Elle a réalisé de vrais et grands progrès qu'elle doit aux longs siècles de gouvernement chrétien dont elle a recueilli les fruits au moment où elle le répudiait et à la sève chrétienne qui la pénètre encore, malgré ses apostasies. Si on la compare à l'époque où, en France, la religion pénétrait davantage nos lois et nos institutions, malgré ses progrès et ses côtés vraiment supérieurs, l'on trouve que ses pertes l'emportent sur ses conquêtes. L'on peut discuter cette opinion, les uns l'accuser de pessimisme, les autres d'optimisme; mais il est impossible de l'attaquer au point de vue de la doctrine catholique.

Digitized by Google

CHAPITRE VII

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement aux libertés publiques. La liberté limitée et la liberté illimitée.

I

Nous arrivons à la grande, à l'infatigable accusation, à celle qui concerne le libéralisme proprement dit. Voici comment nos contradicteurs prétendent l'établir et la défendre!

Mgr Dupanloup dit, dans son commentaire du *Syllabus* et de l'encyclique, que l'Église et le Pape n'ont condamné que la liberté illimitée : « Si l'on dit que le Pape condamne autre chose que la liberté illimitée, on a tort, cela n'est pas juste (1). » Or, la liberté illimitée étant celle qui n'a aucune espèce de limites, celle qui n'est mise en pratique, et encore à grand'peine, que par les plus extrêmes radicaux; c'est celle-là seule qu'aurait proscrite Mgr Dupanloup, et c'est à cette poursuite

(1) *Convention et Encyclique*, 3e édit., p. 157

Digitized by Google

d'une monstruosité ou d'une chimère qu'il réduirait toutes les encycliques, tout l'enseignement du Saint-Siège contre le libéralisme et particulièrement le *Syllabus*.

Ainsi raisonnent nos adversaires (1). Cette imputation dépasse évidemment le but. A qui, en effet, fera-t-on croire que l'évêque d'Orléans ait tout admis en fait de libertés et de licences, excepté les dernières extrémités à peine réalisables et qu'il ait prêté au Pape une pareille énormité.

Tout ici repose sur une double équivoque. Quand on parle de liberté *illimitée*, on peut prendre ce mot dans deux sens, et Mgr Dupanloup, comme le Souverain Pontife lui-même, l'a employé tour à tour dans les deux sens : la liberté *sans aucune espèce de limites*, ou bien la liberté *dépourvue des limites qu'elle doit avoir*, excédant ses limites légitimes, celle qui n'est pas contenue dans les bornes de la vérité et du bien, selon la parole de Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei* (2). « La liberté, en tant qu'elle est une énergie qui perfectionne la personne humaine, doit se mouvoir dans la sphère de la vérité et du bien. » La liberté est illimitée dès qu'elle sort de cette sphère, dès que, selon les termes employés par l'encyclique *Libertas* : « Elle n'est pas justement tempérée et depasse le terme et la mesure. »

(1) *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard, ch. VIII, pp. 226 et 227.
(2) Nous ferons remarquer que cette accusation s'étendrait désormais à presque tous les traducteurs, même romains, des encycliques *Immortale Dei* et *Libertas* qui traduisent par *liberté illimitée* le mot *immoderatam* ou ses synonymes.

Digitized by Google

C'est évidemment dans ce dernier sens que Mgr Dupanloup l'emploie, quand il réduit l'enseignement du Pape à la condamnation de la liberté illimitée, et ce qui le prouve, outre l'invraisemblance de l'hypothèse contraire, ce sont les textes que nous avons cités (et nous aurions pu en citer bien d'autres encore), où Mgr Dupanloup, lui-même, proscrit en principe des libertés bien éloignées de ces extrêmes limites, où il blâme la liberté de la presse, telle qu'elle se pratique actuellement et en réclame même en fait la répression, quand il dit, par exemple, qu'en fait d'enseignement, il n'admet aucune liberté d'opinion irréligieuse.

C'est pour n'avoir pas fait cette distinction que nos adversaires sont tombés dans l'erreur contraire à celle qu'ils prêtent à Mgr Dupanloup, quand ils ont prétendu que le Pape ne condamnait pas seulement la liberté illimitée, les excès, les abus de la liberté, mais simplement et absolument la liberté des opinions et de la presse. C'était ne tenir aucun compte de cette sphère où cette liberté doit et peut se mouvoir légitimement. Elle peut donc être légitime, non seulement en fait dans le sens de l'hypothèse et comme une tolérance justifiée et parfois nécessitée par les circonstances (ce qu'ils ont trop souvent oublié), *mais en elle-même*, sur ce terrain, par exemple, déterminé par l'encyclique dans ces paroles du Souverain Pontife : « S'il s'agit de questions purement politiques, comme de se prononcer sur le meilleur système du gouvernement ou sur telle ou telle manière d'organiser les États, on peut se livrer à de libres et honnêtes discussions » ; ou

Digitized by Google

dans l'encyclique *Libertas* : « S'il s'agit de matières libres que Dieu a laissées aux disputes des hommes, à chacun il est permis de se former une opinion et, cette opinion, de l'exprimer librement. La nature n'y met point d'obstacles, car pour une telle liberté les hommes ne sont jamais conduits à opprimer la vérité et elle est souvent une occasion de la rechercher et de la faire connaître. » Enfin dans ces paroles qui s'appliquent spécialement à la liberté d'enseignement : « Il ne faut pas oublier qu'un champ immense reste ouvert où l'activité humaine peut se donner carrière et le génie s'exercer librement. Nous voulons parler des matières qui n'ont pas une connexion nécessaire avec la doctrine de la foi et des mœurs chrétiennes ou sur lesquelles l'Église, n'usant pas de son autorité, laisse aux savants toute la liberté de leur jugement. » Accorder la liberté dans ces limites ce n'est pas, comme on l'a dit, un point minime, c'est au contraire lui faire une très large mesure, lui donner selon la parole du Saint-Père lui-même, un champ immense.

La confusion, commise par nos quelques adversaires catholiques, d'où sont nées tant d'accusations injustes, allait jusqu'à mutiler la parole pontificale. Si les Papes, en effet, avaient voulu condamner absolument, simplement la liberté des opinions et de la presse, ils l'auraient dit simplement. Or, cette condamnation simple, sans réserve, nous l'avons cherchée partout, nous ne l'avons trouvée nulle part, si ce n'est dans les écrits de nos contradicteurs. Toujours, au contraire, les Papes la commentent et l'accompagnent des plus

Digitized by Google

expresses réserves. La liberté qu'ils condamnent c'est : *immoderatam libertatem opinionum, omni freno adempto, omnimodam libertatem immoderatam sentiendi sensusque palam jactandi potestatem.* Ainsi parle Grégoire XVI dans l'encyclique *Mirari vos*, Pie IX dans le *Syllabus*, Léon XIII dans l'encyclique *Immortale Dei*. Pie VI et Pie VII avaient déjà tenu le même langage. Toutes ces expressions, obstinément répétées, sont là pour quelque chose; elles ont évidemment leur signification.

Or, que font de toutes ces expressions ceux qui ne se lassent pas de redire, sans rien distinguer : « Le Pape a condamné la liberté des opinions ou de la presse (1). » Ils les suppriment. Mais, dira-t-on, quoi qu'il en soit, ces condamnations atteignent la liberté de la presse, telle qu'elle se pratique de nos jours. Oui, elles l'atteignent dans ses excès. Mais ces excès supprimés, cette liberté serait restreinte, elle ne serait pas détruite, il lui resterait encore, nous venons de le voir, une large carrière. Les abus de la liberté ne sont pas essentiels à la liberté, et l'on ne peut pas plus dire que la liberté de la presse bien entendue autorise à répandre le poison de l'erreur, qu'on ne peut dire que la liberté du commerce autorise à vendre des marchandises frelatées (2). La vraie liberté, au contraire, ainsi

(1) Si nos contradicteurs employaient textuellement les paroles des Papes quand ils parlent de la liberté de la presse, ils seraient dans l'impossibilité, même de formuler la plupart de leurs exagérations.

(2) Nos adversaires, en parlant de la liberté moderne de la presse, en parlent comme si elle était uniquement le droit de

Digitized by Google

que l'enseigne Léon XIII, est celle qui demeure dans la limite du vrai et du bien.

Mgr Dupanloup n'a jamais dit qu'une chose : C'est qu'il y avait une liberté de la presse qui pouvait s'exercer dans une très large limite, sans encourir les censures de l'Église. Il a pu dire aussi que dans le cas même où elle est excessive, elle peut être tolérée, au moins dans une certaine mesure, comme une nécessité ou un moindre mal que la répression livrée à des mains inintelligentes, faibles, impies ou impuissantes; qu'elle peut être tolérée surtout quand on ne pourrait essayer de la supprimer sans provoquer des réactions formidables.

Dernièrement Mgr l'évêque de Tarentaise (1), dans son mandement pour le carême de 1887, interprétant à ses fidèles l'encyclique *Immortale Dei*, s'exprime ainsi : « Est-il vrai que l'Église soit ennemie de la liberté de la presse. Il en est de cette liberté comme de toutes les autres, et la liberté en général tourne facilement à l'abus. En ces limites où la liberté favorise la diffusion de la vérité, l'expansion du bien, le développement intellectuel et moral des individus, l'Église, loin de la condamner, la protège et la défend; voici sur ce point les idées de Léon XIII. » Et le savant prélat, après

répandre l'erreur, mais en beaucoup de cas elle reconnaît le droit de défendre la vérité, de discuter des questions libres, et beaucoup de catholiques s'en servent pour cet usage. C'est donc un excès de la condamner sans réserve et d'en demander d'une manière absolue la suppression qui atteindrait le droit des catholiques eux-mêmes.

(1) Aujourd'hui évêque de Verdun.

Digitized by Google

avoir cité les paroles de l'encyclique *Immortale Dei*, que nous avons reproduites nous-même, conclut : « Aux yeux de l'Église, quand la liberté de parler et d'écrire ne devient pas l'instrument de l'erreur et du mal, chacun peut en user comme il l'entend, elle reste entière et n'a pas de limites. En l'autorisant pour les autres, l'Église elle-même l'a toujours pratiquée librement. »

Un éminent théologien, Mgr Sauvé, conclut ainsi une étude sur la liberté de la presse : « On ne serait point libéral en affirmant que chacun a le droit naturel, la faculté morale de publier tout ce qui n'offense en rien la religion et la morale, pourvu qu'on admette en même temps que l'Église et l'État peuvent imposer certaines conditions à l'exercice de cette faculté; que les catholiques peuvent, dans certaines circonstances de temps et de lieux, réclamer, non seulement pour eux, mais encore d'une manière générale, la liberté de la presse, si tout bien pesé et examiné, la liberté qu'ils demandent doit avoir plus d'avantages que d'inconvénients, au point de vue du bien religieux et social. » Mgr Sauvé observe toutefois que des catholiques ne sauraient jamais demander cette liberté, d'une manière aussi générale, à titre de droit naturel (1).

(1) Ces textes sont extraits d'un ouvrage qui, sous ce titre : *Questions religieuses et sociales en notre temps*, traitent à fond la question du libéralisme. C'est peut-être le traité le plus complet et le plus lucide qu'il nous a été donné de lire sur ce sujet. L'éminent auteur, avec une grande vigueur d'analyse, y pousse très loin la distinction, en restant toujours net, précis et très mesuré. Ce livre est un des fruits des derniers enseignements de Léon XIII

Digitized by Google

Mgr Dupanloup n'a jamais poussé plus loin, ni peut-être même aussi loin ses affirmations en faveur de la presse ou de la tolérance à laquelle les gouvernements sont parfois obligés vis-à-vis d'elle.

Il en est du reste ainsi de toutes les autres libertés purement politiques. Aucune liberté, si ce n'est la liberté religieuse, n'est proscrite en principe; les autres ne le sont, quand elles le sont, que pour des excès sans lesquels on peut parfaitement les concevoir, et la liberté religieuse elle-même, absolument condamnée en principe, ne l'est pas en fait, dans les limites, dans la mesure ou la nécessité, la prudence la charité et la miséricorde envers les personnes, obligent à la tolérer. Léon XIII, nous l'avons vu, le déclare expressément dans ses derniers enseignements.

Mgr Dupanloup, en disant que la liberté illimitée était seule condamnée, usait donc d'un langage parfaitement orthodoxe, sans préjuger du point où l'on doit poser la limite pour chaque liberté. Nos adversaires sont obligés de l'admettre eux-mêmes, sous peine de se condamner à des exagérations insoutenables. La liberté en effet ne peut être que limitée ou illimitée, si le Pape a condamné l'une et l'autre, il a donc condamné toute liberté. Qui oserait aujourd'hui, après les

qui, de l'aveu de l'auteur, ont modifié sur quelques points ses premières opinions. Cette nouvelle exposition de la doctrine est destinée à dissiper bien des malentendus, et nous sommes persuadés que Mgr Dupanloup, sauf peut-être quelques assertions contestables mais secondaires, y eut trouvé l'expression exacte de ses convictions et de ses pensées.

Digitized by Google

derniers enseignements du Saint-Siège, maintenir cette assertion?

II

Il est vrai cependant que Mgr Dupanloup en interprétant les enseignements du Saint-Siège, a parlé quelquefois, une seule fois, à notre connaissance, de la liberté *illimitée*, dans le sens de liberté *sans aucune limite*; il s'agit de l'interprétation donnée par l'évêque d'Orléans à un texte du *Syllabus*.

Nous le reproduisons tout d'abord en latin : *Jus civibus inesse ad omnimodam libertatem nulla vel ecclesiasticâ vel civili auctoritate coarctandam, quo suos conceptus quoscumque sive voce, sive typis vel alia ratione palam publiceque manifestare ac declarare valeant.* Mgr Dupanloup paraît interpréter ce texte spécial dans le sens le plus absolu de la liberté, sans aucune limite quand il dit : « Le Pape dit que c'est là une erreur; nous le disons aussi, nous le dirions tous, quand même le Pape ne l'aurait pas dit; tout homme de bon sens, quelle que soit sa foi religieuse et politique, le dira avec nous et aussi fort que nous (1).

Si Mgr Dupanloup s'était trompé, ce ne serait qu'une erreur d'interprétation relative à un seul texte (2), et non une erreur doctrinale, elle laisserait toute leur

(1) *La Convention et l'Encyclique*, 3e édit., p. 108.
(2) C'est contre l'évidence même qu'on s'est efforcée d'appliquer cette interprétation à tout le *Syllabus*.

Digitized by Google

signification aux textes, où, de concert avec le Souverain Pontife, il condamne même des libertés restreintes. Mais cette erreur d'interprétation existe-elle? Si la liberté extrême, sans aucune limite, n'est pas celle que définit ici le Pape : cette liberté entière, *omnimodam libertatem*, accordée comme un droit *jus inesse*, — à tous les citoyens sans distinction, *civibus*, — de faire connaître publiquement, *publicè palam*, — de manifester et de déclarer, *manifestare, declarare*, — toutes leurs pensées, quelles qu'elles soient, *conceptus quoscumque*, — de vive voix ou par écrit, *sive voce, sive typis*, ou de tout autre manière, *vel aliâ ratione*, sans qu'aucune autorité ni ecclésiastique ni civile, *vel ecclesiastica vel civili auctoritate*, puisse apporter à cette liberté aucune contrainte, *coarctandam*; si dis-je, une telle liberté n'est pas la liberté sans aucune limite, la liberté extrême, je demande à nos adversaires de la définir, et de trouver pour le faire des expressions plus fortes, plus absolues.

Mais faut-il en conclure qu'en condamnant cette liberté extrême, Mgr Dupanloup et le Pape approuvent toutes les autres libertés moins extrêmes? Nullement et c'est ici qu'est la seconde équivoque.

Les adversaires de Mgr Dupanloup ne peuvent appuyer ici leurs accusations que sur cet argument : Quand on condamne une erreur extrême, l'on s'interdit de condamner des erreurs moindres. Or, un tel argument est évidemment sans valeur et sans portée; et de fait le Pape et Mgr Dupanloup, nous l'avons prouvé, ont,

Digitized by Google

selon les circonstances, condamné les unes et les autres.

Cette proposition qui condamne une liberté sans aucune limite, implique l'affirmation de cette vérité générale : « que toute liberté doit avoir quelques limites »; mais nullement comme nos adversaires paraissent le croire : « que la liberté est légitime pour peu qu'elle ait des limites, si extrêmes que soient ces limites. » Cette condamnation laisse au contraire intacte une autre question : quelles doivent être les limites de la liberté? ou plutôt, elle en prépare la solution orthodoxe, l'on pourrait même dire qu'elle la renferme, comme les prémisses renferment leurs conclusions, car pour le catholique et même pour le philosophe, ces limites, ne pouvant être arbitraires, doivent nécessairement être, en principe du moins, celles de la vérité et de la justice (1).

On a fait contre les libertés publiques et contre la liberté de la presse en particulier, une objection qui atteindrait même la liberté réduite à ses justes limites : étant donné, a-t-on dit, l'état des mœurs et des croyances, cette liberté, quelles que soient vos lois répressives, aura toujours des inconvénients; donc, le seul remède est de la supprimer (2).

(1) On a dit qu'en condamnant cette liberté extrême, le Pape se fût attaqué à une chimère. C'est peut-être une chimère, si on en cherche la réalisation complète, mais une théorie fausse, pour n'être point entièrement réalisable, n'en doit pas moins être signalée et combattue, car elle a toujours une grande influence sur les esprits et sur les mœurs; et c'est à la faveur de cette influence que se réalisent les erreurs moindres qui ne sont que l'atténuation des plus grandes.

(2) Voir les textes cités par nous dans la 1re partie de cet écrit.

Digitized by Google

Ce raisonnement nous paraît faux par bien des endroits :

1° Cet état des mœurs et des idées est justement ce qui rend la tolérance nécessaire et décourage d'avance chez les hommes prévoyants et prudents toute idée de suppression qui provoquerait les réactions les plus violentes.

2° S'il fallait renoncer à toutes les libertés publiques, même celles qui ont une origine chrétienne, pour nous préserver des inconvénients qu'elles peuvent avoir, les franchises et les garanties de l'ancienne société étant détruites sans retour, nous serions ramenés au régime turc, ou tout au moins, au gouvernement du czar, qui a bien aussi ses inconvénients. Nous l'avons déjà vu, et la Pologne en sait quelque chose (1). Quelles institutions pourrait-on conserver en ce monde, s'il fallait détruire toutes celles qui ont des périls et des inconvénients inévitables?

3° C'est d'ailleurs exagérer singulièrement l'impuissance des gouvernements contre la presse. L'empire, après tant d'autres, a bien montré, a trop montré dans quelles limites on peut maintenir la liberté de la

(1) Il faut entendre, à ce sujet, Mgr Parisis, cet évêque que nos contradicteurs appellent un évêque de doctrine : « La suppression de la liberté, c'est ce qu'on vit en Pologne pendant des années; on peut affirmer qu'avec la liberté de la presse, ni les évêques n'auraient pu être emprisonnés, ni les vierges consacrées à Dieu frappées et meurtries, ni les Eglises brûlées, ni les peuples trompés par des bulles des papes falsifiées. Ah! la Pologne aujourd'hui ne se trouverait-elle pas bienheureuse d'avoir cette entière liberté de la presse qui néanmoins peut devenir si criminelle. Du moins sous ce régime les faits seraient connus et les abus du pouvoir plus ou moins arrêtés. »

Digitized by Google

presse sur le terrain politique. Malgré ces répressions excessives, cette liberté s'exerçait encore sur bien des questions sans beaucoup de préjudice pour le gouvernement. Avec la même fermeté, il ne serait pas plus difficile de protéger la religion et la morale au moins, dans une certaine mesure, en laissant aux controverses sur les questions politiques et sociales une large carrière.

4° Au reste, Léon XIII a tranché la question en délimitant lui-même avec tant d'insistance la carrière où la liberté d'exprimer sa pensée peut s'exercer légitimement. Certains commentateurs, il est vrai, en constatant, comme il était nécessaire, ces déclarations si expresses, font observer avec complaisance qu'on ne réussira pas à restreindre la liberté aux limites tracées dans l'Encyclique. Mais où veulent-ils en venir? prétendraient-ils que le Pape, en tenant ce langage, n'a décrit qu'une utopie irréalisable, et qu'en fait, les gouvernements doivent supprimer toute liberté de parler et d'écrire pour supprimer tous les abus? A notre avis, ce serait dénaturer la pensée de Léon XIII que de l'interpréter ainsi. C'est pourtant ce que font certains écrivains, dès qu'on leur parle d'une de nos libertés publiques, ils s'empressent d'accumuler dans une description sinistre tous les désordres dont cette liberté est ou peut être l'occasion, et semblent nous dire, quand ils ne le disent pas positivement : croyez bien que vous ne pourrez soutenir en aucune manière une telle liberté, et que le seul remède est de la supprimer. C'est là un sophisme semblable, quoique dans un sens tout

Digitized by Google

opposé à celui des libéraux qui, en défendant ces libertés, se placent toujours à un point de vue idéal, sans tenir compte de leurs abus possibles ou réels. Ni ces abus ni ces avantages ne sont inhérents à une liberté purement politique. Tout dépend de l'usage qu'on en fait et, grâce à Dieu, beaucoup de ces libertés, par le zèle des catholiques, peuvent aussi servir et servent à la vérité et au bien. L'on reste donc dans la vraie mesure et dans la parfaite orthodoxie, en discernant, avec et après Léon XIII, dans les libertés dites modernes élles-mêmes, *le bien de ce qui lui est contraire.* Aussi, remarquez-le, en s'adressant aux hommes politiques, le Pape ne les exhorte nulle part à travailler à la ruine de toutes nos institutions, de nos libertés publiques, n'importe lesquelles, comme on l'a dit, ce qui serait nous ramener au despotisme, non moins fatal à l'Église que la licence. Il les exhorte au contraire à faire leurs efforts pour que l'usage de la liberté ne franchisse pas les limites posées par la loi naturelle et par la loi de Dieu, et que nos institutions politiques, dans la mesure du possible, concourent au véritable bien public. Ce n'est pas là recommander une œuvre de destruction, mais dans la mesure où la nécessité et la prudence le permettent, une œuvre de purification.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup relativement aux libertés publiques (*suite*). De la tolérance religieuse au cas où les catholiques reviendraient au pouvoir.

I

Mgr Dupanloup aurait commis une autre erreur, car répondant à cette objection que lui adressent les ennemis de l'Église : « Vous parlez de liberté quand vous êtes faibles; mais c'est pour la refuser aux autres quand vous êtes forts. » Il avait dit : « De toutes les accusations qu'on a coutume de lancer contre nous, celle-là m'a toujours paru, je l'avoue, la plus insupportable puisqu'elle atteint notre loyauté même et notre honneur (1). »

Il repousse l'accusation au nom de la vérité et de

(1) *La Convention et l'Encyclique.* — Il faut remarquer que dans ce passage Mgr Dupanloup parle seulement et exclusivement de la liberté civile, c'est-à-dire de la tolérance des cultes dissidents telle qu'elle existe en France, et non pas de toute liberté.

Digitized by Google

l'honneur. Or, voilà, selon plusieurs, ce qui, plus que tout le reste, le convainc d'erreur. C'est, assurent-ils, reconnaître à l'erreur un droit absolu, irrévocable. L'on a même été jusqu'à dire que cette protestation, au cas où elle eut été légitime, nous engageait à ne rien changer à nos lois ni à nos constitutions en faveur de la religion, si la France revenait un jour aux idées et aux mœurs du moyen âge, au règne de saint Louis (1).

Nous répondrons, d'abord, que si Mgr Dupanloup était condamné pour cette protestation, beaucoup d'autres le seraient avec lui, et ceux-là mêmes dont nos adversaires n'ont pas encore osé contester ni l'orthodoxie, ni l'autorité. Ce serait d'abord le cardinal Manning répondant à la même objection.

« Si les catholiques arrivaient demain au pouvoir, pas une seule loi pénale ne serait proposée, pas l'ombre de contrainte ne serait exercée sur la foi de personne. Nous ne fermerions pas une des églises de nos compatriotes, pas un collège, pas une école. Ils auraient les mêmes libertés dont nous jouissons aujourd'hui comme minorité. » Ce serait Mgr l'Évêque de Montpellier s'écriant tout dernièrement dans une assemblée qui se pique de pure orthodoxie : « Si les catholiques arrivaient au pouvoir, ils maintiendraient la liberté civile et religieuse, et n'inquiéteraient que les pervers et les méchants. » Certes, Mgr Dupanloup n'alla jamais plus loin.

Ce serait la *Civilta Cattolica* tenant à Rome, sous

(1) *Mgr Dupanloup et M. l'abbé Lagrange, son historien*, par M. Maynard, p. 344.

Digitized by Google

les yeux du Pape, le même langage. Dans un écrit intitulé : Catéchisme de la liberté, la *Civilta* se fait poser, par un adversaire incrédule, l'objection suivante : « Si vous acceptez les lois de tolérance envers le mal par pure résignation, vous et votre parti serez prêts à les abroger dès que les catholiques reviendraient au pouvoir. C'est pourquoi les libéraux vous font la guerre. Et le Journal romain répond : « Je les plains, car ils ne connaissent pas la loyauté des catholiques. S'ils savaient combien ces derniers se croient obligés par les conventions, ils comprendraient qu'une fois la tolérance accordée et convenue, jamais les catholiques ne seront les premiers à en rompre l'engagement..... Tant que leurs adversaires ne détruiront pas le pacte les premiers, l'obligation persistera par cette raison qu'il ne faut pas faire de mal pour qu'il en résulte du bien.

L'adversaire répond : « Ah ! certes, s'il en est ainsi, les dissidents ne sont pas fondés à suspecter les catholiques et à en discréditer la loyauté (1).

Et il est impossible de dire ici que la *Civilta* parle dans un autre sens que Mgr Dupanloup, car lui-même cite ce passage pour expliquer et justifier les paroles qu'on lui reproche, et l'un et l'autre parlent exclusi-

(1) *Civilta Cattolica*, anno X, série III, v. II, p. 434, 435. — Quelques-uns de nos adversaires, pour écarter cette autorité, ont prétendu, sans d'ailleurs le prouver, que cet article était l'œuvre d'une plume suspecte. Nous ferons observer que l'autorité de la *Revue romaine* ne tient pas tant aux écrivains qui y collaborent qu'au milieu où elle se produit et au contrôle qu'elle subit. Il serait par trop commode de l'invoquer ou de la répudier tour à tour, selon la fantaisie ou les besoins de la cause.

Digitized by Google

vement de la liberté civile, c'est-à-dire de la tolérance des cultes dissidents.

Une autre revue, rédigée par des Pères de la Compagnie de Jésus, tient le même langage : « Le serment, dit-elle, renferme une promesse, et toute promesse acceptée est un contrat. La promesse et le serment politiques sont aux yeux des catholiques des actes définitifs, les obligeant à respecter les libertés constitutionnelles chères à leurs adversaires, même dans la supposition qu'ils eussent au parlement une grande majorité (1). » Le cardinal Dechamps, de son côté, dit : « L'erreur par elle-même n'a pas de droit; mais les âmes trompées peuvent en avoir, surtout lorsqu'elles sont héritières des erreurs qui les trompent. Elles ont le droit qu'on n'use envers elles que des moyens qui doivent être employés avec des consciences sincères. La *persuasion.* » (*Un Commentaire parlementaire du « Syllabus »*, brochure louée par Pie IX.)

Mgr Freppel détermine ici les distinctions nécessaires : « Ou la vérité, écrit-il, cherche à pénétrer au milieu de l'erreur, ou elle règne en souveraine, ou bien l'erreur est parvenue à se placer à côté d'elle. S'agit-il de pénétrer au milieu de l'erreur, la vérité possède à tout le moins le droit d'être tolérée au même titre qu'elle. C'est l'histoire de l'Église pendant la persécution des trois premiers siècles, où ses défenseurs revendiquent le droit commun à tous les cultes tolérés à cette époque et le droit propre et essentiel à la vérité.

(1) *Précis historique*, 1er mars 1809.

Digitized by Google

La vérité a-t-elle triomphé de l'erreur, règne-t-elle exclusivement dans un État? cet État peut légitimement user de droit de coercition contre les erreurs qui cherchent à l'envahir, à ébranler sa constitution, à déchirer et à ensanglanter la société. C'est l'histoire de l'Église pendant le moyen âge, où les divers États professant tous un seul et même culte cherchent à sauvegarder l'unité nationale, dans l'unité religieuse.

« Enfin l'erreur est-elle parvenue à pénétrer au milieu de la vérité, a-t-elle acquis une sorte d'existence légale consacrée par le temps, accordée par des traités ou des conventions, il est *du devoir* de la vérité d'accepter, franchement et *sans arrière pensée*, la situation que les événements lui ont faite. C'est l'état de l'Église dans les temps modernes, où diverses sociétés religieuses sont venues se placer à côté d'elle. Eh bien, Messieurs, sans sacrifier le principe qui a régi les États catholiques, sans dire que par elle-même l'erreur a les mêmes droits que la vérité, nous pouvons voir dans la liberté de conscience restreinte, telle qu'elle est inscrite dans nos lois et plus encore dans nos mœurs, nous pouvons, dis-je, y voir, relativement à notre époque, un fait légitime, *salutaire*. Quinconque songerait à y porter atteinte nuirait à la cause de la vérité, bien loin de la servir. La pratique sincère de la tolérance civile est devenue pour nous tous un devoir de conscience (1). »

Le cardinal Gibbons, dans son beau livre intitulé :

(1) *Saint Justin*, 12e leçon, p. 248. 1860.

Digitized by Google

la Foi de nos pères (1) n'est pas moins explicite : « Un grand nombre de protestants semblent avoir été troublés par des arguments comme ceux-ci. Les catholiques sont aujourd'hui très portés à proclamer la liberté de conscience parce qu'ils sont en minorité. Quand ils seront assez heureux pour avoir la haute main par le nombre et par le pouvoir, ils détruiront cette liberté, parce que leur foi leur apprend à ne tolérer d'autres doctrines que celles des catholiques. Il faut donc les empêcher d'obtenir un pareil avantage. Dans tout ceci, il y a une grande erreur qui provient de ce qu'on ne connaît pas la doctrine catholique dans toute son étendue. Je ne la détruirai pas, de peur qu'elle ne paraisse arrangée pour la circonstance. Je citerai le grand théologien Békan qui expose la doctrine des écoles catholiques au moment où la lutte entre catholiques et protestants était très vive. Il dit que la liberté religieuse doit être tolérée par un chef d'État, quand celui-ci et la communauté auraient grande peine à la réprimer. Le chef de l'État doit faire une convention pour assurer à ses sujets la liberté dans les matières religieuses. Quand une fois la convention est faite, on doit rigoureusement l'observer dans tous les points, comme on le fait pour tous les contrats légitimes.

« C'est la vraie doctrine de l'Église catholique sur ce point, si bien que dans le cas où les catholiques obtiendraient la majorité, dans une société qui possède déjà la liberté de conscience garantie à tous par la loi, *leur*

(1) Ch. xvii, p. 241 de l'édition française.

Digitized by Google

religion les obligerait à respecter des droits ainsi acquis par leurs concitoyens. »

Nous pourrions donc, en présence de telles autorités, renoncer à défendre notre évêque sur ce point et laisser ses accusateurs aux prises avec le cardinal Manning, la *Civilta cattolica*, le cardinal Deschamps, Mgr Freppel et le cardinal Gibbons.

Enfin Léon XIII lui-même, dans l'encyclique *Libertas*, consacre cette doctrine de sa parole souveraine : « Si, dit-il, en vue d'une condition particulière de l'État, l'Église acquiesce à certaines libertés modernes, non qu'elle les préfère en elles-mêmes, mais parce qu'elle juge expédient de les permettre, et que la situation vienne ensuite à s'améliorer, elle usera évidemment de sa liberté, en employant tous les moyens, persuasions, exhortations, prières, pour remplir, comme c'est son devoir, la mission qu'elle a reçue de Dieu, à savoir : de procurer aux hommes le salut éternel. » Il n'est pas question de violence, et tous les moyens indiqués l'excluent.

II

Nous répondrons cependant. Il est évident d'abord qu'en parlant d'un temps où les catholiques seraient les plus forts, Mgr Dupanloup n'entend point désigner une époque où la France serait redevenue presque entièrement croyante et catholique par une transformation profonde de l'opinion, car il est évident qu'une telle transformation en entraînerait une analogue dans

Digitized by Google

les lois et les institutions redevenues chrétiennes. Ce ne serait pas là le résultat de la force; mais la répercussion, dans l'ordre politique du changement accompli dans l'ordre moral et religieux. Non, Mgr Dupanloup parle comme la *Civilta catholica*, dont il *invoque le témoignage*, d'une hypothèse beaucoup plus vraisemblable et surtout beaucoup moins lointaine, d'un de ces lendemains possibles et espérés, comme s'il s'en produit si souvent, au sein de nos sociétés instables, où la France, restant au fond à peu près ce qu'elle est, quant aux opinions religieuses, les catholiques, comme naguère en Belgique, y ressaisiraient le pouvoir. Or, il a raison de dire qu'en ce cas, nous n'userions pas de la force pour abolir la liberté des cultes, car c'est elle dont il parle dans les paroles incriminées. — Tout nous l'interdirait, la prudence et la justice.

La *prudence*, car dans une telle situation, cette violence provoquerait une réaction qui précipiterait notre chute et nous dévouerait à des représailles dont nous pourrions beaucoup souffrir, et c'est à ce point de vue que *le Moniteur de Rome* louait dernièrement la modération avec laquelle les catholiques belges usent aujourd'hui de leur victoire. En attendant que ces représailles se produisissent chez nous, elles éclateraient dans les pays où dominent les cultes dissidents et y serviraient de prétexte à toutes les haines.

La *justice*, envers les personnes, car ainsi que le dit la *Civilta catholica*, la tolérance une fois accordée, elle l'est pour toujours, c'est un pacte, et il en résulte

Digitized by Google

une sorte de droit, non pour l'erreur considérée en elle-même, qui n'en saurait jamais acquérir, mais pour les égarés.

Je sais sans doute qu'une opinion extrême a nié pour les catholiques le droit d'engager jamais l'avenir, en faveur de la tolérance; mais c'est nier la tolérance elle-même, ou la réduire à cette formule vraiment dérisoire : Nous respecterons votre culte, tant que nous ne pourrons pas faire autrement; nous le respecterons jusqu'au jour où des circonstances plus favorables nous permettront de vous supprimer. La tolérance ainsi entendue n'aurait d'autre but que de préparer la persécution. C'est de plus interdire aux catholiques toute convention, tout contrat avec ceux qui ne partagent pas leur foi; c'est-à-dire, que, dans un pays comme la France, c'est leur interdire toute politique. C'est attaquer le principe des concordats, lui-même, car les concordats sont presque toujours une transaction et engagent l'avenir en faveur des intérêts actuels de la vérité (1).

Enfin, cette suppression de la liberté des cultes, serait une injustice, à un autre point de vue encore, puisque la violence est toujours inique quand elle est inutile ou nuisible. Or, comme le rappelle Léon XIII, *nul ne peut croire que de son plein gré*. Sans doute, l'on peut soutenir que cette parole ne s'applique rigou-

(1) Voir la brochure lumineuse publiée sur ce sujet par Mgr l'Evêque de Nancy : *les Concordats et l'obligation réciproque qu'ils imposent à l'Eglise et à l'Etat*. Chez Reteaux-Bray, libraire-éditeur, 1888.

Digitized by Google

reusement qu'aux infidèles; mais est-ce qu'après tant de générations, est-ce que dans l'atmosphère de préjugés où nous vivons, les hérétiques et les incroyants nés, élevés dans l'hérésie ou l'incrédulité, ne sont pas en cela, assimilables aux infidèles? Ne pourrait-on même pas soutenir qu'il est plus difficile de passer d'une demi-vérité à la vérité totale que d'y venir de l'idolâtrie? La violence faite de nos jours aux cultes dissidents pour les détruire ne produirait guère que des hypocrites ou des révoltés; et finalement, nous en sommes convaincus, elle profiterait beaucoup plus à l'athéisme et à l'irréligion qu'à l'Église.

Mgr Dupanloup était donc bien dans la justice, dans la vérité, aussi bien que dans l'honneur, il ne s'écartait pas de la vraie doctrine, quand il disait que, devenus les plus forts, les catholiques ne détruiraient pas dans nos sociétés la liberté civile, c'est-à-dire la tolérance des cultes dissidents.

Et c'est là une chose si incontestable, qu'un de ses accusateurs les plus acharnés, sur ce point spécial, en contradiction avec les autres, ne peut se soustraire à cet aveu. Après avoir dit que, si les catholiques étaient de beaucoup les plus forts et les plus nombreux, ils devraient s'opposer à certains excès dont Mgr Dupanloup n'a jamais pris la défense, et qu'il a souvent flétris, comme la liberté de quelques sectes extravagantes, la progagande de l'athéisme, la calomnie, la provocation à l'émeute, il ajoute : « Mgr Dupanloup en conviendra avec nous; mais nous conviendrons avec lui qu'une fois ces gros délits balayés, il ne resterait

Digitized by Google

plus rien à faire à la police des cultes. Pour convertir le monde, nous devrions de nouveau employer, comme par le passé, la force de la persuasion, et non la persuasion de la force (1). » Voilà un langage sensé. Se résignera-t-on à le condamner sur les lèvres de M. Morel, pour avoir le plaisir de le condamner sous la plume de Mgr Dupanloup? C'est affaire à nos contradicteurs.

(1) M. Jules Morel, *Catholicisme libéral*, t. Ier, p. 150.

Digitized by Google

CHAPITRE IX

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup relativement aux libertés publiques (*suite*). — Les libertés civiles et politiques. — La monarchie du comte de Chambord. — La liberté de réunion sous l'Empire. — De l'intervention du bras séculier.

I

Mais enfin, ajoute-t-on, Mgr Dupanloup a confiance dans les libertés civiles et politiques, il le déclare hautement, il est prêt, dit-il, à en tenter loyalement l'expérience et il en espère le progrès pacifique de son pays. Ailleurs, il en vante même les avantages. Voici ses propres paroles : « Et toutefois, je le dis hautement, je suis de ceux qui ont confiance dans les libertés civiles et politiques et de ceux qui en espèrent le progrès pacifique de mon pays; je suis de ceux qui tentent loyalement cette expérience, péril et gloire du dix-neuvième siècle. Mais soyons modestes. Est-ce que cette

Digitized by Google

expérience est terminée? est-ce qu'elle a réussi (1). »

« Or — dit-on — le Pape a condamné la liberté politique et civile et notamment celle de la presse, qui est la première et la plus essentielle de ces libertés : donc la contradiction entre l'Évêque d'Orléans et le Pape est manifeste (2). » Non, le Saint-Siège n'a pas condamné toutes les libertés civiles et politiques. C'est cette assertion de nos adversaires qui est en contradiction formelle avec la plus récente déclaration de Léon XIII à ce sujet dans l'encyclique *Libertas* : « La merveilleuse puissance de l'Église pour le maintien de la liberté civile et politique des peuples a toujours éclaté. » Ou encore : « Pour toutes les libertés civiles exemptes d'excès, l'Église a toujours été et demeurera toujours une très fidèle protectrice. »

Qu'on relise, aussi, l'encyclique *Immortale Dei* et l'on verra que plusieurs de ces libertés, en effet, ont été favorisées par l'Église et qu'elle les regarde, dans certaines circonstances et sous certaines conditions, comme utiles au véritable progrès social. La liberté et surtout la liberté immodérée de la presse n'est pas essentiellement renfermée dans les libertés civiles et politiques. Le Pape évidemment ne l'y renferme pas et rien ne prouve que Mgr Dupanloup l'ait fait; nous avons vu, en effet, qu'il ne la comprend pas dans la description du gouvernement libéral que les catholiques peuvent accepter en principe. En tout cas, elle ne serait pas la première et la plus essentielle, du moins aux yeux des

(1) *La Convention et l'Encyclique*, p. 152.
(2) M. Jules Morel, *le Catholicisme libéral*, p. 152.

Digitized by Google

catholiques, ni aux yeux de Mgr Dupanloup, qui l'eût sacrifiée vingt fois à la liberté d'enseignement et à la liberté d'association. Donc, entendues d'une certaine manière et dans une certaine mesure (et les réserves qu'il a faites si souvent prouvent qu'il les entendait ainsi), Mgr Dupanloup pouvait louer ces libertés purement civiles et politiques et y mettre sa confiance pour l'avenir de son pays et pour l'avenir de l'Église en France.

En disant que jusqu'ici cette expérience de la liberté n'a pas réussi; il constate lui-même qu'elle ne s'est pas faite dans les conditions normales et qu'elle a été défectueuse. Ses réclamations incessantes contre l'interprétation si souvent donnée à ces libertés par l'Empire, le gouvernement de Juillet et la Restauration elle-même, les peintures indignées et éloquentes qu'il fit tant de fois de leurs abus, révèlent mieux encore sa conviction et ses réserves à cet égard.

Nous allons plus loin et nous croyons que Mgr Dupanloup, sans s'écarter en rien des limites de l'orthodoxie, pouvait dire, en parlant de toutes les libertés publiques, malgré les abus qu'elles entraînent dans un pays où l'erreur les partage avec la vérité, qu'il y avait néanmoins confiance, si elles étaient loyalement accordées aux catholiques.

Beaucoup croient, en effet, qu'à armes égales, les catholiques ne tarderaient pas à l'emporter; et les résultats acquis en peu d'années par la liberté d'enseignement, tout incomplète qu'elle fût encore, n'est point faite pour décourager ce sentiment. Et qui ne renaîtrait à la confiance aujourd'hui, si la république,

Digitized by Google

sans aucune faveur, nous rendait loyalement notre part à la liberté commune? Avoir cette confiance et l'exprimer, espérer que le triomphe de la vérité peut sortir d'un état défectueux, ce n'est en aucune manière justifier les abus de la liberté, ni accepter comme bon en soi le régime où ils se produisent et cet état défectueux; c'est simplement avoir foi en la force divine de l'Église, c'est compter sur l'intelligence et le courage de ses enfants et les croire capables de vaincre le mal par le bien.

Mgr Dupanloup pouvait donc avoir et exprimer cette confiance dans les libertés civiles et politiques. Il était même très opportun qu'il l'exprimât avec sa grande autorité.

Ces libertés sont, en effet, en France, le seul espoir les seules armes laissées aux catholiques. Ils n'arriveront à un état meilleur qu'après s'en être servi avec plus de sagesse et de vaillance que leurs adversaires; mais il n'y a pas de courage, ni même de sagesse, là où il n'y a pas de confiance.

Ce régime existe en Belgique, et Léon XIII, dans des négociations fameuses, tout en reconnaissant les défauts, n'a pas craint de le défendre contre des récriminations et des entreprises téméraires, comme le plus favorable à l'Église, étant données les circonstances actuelles. Nous devons citer ces paroles souveraines : « Les œuvres des hommes, disait-il, ne sont point parfaites. Le mal se trouve à côté du bien, l'erreur à côté de la vérité. Il en est ainsi de la constitution belge. Elle consacre certains principes que je ne sau-

Digitized by Google

rais approuver comme pape; mais la situation du catholicisme en Belgique, après une expérience d'un demi-siècle, démontre que, dans l'état actuel de la société moderne, le système de liberté établi dans ce pays est le plus favorable à l'Église. Les catholiques belges doivent donc, non seulement s'abstenir d'attaquer cette constitution, mais ils doivent la défendre (1). « C'est un pacte, disait une autre fois Léon XIII, il faut qu'il soit loyalement observé, et puisqu'il a donné aux Belges un demi-siècle de paix, je ne vois pas de raisons pour y apporter des changements ou même pour les désirer. »

II

Quelques-uns ont trouvé l'erreur libérale dans la lettre adressée par l'Évêque d'Orléans à M. de Pressensé, lors de la tentative de restauration monarchique en 1873. Celui-ci, pour ravir à la monarchie les suffrages nécessaires à son avènement, la représentait comme un retour à l'ancien régime et comme la ruine de nos libertés constitutionnelles. Voici en quels termes Mgr Dupanloup lui répond : « Quant à la liberté, voici ce que les projets de restauration monarchique vous offrent : 1° Les libertés civiles et religieuses... 4° La liberté de la presse... 5° La liberté de conscience et des cultes... 10° Tout ce qui constitue le droit public actuel des Français. Voilà les garanties, voilà les libertés qu'ils ont stipulées. On parle d'une revanche de 89, et

(1) Dépêche du chargé d'affaires de Belgique, 3 mars 1879.

Digitized by Google

précisément, c'est la monarchie constitutionnelle et nationale de 89 que l'on rappelle. Voilà la vérité... » Voilà, s'écrient les accusateurs, voilà la thèse libérale, elle est dans cette lettre, où un vrai défi est porté au pasteur de pousser plus loin les libertés civiles et religieuses que l'auteur, ce singulier promoteur d'une monarchie chrétienne (1).

Ce sera le privilège de Mgr Dupanloup d'avoir subi des accusations réservées pour lui seul; c'est la première fois, à notre connaissance, que la simple constatation d'un fait est transformée en erreur doctrinale.

L'Évêque d'Orléans se borne, en effet, à constater un fait : ce programme, il n'en est pas l'auteur. Si Mgr Dupanloup l'avait rédigé, non d'après les nécessités, mais d'après ses idées et ses désirs, et conformément à sa doctrine que nous connaissons, il y eût certainement ajouté et retranché plus d'un article. Il ne le donne en aucune manière comme le programme d'une monarchie idéale dont l'heure, hélas! n'était pas venue. S'il l'accepte tel quel, et encore, ne le dit-il pas, il l'accepte comme une nécessité. Il l'accepte comme l'acceptèrent alors tous ceux qui travaillaient à la restauration monarchique, comme la droite et même l'extrême droite de l'Assemblée nationale, comme M. Lucien Brun, M. Chesnelong, qui acceptaient la mission de le présenter au comte de Chambord, et de

(1) Tout d'abord, l'affirmation est fausse. Mgr Dupanloup, en effet, n'est pas l'auteur ni le promoteur du document qu'il rappelle; et c'est exagérer sa pensée que de dire qu'il défie le pasteur protestant de porter plus loin les libertés civiles et religieuses.

Digitized by Google

le défendre près de lui, comme le comte de Chambord lui-même, qui, au témoignage de M. Chesnelong, y adhéra, et ne fut arrêté plus tard que par la question du drapeau. Accuser Mgr Dupanloup, c'est accuser tous ces hommes. S'ils sont innocents, après avoir rédigé ce programme, après l'avoir voté, après l'avoir défendu près du prince, si le prince lui-même est innocent après y avoir adhéré, comment Mgr Dupanloup serait-il coupable pour en avoir simplement constaté l'existence? Nous le demandons, au reste, à nos adversaires, laquelle de ces libertés le comte de Chambord, s'il voulait remonter sur le trône, pouvait-il supprimer dans son programme? Lui auraient-ils conseillé, par exemple, de porter atteinte à la liberté des cultes? C'était lui fermer à jamais les portes de la France. Lui-même s'y fût refusé, car plusieurs fois et très spontanément, il avait dans ses manifestes, et notamment dans sa fameuse lettre à Berryer, déclaré qu'il maintiendrait la liberté de conscience et des cultes (1), et, certes, c'était le cas ou jamais, selon la doctrine de Léon XIII, d'être tolérant pour empêcher un plus grand mal, et obtenir un plus grand bien. Non, ce qu'il pouvait faire, s'il avait régné, c'était, par sa prudence et son énergie, de contenir ces libertés chez les ennemis de l'Église, et d'en assurer à ses enfants l'intégrale possession.

(1) Le comte de Chambord, dès 1856, écrivait au duc de Lévis : « Le règne et le respect des lois... les dépenses sincèrement contrôlées... la liberté individuelle et *religieuse* inviolables et sacrées, telles sont, à mes yeux, les véritables garanties d'un bon gouvernement. »

Digitized by Google

C'était tout ce que, dans l'état actuel des idées et des mœurs, l'on pouvait espérer de lui. Si ces espérances ont été déçues, la faute n'en est pas à Mgr Dupanloup.

III

Dans sa brochure, *la Convention et l'Encyclique*, Mgr Dupanloup parlait en ces termes des entraves apportées par le gouvernement impérial à la liberté de réunion : « Si quelques citoyens s'assemblent pour s'occuper d'opérations électorales et tombent sous le coup de la loi qui interdit les réunions de plus de vingt personnes, nous catholiques, nous gémissons de cette déplorable défaillance de la liberté... Nous souffrons comme tous les citoyens, et plus qu'eux, puisque notre rôle est de réunir les hommes, de propager les doctrines et de fonder les institutions; nous souffrons de toutes les entraves mises à la liberté de réunion, d'enseignement, de publication, de transmission, d'association. »

« C'est beaucoup dire, réplique-t-on, car cela va à dire que pour avoir le droit de réunir les bons, de les enseigner et de les associer, nous consentons à reconnaître un droit égal aux méchants. Tout l'enseignement du Saint-Siège condamne ce marché, qui est probablement un marché sacrilège, et certainement un marché de dupes (1). » Avoir dit que les catholiques souffraient sous l'Empire des entraves apportées à la

(1) M. Jules Morel, *Catholicisme libéral*, p. 154.

Digitized by Google

liberté, c'est reconnaître un *droit* égal aux bons et aux méchants, c'est faire un marché sacrilège, voilà certes, une conséquence bien inattendue et faite pour surprendre! C'est toujours, au reste, la même confusion. Le Saint-Siège condamne ceux qui, en principe, reconnaissent à l'erreur et à la vérité les mêmes droits; mais il n'a jamais condamné ceux qui, dans une société comme la nôtre, où il est impossible d'obtenir ces libertés sans les partager avec ceux qui n'ont pas notre foi, les acceptent néanmoins, les défendent et même les réclament sur le terrain du droit commun. Que les accusateurs de Mgr Dupanloup relisent l'encyclique *Libertas*.

Qui aurait eu sous l'Empire, au plus fort des luttes en faveur du pouvoir temporel, la pensée extravagante de demander un droit d'association propre aux catholiques? Pas un mot, dans le texte incriminé, n'implique que Mgr Dupanloup invoque ici un droit égal pour l'erreur et pour la vérité, et ce qu'il dit d'ailleurs en vingt endroits, démontre le contraire. Il constate seulement un fait; c'est que sous le régime impérial, là où la liberté commune est atteinte, les catholiques en souffrent plus que personne, d'où sa sollicitude et ses réclamations en faveur de ce droit commun qu'il défend ainsi pour les avantages que, dans les circonstances actuelles, il donne aux catholiques, et non pour sa propre excellence.

C'est une pensée absolument différente de celle qui lui est prêtée, et elle est en parfaite harmonie avec les doctrines et les intérêts bien entendus de l'Église. En

Digitized by Google

effet, ces libertés d'association, d'enseignement lui sont nécessaires, elles sont essentielles à sa vie, et les voir étouffées est pour elle une bien pire épreuve que de les partager avec des étrangers, et même avec des ennemis.

La lutte est toujours préférable à la mort, et placés qu'ils étaient et sont encore, entre la liberté commune et l'oppression commune, il est du moins permis aux catholiques de préférer la première destinée.

N'est-ce pas ce que Léon XIII déclare encore lui-même quand il dit : « Quand on est sous le coup ou sous la menace d'une domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, on prive l'Église de la liberté légitime, il est permis de chercher une autre organisation politique, sous laquelle il soit possible d'agir en liberté. Alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allègement en vue du salut de tous, et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé. » Telle était à peu près la situation à cette époque du second Empire.

En dehors même de cette considération, il était encore permis à Mgr Dupanloup de réclamer pour son pays des libertés, après tout, légitimes, si elles demeurent dans leurs justes limites. Or, Mgr Dupanloup laisse-t-il supposer qu'il repousse ces limites? Les entraves, dont-il se plaint ici, ne sont pas évidemment celles qui sont mises à la propagation de l'erreur et

Digitized by Google

qu'il avait réclamées lui-même plus d'une fois et à cette époque même; par exemple, quand il déniait aux maîtres le droit de rien enseigner qui fût contraire à la foi de leurs élèves, qu'il invoquait la censure contre les mauvais livres, affirmant hautement la nécessité de défendre les faibles, les paysans contre les mauvaises doctrines.

Il ne s'agissait pas alors de telles entraves, et l'empire, on le sait assez, ne se plaçait pas à ce point de vue. Très sensible à toutes les attaques dirigées contre lui, très attentif à les prévenir, prompt et inexorable à les réprimer, il livrait sans souci la religion aux discussions les plus violentes et les plus injurieuses, et Mgr Dupanloup, loin de réclamer sa tolérance, à cet égard, la lui reproche souvent en la comparant à ses rigueurs vis-à-vis des catholiques, nous l'avons vu. La loi qu'il attaquait était une loi césarienne, elle ne limitait pas la liberté des réunions, elle la supprimait.

IV

Mgr Dupanloup, dans *l'Athéisme et le Péril social*, s'exprime ainsi : « Je fais appel à la force, dites-vous? A la force? appelons les choses par leurs noms : vous voulez dire à la rigueur des lois, au bras séculier? Faut-il donc, pour échapper à une pareille accusation, se résigner à se taire, quand on a le devoir impérieux de parler?... Le bras séculier, pour moi, je n'y ai jamais eu grande confiance. Il ne s'est guère sauvé lui-même, ni en 1830, ni en 1848, et je redis d'ailleurs

Digitized by Google

avec Fénelon : « Le protecteur a trop souvent opprimé. » — Et définitivement, je préfère, avec une alliance convenable, la liberté dans la justice. Je dis, avec une alliance convenable, car la société et la religion ne sont pas faites pour vivre étrangères l'une à l'autre, mais pour *s'aider l'une l'autre* dans la justice et la liberté (1). »

« Quelle argumentation entortillée! » s'écrie-t-on (2). Elle ne l'est, selon nous, que pour les esprits prévenus et qui mettent dans ce qu'ils entendent la confusion qu'ils portent en eux-mêmes. Elle nous paraît très claire, en effet. Mgr Dupanloup ne rejette pas en principe l'intervention du pouvoir temporel, il ne nie pas qu'il ait pu être légitime et utile en certaines circonstances, il dit seulement que, en général et particulièrement à notre époque, ce système ne lui inspire pas grande confiance, parce qu'il n'est pas sans péril.

En confiant à la puissance séculière la mission de réprimer les délits d'ordre religieux, on lui donne souvent la tentation et la puissance d'imposer ses décisions dans cet ordre et de se faire arbitre, là où elle ne doit être que serviteur : « Le protecteur, dit Mgr Dupanloup, a trop souvent opprimé. » Rien n'est plus constaté par l'histoire. Pour un saint Ferdinand de Castille et un saint Louis, que de Philippe II, de Philippe le Bel, de Joseph II et de Napoléon Ier. Et Louis XIV, lui-même, pense-t-on que son intervention n'ait pas été un puissant secours pour le gallica-

(1) *L'Athéisme et le Péril social*, 6e édition, p. 174.
(2) M. Victor Pelletier, *Mgr Dupanloup*, p. 81.

Digitized by Google

nisme? Si ce péril existe, même quand on confie cette mission à des princes sincèrement chrétiens, que ne sera-t-il pas de nos jours où elle devrait être abandonnée à des chefs de gouvernement sceptiques et qui s'inspireraient pour l'accomplir d'intérêts purement politiques? Ce serait souvent introduire l'ennemi dans la place, le loup dans la bergerie.

Pour justifier les défiances qu'il exprime ainsi, Mgr Dupanloup a un autre argument sans réplique, c'est l'impuissance du pouvoir séculier, car comment pourrait-il sauver l'Église, s'il n'a pu se sauver lui-même ni en 1789, ni en 1830, ni en 1848, ni en 1871? Il n'a pu que mourir en léguant son impopularité à ses partisans et à ses favoris.

Est-ce à dire que, même dans les circonstances actuelles, l'État ne doive et ne puisse rien faire en faveur de l'Église. Mgr Dupanloup se hâte lui-même d'affirmer le contraire. « La religion et la société ne sont pas faites pour vivre étrangères l'une à l'autre, mais pour *s'aider l'une l'autre* dans la justice et la liberté. »

Et lui-même, nous l'avons vu, n'a cessé de demander ce concours de l'État en faveur de l'Église, et même, en certaines circonstances, d'en préciser l'objet et les conditions, par exemple, en réclamant des mesures préventives et répressives contre la propagande des mauvais livres. Quoi qu'on en ait dit, l'on conçoit, en dehors de l'intervention du bras séculier tel qu'on l'entend ordinairement, tel qu'il se pratiquait au moyen âge par l'inquisition, une véritable

Digitized by Google

influence et une véritable action de l'État en faveur de l'Église, plus en harmonie avec les nécessités et les mœurs du temps où nous vivons.

Nos contradicteurs n'accuseront pas Mgr Pie d'avoir renoncé à l'alliance de l'État et de l'Église, et pourtant, tout aussi bien que Mgr Dupanloup, il se défend de faire appel à la force. Dans une de ses homélies, après avoir condamné des ouvrages dont quelques-uns, comme les *Études religieuses de Renan*, poussaient l'erreur et l'impiété jusqu'à ses plus extrêmes limites, il ajoute : « Assurément. il est à cent lieues de mon esprit de vouloir, dans les conjonctures actuelles, dénoncer ces publications à une autre autorité qu'à celle de l'opinion, mais au public je n'hésite pas à dire avec un grand magistrat : « La menace de « l'avenir est là (1). » Comment donc reproche-t-on à Mgr Dupanloup d'avoir renoncé à un secours si impossible à obtenir, qu'on ne pouvait même pas avoir la pensée de le demander dans les cas où l'erreur était la plus audacieuse, la plus impie et le scandale le plus éclatant?

Mgr Freppel n'est pas moins explicite : « De même, dit-il, que la vérité s'est établie en ce monde par la force que Dieu a mise en elle, elle pourra s'y maintenir par les mêmes moyens, et ce serait assurément la plus grande preuve de sa puissance que d'avoir

(1) *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard. L'évêque de Poitiers ajoute même qu'il se tairait s'il savait par sa parole devoir provoquer un pareil soupçon. Son historien a omis de citer le membre de phrase qui contient cette déclaration. Elle eut certainement attiré cent anathèmes à l'évêque d'Orléans.

Digitized by Google

triomphé par elle-même, sans l'intervention d'une force étrangère, qui a trompé plus d'une fois ceux qui s'y confiaient, et coûte souvent cher à ceux qui la demandent (1). »

V

Mgr Dupanloup en appelle aussi à Pie IX pour répondre à ceux qui accusent ce Pontife d'avoir condamné toutes les institutions libérales. « Le Pape, dit-il, empruntant ici les paroles de M. de Montalembert, le Pape rappelle dans l'allocution *Jam dudum*, les institutions *libérales* qu'il a données à son peuple. « Et il ajoute dans un magnifique langage qu'il ne nous sera jamais donné de tenir : « Comment le Pontife romain, qui tire toute sa force des principes de la justice, pourrait-il les trahir (2)? » Pour échapper à cet argument, les accusateurs de Mgr Dupanloup font une distinction bien subtile. Les institutions accordées par Pie IX étaient libérales au sens ancien, mais non au sens moderne (3). Donc, pour le constater en passant, le mot libéral, de l'aveu de nos adversaires, a un sens légitime, ce qu'ils avaient contesté ailleurs, en disant qu'on ne pouvait être libéral en aucun sens. Mais sur quoi repose cette distinction? C'est que le Pape ne reconnaissait le droit d'électeur, ni à un infidèle, ni à un hérétique, ni à un excommunié. Cette restriction,

(1) *Saint Justin*, 12e leçon, p. 249. Ce passage fait immédiatement suite à celui que nous avons cité plus haut.
(2) *La Convention et l'Encyclique*, 3e édit., p. 117.
(3) *Le Catholicisme libéral*, par M. Morel.

Digitized by Google

surtout à Rome, à cette époque n'atteignait que bien peu le suffrage universel. Il a subi en Belgique, en France et ailleurs des exclusions beaucoup plus considérables quoique basées sur d'autres motifs, sans cesser d'être une institution libérale dans le sens moderne.

C'était, au reste, dans un sens moderne que les conseillers du Pape et le Pape lui-même entendaient les nouvelles réformes, comme le prouvent ces paroles solennelles adressées publiquement à Pie IX, lors de l'inauguration de la *Consulta*, par le cardinal Altieri : « Vous voulez concilier les progrès de *la civilisation du siècle* avec les principes éternels de la religion catholique, alliance admirable, qui, d'un côté, assure à l'Église une plus grande indépendance et prépare de nouveaux triomphes à la foi. » Mgr Dupanloup a-t-il jamais rien dit de plus fort sur l'alliance entre les institutions modernes et l'Église. Condamnera-t-on aussi le cardinal Altieri, écouté et approuvé de Pie IX, car, évidemment, l'on se concerte avant de parler publiquement en des occasions si solennelles et un cardinal se fût bien gardé d'y tenir un langage désagréable au Pape.

Voici une dernière objection : Mgr Dupanloup écrit : « Les théologiens redisent quand il le faut les célèbres paroles de Fénelon à Jacques : « Accordez la « tolérance civile, non en approuvant tout comme in- « différent, mais en souffrant avec patience ce que Dieu « souffre et en tâchant de ramener les hommes par une « douce persuasion. » — « Souffrir ce que Dieu souffre,

Digitized by Google

s'écrie-t-on, y pensez-vous, ce serait l'état sauvage (1) .» Aussi n'est-ce pas ce que dit Mgr Dupanloup; ce sens absolu on le lui prête en supprimant par une interprétation un peu trop libre ces deux mots décisifs : *quand il le faut*. Il ne s'agit pas de tenir ce langage en toute occasion, mais *quand il le faut*, c'est-à-dire quand la nécessité l'impose, la nécessité absolue ou la nécessité morale, si par exemple la répression doit avoir plus d'inconvénients que la tolérance, et ce n'est point, de nos jours surtout, un cas chimérique ni même exceptionnel. Au reste, nos adversaires ne pourraient désormais maintenir cette accusation contre Fénelon et Mgr Dupanloup, sans atteindre la parole infaillible de Léon XIII, qui emploie la même comparaison pour exprimer la même idée : « Dieu lui-même dans sa Providence, bien qu'infiniment bon et tout puissant, permet néanmoins l'existence de certains maux dans le monde, tantôt pour ne point empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux. Il convient dans le gouvernement des États d'imiter celui qui gouverne le monde. *Bien plus*, se trouvant impuissante à empêcher tous les maux particuliers, l'autorité des hommes *doit* permettre et laisser impunies bien des choses qu'atteint partout et à juste titre la vindicte de la Providence divine... »

(1) M. Jules Morel. *Catholicisme libéral*, p. 148.

Digitized by Google

CONCLUSION

Nous avons terminé l'examen de cet infatigable et fatigant réquisitoire, et nous croyons pouvoir dire qu'il n'en reste rien.

Ce n'est pas orgueil de notre part, car notre grand Évêque s'est défendu lui-même sous notre plume; et souvent, pour le justifier, nous n'avons eu qu'à retourner contre ses accusateurs ses propres paroles, les témoignages mêmes dont ils l'avaient poursuivi.

En résumé, Mgr Dupanloup n'a jamais professé la thèse; tout ce qu'on lui reproche, d'autres l'ont dit avant lui, avec lui et souvent plus explicitement que lui; et parmi ceux-ci, il en est plusieurs dont l'orthodoxie est incontestée, même de nos contradicteurs; plusieurs dont l'autorité est au-dessus de toute attaque. « J'affirme, écrivait Mgr Dupanloup lui-même que jamais je n'ai parlé des libertés modernes dans le sens de la thèse, mais dans le sens de l'hypothèse, jamais je ne les ai considérées comme des principes, partout et toujours applicables, jamais je ne les ai prises que comme des nécessités locales et des faits. J'admets parfaitement qu'on peut être d'un autre avis que moi sur des questions d'appréciation et de conduite, mais je n'admets pas que l'on soutienne que je suis d'un autre avis que le Pape et l'Église dans les questions de doctrine (1). »

Toute la question entre Mgr Dupanloup et ses accu-

(1) *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. Lagrange.

Digitized by Google

sateurs se réduit à une distinction, nous l'avons vu. Il l'admet. ils la repoussent. Heureusement, des subtilités et des chicanes ne détruisent pas l'histoire. Or, rien n'est éclatant dans l'histoire comme ce confluent de l'erreur et de la vérité, d'où sortit la société moderne. Elle est née de deux courants, nous l'avons vu, qui aboutirent à la même date, à la même heure, l'un traditionnel, national et même chrétien dans son origine, l'autre sophistique et révolutionnaire. Les membres de l'Assemblée constituante ne pouvaient pas s'affranchir entièrement du premier, malheureusement ils ne surent et ne voulurent pas se soustraire au second, et c'est sous cette double influence qu'ils fondèrent la société dont nous sommes les fils. Elle se ressent nécessairement des principes variés et contraires qui présidèrent à son avènement, car les causes se retrouvent toujours dans les effets, et il serait absurde de dire qu'une nation, chrétienne depuis quinze siècles, n'a conservé dans ses institutions aucun élément chrétien. De là ce mélange de vérité et d'erreur, de bien et de mal qu'elle cache sous tous les mots qui expriment ses idées et ses institutions : civilisation, liberté, progrès. Il n'est presque rien en elle qui puisse être jugé, loué ou blâmé, sans qu'une analyse préalable ait séparé l'ivraie du bon grain.

Dans l'ardent désir d'éclairer cette génération, qui fit tant de fois silence pour l'écouter, et de la ramener à l'Église, l'Évêque d'Orléans ne cessa de travailler à cette analyse, également soucieux des principes et des âmes qu'on ne peut d'ailleurs trahir, ni servir les uns

Digitized by Google

sans les autres. Il rejetait ces mots : progrès, civilisation, société moderne, libéralisme, libéral : « Nous n'en voulons pas, disait-il. » Il n'en voulait, du moins, dans un sens absolu, ni pour la louange, à cause des erreurs et du mal qu'ils couvrent, ni pour la condamnation, à cause du bien qu'ils expriment. Si on les employait, il demandait qu'on les définît d'abord nettement, comme vient de le faire le Pape dans l'encyclique *Libertas*.

Mais ce travail d'analyse, surtout quand elle doit s'appliquer à tant d'objets, répugne aux esprits absolus. Par un instinct naturel, ils se portent aux formules absolues et générales, aux vagues dissertations, d'ailleurs beaucoup plus faciles à saisir et à propager, et s'y enferment pour dogmatiser à peu de frais. Selon qu'ils sont optimistes ou pessimistes, ils choisissent l'anathème ou l'admiration sans réserve; parfois même nous l'avons constaté, plutôt que de s'arrêter au milieu, tant ils en ont horreur, ils préfèrent passer d'une extrémité à l'autre. De là, dans la question qui nous occupe, les deux erreurs, dont nous avons démontré l'existence, *l'erreur libérale* et, pour nous servir d'un mot qui paraît adopté en Italie, *l'erreur intransigeante*, que nous avons vues parfois professées par les mêmes écrivains, à différentes époques.

Comment Mgr Dupanloup fut-il tour à tour accusé de l'une et de l'autre? C'est l'infirmité de ces esprits absolus, non seulement de parler, mais d'entendre partout un langage absolu. Ils le prêtent aux juges,

Digitized by Google

aussi bien qu'aux accusés. D'un côté, ils exagèrent la thèse, étendent arbitrairement les réprobations et les condamnations, et se font ainsi, en matière de dogme, des axiomes qu'ils attribuent au Pape, à l'Église; mais qui sont, pour une grande part, l'expression de leurs pensées personnelles. D'un autre côté, ils dénaturent dans leurs interprétations la pensée de l'adversaire. Ennemis de toute distinction, ou se refusant à la faire, là où elle doit être faite, ils y sont inattentifs dans les écrits qu'ils critiquent; ils traitent leurs contradicteurs, comme s'ils commettaient, dans un sens contraire au leur, les confusions qui leur appartiennent, comme s'ils louaient sans distinction et sans réserve tout ce qu'eux-mêmes ont blâmé sans distinction et sans réserve.

C'est en vain que Mgr Dupanloup a cent fois discerné, sous ces étiquettes : liberté, civilisation, sociétés modernes, le bien de ce qui lui est contraire, pour parler avec Léon XIII; quand il les emploie, il sera condamné, comme s'il les acceptait sans distinction. Dans les écrits de l'illustre polémiste, on sépare une page de l'œuvre entière, une phrase du contexte qui en achève et en précise le sens, un mot de la phrase qui l'éclaire et l'explique, pour les interpréter et les juger contrairement au sens vingt fois affirmé et défendu par lui.

Tout ceci, nous l'avons démontré.

Nous avons terminé la première partie de notre tâche en exposant d'abord, puis en la justifiant des accusations portées contre elle, la doctrine de Mgr Du-

Digitized by Google

panloup. Il nous reste à prouver qu'entre sa politique et cette doctrine, il n'y a aucune contradiction réelle, et que ses actes aussi bien que ses enseignements sont en harmonie avec ceux du Saint-Siège. Ce sera l'objet de notre seconde partie.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME PARTIE

L'HYPOTHÈSE ET LA CONDUITE PUBLIQUE DE MGR DUPANLOUP

Digitized by Google

Digitized by Google

PRÉLIMINAIRE

L'homme public chargé, non plus d'exposer les doctrines et les principes du gouvernement chrétien, mais, dans la mesure du possible, de les faire prévaloir sur le terrain des faits, ou d'en préparer la réalisation, doit concilier avec le respect de ces principes les exigences de la situation morale et politique du pays et du temps où il lui est donné de servir l'Église. Plusieurs fois, et particulièrement dans l'encyclique *Immortale Dei*, et dans l'encyclique *Libertas*, le Saint-Siège a formulé des règles dont doivent s'inspirer les catholiques appelés à la vie publique. Nous reproduisons ici les paroles empruntées à ces deux documents qui nous semblent en résumer sur ce point les enseignements :

« Il est louable de prendre part à la gestion des affaires publiques, à moins qu'en certains lieux, pour des circonstances particulières de choses et de temps,

Digitized by Google

ne soit imposée une conduite différente. » — « Il n'est pas permis d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de telle sorte que comme individu on se soumette à l'autorité de l'Église, en la rejetant comme citoyen. Ce serait allier ensemble le bien et le mal et instituer le combat de l'homme contre lui-même, tandis que, au contraire, sa conduite doit être de ne s'écarter en aucune manière du genre de relations des règles de la vertu chrétienne. » — « Il est de toute évidence que les catholiques ont de justes motifs pour s'engager dans la carrière des fonctions publiques, ce qu'ils ne font ni ne doivent faire pour approuver ce qu'il peut y avoir de blâmable dans telles ou telles institutions politiques, mais pour que, dans la mesure du possible, ils fassent concourir ces institutions elles-mêmes au véritable bien public.

« De ces considérations il résulte qu'il n'est aucunement permis de demander, de défendre ou d'accorder sans discernement la liberté de la pensée, de la presse, de l'enseignement, des religions, comme autant de droits que la nature a conférés à l'homme. Il suit également que ces diverses sortes de libertés peuvent, pour de justes causes, être tolérées, pour peu qu'un juste tempérament les empêche de dégénérer jusqu'à la licence et au désordre. Là, enfin, où les usages ont mis ces libertés en vigueur, les citoyens doivent s'en servir pour faire le bien, et avoir à leur égard les sentiments qu'en a l'Église.

« Quand on est sous le coup ou la menace d'une

Digitized by Google

domination qui tient la société sous la pression d'une violence injuste, il est permis de chercher une autre organisation politique sous laquelle il soit possible d'agir avec liberté; alors, en effet, ce que l'on revendique, ce n'est pas cette liberté sans mesure et sans règle, mais c'est un certain allègement en vue du salut de tous, et ce que l'on cherche uniquement, c'est d'arriver à ce que, là où toute licence est donnée au mal, le pouvoir de faire le bien ne soit pas entravé. » « La défense du christianisme réclame impérieusement que tous soient unanimes à croire, et intrépides à professer les doctrines enseignées par l'Église, et de ce côté il faut prendre garde ou d'être, en quoi que ce soit, de connivence avec les fausses doctrines, ou de leur résister plus mollement que la vérité ne l'exige. »

De là résulte pour les hommes politiques des obligations que nous croyons pouvoir formuler ainsi :

1° L'homme d'État chrétien doit pousser ses conquêtes et ses revendications, aussi loin qu'il le peut, en faveur du véritable bien public et de la légitime influence de l'Église, mais en les arrêtant à la limite que lui prescrivent la nécessité ou la prudence; il ne doit point perdre de vue l'idéal chrétien, et il doit s'abstenir d'approuver *en principe* ce qu'il y a de défectueux et de blâmable dans telle ou telle constitution politique, et de transformer en idéal des avantages relatifs, comme s'ils satisfaisaient entièrement à tous les droits de la vérité.

2° En soutenant ces revendications par sa parole,

Digitized by Google

par ses écrits et par ses actes, il peut et doit choisir les arguments et le langage les plus propres à les faire prévaloir, et se placer, s'il est nécessaire, sur le terrain du droit commun et des libertés publiques. Se servir, en effet, des libertés modernes, c'est invoquer en faveur de la vérité, la liberté accordée à tous, c'est-à-dire le droit commun. Il peut même revendiquer ce droit commun là où il n'existe pas, quand c'est la seule ou la plus efficace manière d'arracher l'Église à l'oppression, ou quand il y a de justes raisons de pratiquer la tolérance. Toutefois en maniant ce genre d'arguments, il doit prendre garde de n'y rien mêler qui soit ou implique une négation des droits exclusifs et inaliénables de la vérité.

3° Dans les relations que cette défense de la vérité et de l'Église lui imposent avec des hommes étrangers ou hostiles à sa foi, il peut et doit user des procédés les plus propres à se concilier les esprits sans pousser ce désir de conciliation jusqu'à la faiblesse et, selon l'expression de Léon XIII, jusqu'à défendre plus mollement qu'il ne convient la liberté et la justice (1).

Nous étudierons les revendications de Mgr Dupanloup, les arguments et le langage par lesquels il les a soutenues; enfin ses procédés vis-à-vis de ses adversaires ou de ses alliés étrangers à sa foi, et nous le trouverons conformes à cette triple règle de fermeté et de prudence.

De là trois subdivisions.

(1) Encyclique *Immortale Dei*.

Digitized by Google

1° Des conquêtes et revendications de Mgr Dupanloup en faveur de l'Église.

2° Des arguments invoqués par Mgr Dupanloup pour la défense de l'Église.

3° Du langage et de l'attitude de Mgr Dupanloup vis-à-vis des hommes hostiles ou étrangers à sa foi religieuse.

Nous réfuterons ensuite dans une seconde section, les accusations portées contre les actes publics de Mgr Dupanloup, comme nous l'avons vengé de celles qu'avait subies sa doctrine.

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION

LES ACTES PUBLICS

CHAPITRE PREMIER

Des conquêtes réalisées par Mgr Dupanloup au profit de l'Église et de la société, et de ses revendications en leur faveur.

I

Autant qu'il était possible, dans les jours difficiles où il a dû lutter, Mgr Dupanloup a fait servir nos institutions au bien de l'Église et de son pays. Sa part est belle dans les combats soutenus et les victoires remportées par les catholiques depuis cinquante ans. Deux grandes luttes ont surtout marqué de leurs vicissitudes cette période de notre histoire contemporaine : l'une en faveur de la liberté d'enseignement, l'autre pour la défense du Saint-Siège, de son indépendance,

Digitized by Google

et de la souveraineté pontificale. Dans l'une et dans l'autre, notre Évêque est au premier rang.

S'agit-il de la loi de 1850, il aide à sa préparation par des brochures déjà célèbres et spécialement par son livre sur la *pacification religieuse*, il aide à son élaboration par l'influence qu'il exerce dans la commission extra-parlementaire, où il transforme M. Thiers en défenseur des Jésuites, et il reste à jamais à côté de M. de Falloux, l'un des pères de cette loi que l'expérience et un accord à peu près unanime des catholiques proclament aujourd'hui bienfaisante (1). S'agit-il de la liberté d'enseignement supérieur? de l'avis même de ses adversaires, il en est le principal promoteur. C'est à lui, avant tout autre, que nous la devons.

Dans la défense du Saint-Siège, où tant de dévouements et de talents s'illustrèrent, son rôle est sans rival, il fut incomparable. Ce n'est pas nous, c'est Pie IX qui l'affirme, et sa parole défie toute contradiction : « Vos travaux, vos luttes nous ont apporté la joie, vénérable frère, alors qu'après avoir été un si intrépide défenseur de l'autorité et des droits de ce Saint-Siège et de la discipline de l'Église, vous avez publié, sur notre pouvoir temporel, des écrits si pleins de vérité et de lumières, que parmi ceux, qui, en ce temps, se sont dévoués à cette même tâche, *nul ne paraît devoir vous être comparé; ut nullus qui in hac nostrâ ætate in hujusmodi incubuit, videatur*

(1) L'illustre et regretté évêque de Nîmes, quelques jours avant sa mort, appelait cette loi *la meilleure du siècle.*

Digitized by Google

cum te comparari. » (1). — « Ses écrits m'ont valu une armée, disait le même Pontife en une autre circonstance. » Et en effet, par la fréquence, la promptitude, l'opportunité et l'éclat de ses interventions aux différentes phases de cet odieux attentat, par ses Lettres à un catholique, à M. de la Guéronière, à Ratazzi, par son grand ouvrage sur la Souveraineté pontificale, par chacun de ses écrits dont l'apparition était un événement, il contribua plus que personne, en France et en Europe, à ce puissant mouvement d'opinions qui arrêta si longtemps, indécises, devant leur œuvre inachevée, la violence et la trahison, et arracha à M. Rouher le fameux *jamais*. Cette défense lui valut de la part de M. Guizot ce témoignage : « Il a forcé les agresseurs du Saint-Siège à se défendre (2) ». Sans l'écrasement inattendu de la France, il aurait peut-être sauvé le pouvoir temporel de la papauté.

Son rapide passage dans nos assemblées politiques est marqué par une suite de victoires : outre la liberté de l'enseignement supérieur, l'aumônerie militaire, l'admission du prêtre dans les conseils de l'assistance publique, des Évêques au conseil supérieur de l'instruction publique, des professeurs des facultés catholiques dans les jurys d'examens, etc., etc..... Nous ne l'ignorons pas, dans ses victoires, il fut puissamment aidé; son courage et son éloquence y rencontrèrent plusieurs fois des émules, et en rappelant ses titres à

(1) Bref du 27 juin 1860. *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'épiscopat*, p. 226. Gervais. Paris, 1880.
(2) *Méditations religieuses.*

Digitized by Google

la reconnaissance des catholiques, nous n'avons aucunement l'intention de nier ni d'amoindrir ceux des autres. L'on ne peut contester, cependant, que dans ces précieuses conquêtes, grâce à son éloquence, à l'autorité de son caractère, à sa connaissance et à son habile maniement des hommes, à l'estime et à la vénération dont il fut toujours entouré, particulièrement à l'Assemblée nationale, à sa modération et à l'obstination de ses efforts, son action n'ait été souvent décisive.

Nous cherchons vainement dans notre siècle un homme qui ait mieux pratiqué le conseil de Léon XIII de faire servir au bien public nos institutions imparfaites.

II

Plusieurs, nous le savons, ont dédaigné ces conquêtes et l'ont accusé d'avoir trahi les droits de l'Église en demandant et en obtenant trop peu (1); mais il n'y avait qu'une manière de donner quelque autorité à ce reproche : c'était d'obtenir davantage, de faire mieux ou aussi bien. Dans cet ordre de choses, on ne peut accuser que ceux que l'on surpasse, car, enfin, ces adversaires dédaigneux avaient entre les mains les armes dont a usé Mgr Dupanloup : le talent, l'éloquence, le zèle; la presse, la tribune, nos assemblées politiques, toutes les arènes où il a combattu leur étaient également ouvertes; ils y ont eu des écrivains,

(1) *Mgr Dupanloup et son écrivain.* — *Mgr Dupanloup*, par Mgr Pelletier.

Digitized by Google

des orateurs, des hommes d'État, à les en croire, bien supérieurs à *notre* Évêque.

Les circonstances favorables ne leur ont pas manqué non plus; durant plusieurs années ils ont possédé le gouvernement qu'ils avaient acclamé dans leur pensée le plus favorable à l'Église, puisqu'ils lui donnaient tant d'éloges et un si puissant concours; ils avaient sa confiance, longtemps il eut la leur. La reconnaissance et l'intérêt devaient également le leur rendre docile. Aucun obstacle d'ailleurs à leurs revendications, à leurs entreprises, ni de la part des personnes, Mgr Dupanloup et ses amis séparés du nouveau souverain par leurs prévisions inquiètes, avaient encouru sa disgrâce et leur laissaient libre carrière; ni de la part des institutions, les libertés parlementaires tant de fois maudites comme la cause de tout le mal, étaient à peu près anéanties (1).

Or, qu'ont-ils obtenu en ces belles années de l'empire?

La loi de 1850 a-t-elle été améliorée? C'est de cette époque que datent les premières atteintes qu'elle ait subies. La liberté de l'enseignement supérieur,

(1) M. de Falloux était l'organe de tous ses amis quand, un an avant la guerre d'Italie, il exprimait ainsi ces prévisions inquiètes, donnant un avertissement aux catholiques trop enivrés de la gloire de l'empire : « Ce gouvernement se développant et se perpétuant, que peut-il laisser entrevoir à une froide et impartiale raison? L'empereur peut-il régner dix ans en laissant l'esprit public et en se complaisant lui-même dans la stagnation actuelle. Personne ne l'admet. Ou il retournera aux émotions du champ de bataille, ou il élargira pour les esprits la carrière de l'activité. S'il faisait la guerre, tôt ou tard, l'Italie est un de ses théâtres prédestinés; sa diplomatie à Turin et à Naples l'atteste visiblement. Mais

Digitized by Google

élaborée par M. de Falloux, a-t-elle été décrétée? Le projet a dormi vingt ans dans la poussière jusqu'au jour où Mgr Dupanloup est venu l'exhumer à la tribune de l'Assemblée nationale. La liberté de la presse a-t-elle été modérée? Oui, au profit du gouvernement, tandis que, gardant toutes ses licences contre la religion catholique, elle préparait cette profonde perversion de l'opinion publique, aujourd'hui notre plus terrible danger. La religion catholique est-elle devenue religion d'État? Les ministres de l'empereur ont-ils cessé de traiter tous les cultes sur le pied de la plus stricte égalité, d'écrire du même style aux évêques, aux ministres protestants, aux rabbins, et de demander également leurs prières aux uns et aux autres?

Quand les catholiques dont nous parlons s'éveillèrent de leur confiance, le pouvoir temporel de la papauté avait déjà reçu dans la guerre d'Italie le coup dont il devait mourir. Si donc nos contradicteurs, dans les circonstances les plus favorables, de leur propre aveu aussi bien armés par le talent et par le zèle, n'ont rien conquis de ce qui a échappé à Mgr Dupanloup et ont abandonné beaucoup des positions emportées par lui,

quelle guerre en Italie peut *ne pas léser ou menacer le Saint-Siège?* Si, par miracle, la paix se prolonge indéfiniment, ce sont les questions religieuses qui seront jetées en pâture, — ne le sont-elles pas déjà? — à l'ardeur mal assoupie des imaginations françaises. » (*Mémoires*, t. II, p. 234.) Si tous les catholiques avaient alors entendu cet avertissement et s'étaient unis dans la politique qu'imposaient de telles craintes, il eût été possible peut-être de s'opposer aux événements qui furent si fatals au Saint-Siège et à la France, ou de les diriger vers un résultat moins désastreux.

Digitized by Google

comment l'accuseraient-ils? Ou il pouvait faire ce qu'ils n'ont pas fait et alors ils s'accusent eux-mêmes en l'accusant, ou ils étaient impuissants comme nous en sommes convaincus, mais cette impuissance qui les excuse, justifie aussi Mgr Dupanloup pour ce qu'il n'a pu faire, et ajoute un nouveau prix à ses victoires.

Aujourd'hui encore tous les efforts des catholiques en France tendent à recouvrer les conquêtes tant discréditées de l'Évêque d'Orléans et de ses amis, ou à en conserver les débris. C'est principalement autour de la loi de 1850 que nous combattons, et si elle nous était rendue dans son intégrité avec la liberté des Ordres religieux qu'elle implique, ce serait d'un bout à l'autre du pays une immense délivrance et un tressaillement de joie. Si un évêque nous en faisait rendre même une partie, tous l'acclameraient. En résumé, l'on a pu faire pour l'Église, en France, de plus beaux rêves que l'Évêque d'Orléans, nul ne lui a rendu de plus réels services.

Digitized by Google

CHAPITRE II

De la fidélité de Mgr Dupanloup à l'idéal chrétien au milieu de ses travaux et de ses luttes.

I

Toutefois, en rendant à l'Église de tels services, l'Évêque d'Orléans n'a jamais prétendu satisfaire à tous ses droits, ni créer aux catholiques une situation idéale ni même définitive ; c'était à ses yeux un bien *relatif*. Ce qu'il conquérait, c'était le possible et non le désirable. Vingt fois, il le répète et c'est par ces déclarations qu'il reste fidèle à la seconde règle proclamée par Léon XIII, de ne point approuver en principe ce que notre état social a de défectueux.

Nous avons déjà cité de nombreuses pages où l'Évêque d'Orléans accuse et déplore les erreurs, les iniquités et les lacunes de nos institutions modernes. Cette conviction, qui exclut toute pensée d'ériger en principe ces mêmes institutions, se retrouve à chaque instant sous sa plume à l'occasion même de ses succès les plus mémorables. « Ah! sans doute, écrit-il

Digitized by Google

en 1850, on peut rêver un meilleur état de société que le nôtre, mais ce n'est pas en rêvant, ce n'est pas en déclamant ses rêves qu'on l'améliorera. On l'améliorera en saisissant avec intelligence et avec charité toutes les occasions d'être utile et de faire du bien, le vrai bien est-il à d'autres conditions en ce monde (1) ? » — « Nous ne croyons pas avoir tout sauvé, — dit-il, toujours à propos de la loi de 1850 — mais il y a là des germes puissants de salut pour l'avenir (2). » — « Dans nos sociétés imparfaites, répète-t-il ailleurs, il faut souvent se contenter d'à peu près. — « Si j'élève la voix, écrit-il encore, c'est à titre d'homme pratique qui veut le bien *possible* et réel, qui le préfère à tout, qui y a travaillé et y travaille encore (3). »

On le voit donc, ses plus belles conquêtes ne sont pour lui qu'un bien relatif, loin d'être l'idéal; il ne les considère que comme un point de départ vers de nouveaux progrès, comme des *germes* de salut. Son idéal, nous l'avons vu, c'était le gouvernement chrétien.

II

Toutefois, nous l'avouons, cet idéal n'était pas tout à fait celui que caressaient plusieurs de ses adversaires, il ne le mettait pas tout entier dans le passé, et ne croyait pas que pour l'atteindre, il fût nécessaire d'y

(1) *Controverse sur le projet de loi relatif à l'enseignement présenté par M. de Falloux*, 1849. 1re édit., p. 43.
(2) *Ibid.*, p. 33.
(3) *Ibid.*, p. 33.

Digitized by Google

revenir et de ramener notre siècle aux institutions du moyen âge, ni de condamner sans réserve les aspirations contemporaines.

Selon lui, le moyen âge, si grand qu'il fût par certains côtés, se ressentait de son origine. Issu à la fois de la barbarie et de la décadence, il en avait gardé des formes de vie incomplètes que le principe chrétien n'avait pas encore eu le temps de transformer entièrement. Ce n'était donc point tant ses mœurs, ses institutions, ses lois que nous devions envier à cette période de notre histoire, du moins sans de grandes réserves, que le principe qui les animait et les transformait, *le principe chrétien*.

Ce principe devant s'adapter à toutes les formes sociales et à tous les gouvernements, Mgr Dupanloup refusait d'en reconnaître à aucune époque la forme obligatoire, car l'Église admet toutes les formes de gouvernement, pourvu qu'elles soient conformes aux lois supérieures et éternelles de la justice, comme le font soigneusement remarquer les Souverains Pontifes dans leurs encycliques, et Léon XIII dans ses derniers enseignements. Il était persuadé qu'à l'heure où ce principe fut supplanté dans le gouvernement des peuples par le principe rationaliste, il était loin d'avoir porté tous ses fruits et que, selon l'expression de Léon XIII, il en réservait de plus beaux à notre avenir, si nous lui étions restés fidèles. Il ne demandait donc point au passé la réalisation de son idéal, mais il l'attendait du progrès, et, selon lui, la mission de l'Église en ce siècle n'était pas d'immobiliser les

Digitized by Google

peuples et encore moins de les ramener à une forme de société évanouie sans retour, mais de les guider vers l'avenir, et parmi les aspirations de ses contemporains à la liberté, à l'égalité, au progrès, beaucoup, croyait-il, pouvaient être accueillies, purifiées, bénies par l'Église, préservées par elle des égarements et conduites à leur but.

« Vainement, — s'écriait-il, — dites-vous (1), dans vos injustes et ignorantes préventions, que l'Église est vieille et que les temps sont nouveaux. Les lois du monde sont vieilles aussi, et toutes les nouvelles inventions, dont vous êtes justement fiers, n'existent et ne réussissent que par l'application de ses lois. Ah! vous ignorez de quels éléments, à la fois souples et résistants, son divin Fondateur a formé l'Église, et quelle organisation à la fois sage et progressive il lui a donné. Telles sont la profondeur et la fécondité de ses dogmes et te aussi le caractère expansif de sa constitution, qu'elle ne sera jamais dépassée par aucun progrès de la société humaine, et qu'elle peut vivre sous tous les régimes politiques. Sans rien altérer de son symbole, elle tire de son trésor, comme dit Notre-Seigneur, de siècle en siècle, et selon les besoins du temps, des choses anciennes et des choses nouvelles, *de thesauro suo profert nova et vetera*, et vous la trouverez toujours prête à s'adapter à toutes les grandes transformations sociales et à suivre l'humanité dans toutes phases de son existence. L'Évangile est la lumière du monde et

(1) *Controverse sur le projet de loi relatif à l'enseignement présenté par M. de Falloux*, 1849, 1re édit., p. 33.

Digitized by Google

le sera toujours, et c'est pourquoi, croyez-le bien, le prochain concile sera une aurore, et non pas un couchant (1). »

C'est ainsi que Mgr Dupanloup entendait le gouvernement chrétien et le donnait comme but à l'action politique des catholiques.

III

Par quelle voie espérait-il y parvenir? Il ne se faisait aucune illusion sur les obstacles qui nous en séparent, et les longs et laborieux efforts au prix desquels il faudrait le conquérir, ou seulement nous en rapprocher. En homme pratique qui connaît les difficultés et lutte chaque jour contre elles, il souriait aux prétentions de certains théoriciens qui, en imagination, gouvernent le monde du fond de leur cabinet, parlent de transformer une nation en un jour et par un seul homme. Il n'espérait pas, quant à lui, le rétablissement du gouvernement chrétien, d'un souverain ou d'un chef d'État, quel qu'il fût, mais d'une lente transformation de mœurs, due à un effort commun et patient de tous les catholiques.

Certes, il ne niait pas l'action de ceux qui gouvernent sur une telle transformation, et, malgré les entraves qui leur sont faites, il ne les croyait pas impuissants, nous l'avons vu, à servir l'Église par l'application bienveillante des lois existantes, par leur

(1) Lettre à son départ pour le Concile.

Digitized by Google

action dans l'ordre administratif, par leur influence sur l'opinion, par leur promptitude à provoquer et à utiliser ses retours favorables. Ils pouvaient, croyait-il, beaucoup en faveur de notre régénération nationale et chrétienne. Mais vouloir transformer les institutions et les lois avant d'avoir amélioré les idées et les mœurs, c'était, selon lui, tenter l'impossible ou provoquer, par un triomphe éphémère, les réactions les plus formidables.

Ce serait là un dessin téméraire, même de la part d'un souverain absolu, il serait insensé dans un pays constitutionnel où le pouvoir est partagé entre le souverain et le peuple et se trouve fractionné entre des millions d'hommes. Celui-là seul peut changer la loi qui l'a faite, c'est-à-dire l'esprit public. « L'alliance entre la société et l'Église, disait-il, dépend bien moins des lois que de l'esprit public; elle est indispensable au bonheur de la société elle-même comme à la paix de l'Église, mais on la proclame vainement dans les traités et dans les actes publics quand elle n'est pas dans les âmes, c'est jusque-là, c'est jusqu'aux âmes qu'il faut aller pour que cette alliance soit sérieuse, sincère, efficace, et voilà pourquoi l'Église, avant tout, veut parler aux âmes (1). » L'on ne peut faire à un peuple que le bien qu'il veut et peut supporter. « Le moment, disait-il, n'est pas venu, s'il doit jamais venir, de dire tout ou rien (2), nous ne sommes point de ces hommes qui n'ont point de principes et qui n'en affectent que

(1) Lettre à son départ pour le Concile.
(2) *Controverse*, p. 31.

Digitized by Google

pour colorer leurs intérêts... Mais nous, catholiques, nous ne sommes pas non plus de ces idéologues qui vivent dans les abstractions et dans les nuages. Ne livrons pas l'Église aux hommes d'affaires, mais ne livrons pas les affaires de l'Église aux purs théoriciens. Ne subordonnons pas les principes aux faits, mais tâchons de ramener les faits sous l'empire des principes, et pour cela approprions-en l'application aux variétés, aux besoins et aux infirmités mêmes de notre époque. Je m'afflige sincèrement quand je considère que tandis qu'il est question de si graves intérêts, on tient si peu compte de la situation générale, des antécédents, des faits existants, de l'état des esprits et de l'état des institutions, toutes choses, ce me semble, qui valent la peine qu'on y ait égard (1). Le mieux, assurément, est toujours désirable, mais est-il toujours pratiquable? Voilà pourtant où il faut nécessairement en revenir dans le monde positif et réel (2). »

Ailleurs il répond à ceux qui s'indignent de cette résignation à des institutions défectueuses et s'écrien qu'il ne faut pas s'y résigner, mais les changer : « Hypothèse pour hypothèse, la plus favorable est la meilleure, et pour nous, nous aimerions mieux imaginer tout simplement que tout le monde est chrétien, vertueux, équitable et même ami sincère de la liberté. Hélas ! il n'en est point ainsi, et sur ce point, on ne nous contredit nullement. Loin de là, on est à la fois pessimiste et optimiste à l'excès ; on semble se croire

(1) *Controverse*, p. 30.
(2) *Ibid.*, p. 59.

Digitized by Google

tout ensemble dans la société des anges et dans celle des démons, on sonne les funérailles de la nation française et on lui reproche tous les vices, tout en voulant la traiter comme si elle se portait à merveille et pratiquait toutes les vertus. Ah! sans doute, ajoutait-il, nous voudrions que le pays tout entier, comprenant la gravité de la maladie terrible qui le tourmente, et se tournant par un élan subit vers *la seule et unique source du remède*, fît humblement appel à *ces grands principes que nous avons toujours soutenus, que sans cesse nous reproduisons à ses regards, et que tôt ou tard il saura reconnaître.*

« Mais, disons-le, la main sur la conscience, la France en est-elle venue à ce degré d'intelligence et de retour que nous achèterions volontiers de notre sang. C'est à peine si elle sonde la profondeur de ses plaies, c'est à peine si elle veut entendre ceux qui lui offrent les seuls moyens de salut... Or, faut-il se laisser rebuter, faut-il renoncer à améliorer une situation qui ne comporte pas encore une guérison héroïque? faut-il alors dire : tout ou rien, en voulant tout obtenir du premier coup dans la législation, dans les faits, en refusant toute transaction, *non sur les principes et sur les droits*, mais sur *leur application* et leur exercice; faut-il ajourner, repousser tout progrès vers la liberté, vers la réforme du mal, vers l'émancipation du bien; l'Église elle-même ne nous a-t-elle pas donné sur ce point d'admirables enseignements, mettant à profit les conquêtes successives qu'elle obtenait et s'avançant peu à peu, sans faiblesse comme sans précipitation, parce

Digitized by Google

que l'avenir et le temps lui appartiennent (1). »

C'était, selon lui, un grand péril de tenter l'impossible, et d'exiger des hommes d'État plus qu'ils ne peuvent accorder; car c'était fournir un prétexte à leur abstention et la justifier à leurs propres yeux et aux yeux de leurs amis. Dire, par exemple, à un souverain, de transformer soudainement, et dans l'état actuel de l'opinion, nos constitutions défectueuses en constitutions chrétiennes et de décréter d'un trait de plume le règne social de Jésus-Christ et de l'Église, c'est provoquer cette réponse aussi irréfutable que l'évidence. « Croyez-vous que le moment soit venu d'établir ce règne exclusivement religieux que vous me demandez? Ne croyez-vous pas que ce serait déchaîner toutes les mauvaises passions? »

A cela il n'y a rien à répondre, car ce n'est rien répondre que dire : « Mais alors, vous périrez (2) ! » De telles chimères peuvent être d'un grand effet et conquérir à celui qui les professe un prestige, une popularité dans le cercle étroit des esprits absolus; mais sur le terrain pratique, sur le terrain de la lutte et de la conquête, elles sont absolument stériles et funestes et ne peuvent affronter un seul instant la discussion : « Il ne suffit pas, — écrivait l'Évêque d'Orléans — qu'un souverain seul ait de bons et justes desseins; il faut qu'il les fasse partager, autant que les circonstances le comportent, avant tout par la majorité de l'Assemblée, puis par le pays, si plein de préjugés et si

(1) *Controverse*, pp. 53, 59, 60.
(2) *Vie de Mgr Pie.*

Digitized by Google

aveugle encore sur ses véritables intérêts. Voilà la rude part de travail où Dieu l'appelle (1). » Mais il ne croyait pas que ce fût là l'œuvre d'un jour, ni qui pût ressembler en rien à une improvisation.

Ces illusions lui semblaient dangereuses à un autre point de vue encore, parce qu'elles inspirent aux catholiques le dédain des revendications et des conquêtes plus modestes mais seules possibles et les épuisent dans l'attente fièvreuse d'un lendemain et d'un triomphe toujours ajourné : « Je suis effrayé, écrivait-il, en 1850, quand je vois les hommes de bien ne jamais s'entendre. Ils disent toujours : tout ou rien. Voilà soixante ans que cela dure et où sont-ils arrivés? Pour moi, sans doute, je réclamerai tout, mais j'accepterai la plus légère part de satisfaction, en poursuivant le reste, *particula boni non te prætereat.*

« Ça sera ma devise et je me croirais coupable d'en agir autrement (2). Il serait temps que les catholiques, en présence de générations qui se perdent, des intelligences que l'impiété dévore, de la société que le socialisme dissout, il serait temps que les catholiques ne se bornassent pas à cet amour platonique et qu'on nous permette de le dire, sans intelligence des principes absolus, qui ne leur permettrait pas, de crainte de les sacrifier, d'en faire entrer la moindre parcelle dans une société qui en a tant besoin... (3). »

En résumé, il croyait que la tâche de la génération

(1) *Controverse*, p. 44.
(2) *Ibid.*, pp. 29, 30.
(3) *Ibid.*, pp. 29, 30.

Digitized by Google

actuelle n'est pas de proclamer le gouvernement chrétien, mais de le préparer et de s'en rapprocher en tirant le meilleur parti de nos institutions, toutes défectueuses qu'elles sont, et de nos libertés politiques. Il n'eût jamais pris pour mot d'ordre cette déclaration dont on s'est glorifié : « Nous voulons défendre la religion par les moyens que comportent des lois et des institutions purement chrétiennes. » C'était, selon lui, le langage de la victoire et non celui de la lutte, c'était prendre le but pour le moyen, escompter le triomphe avant d'avoir combattu, et se condamner à des efforts stériles ou à une longue inaction en face d'adversaires qui ne s'accordent aucune trêve. Il s'inspirait plutôt de cette parole de Léon XIII aux évêques de Portugal : « L'Église défend les principes dans leur intégrité, mais elle observe en cela la juste mesure des hommes et du temps. » Cette doctrine si conforme à la pensée de Mgr Dupanloup vient d'être confirmée solennellement par l'encyclique *Libertas* : « Le plus vif désir de l'Eglise serait sans doute de voir pénétrer dans tous les ordres de l'État, et y recevoir leur application, ces principes chrétiens que nous venons d'exposer sommairement, car ils possèdent une merveilleuse efficacité pour guérir les maux du temps présent, ces maux dont on ne peut se dissimuler ni le nombre, ni la gravité, et qui sont nés en grande partie de ces libertés tant vantées où l'on avait cru voir renfermés les germes de salut et de gloire... Néanmoins dans son appréciation maternelle, l'Église tient compte du poids accablant de l'infirmité humaine et elle n'ignore pas le

Digitized by Google

mouvement qui entraîne à notre époque les esprits et les choses. Pour ce motif, tout en n'accordant des droits qu'à ce qui est vrai et honnête, elle ne s'oppose pas cependant à la tolérance dont la puissance publique croit pouvoir user à l'égard de plusieurs choses contraires à la vérité et à la justice, tantôt pour ne pas empêcher des biens plus grands, tantôt pour empêcher de plus grands maux (1). »

IV

Les plus puissants efforts de Mgr Dupanloup furent donc pour assurer aux catholiques une part de plus en plus large aux libertés publiques, le seul moyen qui leur restât de défendre leurs principes devant l'opinion et de les faire pénétrer peu à peu dans les institutions et dans les lois. Il n'hésite pas, nous l'avons vu, à réclamer lui-même des restrictions à ces libertés, mais il estimait qu'aux temps où nous sommes, les catholiques doivent être très réservés quand il leur est donné de proposer ou de faire prévaloir de telles restrictions dont ils peuvent devenir les victimes. Il ne suffit pas, en effet, de considérer les lois dans la pensée et l'intention actuelle de ceux qui les formulent et les défendent, mais il faut prévoir quel usage en feront ceux qui les appliquent ou peuvent être appelés à les appliquer demain. A quoi servirait, par exemple, aujourd'hui, en France, de supprimer la liberté la plus

(1) Encyclique *Libertas*.

Digitized by Google

féconde en excès, la liberté de la presse, sinon à bâillonner les catholiques. Il est effrayant de voir ce que deviennent les catholiques dans les pays où les majorités ne le sont pas, qui sont gouvernés par un pouvoir plus ou moins absolu, et l'on peut juger, à ces exemples, quel sort auraient la religion et la morale sous l'autorité absolue d'un prince qui dirigerait les peuples d'après la tendance générale d'un pays profondément dépravé.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Des arguments invoqués par Mgr Dupanloup dans sa défense de l'Église.

I

C'étaient de telles considérations qui portèrent souvent Mgr Dupanloup à placer résolument la défense de l'Église sur le terrain du droit commun. Ceux qui ont reproché à l'Évêque d'Orléans d'avoir non pas choisi, mais accepté ce terrain, ont-ils jamais pu lui en indiquer un autre, où il lui eût été possible de triompher et même de combattre, où d'autres aient remporté une victoire? Qu'on nous cite, depuis soixante ans, en France, dans l'ordre politique, une conquête de l'Église qu'elle ait obtenue comme un privilège en dehors du droit commun, en invoquant son droit propre et incontestable, mais malheureusement méconnu. Qu'on nous cite une circonstance où nos défenseurs aient pu le faire sans être abandonnés d'alliés nécessaires. Un champ de bataille sur lequel tant de soldats si habiles, si dévoués, si courageux, si bien armés n'ont jamais

Digitized by Google

remporté un avantage, ni livré un combat sérieux, si bon qu'il soit en lui-même, est évidemment, pour l'heure actuelle, mal choisi.

Quand les détracteurs de Mgr Dupanloup se sont trouvés eux-mêmes engagés dans ces luttes de la tribune, ils ont fait appel aux mêmes arguments. Tous les catholiques aujourd'hui sont unanimes à les invoquer, et dernièrement encore, Mgr l'Évêque d'Angers, en attaquant cette récente et odieuse loi sur l'enseignement primaire, n'en invoquait pas d'autres. Un tel langage eût été certainement incriminé sur les lèvres de Mgr Dupanloup, il le fut plus d'une fois, et cependant la prudence, la nécessité elle-même, le justifient.

L'on cite, à la vérité, quelques phrases de M. de Mun, où il revendique le droit spécial de l'Église à la liberté d'enseignement; mais Mgr Pie détermine lui-même en quelle circonstance il est opportun de poser ainsi la question dans une assemblée parlementaire : « Vous êtes de ceux, écrit-il, au jeune député du Morbihan, qui, placés en face des effets, auront le mérite de défendre ce qui pourra être défendu, je veux dire défendre les principes à l'heure même où l'écrasante majorité du nombre nous enlève l'espoir des résultats (1). »

Voilà la vérité : une telle manière de combattre, étant données les nécessités malheureuses de l'heure présente, n'est opportune que quand tout est perdu et désespéré. Mgr Dupanloup, qui visait à un résultat et l'obtenait si souvent, avait donc raison de ne pas

(1) *Vie de Mgr Pie*, pp. 563, 564.

Digitized by Google

l'adopter. Aussi, quand M. de Mun, lui-même, trompé par un zèle généreux, voulut l'imposer comme une règle en formant au sein de la nouvelle Assemblée un parti exclusivement catholique, il reçut un désavœu bien fait pour éclairer sur ce point la conduite des hommes d'État chrétiens.

L'*Osservatore Romano* appréciait ainsi cette entreprise heureusement arrêtée par une prudence souveraine : « Dans l'ardeur de son zèle, disait le journal romain, M. de Mun voudrait arriver à son but par la voie la plus courte, mais la voie la plus courte n'est pas toujours la meilleure, et, en voulant tout, on n'obtient rien (1). »

II

Certes, il en faut pas laisser d'affirmer les principes, et Mgr Dupanloup, nous l'avons démontré, n'y manqua à aucune époque de sa vie, ni devant aucun des auditoires qu'éclaira et domina sa puissante parole, mais s'il est nécessaire de ne jamais laisser proscrire la vérité, si l'on doit la proclamer à toutes les époques, et particulièrement à la nôtre, il n'est pas nécessaire ni expédient de le faire en toute circonstance. Nous voudrions savoir au nom de quelle théologie on exigerait d'un orateur et d'un écrivain politique d'y appuyer son argumentation, en présence d'une Assemblée incapable dans sa majorité de les admettre, de les com-

(1) *Osservatore Romano* du 7 novembre 1885.

Digitized by Google

prendre, alors que leur évocation, d'ailleurs sans résultat, rendrait sa défaite certaine.

Si Mgr Dupanloup, par exemple, en 1871, était venu dire à la tribune qu'il n'entendait demander la liberté d'enseignement que pour les catholiques seuls, il se fût, par là même, fermé toutes les oreilles et eût perdu sa cause avant de l'avoir plaidée.

Taire un principe dans une circonstance donnée par des motifs de prudence, ce n'est, en aucune manière, ni le renier, ni le trahir. Rien, au contraire, ne serait funeste à la vérité comme l'obligation de la proclamer à tort et à travers (1).

Tout ce que l'on peut et tout ce que l'on doit exiger des catholiques dans ces circonstances, c'est qu'ils ne disent rien de contraire au principe et au droit qu'il n'est pas opportun de revendiquer; nous l'avons démontré, Mgr Dupanloup n'aurait pu se rendre coupable d'une telle défaillance qu'en tombant dans la plus grossière contradiction, et en fait, il ne l'a jamais commise. Nous achèverons bientôt cette démonstration.

Le droit commun, au reste, dans l'état regrettable

(1) Et puis, si l'on parle de l'affirmation nécessaire et complète de la vérité, nos contradicteurs ne doivent pas oublier que l'hypothèse en fait partie, qu'elle implique le principe actuellement pratique qui règle l'application de tous les autres à notre société, qu'en le dissimulant on risquerait de troubler les âmes et de les décourager avec l'intention de les éclairer. Voilà pourquoi, dans ses deux encycliques, Léon XIII, aussi charitable qu'il est ferme, n'a-t-il pas manqué de compléter son enseignement par une large exposition de l'hypothèse. C'est là un exemple dont nos contradicteurs feront bien de se souvenir.

Digitized by Google

où se trouve l'opinion publique est encore la base la plus assurée où les catholiques puissent appuyer leurs revendications et leurs conquêtes. Dans un pareil état, tout ce qui n'atteint qu'eux a un succès facile, il est plus difficile de les frapper là où ils sont solidaires de tout le monde, c'est-à-dire à l'abri du droit commun. En veut-on un exemple? qu'on suppose la loi de 1850, une loi de privilège, accordée exclusivement aux catholiques, elle n'eût pas été seulement mutilée, comme elle l'a été depuis plusieurs années, elle serait entièrement anéantie, et nos établissements d'instruction secondaire, nos derniers refuges, seraient fermés depuis longtemps. Ils le seront peut-être; mais s'ils n'étaient protégés par une loi de droit commun, ils le seraient déjà. Quelques-uns, je le sais, ont prétendu que si les laïques pouvaient combattre sur un tel terrain, les évêques, en tout cas, devraient s'abstenir d'y descendre (1); une telle distinction nous paraît absolument sans motif et de pure fantaisie, et, en effet, les obligations des fidèles ne sauraient différer de celles des évêques. De deux choses l'une, l'appel au droit commun et à la liberté est contraire à la doctrine et aux prescriptions de l'Église, ou il lui est inutile; dans ce dernier cas, il n'est pas moins interdit aux laïques qu'aux évêques eux-mêmes; ou cet appel utile à l'Église n'a été, dans les circonstances où nous sommes en France, de sa part, l'objet d'aucun blâme, et, dans ce cas, les évêques, aussi bien que les laïques, quand les

(1) *Vie de Mgr Pie.* Chapitre sur la loi de 1850.

Digitized by Google

circonstances leur imposent de défendre ainsi les intérêts catholiques, peuvent et doivent y avoir recours. Partout en effet les évêques doivent être les chefs et les modèles du troupeau, et une distinction, qui permettrait aux uns une conduite blâmée chez les autres, aurait les plus graves inconvénients au point de vue de la hiérarchie et serait absolument contraire aux lois de subordination et de direction si souvent proclamées par Léon XIII.

Ce serait d'ailleurs interdire à nos évêques l'accès de nos Assemblées nationales et toute carrière politique, car, vis-à-vis de nos adversaires, il faut, bon gré mal gré choisir un terrain de lutte et produire ses arguments; or, dans les circonstances actuelles, nous l'avons vu, il n'en est pas d'efficace en dehors de la liberté et du droit commun. Mgr Dupanloup était donc dans son droit et dans son devoir en les invoquant, et c'est avec raison, croyons-nous, qu'il appliquait à la France contemporaine ces appréciations de Léon XIII, relatives à la Belgique : « S'il se trouve que, vu les dispositions actuelles des esprits, le régime du droit commun serve plus utilement l'Église que ne le ferait la protection, ce sera une raison de plus pour s'en tenir, faute de mieux, à l'état actuel. » Cette doctrine est encore confirmée, nous l'avons vu, par l'encyclique *Libertas*, qui reconnaît aux catholiques, non seulement le droit, mais le *devoir* d'user des libertés modernes là où elles sont en vigueur, car comment pourrait-on en user, s'il était interdit de les invoquer et d'en réclamer le bénéfice en faveur de l'Église?

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Des moyens et du langage employés par Mgr Dupanloup dans la défense de l'Église.

I

Ce ne sont point seulement les arguments mis en avant par l'Évêque d'Orléans dans ses polémiques et ses luttes parlementaires, qui furent attaqués, mais sa manière de les présenter au public. Au lieu de rester enfermé dans le sanctuaire, majestueusement assis sur sa chaire épiscopale, instruisant son peuple, parlant en évêque et en pasteur, pourquoi s'être fait publiciste, journaliste, brochurier (ce mot dédaigneux a été prononcé), et exposer son caractère aux coups et à la poussière du combat (1)?

Remarquons d'abord la singulière coïncidence qui amène, sur les lèvres des plus ardents catholiques, l'accusation tant de fois répétée par leurs ennemis les

(1) Les accusations et les insinuations à ce sujet se rencontrent particulièrement dans la brochure de l'abbé Maynard et dans la *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard, en plusieurs endroits.

Digitized by Google

plus violents, dont le désir fut toujours de reléguer le clergé derrière l'autel. Contre un tel reproche, nous pourrions mettre notre Évêque à l'abri de tant d'éloges et d'encouragements venus du Saint-Siège pour le soutenir dans ce genre de combat; mais la réponse nous est bien facile.

Son œuvre pastorale, dirons-nous tout d'abord, ne souffrit nullement de ses luttes, et c'est là un des prodiges de sa puissante activité.

En ce siècle, où le zèle épiscopal a fait des merveilles, s'il eut des égaux, il ne fut certainement surpassé par personne. Aucun pasteur, de nos jours, ne parla plus souvent, plus éloquemment à son clergé et à son peuple. A Orléans, sa parole, si souvent prodiguée, a laissé des échos immortels dans les âmes qui l'entendirent; elle en a converti et transformé un grand nombre.

Ses mandements sont là. La plupart ont franchi les bornes de son diocèse pour porter au loin la lumière dont ils sont pleins. Dernièrement encore, d'illustres évêques d'Allemagne, de Suisse, de Belgique, d'Amérique faisaient traduire ses instructions sur la prédication populaire, sur les catéchismes, pour les communiquer à leurs prêtres et à leurs fidèles, et au lendemain de sa mort, son vénéré successeur rendait à son enseignement cet hommage qu'il a bien des fois répété depuis : « Les archives de vos paroisses vous conserveront et perpétueront pour vos successeurs le bienfait de son enseignement pastoral, dans tant de lettres admirables où tous les points du saint minis-

Digitized by Google

tère sont traités avec des détails si pratiques, en même temps qu'avec des vues si hautes et si larges. Ces lumineuses lettres que nous relirons sans cesse nous-même, seront, pour nous aussi, le flambeau qui éclairera nos travaux, et nous nous ferons le plus religieux devoir, pendant tout notre épiscopat, de continuer, dans ce diocèse, les traditions d'une administration si éclairée, si sage, et qui l'a doté de tant d'excellentes œuvres, de si beaux établissements d'éducation, et lui a donné dans vos personnes, Messieurs, un clergé si régulier, si pieux et si zélé (1). »

Mgr Bougaud, le regretté évêque de Laval, son témoin et son collaborateur, ajoutait naguère son témoignage à celui de Mgr Coullié, et dans son premier mandement, rendait hommage au *génie* et au zèle que Mgr Dupanloup avait déployé dans l'organisation et l'administration de son diocèse; enfin, l'éminent évêque de Nîmes, lui aussi trop tôt ravi à l'Église, faisait de cette administration un fidèle et éloquent tableau dans le discours funèbre qu'il a prononcé à l'inauguration du tombeau de Mgr Dupanloup.

Nous n'avons pas à parler ici de ses œuvres. Son éminent historien les a retracées fidèlement et nous défions de trouver en France, un diocèse où l'action pastorale ait été plus laborieuse et plus féconde qu'elle ne le fut à Orléans durant les trente années de ce mémorable épiscopat.

(1) Lettre de Mgr Coullié annonçant au clergé la mort de son illustre prédécesseur. (Octobre 1878.)

Digitized by Google

II

Mais pourquoi ne s'être pas renfermé tout entier dans cette œuvre? Certes, il lui eût été plus facile et plus doux de s'y consacrer sans partage, et à l'heure de ses accablantes fatigues, il semblait parfois y aspirer : « Ah! disait-il, j'aime la paix, et je ne sais quelle succession de hasards m'a toujours jeté dans des agitations sans fin et des luttes interminables. » Exposer les vérités catholiques devant un auditoire docile de prêtres ou de fidèles, toujours prêts à l'admiration, s'y faire la réputation d'un docteur intègre par une exposition rigoureuse de la doctrine, loin des *responsabilités et des périls* qu'impose l'action. C'est là un rôle facile et flatteur; il eût pu tenter exclusivement l'Évêque d'Orléans; mais à une époque où la haine et l'ignorance multiplient de toute part les ennemis de l'Église, il n'avait pas le génie de la lutte pour le cacher et l'enfouir.

Or, pour combattre, il faut descendre sur le champ de bataille, il faut aller à l'ennemi et aux arbitres du combat. L'ennemi et ceux qui décident de la victoire ne sont pas pour la plupart, hélas! dans nos sanctuaires, et les voix qui y retentissent expirent souvent bien près du seuil, dans les bruits de la mêlée. Ses accusateurs eux-mêmes l'avouent : l'Évêque d'Orléans eut sur l'opinion publique une puissance unique dans le clergé. Il faisait arriver la défense partout où l'attaque pouvait se produire. Ses brochures étaient de véritables événe-

Digitized by Google

ments, le pays tout entier en était ému : bon gré, mal gré, il fallait l'entendre. Quels coups il porta, par le retentissement de sa parole, aux agresseurs du pouvoir temporel, aux fauteurs de l'athéisme et du matérialisme! Or, des mandements, des anathèmes, des homélies si belles qu'on les imagine, s'il s'y était borné, ne lui auraient jamais conquis une telle influence sur cette foule égarée dont il était tout à la fois l'adversaire et l'apôtre (on ne pourrait sérieusement le prétendre).

III

Au reste, la dignité épiscopale tient bien moins aux œuvres qu'à la personne, et quand on la possède au degré où elle existait chez Mgr Dupanloup, on la porte partout. Il la garda tout entière dans toutes les arènes où il descendit. Ses écrits de polémique, sa parole à la tribune, avaient un accent qui n'appartient qu'à lui et le distinguait de ses adversaires et de ses alliés eux-mêmes : l'accent sacerdotal.

Semblable à ces grands seigneurs de la fin du dernier siècle, si dignes au milieu des bourreaux et des valets de prison dont les injures préludaient à leurs supplices, en s'adressant quand il le fallait aux plus vils ennemis de la religion, au milieu des entraînements de la lutte, il se tenait naturellement à une hauteur où l'injure ne monte pas, mais d'où aussi elle ne descend pas.

Il est ardent, quelquefois à l'excès, intrépide, passionné, dur même quand il le faut, jamais vulgaire ni insultant, et dans ses plus grandes véhémences, il garde

Digitized by Google

toujours cette dignité. Durant ses longues luttes, par exemple, en faveur du pouvoir temporel, en présence de quelles audaces d'injustice et d'impiété, de quels lâches abandons, de quelles trahisons, de quels raffinements d'hypocrisie ne s'est-il pas trouvé? Rien n'y manquait pour entraîner une âme ardente à des excès de plume et de parole. Il a tout dit, tout prévu, tout dévoilé à la conscience publique avec une énergie dont le monde s'est ému. Son intrépidité a été sans défaillance, sans hésitation, mais elle a été prudente et généreuse, car là même il n'a pas insulté. Un pouvoir ombrageux, irrité, fatigué de ses infatigables revendications, a cherché une raison d'étouffer sa parole et ne l'a pas trouvée.

Cette dignité de caractère et d'attitude, il la conserva jusqu'à la fin, dans ses luttes parlementaires, et elle lui valut à l'Assemblée nationale une autorité peut-être sans rivale. Nous en appelons sans crainte au témoignage de tous ses collègues d'alors : le député leur fit-il un seul jour oublier l'évêque?

Il dut à cette dignité dans l'ardeur de ne jamais reculer et d'éviter ces retraites et ces silences où s'amoindrissent, un jour ou l'autre, les esprits excessifs. Aussi sa vaillante parole nous a-t-elle cruellement manqué. Quel catholique ne l'a senti, quand elle s'est éteinte, à la veille du jour où allait être présenté l'article VII qui fut contre l'Église le signal de tant d'autres attentats. Rien n'aurait pu, en cette occasion, étouffer le cri de sa conscience, le réduire au silence. Quel eut été l'effet de sa protestation sur cette opinion pu-

Digitized by Google

blique, si impressionnable en France, et dès longtemps habituée à s'émouvoir à ses accents? Eut-il arrêté ou entravé la marche de l'iniquité? Beaucoup le pensent, il eut du moins égalé la protestation à l'injure et hâté l'inévitable retour de la justice. Ses ennemis eux-mêmes lui reconnaissaient cette puissance, et l'on connaît cette parole de Gambetta, à la nouvelle de sa mort : « C'était le seul homme que je redoutasse, nous en voilà délivrés. »

Digitized by Google

CHAPITRE V

Du langage et de l'attitude de Mgr Dupanloup vis-à-vis des hommes étrangers ou hostiles à sa foi.

I

Irréprochable dans la profession de la vérité et la manière de la défendre, dans l'énergie et la mesure de ses revendications, l'Évêque d'Orléans aurait-il mérité le reproche, qui lui fut si souvent adressé, d'avoir été trop faible et trop condescendant envers l'opinion et les hommes étrangers à sa foi religieuse? Un éminent écrivain, dans une étude très remarquable et sur laquelle, au point de vue doctrinal, nous aurions à faire plus d'une réserve, mais qui a porté dans l'histoire des catholiques, en ces derniers temps, avec une connaissance approfondie des faits, les jugements d'un esprit perspicace et indépendant, s'étonnait naguère d'une telle accusation : « Les adversaires des catholiques libéraux, écrivait-il, en viennent à reprocher à Mgr Dupanloup et à ses amis, leur indulgence envers les hommes hostiles à la foi. Si habitués que l'on soit

Digitized by Google

à l'injustice des partis, c'est là en vérité le dernier des reproches que l'on eût cru pouvoir être adressés à l'Évêque d'Orléans. N'est-ce donc pas lui qui prodiguait les avertissements aux fidèles, aux pères de famille, aux hommes d'État, tantôt dénonçant, avec une bruyante véhémence, les pièges tendus à la foi des jeunes gens par l'incrédulité des maîtres, tantôt annonçant, avec des accents prophétiques, l'avènement des Saint-Just, des Hébert, des Chaumette de vingt ans dont Paris allait bientôt subir le règne sinistre.

« Ne semblait-il pas s'être approprié le *custos quid de nocte* avec le rôle de la sentinelle qui signale de loin l'approche de l'ennemi? Et quand la foi lui paraissait menacée, il ne s'arrêtait ni devant la science, ni devant le talent, ni devant l'autorité et la noblesse de la vie.

« Les plus brillants écrivains, les penseurs les plus populaires de notre temps : les Renan, les Taine, les Littré l'ont, tout comme Voltaire, rencontré sur leur chemin, et si l'infatigable polémiste a péché, ce n'est, croyons-nous, ni par excès de tolérance, ni par tiédeur (1). »

L'on trouverait, en effet, difficilement, parmi les esprits les plus intrépides de ce temps, quelqu'un ayant donné plus de preuves de son indépendance et de sa fermeté. Il les maintint inébranlables et incorruptibles devant toutes les puissances les mieux armées pour l'intimider ou le séduire : en face de

(1) M. Leroy-Beaulieu, *les Catholiques libéraux.*

Digitized by Google

l'empire si désireux de se concilier les suffrages des hommes influents, et qui eût payé de toutes ses faveurs sa parole ou seulement son silence; vis-à-vis de M. Thiers, avec lequel il rompit si énergiquement quand il eut trompé ses espérances; vis-à-vis de M. Dufaure dans sa campagne contre Voltaire, au moment où le célèbre ministre pouvait, et il le savait, s'opposer à son élévation (1); dans ses luttes contre l'opinion publique dont il brava et provoqua les fureurs toutes les fois qu'il le fallut, en sorte qu'il a pu dire avec vérité : « C'est l'honneur de ma vie militante d'avoir été insulté autant que le fut jamais un évêque par les ennemis de l'Église et de la société. » Et l'on sait, en effet, de quelles injures la presse révolutionnaire le poursuivit dans sa vie et jusque dans sa mort.

Il la maintint cette fermeté de caractère dans ses relations avec les esprits d'élite dont le commerce et les faveurs sont si précieux à toute âme élevée, quand, par un acte unique, il se sépara de l'Académie française; enfin vis-à-vis des catholiques et de ses amis eux-mêmes contre lesquels, au mépris de la plus enviable des popularités, il sut défendre toutes les saintes incorruptibilités de sa conscience.

Un homme qui a donné à son siècle de tels exemples, a placé lui-même l'intégrité de son caractère au-

(1) M. Dufaure, en effet, irrité par cette campagne contre Voltaire où il fut interpellé par l'évêque d'Orléans, s'opposa, dans le conseil des ministres, à ce que celui-ci fût nommé cardinal. Ses amis avaient prévenu Mgr Dupanloup de ce résultat de sa campagne, ce qui ne l'empêcha pas de l'entreprendre et de la pousser vigoureusement.

Digitized by Google

dessus de toutes les attaques, et, sur ce point, au moins, n'a pas besoin de défenseur.

II

Il est vrai pourtant, et, loin de l'en excuser, nous le rappelons à son honneur, cette fermeté n'excluait pas chez lui la modération dans les vues et le laissait sur le terrain pratique accessible à toute alliance et à toute transaction utiles et honorables à sa cause. — Il se défiait en lui de cette commune tendance à dogmatiser, de cet effort stérile, mais funeste aux âmes, pour associer nos idées éphémères aux destinées immortelles de la vérité et les imposer avec elles aux intelligences que nous rencontrons. Il aurait eu horreur d'augmenter d'un atome le fardeau mesuré par Dieu lui-même à notre force et à notre faiblesse. Ce respect des âmes qui consiste à n'exiger d'elles que ce que Dieu lui-même leur demande, il y était scrupuleusement fidèle.

Dans ses polémiques et ses luttes parlementaires, il se fit une loi de traiter l'opinion publique comme l'Église a toujours traité les puissances d'où dépendait le sort de ses enfants, louant et encourageant ce qui est bon, plein de condescendance pour ce qui est tolérable, d'une fermeté invincible contre toute iniquité. Se tromper dans un tel discernement était, selon lui, une erreur funeste et souvent désastreuse, car rien, disait-il, n'encourage les esprits dans leurs excès et

Digitized by Google

leurs égarements comme de fortifier, par une raison ou par un prétexte, leurs préjugés et leurs injustices.

Il ne croyait pas non plus que la lutte la plus intrépide fût inconciliable avec le respect et la charité envers les personnes. Il distinguait d'ailleurs entre ses adversaires. Des âmes perverses qui attaquent sciemment le christianisme, il sut toujours discerner les esprits égarés qui le méconnaissent par préjugés ou le traitent avec sympathie et respect quand ils ne lui font pas encore hommage de leur foi : « Je me serai trouvé dans ma carrière, a-t-il écrit, en présence de deux écoles opposées au catholicisme : à la frivolité haineuse, à la moquerie fatigante, à la clarté peu profonde du dix-huitième siècle, succédait déjà, dans ma jeunesse, et a grandi sous mes yeux, une école plus grave, hautement spiritualiste et logicienne, quoique souvent plus forte à chercher les solutions qu'à les découvrir, jamais irrespectueuse, croyant à Dieu, à l'âme, sachant en parler avec éloquence, même avec émotion, et représentée, lorsque j'eus à la combattre, par des hommes qui m'ont rendu bien facile le précepte de l'Évangile, d'aimer ses adversaires.

« Il est depuis sorti de la foule une autre école, matérialiste dans ses tendances, sinon toujours dans ses aveux, avec des inspirations subtiles et des auxiliaires brutaux, couvrant sa réelle ignorance d'un masque d'érudition, ses haines dominatrices du grand mot de liberté, aussi différente de la première, sans parler du talent, que la présomption est éloignée du savoir, la colère du respect, le mensonge de la bonne foi. »

Digitized by Google

C'est surtout quand il avait à combattre les premiers de ces adversaires qu'il savait unir à toutes les véhémences de la conviction, toutes les délicatesses de la charité. Il portait ce don de la vérité avec une joie trop humble et trop reconnaissante pour s'en prévaloir durement contre ceux dont les égarements et les agitations tiennent peut-être à l'intime souffrance de ne pas la posséder, et qui, sans doute, la retrouveront un jour. Cette espérance seule eût écarté l'injure de ses lèvres et de sa plume, car jamais en lui le lutteur n'étouffa l'apôtre.

III

Dieu lui avait donné pour les incrédules et les âmes égarées de ce temps une immense tendresse, dans une immense compassion. Qui ne l'a pas entendu s'écrier du haut de la chaire de sa cathédrale : « Les âmes, les âmes, c'est pour elles qu'on donnerait mille fois sa vie comme une goutte d'eau! » ne sait pas quel cri peut sortir d'un cœur d'apôtre : « Ce sont des victimes, disait-il souvent, en parlant de certains incrédules, où auraient-ils trouvé la foi puisque la famille et l'école la leur ont également refusée? Où auraient-ils appris la vérité, n'ayant guère entendu que le sophisme? Si nous avions été aussi malheureux, n'aurions-nous pas été plus coupables? Et puis, — ajoutait-il, — avec l'autorité de sa longue expérience, ils ne sont pas toujours aussi éloignés de la vérité qu'on le pense et qu'ils le paraissent. Il y a sous telle apparence sceptique des aspira-

Digitized by Google

tions cachées, mais profondes et douloureuses vers Dieu; et elles n'ont besoin pour l'atteindre que d'une main intelligente et dévouée. Combien seraient aujourd'hui dans nos rangs, si cette main leur avait été tendue; si, au lieu de la colère, du mépris et de l'injure, ils avaient rencontré la pitié. »

Cette préoccupation ne le quitte jamais. Plus d'une fois, au milieu de ses plus entraînantes discussions, il s'arrête, son accent s'attendrit, l'on sent des larmes dans sa voix, l'âme de ses adversaires lui est apparue, il lui adresse un appel, voici, par exemple, comme il lui parle à la fin de son *Avertissement aux pères de famille* : « Quelle que soit la vivacité douloureuse de mes accents, ils le sentiront, je l'espère, à ma douleur même, je ne poursuis que leur doctrine. Pour eux, je les plains, leur malheur est affreux, je donnerais ma vie pour leur rendre la lumière qu'ils ont perdue, et le jour où ils reconnaîtraient que tant de travaux, de talents réels et de si grands efforts auraient été mieux employés à servir Dieu et à défendre l'âme, la conscience, l'immortalité, la religion, ce jour-là j'éprouverais une des joies les plus pures que mon âme, vouée au service de la vérité et des âmes, puisse goûter sur la terre. »

S'il trouvait dans ses contradicteurs la noblesse de l'esprit et du caractère, il aimait à le faire ressortir et à leur dire son estime, au milieu même de ses attaques. Dès qu'il en avait l'occasion, il leur faisait honneur d'une idée généreuse, d'un mouvement sincère. Pour leur tendre un instant la main, il inter-

Digitized by Google

rompt volontiers la lutte, quitte à la reprendre le lendemain et le soir même, avec une nouvelle énergie.

L'on connaît maintenant ses admirables lettres à Littré. Qui pourrait dire quelle secrète influence de tels procédés et de tels accents purent avoir sur les dernières évolutions de cet esprit et sur le rapprochement suprême de ce cœur honnête, des sources de la lumière et de la vie.

Telles étaient les condescendances tant reprochées à l'Évêque d'Orléans, telle en était dans son âme la principale source. On ne peut dire qu'elles aient toujours été stériles dans un siècle témoin de la conversion d'Augustin Thierry, de Littré et de tant d'autres.

A défaut de la charité, son sens politique seul les eût inspirées à l'Évêque d'Orléans. De nos jours, en effet, il est peu de circonstances où les catholiques puissent faire triompher leur cause sans demander des alliés à des hommes plus ou moins étrangers à leurs croyances et à leurs convictions, mais la violence ne procure pas d'alliés, elle ne fait que des ennemis. Si Mgr Dupanloup avaient professé cette rigueur et cette intransigeance qu'on lui reproche d'avoir répudiées, il eût été impuissant dans ses luttes. En 1850, par exemple, il n'eût pas conquis M. Thiers, et l'éducation chrétienne donnée durant quarante ans à une grande partie de la jeunesse française eût été rendue impossible. L'Évêque d'Orléans a dit lui-même en parlant de ces hommes qu'on lui reproche d'avoir trop ménagés : « Sans eux, nous n'aurions rien obtenu », et cela est incontestable.

Digitized by Google

Au reste, il marquait d'avance le point précis où s'arrêteraient ses condescendances et vingt fois on le vit combattre énergiquement ceux à qui l'intérêt de l'Église et de la société l'avait uni en d'autres circonstances. Son alliance même n'était pas sans les réserves les plus expresses, et quand l'heure lui paraissait opportune, il ne manquait pas de les exprimer. Il aimait à saisir avec tact et charité les occasions de rappeler à la vérité ces grandes intelligences où l'erreur avait encore trop d'empire.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Mgr Dupanloup, M. Thiers et M. Guizot.

I

En témoignage de sa double sollicitude, pour la vérité et pour les âmes, qu'on nous permette de citer deux lettres adressées à des hommes dont on lui a reproché l'alliance. L'une a été écrite à M. Thiers, l'autre à M. Guizot. Voici la lettre par laquelle il remercie M. Guizot de lui avoir fait hommage de son livre intitulé : *les Méditations religieuses.*

« Monsieur et illustre confrère,

« J'ai pu enfin, à travers mille accablements d'affaires, me procurer le plaisir de lire le troisième volume de vos *Méditations religieuses*, et je viens, pour ma part, vous féliciter en même temps que vous remercier très spécialement, de l'énergie et du puissant bon sens, avec lesquels vous y flétrissez l'athéisme et le matérialisme, ces monstrueuses erreurs que nous avons l'étonnement et la douleur de voir renaître et envahir tant d'esprits, surtout parmi

Digitized by Google

la jeunesse. Vous me permettrez de vous dire aussi combien je suis touché du noble exemple que vous donnez aux hommes de ce siècle, léger et vain, en vous livrant devant eux à l'étude et à la méditation de ces hautes et grandes questions religieuses, si négligées par l'indifférence contemporaine et qui, de toutes, sans contredit, sont les plus dignes d'occuper l'esprit humain.

« Je vous surprendrais cependant vous-même, si je vous disais que tout dans ce volume m'agrée également, et si je n'avais pas sur plus d'un point d'importantes réserves à faire, en particulier sur les méditations de *la foi chrétienne et de l'ignorance chrétienne*.

« Un christianisme sans autorité doctrinale ne saurait convenir à la nature de l'esprit humain, il laisserait toujours les intelligences flotter incertaines à tout vent de doctrine, et se diviser à l'infini sur la religion. Tel n'a pu être et tel n'a pas été le dessein du divin Fondateur du christianisme, qui connaissait si bien notre pauvre esprit avec ses faiblesses, ses hésitations, ses inconstances et ses défaillances. Il est facile d'ailleurs en ouvrant l'Évangile de voir à quel point Jésus-Christ a voulu dans son Église l'unité et l'autorité enseignante qui seule peut faire cette unité. Toute la tradition des siècles chrétiens n'est pas moins éclatante sur ce point capital.

« Sans doute, même avec le magisterium de l'Église, nous ne saurons pas tout, il s'en faut, il y aura toujours des ignorances et des bornes que l'humilité chrétienne devra nous forcer à reconnaître; mais nous

Digitized by Google

saurons ce que Jésus-Christ a voulu que nous sussions, et par le moyen qu'il a institué pour nous l'apprendre. *Docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis.*

« Je ne puis vous dire, Monsieur, avec quelle ardeur de désir je prie Celui qui est la lumière et la vérité d'ouvrir à votre esprit ce vrai point de vue du monde divin, de l'établissement et de la conservation du christianisme; et je serais heureux si je pouvais un jour avoir l'occasion d'en causer avec vous plus à fond qu'on ne le peut faire dans une lettre. »

Dans une autre lettre au même, il revient à ce vœu : « Vous permettrez à un évêque ce vœu qui est celui même du Maître : *Unum ovile et unus pastor.* Si les séparations que Jésus-Christ n'a pas voulues : *sint unum sicut et nos*, n'existaient pas, et si en France les hommes de foi sincère et résolue se formaient en un faisceau, quelle force ils auraient pour résister au mal et entraîner les foules dans la voie du bien. »

II

Voici maintenant ce qu'il écrivait à M. Thiers au lendemain de la mort de M. Cousin, de Nice, le 15 janvier 1863.

« Monsieur,

« Je vous écris le cœur triste, j'ai eu le profond chagrin d'apprendre hier que M. Cousin venait de mourir

Digitized by Google

à quelques pas de moi sans que j'aie pu l'assister, ni être utile à ses derniers moments. J'étais allé le voir quelques jours auparavant, et quoiqu'il fût fatigué, je le trouvai encore tel que vous le connaissiez, vif, animé, me témoignant son affection et sa bienveillance ordinaires, me parlant avec son feu accoutumé des écoles d'athéisme et de matérialisme qu'il voyait surgir et prendre en quelque sorte position dans notre société. Par contre, il me parlait de la religion avec le sentiment vraiment chrétien que, depuis quelque temps, je remarquais en lui; et puis tout à coup, j'entends dire qu'une attaque d'apoplexie foudroyante l'a enlevé en quelques heures! Il a pu d'abord manifester le désir de voir un jeune prêtre de ses amis, l'abbé Blampignon, qui se trouvait à Cannes, mais quand cet ecclésiastique a été admis auprès de lui, il n'était plus temps!

« Tout cela me fait une peine extrême. Depuis vingt ans, au milieu de nos dissentiments et de nos luttes, je m'étais attaché à M. Cousin; bien des fois dans nos conversations intimes, il m'avait laissé voir le fond de son âme, où le Christianisme de sa jeunesse avait laissé de profonds souvenirs, et le voir mourir sans qu'il ait eu le temps de se réconcilier avec Dieu, est une chose extrêmement pénible à l'affection que je lui ai vouée.

« Je ne pense jamais, tout à la fois sans attendrissement et sans effroi, que ces natures privilégiées, que ces grands esprits, qui ont tant reçu de Dieu, ont, comme le commun des hommes, et d'une certaine manière, plus que d'autres, un compte à rendre à Dieu.

Digitized by Google

« Et maintenant, Monsieur, me permettez-vous de le dire dans l'entraînement presque involontaire de mon cœur. Il y a quelqu'un pour qui mon affection est bien plus vive encore que pour M. Cousin, quelqu'un dont j'ai vu de près l'âme, l'esprit droit, élevé, loyal, pour qui je prie chaque jour et demande à Dieu un rayon de la lumière divine, et la grâce de marcher à cette lumière? Eh bien! ce serait un des plus amers chagrins de ma vie qu'il se laissât jamais surprendre par un de ces coups inattendus, avant d'avoir suivi les inspirations de son cœur, avant d'être redevenu tout à fait chrétien et d'avoir fait sa paix avec Dieu. Vous devinez de qui je parle?

« Et ne me dites pas, comme vous me l'avez dit un jour, sur le bord de la mer : « Je n'ai pas la foi. » Vous l'avez plus que vous ne pensez. Ce que vous avez écrit sur la foi elle-même, sur le fond du Christianisme, sur le crucifix et sur Jésus-Christ, sur les souffrances et les épreuves de la vie dans le Christianisme, et sur la divinité même de la religion chrétienne, votre amour pour l'Église, votre courage pour la défendre, tous vos intérêts, vos aspirations (vous me l'avez dit vous-même), le souvenir de vos premières impressions, tout cela démontre que vous êtes plus près qu'un autre de la vérité; où comme dit le Maître lui-même dans l'Évangile, plus près du royaume de Dieu, et en pareil cas, résister à soi-même ou à Dieu, n'est-ce pas une responsabilité redoutable?

« Je le sais, Dieu est bon, et vous vous confiez à sa bonté : Vous avez raison et la preuve de sa bonté

Digitized by Google

pour vous, ce sont tous les biens dont il a comblé votre nature et votre vie; mais n'a-t-il pas le droit de vous dire : Est-ce parce que je suis bon que vous ne le serez pas? Laissez-moi vous le dire moi-même : Ces dons de Dieu obligent, ils emportent des charges qui sont des lois, lois positives qui sont les conditions mêmes que Dieu a mises à ses dons. Ces conditions elles sont essentielles, nous ne pouvons ni les détruire, ni les changer contre des compensations de notre choix. L'accord nécessaire entre Dieu et nos âmes est limité, réglé par lui-même, et pour nous avoir fait libres, il ne nous a pas fait ses égaux. Oui, Dieu est bon, mais c'est pour cela même qu'un esprit et un cœur comme le vôtre doivent sentir que le premier de nos devoirs, c'est de faire tout ce qui dépend de nous par la prière, par l'examen attentif pour arriver à la vérité, puis à la pratique.

« Que peut-il y avoir de plus digne de vous que d'examiner ces grandes choses, avec Pascal dans ses *Pensées*, avec Bossuet dans ses *Méditations sur les évangiles*, dans ses *Élévations sur les mystères*, ou la seconde partie de *l'Histoire universelle?* Et si cela vous est connu, il y a un livre qui ne l'est jamais assez, c'est l'Évangile lui-même. Pourquoi ne liriez-vous pas chaque jour un chapitre selon saint Jean, puis saint Mathieu et saint Luc? c'est court et décisif.

« Et ce qu'il y a encore de mieux à faire pourtant, et qui est comme la première réponse de l'âme à l'appel de Dieu, c'est la prière : Oui, prier! La prière est la respiration de l'âme, le signe auquel se reconnaît une

Digitized by Google

âme vivante ou qui retrouve la vie. Je ne vous demanderai pas de longues prières : le *Pater* comprend tout, suffit à tout. Je me rappelle que vous m'avez attendri un jour en me disant que vous aimiez Dieu comme un fils aime son père; eh bien! le *Pater* est l'expression même de cet amour, et il ne reste plus ensuite qu'à conclure, et cela simplement, sans éclat, sans bruit, entre Dieu et vous, avec un saint prêtre, en dehors et au-dessus des hommes, comme il convient à la liberté d'une âme convaincue, d'une conscience loyale.

« Je m'étonne moi-même, Monsieur, de m'être laissé aller à un tel entraînement de confiance, de zèle et de cœur; mais j'ose croire que vous voudrez bien ne voir dans cette longue indiscrétion que le témoignage de l'affection la plus profonde, la plus respectueuse, la plus tendre pour un des hommes auxquels Dieu, à travers les orages de la société, les menaces et les ruines de la vie, a uni mon âme par les liens les plus doux et les plus forts.

« Recevez, Monsieur, l'expression de ces sentiments les plus dévoués et les plus sincères de mon cœur. »

III

C'est ainsi que Mgr Dupanloup parlait à ses alliés les plus imposants par la grandeur de l'esprit, de la situation et de l'influence, aux hommes qu'on lui reproche d'avoir trop ménagés. Est-ce là flatter l'erreur et pactiser avec elle? N'est-ce pas le vrai langage chrétien et sacerdotal, ni faible, ni violent, où la sincérité et le

Digitized by Google

courage s'harmonisent si bien avec la charité. En le mettant au service des arguments les plus propres à se concilier les esprits, l'évêque d'Orléans s'est montré fidèle à la troisième règle imposée par Léon XIII aux hommes politiques; il a choisi, selon l'opportunité des circonstances, les moyens les plus propres à faire l'union et sans rien sacrifier des droits de la vérité, il a su trouver à l'Église, non seulement parmi ses enfants, mais en dehors même de son sein, des défenseurs sincères et puissants qui, plus d'une fois, firent pencher la victoire du côté des catholiques.

Sa conduite politique fut donc aussi irréprochable que sa doctrine. Nous allons achever cette démonstration en réfutant, comme nous l'avons fait pour la doctrine, les accusations que les principaux actes de sa vie publique ont provoquées contre lui. Nous suivrons dans cette réfutation l'ordre chronologique.

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

ACCUSATIONS CONTRE LES ACTES PUBLICS DE MGR DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de la loi de 1850.

I

C'est d'abord la loi de 1850 qui se présente à notre examen.

La part prépondérante qu'y prit l'Évêque d'Orléans, le désigna aux adversaires de cette loi; et personne, si ce n'est peut-être M. de Falloux, ne fut plus en butte à leurs reproches. Aujourd'hui que la loi de 1850 a porté ses fruits et que tous les catholiques, sauf de rares exceptions, mettent toute leur ardeur à la regretter et à en défendre les débris, l'on a peine à comprendre la violence de ces attaques. On déclarait cette loi détestable, une défaillance de la raison et de

Digitized by Google

la conscience, un pacte avec le mal, *une monstrueuse alliance des ministres de Satan avec ceux de Jésus-Christ.*

La liberté succédant au monopole, la suppression de l'autorisation préalable pour ouvrir une école libre, la liberté assurée aux membres des congrégations religieuses non reconnues, des privilèges accordés aux autres, tels que la lettre d'obédience substituée au diplôme, l'abolition de l'exigence tyrannique du certificat d'études, les écoles primaires placées sous le contrôle de l'autorité religieuse, l'enseignement tout entier soustrait au gouvernement exclusif de l'Université par la création des conseils académiques et du conseil supérieur, où le clergé avait sa place. Tout cela était compté pour rien ou pour peu de chose.

Il fallait, d'après les accusateurs de Mgr Dupanloup, que la faculté d'enseigner fût accordée à l'Église, non pas au nom de la liberté, mais au nom de son droit spécial et divin; et que l'enseignement libre fût absolument indépendant de l'État. Celui-ci devait renoncer à toute inspection et à tout contrôle pour se soumettre à l'autorité exclusive des évêques.

Un tel programme eût-il pu prévaloir, avait contre lui une grave objection. C'était abandonner l'enseignement officiel, et avec lui la plus grande partie de la jeunesse française d'alors, au rationalisme universitaire, en perdant l'occasion inespérée d'y faire pénétrer, au moins dans une certaine mesure, l'influence de l'Église et des évêques. Ni Mgr Dupanloup, ni M. de Falloux ne voulurent y consentir. Ils avaient,

Digitized by Google

on l'a dit, une double ambition; ils voulaient rendre libre l'enseignement de l'Église, et chrétien l'enseignement de l'État, et en cela, ils nous paraissaient avoir été plus en harmonie que nos adversaires avec les principes catholiques et les conseils donnés par le Souverain Pontife, de faire pénétrer, autant que possible, la sève chrétienne dans nos institutions.

Au reste, ce programme idéal qu'on voulait leur imposer était absolument chimérique, et rien n'est démontré par l'histoire de ce temps, si l'impossibilité de le faire accepter alors et depuis, ne l'est pas.

Nous n'avons pas à refaire ici l'histoire de la loi de 1850, si bien faite par M. de Falloux dans *le Parti catholique* et ses *Mémoires*; par M. H. de la Combe, dans sa *Préface aux procès-verbaux* de la commission extraparlementaire; par M. l'abbé Lagrange, dans sa *Vie de Mgr Dupanloup*. Il nous suffira de les résumer rapidement.

A qui demandait-on ce désistement complet de l'État et cette reconnaissance officielle du droit divin de l'Église? A une Assemblée où les catholiques reconnaissant le droit de l'Église ne comptaient pas pour un tiers; à une Assemblée législative impuissante, l'eût-elle voulu, à changer la constitution et par conséquent à affranchir l'enseignement de la surveillance gouvernementale. Qui aurait défendu ce programme devant cette Assemblée? L'avocat, l'allié nécessaire des catholiques, M. Thiers? Sa conviction était inébranlable sur ce qu'il appelait les *droits de l'État*; et en accordant à Mgr Dupanloup d'étendre la liberté aux con-

Digitized by Google

grégations enseignantes et aux Jésuites eux-mêmes, il croyait avoir atteint la dernière limite des concessions extrêmes. Ce qu'on reproche à Mgr Dupanloup de n'avoir pas demandé, de n'avoir pas accompli, c'est donc l'impossible.

Et l'évidence de cette impossibilité a provoqué des aveux dont nos adversaires eux-mêmes ne récuseront pas l'autorité. « Si l'on s'obstine à vouloir outrepasser la loi actuelle, écrivait M. Thiers à l'abbé Dupanloup, notre laborieux ouvrage de conciliation échouera. Je le regarderai comme un des grands malheurs du temps, je le regretterai pour la religion, pour l'État, pour la société tout entière. » M. de Melun, l'un des membres les moins suspects de la commission, témoin de toute la discussion, disait de son côté : « Une concession de moins et une exigence de plus entraînerait le rejet de la loi. » L'authenticité de cette parole est reconnue, et elle est citée, non seulement par les défenseurs de la loi, comme on l'a dit, mais par Mgr Baunard, dans sa *Vie de M. de Melun*.

« La guerre est déclarée, s'écriait à son tour dom Guéranger, c'est la plus grande calamité que pût avoir à subir le parti catholique. Nous voilà donc, une fois encore, heurtés aux théories, et *victimes de nos rêves incorrigibles*. J'ai trop de confiance dans mes amis pour douter qu'ils n'arrivent à voir que le rejet de la loi nous replongerait vers le monopole triomphant et ferait peser sur eux une immense responsabilité (1). »

(1) Lettre à *l'Ami de la Religion*, 22 juillet 1849.

Digitized by Google

Enfin le témoignage le plus irrécusable et le plus décisif, surtout aux yeux de nos adversaires, nous est fourni par l'historien de la *Vie de Mgr Pie*. Il est de l'évêque de Poitiers lui-même : « Je ne croirai, écrit-il, la loi admissible qu'à deux conditions : 1° pas d'autre inspection dans les séminaires que celle du procureur de la république ou du commissaire de police, comme dans une réunion quelconque; 2° droit souverain attribué aux évêques pour décider de la doctrine contenue dans tout ouvrage proposé pour l'enseignement; mais nos mœurs rationalistes ne comportant pas cette juridiction épiscopale qui serait traitée d'inquisitoriale, *je ne crois pas possible d'obtenir* ce que je demande. » Ainsi donc, de l'avis de Mgr Pie, l'on demandait à M. de Falloux et à ses amis de faire et d'obtenir l'impossible, une chose à quoi les mœurs du temps s'opposaient invinciblement.

Dès lors, la question se pose ainsi : placés entre le monopole et la tyrannie de l'Université, tels qu'ils existaient avant cette époque, et les avantages incomplets, mais immenses, accordés par la loi de 1850, Mgr Dupanloup et ses amis furent-ils coupables de choisir pour les catholiques cette seconde destinée et de mettre à la leur conquérir toute leur éloquence et toute leur énergie? C'était se conformer à l'avis que la haute sagesse de Léon XIII exprimait naguère dans une situation tout à fait analogue : « Notre charge apostolique et la prudence même, en ce qui concerne les affaires à traiter, nous avertissent de préférer le bien présent et certain à l'attente d'un bien douteux

Digitized by Google

et incertain (1). » Cette parole fait justice de bien des accusations téméraires adressées à Mgr Dupanloup.

Quant à la loi de 1850 en particulier, après l'expérience de ces dernières années, après notre impuissance aujourd'hui constatée à rien obtenir de mieux, en présence de la douleur des catholiques et de la joie de nos ennemis sur les ruines de cette loi; de l'obstination des uns et des autres à l'attaquer ou à la défendre encore dans ses derniers restes, la question est résolue pour tout homme ayant le sentiment des intérêts, des périls de l'Église et de la société, pour tout homme de bon sens.

Nous ne doutons pas que cette expérience n'ait instruit l'évêque de Poitiers lui-même et qu'éclairé par elle sur les conséquences désastreuses dont le rejet de cette loi eût été le principe, son amour de l'Église ne lui ait inspiré des regrets pour ses conseils d'alors et une vive satisfaction au souvenir de son impuissance à les faire triompher. Son historien lui-même nous laisse entrevoir ce repentir, et il n'a rien fait de plus utile à son héros.

II

Au reste, dès le principe, la loi de 1850 eut l'encouragement du Saint-Siège. En vain a-t-on voulu atténuer la lettre de Mgr Fornari, dont l'opinion était d'ailleurs bien connue, aux évêques, dans cette circons-

(1) Lettre de Léon XIII à propos des dernières lois religieuses votées en Allemagne.

Digitized by Google

tance solennelle; elle est la justification éclatante des auteurs de la loi. On leur avait reproché d'avoir trahi les principes et les lois de l'Église par leurs sacrifices et leurs concessions. Le Nonce, conformément aux instructions reçues de Rome, déclare que, sans donner son approbation à ce qui est contraire à ses principes et à ses lois, l'Église sait faire et supporter, en vue d'un bien, des sacrifices compatibles avec son existence et ses devoirs, et il exhorte les catholiques à user de la loi.

Ces paroles sont la justification manifeste de Mgr Dupanloup et de ses amis, et, pour leur donner un sens contraire, il a fallu une étrange audace d'interprétation. La lettre était plus explicite encore : elle engageait les évêques à choisir parmi eux ceux de leurs collègues qui devaient faire partie du Conseil supérieur de l'instruction publique, c'est-à-dire non plus seulement à voter, mais à réaliser, s'il fallait en croire ses adversaires, la plus grande iniquité de cette loi. *L'alliance des ministres de Jésus-Christ avec ceux de Satan* eût été ainsi autorisée par le Saint-Siège.

Les ennemis de la loi, à cette époque, ne s'y trompèrent pas et, loin de voir dans cette lettre un encouragement à leurs attaques, ils les cessèrent pour la plupart, nous leur devons cette justice, tandis que quelques-uns des plus ardents protestaient ouvertement : témoin le vénérable évêque de Chartres, Mgr de Montal, dont Mgr Pie, au témoignage de Mgr Baunard, eut tant de peine à apaiser la douloureuse déception.

Digitized by Google

Cette approbation, trente ans plus tard, devait se renouveler sous la plume d'un successeur de Mgr Fornari, représentant officiel de Léon XIII. Dans l'hommage rendu à la mémoire de M. de Falloux, au lendemain de sa mort, la loi de 1850 y est bénie pour le bien qu'elle a fait à l'Église; l'arbre est jugé à ses fruits.

Digitized by Google

CHAPITRE II

De l'accusation portée contre Mgr Dupanloup, à l'occasion de M. Cousin.

Entre ces premières luttes pour la liberté d'enseignement et celles que devaient provoquer la chute du pouvoir temporel, se place un incident d'une moindre importance, mais dont on s'est autorisé pour reprocher à Mgr Dupanloup de ménager les hommes aux dépens des doctrines (1). Le plus illustre organe de la philosophie spiritualiste en France, M. Cousin, venait de publier son livre célèbre : *le Vrai*, *le Beau*, *le Bien*. Les premières éditions de ce livre contenaient quelques propositions erronées ou tout au moins suspectes. On fit près de M. Cousin des efforts pour en obtenir la correction. Celui-ci hésitait et essayait de se soustraire à cette obligation.

Certains catholiques, et à leur tête Mgr Pie, insistèrent beaucoup près de Pie IX pour que l'ouvrage fût publiquement condamné par l'Index. Mgr Dupanloup et plusieurs de ses amis intervinrent pour écarter ou

(1) *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard, 1er vol. — *Mgr Dupanloup et son historien.*

Digitized by Google

du moins suspendre cette condamnation, dans l'espérance d'obtenir de M. Cousin l'amendement exigé. Après avoir longtemps hésité, Pie IX se rendit à l'avis de l'Évêque d'Orléans et la condamnation ne fut pas portée.

Nous nous demandons comment nos adversaires peuvent, en cette circonstance, accuser Mgr Dupanloup sans atteindre Pie IX lui-même. L'Évêque d'Orléans n'était après tout que l'avocat, Pie IX était le juge. Si l'avocat peut être accusé de faiblesse pour avoir réclamé une telle indulgence, à plus forte raison le juge doit-il l'être pour l'avoir accordée. Comment ce qui serait charité chez Pie IX, chargé ici de la plus grave responsabilité, et parfaitement renseigné sur la question, puisqu'il l'était par nos adversaires eux-mêmes, serait-il trahison chez Mgr Dupanloup? On ne saurait être plus inconséquent que de le prétendre; mais l'événement justifia l'avocat et le juge. Sans qu'il fût besoin de cette rigueur, M. Cousin corrigea son livre, et il reste l'une des plus éloquentes réfutations que ce siècle ait produites contre l'athéisme et le matérialisme.

Si Pie IX s'était pressé de condamner M. Cousin comme on le lui conseillait, celui-ci irrité n'eût rien corrigé et, malgré la condamnation, ses erreurs auraient été connues et accueillies d'un grand nombre; ses sympathies pour le christianisme et ses tendances vers la foi eussent été converties en une aigreur et en une hostilité redoutables chez ce puissant écrivain. L'indulgence fut donc ici de la sagesse, et la vérité n'eut rien à lui sacrifier.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Des attaques dirigées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses premières luttes en faveur du pouvoir temporel (1860-1870).

I

Les luttes en faveur du pouvoir temporel auraient dû, semble-t-il, désarmer les adversaires de Mgr Dupanloup; mais il ne fut guère moins critiqué à leur occasion qu'il ne l'avait été dans sa défense de la liberté d'enseignement. Les éloges magnifiques et la reconnaissance de Pie IX furent impuissants à le protéger, et là où l'auguste pontife lui avait décerné la première place et l'avait proclamé son incomparable champion, on l'accusa d'avoir, oublieux de son rôle d'évêque, parlé en *brochurier*, en *catholique libéral*, d'avoir eu un rôle secondaire et tout à fait inférieur, dont il avait lui-même conscience (1). C'était involontairement faire un bel éloge de son humilité, car enfin, l'appréciation de Pie IX demeure, et elle est ineffaçable. « Nul,

(1) M. Maynard, *Mgr Dupanloup et son historien*, pp. 115, 116.

Digitized by Google

dans cette lutte, ne paraît devoir vous être comparé. » Nous nous bornerons à répondre aux accusations qui impliqueraient une défaillance de doctrine, si elles étaient fondées.

Dans le fameux procès des héritiers Rousseau, suscité par *le Siècle* à l'Évêque d'Orléans, à l'occasion de sa défense du pouvoir temporel, on lui reprocha d'avoir sacrifié les immunités ecclésiastiques en prononçant devant le tribunal ces paroles : « Un évêque qui vient ici, Messieurs, y paraît dans un double sentiment : avant tout le respect de cette égalité devant la loi, de cette justice pour tous qu'un de mes adversaires n'avait pas besoin de me rappeler avant-hier, car ma présence y rend hommage, et je vois au-dessus de vos têtes l'image de Celui qui donna ses bienfaits au monde (1). » — « Fidèle, dit-on, aux maximes de 1789, il estime que l'immunité ecclésiastique doit céder à l'égalité devant la loi civile, égalité soi-disant issue de l'Évangile, égalité dix fois condamnée par l'Église (2). »

Le reproche, s'il était sérieux, ne pourrait s'arrêter à Mgr Dupanloup, il s'adresserait à tous les évêques et à tous les prêtres venus, après ou avant l'Évêque d'Orléans, s'asseoir devant un tribunal français, et qui, en s'y défendant, ont aussi reconnu cette égalité devant la loi; il s'adressait aux Papes eux-mêmes qui, depuis le commencement de ce siècle, tolèrent cette situation, sans avoir rien tenté pour la modifier. N'est-il pas évident qu'en acceptant la loi de son pays, en la res-

(1) Discours prononcé devant le tribunal.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 156.

Digitized by Google

pectant (et Mgr Dupanloup ne dit pas autre chose), quand l'Église elle-même l'admet dans le concordat, on ne la déclare pas pour cela l'idéal, et on n'engage aucun principe; c'est le devoir des ecclésiastiques comme des autres de s'incliner devant cette égalité, quand les tribunaux spéciaux ont été supprimés avec la tolérance du Saint-Siège, autrement il n'y aurait plus de justice pour eux.

Nous demandons où, quand, par quelles paroles, les Papes ont jamais condamné l'égalité devant la loi, très conciliable en principe, nous l'avons vu avec les immunités ecclésiastiques, comme elle l'est avec d'autres juridictions spéciales? Ce n'est assurément pas dans ce passage de l'encyclique *Immortale Dei :* « Oui, en vérité, les institutions les plus capables de contribuer au bien général de l'État... toutes celles qui sont de nature à garantir à chaque citoyen *l'égalité des droits*, l'Église catholique les a ou bien établies, ou bien protégées... » Ce n'est pas non plus dans les paroles déjà citées qu'écrivait Pie VI, le 10 *mars* 1791 : « Nous devons avertir que notre intention n'est pas d'attaquer les nouvelles lois civiles auxquelles le roi a pu donner son approbation, ni de provoquer le rétablissement de l'ancien régime en France, le supposer serait renouveler une calomnie qu'on n'a affecté jusqu'ici de répandre que pour rendre la religion odieuse. » Or, toutes ces lois civiles proclamaient et réalisaient l'égalité devant la loi. Mgr Freppel lui-même, tout récemment, s'exprimait ainsi sur ce sujet : « Je ne conteste nullement le principe de l'égalité des citoyens devant la loi,

Digitized by Google

et j'admets volontiers que c'était un des points principaux sur lesquels devaient porter les réformes de 1789, mais de là au nivellement absolu, il y avait une distance que l'esprit révolutionnaire était seul capable de franchir. » Cette égalité devant la loi, nous persistons à le croire, ne serait jamais née en dehors de l'influence du christianisme, dans une société païenne.

II

C'est en 1860 qu'eut lieu le procès Rousseau. Deux ans plus tard, au mois de juin 1862, Mgr Dupanloup assistait, à Rome, à la canonisation des martyrs japonais. Une adresse à Pie IX fut signée par les deux cent quatre-vingt-six cardinaux, patriarches, primats, archevêques et évêques, représentant à Rome, dans cette circonstance solennelle, tout l'épiscopat catholique.

Un tel document semblait être à l'abri des attaques, même les plus audacieuses; mais l'Évêque d'Orléans avait pris part à sa rédaction et, pour l'atteindre, on ne craignit pas de censurer l'épiscopat catholique, représenté par un grand nombre de ses membres les plus éminents. Que dis-je! Cette accusation remontait jusqu'à Pie IX lui-même, qui avait accepté cette adresse et y répondait sans aucune réserve, dans toute l'effusion de sa reconnaissance. Les évêques, après avoir affirmé de la façon la plus intrépide les droits du Saint-Siège, sans avoir pris, il est vrai, l'avis et l'autorisation préalable de certains théologiens et de certains journalistes, avaient osé dire cette chose

Digitized by Google

énorme, qu'ils étaient également dévoués à leurs devoirs d'évêques et à leurs devoirs de citoyens, et ils ajoutaient : « Nous sommes venus libres vers le pontife-roi libre, pasteurs dévoués aux intérêts de l'Église, citoyens dévoués aux intérêts de la patrie et ne manquant ni à nos devoirs de pasteurs, ni à nos devoirs de citoyens. »

Un tel langage, tenu par deux cent quatre-vingt-trois évêques, fut accusé de manquer de franchise, de n'être pas une adhésion simple et franche à la pensée du Pape, d'être intempestif, indirectement favorable aux intérêts de la Révolution, plein de ménagements envers les pouvoirs persécuteurs et de réserves périlleuses en faveur des doctrines gallicanes. Cette adresse, ajoute-t-on, fut regrettée par les évêques de vraie et pleine doctrine dont ne faisaient point partie évidemment les deux cent quatre-vingt-trois évêques signataires, c'est-à-dire les plus illustres de la catholicité (1).

Un autre critique moins audacieux, mais non moins étrange, proclamait cette adresse, innocente en soi pour tous les autres évêques, mais coupable ou tout au moins suspecte sous la plume de Mgr Dupanloup (2). Nous n'aurons pas l'impertinence, en défendant le grand Évêque, de nous faire ici l'avocat de l'épiscopat catholique et de Pie IX lui-même. Nous tenons à constater cette audacieuse agression, elle est un éclair sur une situation redoutable et suffirait seule à justifier les

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, pp. 130, 131.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 58.

Digitized by Google

alarmes de Léon XIII et sa sévérité contre certaines tentatives antihiérarchiques et révolutionnaires.

III

Toutefois, à l'égard de Mgr Dupanloup, l'on ne s'en tint pas à cette première accusation, l'on en prit occasion de rendre suspecte cette intrépide indépendance vis-à-vis du gouvernement impérial dont il avait donné et devait donner tant de preuves et tant d'exemples : « Mgr Dupanloup, a-t-on écrit, eut de cette adresse la récompense qu'il méritait; le gouvernement se relâcha de ses rigueurs envers lui. Le ministre lui écrivit pour lui notifier sa grâce et il eut l'humilité de répondre pour se justifier (1). »

Il nous suffira de citer cette *humble* réponse. La voici :

« Monsieur le Ministre,

« Par une lettre que je reçois tardivement à cause de mon absence momentanée d'Orléans, vous me faites l'honneur de m'écrire que Sa Majesté l'empereur vous a chargé de m'exprimer ses félicitations et ses remerciements à l'occasion de ma conduite à Rome, au moment de la dernière et grande assemblée de l'épiscopat catholique dans la ville sainte.

« En remerciant, à mon tour, Sa Majesté et Votre

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 58, 59. — *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 131.

Digitized by Google

Excellence d'une telle attention, je dois croire, Monsieur le Ministre, que dans votre pensée, vous ne me séparez pas de mes collègues. Ce serait me causer un déplaisir, auquel je suis peu sensible quand il me vient de quelques journaux, mais que je ne pourrais accepter s'il venait de vous, car, sans m'arroger ici le droit de parler au nom de mes collègues, je me crois certes le droit de dire ce que dirait chacun d'eux. Il n'est pas une parole, pas une action sérieuse qui ne nous ait été commune à tous, soit quand nous avons voulu témoigner au Chef suprême de l'Église, à ce pontife si magnanime et si cruellement éprouvé, notre respect pour sa personne et notre inviolable dévouement à ses droits, soit quand nous avons dû, à son exemple, signaler les périls que les attentats, dont il est la victime, font courir à la société entière plus qu'à l'Église.

« Me serait-il permis, Monsieur le Ministre, de voir dans la lettre à laquelle j'ai l'honneur de répondre, la preuve que cette unanimité de l'épiscopat catholique, et j'ose l'ajouter, la grande conduite de l'épiscopat français, ainsi que le *véritable caractère de la question romaine*, sont à ce moment appréciés, comme ils doivent l'être par le gouvernement et par Votre Excellence?

« Je ne saurais accepter vos paroles que dans ce sens et alors je ne puis qu'en être touché. Autrement, je ne saurais ni *me les expliquer*, ni *me les appliquer*.

« Sans doute à Rome, j'ai été Français et j'étais fier et heureux de l'être, et quand nous rencontrions ces

Digitized by Google

vaillants généraux, ces jeunes soldats qui portent si bien notre drapeau, nous leur rendions hommage, nous aimions à saluer ce qui demeure à Rome de la grande politique traditionnelle de la France, et il ne nous resterait aucun regret le jour où elle s'y retrouverait tout entière.

« Je ne puis croire, Monsieur le Ministre, que vous ne partagiez pas ces sentiments; et comment ne souhaiteriez-vous pas comme nous que votre parole puisse bientôt s'accomplir et que le Chef suprême de l'Église soit enfin *respecté dans tous ses droits de souverain temporel*, comme le prince qui a ramené le Saint-Père au Vatican, a déclaré le vouloir. Pour moi je ne veux pas cesser de l'espérer, et dans tous mes écrits, même dans ceux qui ont pu vous être le plus pénibles, je n'ai jamais exprimé d'autres vœux.

« C'est par là que j'étais charmé, ainsi que tous mes collègues, d'allier la grandeur de la France et l'indépendance de l'Église, et nos plus ardents désirs, comme évêques et comme Français, sont pour que cette alliance devienne indissoluble.

« Quant à ce que vous nommez, Monsieur le Ministre, le mouvement légitime des temps et des idées, mouvement auquel vous pensez que l'Église, suivant en cela les grandes et saintes traditions, doit s'associer pour le *diriger*, j'aime à croire que l'accord serait facile sur ce point, et que si ce mouvement ainsi défini pouvait être entravé, j'affirme que l'obstacle ne viendrait pas de l'Église. Elle ne se précipite pas, mais, en aucun temps, elle n'a failli à sa mission.

Digitized by Google

« La vérité est, Monsieur le Ministre, que notre pèlerinage *ad limina apostolorum*, n'a fait que nous donner l'occasion plus solennelle de proclamer tous ensemble ce que chacun de nous, dans son diocèse, avait déjà formellement exprimé. Là, comme dans les luttes vigoureuses qui avaient précédé, nous n'avons jamais eu qu'une intention, celle de défendre l'Église attaquée, et d'empêcher de funestes et irrémédiables dissentiments.

« C'est encore aujourd'hui notre espérance, et ce sera jusqu'à la fin le but de nos constants efforts, ayant toujours demandé à Dieu qu'il nous aidât à concilier, en dehors de toute passion humaine, le patriotisme du Français, la conscience de l'Évêque, la franchise du citoyen, et le respect pour le gouvernemnnt de notre pays (1). »

C'est ainsi que l'Évêque d'Orléans parlait à l'empire, à l'heure même choisie par ses adversaires pour vous signaler ses défaillances, et cet intrépide langage, il ne le tient pas cette fois devant le public, soutenu par la pensée de maintenir ou d'accroître sa réputation d'honneur et de courage, mais sous la seule inspiration de sa conscience, dans une de ses relations privées, où les caractères faibles savent si bien se dédommager et dédommager les puissants de certaines résistances bruyantes. Cette lettre, en effet, ne fut publiée qu'après sa mort.

(1) Rien ne prouve mieux la hauteur où se plaçait Mgr Dupanloup, vis-à-vis de certaines accusations, que son silence quand il aurait pu se justifier si facilement en publiant cette admirable lettre.

Digitized by Google

IV

Nous avons réfuté, en vengeant sa doctrine, les accusations dont fut l'objet sa célèbre brochure : *la Convention et l'Encyclique*; mais nous devons ici en signaler une où la conduite de l'Évêque d'Orléans, en cette circonstance, est particulièrement visée. Pourquoi, dit-on, se faire ainsi l'avocat du Pape? C'est le supposer coupable (1), un simple *amen*, le simple *amen* de l'orthodoxie eût mieux valu. Quoi! un simple *amen*, quand la parole du Pape était calomniée, dénaturée, livrée au mépris et à la haine de milliers d'âmes égarées, la laisser et l'abandonner sans défense!

On voit d'ailleurs où conduirait, en ce triste monde, cette étrange prétention de ne pas défendre les innocents et les persécutés dans la crainte de les compromettre en les supposant coupables, et quel eût été le sort de l'Église et du Saint-Siège, si une pareille théorie avait prévalu. Le Pape et l'épiscopat d'ailleurs n'en jugèrent pas ainsi, comme le prouvent leur reconnaissance et leurs remerciements.

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 135.

Digitized by Google

V

Nous ne reviendrons pas sur la trop fameuse affaire de la Roche-en-Breuil. Sur ce point, la lumière est faite depuis longtemps pour tout homme de bonne foi. L'allocution prononcée en cette circonstance par l'Évêque d'Orléans a été publiée, et la malveillance elle-même n'a pu y trouver un mot à critiquer. Quant à l'inscription, on l'a démontré, elle fut faite à l'insu de Mgr Dupanloup, elle est susceptible d'un sens très orthodoxe. Ceux qui la composèrent ont affirmé l'avoir entendue dans ce sens; et personne n'a le droit de douter de la parole d'un Montalembert et d'un Cochin, d'un Broglie.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses luttes à l'Assemblée nationale. Discours en faveur du pouvoir temporel et de l'indépendance du Saint-Siège.

I

Pour retrouver cette accusation de libéralisme adressée à la conduite politique de l'Évêque d'Orléans, il nous faut maintenant nous transporter à l'Assemblée nationale, car c'est là surtout où elle lui fut prodiguée. A peine y a-t-il prononcé son premier discours pour soutenir les droits du Saint-Siège, qu'elle éclate. Nous allons la suivre et y répondre.

L'Évêque d'Orléans monta pour la première fois à la tribune le 22 juillet 1871, pour y défendre les pétitions des catholiques en faveur du pouvoir temporel du Pape et obtint, malgré les répugnances de M. Thiers, le renvoi de ces pétitions au ministre des affaires étran-

Digitized by Google

gères. Personne alors ne pouvait obtenir et ne demanda davantage. Au lendemain de nos désastres, toute provocation à l'Italie eût été un péril, une témérité folle et, de plus, une vaine fanfaronnade.

La France ne pouvait mettre au service de cette cause sacrée que son influence diplomatique. L'Évêque d'Orléans la réclama dans le plus ferme langage : « Si la France, dit-il, sait être à la fois ferme et modeste, elle pèsera, désormais encore, tout ce qu'elle vaut dans les conseils de l'Europe. Si vous n'avez plus la puissance d'être seul à sauvegarder le Saint-Père envers et contre tous, donnez-vous au moins l'honneur d'être les premiers à demander que l'Europe le garde avec vous. Il est impossible que dix-huit siècles de grandeur et de bienfaits aboutissent à faire du successeur de Pierre le chapelain, plus ou moins mal payé, de Victor-Emmanuel. »

A ce discours courageux, habile et couronné de tout le succès possible alors, on a reproché deux choses (1) : les paroles de confiance et de reconnaissance que l'Évêque d'Orléans y adresse à M. Thiers. C'était, pourtant, prudence et nécessité, car l'ascendant de l'illustre homme d'État sur l'Assemblée le rendait alors tout-puissant, et l'on ne pouvait rien obtenir en dehors de son assentiment. C'était justice, car, à cette époque et sur cette question du pouvoir temporel, dont il s'était fait sous l'empire le défenseur éloquent et fidèle, M. Thiers, jusque-là, méritait cette confiance et cette

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 116, 117, 119 — *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 297.

Digitized by Google

reconnaissance, atténuées, d'ailleurs, pour ceux qui savent entendre et lire, par des conseils et de discrètes leçons, visibles sous l'éloge lui-même.

Le second reproche se rapporte à quelques erreurs formulées incidemment par M. Thiers au cours de la discussion, relatives au Concordat et à la liberté de conscience. Nos contradicteurs accusent Mgr Dupanloup de ne les avoir pas relevées (1). En vérité, l'on rougit d'avoir à répondre à de telles objections. C'eût été irriter le Président de la République au moment où il fallait nécessairement le conquérir, faire dévier la discussion à la grande satisfaction de la gauche, toute prête à profiter des divisions. Dans l'intérêt même de la vérité, la réfutation de telles erreurs ne peut guère s'improviser en quelques instants. L'Assemblée, d'ailleurs, n'avait à se prononcer ni directement ni indirectement sur les idées émises par M. Thiers.

Dans une Assemblée où plus de la moitié des esprits sont dans l'erreur à des degrés différents, l'on imposerait aux députés catholiques une tâche vraiment impossible en exigeant d'eux de la combattre toutes les fois qu'elle se produit, même d'une manière indirecte ou incidente. Ce serait indiquer aux adversaires des entraves toujours prêtes, et ils les jetteraient dans la discussion toutes les fois qu'une digression leur serait utile. L'on chercherait, d'ailleurs, vainement une assemblée assez patiente pour supporter ces perpétuelles digressions.

(1) *Mgr Dupanloup*, par V. Pelletier.

Digitized by Google

Aussi jamais les orateurs catholiques, ni les évêques eux-mêmes qui siégèrent dans nos Assemblées, ne se crurent obligés à cette lutte impossible. Quand, en 1850, M. Thiers mêla de très grandes erreurs philosophiques et théologiques à sa défense de la loi sur la liberté d'enseignement secondaire, aucun des trois évêques présents à l'Assemblée ne crut opportun de les relever, et personne ne leur reprocha ce silence que personne ne pouvait prendre pour un assentiment. Quand, il y a quelques années, les Jésuites prièrent M. Jules Simon de les défendre en attaquant l'article VII, ils provoquèrent de la part du célèbre orateur l'expression de certaines erreurs; cette prévision ne les arrêta pas, et personne ne reprocha aux membres de la droite, à M. Lucien Brun, à M. Chesnelong, de n'avoir pas relevé de telles erreurs, en cette circonstance. Enfin, combien de fois, dans l'Assemblée actuelle, Mgr Freppel n'a-t-il pas laissé tomber de pareilles provocations, ce jour, par exemple, où un député de la gauche l'interrompit par une profession d'athéisme? Il continua son discours sans daigner lui répondre une parole, et tout le monde l'approuva. Nous demandons la même justice pour Mgr Dupanloup.

II

En 1872, les catholiques présentèrent de nouveau à l'Assemblée des pétitions, et, à cette occasion, les accusations contre l'Évêque d'Orléans se ranimèrent plus

Digitized by Google

violentes. M. l'abbé Lagrange a fait de la situation où se trouva alors l'illustre champion du Saint-Siège un récit lumineux qui justifie parfaitement sa conduite en cette circonstance. Ce récit a été confirmé depuis par les témoignages les plus irrécusables. Aucun document, aucune assertion sérieuse ne lui a été opposée, et c'est aujourd'hui une page incontestable de notre histoire contemporaine. Nous le résumons : il s'agissait de savoir si nous enverrions non pas un ambassadeur, mais un ministre au Quirinal. C'était une sorte de reconnaissance implicite du gouvernement italien. Les pétitionnaires demandaient qu'elle n'eût pas lieu. L'Évêque d'Orléans se préparait à les défendre dans un grand discours, il s'efforçait de faire accepter à la Chambre un ordre du jour où les usurpations de l'Italie étaient qualifiées d'attentats, et les droits du Saint-Siège formellement réservés.

Sur ces entrefaites, la Prusse se rapprocha de l'Italie, et lui promit, en cas de conflit, de la soutenir contre la France. A cette nouvelle, M. Thiers trancha la question et fit partir M. Fournier pour le Quirinal. Au jour fixé pour la discussion, il monta à la tribune et en réclama, au nom de la prudence et du patriotisme, l'ajournement. L'Assemblée presque tout entière témoigna de son assentiment aux paroles du chef du pouvoir exécutif. Mgr Dupanloup dut alors se borner à la protestation suivante qu'il fit acclamer par la grande majorité de l'Assemblée : « Je n'ai pas à demander à M. le Président de la République plus de précision dans les déclarations qu'il a cru devoir nous

Digitized by Google

faire. Je sais, dans la situation douloureuse où nous sommes, quels ménagements sont dus aux embarras secrets et plus ou moins pénibles d'un gouvernement. Je sais surtout quel respect méritent les malheurs de la France. Il ne peut me venir en pensée, et je me reprocherais, d'aggraver ses tristesses en lui faisant trop sentir son impuissance :

« Devant les déclarations de M. le Président de la République et devant les dispositions que semble avoir montrées l'Assemblée, je n'insiste donc pas pour repousser un ajournement que je regrette plus que personne, mais qui, j'en ai la confiance, laisse intacts le droit des pétitionnaires, et les sentiments de ceux qui ne pouvant porter secours à d'augustes infortunes, veulent au moins témoigner qu'ils y compatissent, et intacts aussi les intérêts et les *droits imprescriptibles du Saint-Siège*. Je n'ai d'ailleurs aucune peine à mettre ici d'accord mes sentiments d'évêque avec mes sentiments de Français, car depuis longtemps, Messieurs, il y a plus de douze années, j'ai cette conviction, et je l'ai dit assez haut pour pouvoir le redire, que la politique qui a été si fatale au Pape a été, en même temps, fatale à la France.

« Puisse Dieu, nous donner de meilleurs jours, et dans la fermeté, la sagesse et l'honnêteté d'une politique meilleure, nous permettre de défendre efficacement, et de relever, comme il convient à la France, des intérêts si chers et si sacrés. »

C'était quelque chose dans une situation si délicate de faire applaudir un tel langage par les deux tiers de

Digitized by Google

l'Assemblée nationale. Mgr Dupanloup fut néanmoins accusé de trahison (1).

Que pouvait-on cependant dire et faire autre chose? Entreprendre une discussion, malgré M. Thiers, et essayer de susciter contre lui une majorité dans cette Chambre qui venait de l'applaudir et était encore émue des menaces et des appréhensions qu'on lui avait révélées; c'était exposer à une défaite certaine la cause du Saint-Père, contrairement à ses instructions : « La grande majorité dans le vote, avait écrit le Nonce après avoir pris l'avis du cardinal Antonelli et de Pie IX, doit être recherchée plus que tout le reste, tout en évitant cependant l'ordre du jour pur et simple. Une minorité qui resterait cramponnée à une rédaction d'ordre du jour quoique très favorable au Saint-Père, nous ferait plus de mal que de bien, car on tirerait la conséquence que la cause du Saint-Père n'avait que quelques rares défenseurs dans l'Assemblée (2).

C'était, sans résultat, provoquer contre les catholiques en France et contre le Saint-Siège un formidable soulèvement de l'opinion déjà surexcitée par les préjugés et les calomnies répandues de toute part. C'était,

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 120, 121, 122. — *Mgr Dupanloup et son historien*, 300, 301.

(2) On a voulu éluder cette réponse si nette du nonce et l'attribuer à sa condescendance pour les désirs de Mgr Dupanloup. C'est accuser Mgr Meglia d'avoir trahi son devoir et avec lui les intérêts les plus sacrés du Saint-Siège et dans la plus grave des circonstances. On a accusé Pie IX lui-même de s'être laissé tromper et d'avoir blâmé, en cette circonstance, ses meilleurs amis. (*Mgr Dupanloup et son historien*, p. 301.)

Digitized by Google

si la guerre alors suspendue sur nos têtes éclatait, prendre à la charge de l'Église la responsabilité de tous les désastres et peut-être de l'anéantissement de la France.

Aussi tandis que les partis extrêmes poursuivaient l'Évêque d'Orléans de leur indignation, un prélat d'une autorité sans rivale, le cardinal Guibert, archevêque de Paris, se faisant près de lui l'organe de la grande majorité des catholiques, le justifiait hautement : « Il ne faut pas, lui écrivait-il, être trop ému des attaques dirigées contre vous dans l'affaire des pétitions. Après le discours de M. Thiers, vous n'auriez pas eu *cinquante voix* pour votre motion. Persister avec obstination eût été se condamner à un échec déplorable. Au lieu de blâmer, j'aime mieux m'en rapporter à ceux qui sont sur le terrain de la lutte, et que je sais d'ailleurs être entièrement dévoués aux intérêts du Saint-Père. »

Mgr Pie allait plus loin encore dans une lettre rendue publique. Il y blâmait les pétitions elles-mêmes comme inopportunes et imprudentes.

Digitized by Google

CHAPITRE V

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses discours à l'Assemblée nationale. — Discours sur les commissions de bienfaisance, sur la liberté de l'enseignement supérieur, l'aumônerie militaire.

I

Le 27 mars 1873, l'Évêque d'Orléans est de nouveau à la tribune, et, par son éloquence, arrache à la majorité de l'Assemblée, malgré les répugnances qu'elle avait d'abord témoignées, et l'avis contraire formellement exprimé par le rapporteur, au nom de la commission parlementaire, le droit pour les ministres des cultes de faire partie des commissions de bienfaisance. Dans un pays presque entièrement catholique, c'était rendre au clergé l'un des moyens les plus puissants d'influence sur les classes populaires.

L'éternelle accusation recommence; l'orateur avait dit : « Votre vote doit être la réparation d'une longue injustice, car enfin ces fondations, ces biens, ces hos-

Digitized by Google

pices et tout ce que vous avez nommé dans un noble langage le patrimoine des pauvres, c'est à nous que vous en étiez redevables; c'est nous qui avons couvert la France, l'Europe et successivement les deux mondes de maisons hospitalières et de tout ce que vous avez nommé, je le répète, dans un noble langage, le patrimoine des pauvres. On comprend parfaitement que, pendant des siècles, le clergé seul ait été chargé de l'administration du patrimoine des pauvres. Puis le cours des temps a donné à la société laïque la place naturelle et légitime qui lui appartient. Cette place est devenue prépondérante. Nous en sommes heureux, Messieurs, c'est au fond l'esprit chrétien, l'inspiration chrétienne entrée dans nos mœurs, infiltrée dans nos lois; mais, pour cela, il n'était pas juste, comme l'a fait la Convention, de nous chasser du grand domaine de la charité et de nous dire : « La maison est à nous, « c'est à vous d'en sortir. »

Le croirait-on? L'on conclut de ces paroles que l'Évêque d'Orléans justifie les monstruosités de la Convention, légitime la dépossession de l'Église et encourt les condamnations de l'Église, celles qui frappent les usurpateurs de ses biens (1).

Est-il besoin de le faire remarquer? Mgr Dupanloup, en parlant de la part légitime donnée par le cours du temps à la société laïque, parle d'un fait très général et universel, et ne prétend nullement justifier par là l'origine de ce fait dans les circonstances particulières

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 303. — *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 136, 137.

Digitized by Google

où il naquit de l'usurpation. Tout au contraire, et loin de justifier cette exclusion et ce dépouillement de l'Église au profit des laïques, il le condamne formellement en disant et en répétant, jusqu'à trois fois en une page, que ce fut une injustice, une longue injustice. Loin de justifier les monstruosités de la Convention, il déclare qu'elle fut injuste en excluant l'Église du grand domaine de la charité. Mais il y a en France et en Europe d'innombrables hôpitaux, établissements de bienfaisance, refuges, caisses de secours, etc., dus à l'initiative généreuse de chrétiens laïques ou fondés par l'État, et qui ne furent jamais des biens ecclésiastiques.

Devait-il maintenant, en soutenant cette loi, demander l'exclusion des ministres protestants? (On lui a reproché de ne l'avoir pas fait) (1). C'eût été se créer des contradicteurs, renoncer à la majorité nécessaire dans une circonstance où la droite elle-même était hésitante et partagée. Rien, d'ailleurs, ne répugne à cette entrée des ministres d'un culte dissident dans une œuvre de pure charité où l'on prononce souvent sur le sort de leurs coreligionnaires, où ils n'entrent qu'en un très petit nombre; et voir dans cette tolérance l'indifférence en matière religieuse serait une manifeste exagération.

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Pelletier.

Digitized by Google

II

Quelques mois plus tard, Mgr Dupanloup, par cinq discours mémorables, contribuait puissamment au rétablissement de l'aumônerie militaire et assurait à nos soldats la liberté et les loisirs nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux. Ses critiques, non moins infatigables, le suivaient sur ce nouveau terrain. Il avait bien demandé pour nos soldats et obtenu pour eux le temps et la liberté nécessaires à leurs devoirs religieux; mais c'était diminuer la vérité, disait-on, de laisser cette obligation, comme il y avait consenti, à leur conscience et à leur volonté : il fallait demander qu'elle leur fût imposée (1).

S'imagine-t-on quel effet eût produit une pareille proposition dans une Assemblée où la plus grande ressource des ennemis de l'Église était de représenter l'aumônerie militaire comme une ingérence tyrannique du clergé dans l'armée et une oppression des consciences; et quelle bonne fortune elle eût procuré à la gauche! Quel accueil, si, par impossible, elle avait été votée, elle aurait reçu de l'armée où son effet le plus certain eût été de rendre la religion odieuse et méprisable, si toutefois (ce qui est douteux) on avait trouvé des chefs pour la faire exécuter! Mais, nous ne craignons pas de le dire, Mgr Dupanloup eût-il trouvé cette Chambre chimérique assez complaisante pour faire prévaloir

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 139. — *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 302.

Digitized by Google

une pareille loi, il ne se fût jamais chargé de la défendre, au temps où nous sommes.

Que, dans un siècle et dans un pays où la foi est profonde et universelle, l'on puisse imposer par la force des pratiques religieuses, c'est chose dont on peut discuter la convenance et l'opportunité; mais, aux jours malheureux où nous sommes, dans une vaste réunion d'hommes dont un très grand nombre, hélas! a perdu la foi ou l'a laissée s'affaiblir, exiger militairement la pratique religieuse, sans aucun moyen d'interroger et d'éprouver la conscience, c'est faire, parmi ces incrédules, de tous les faibles, des hypocrites, et de tous les forts, des rebelles; c'est une double provocation au sacrilège et à la révolte.

Faut-il défendre maintenant l'Évêque d'Orléans d'avoir admis le texte de la loi qui assurait la liberté religieuse aux soldats protestants et aux juifs (1). On l'en a accusé. Il est dans les traditions de l'Église de défendre la liberté des juifs, et Pie IX lui-même leur assurait à Rome la libre pratique de leur culte. Qu'aurait-on gagné d'ailleurs à la leur refuser? Tout le profit en eût été en faveur de l'athéisme et de l'indifférence religieuse; et puis, c'est toujours demander l'impossible et adresser l'Évêque d'Orléans à cette Assemblée chimérique qui n'existe que dans l'imagination de ses accusateurs. L'encyclique *Immortale Dei* a d'ailleurs tranché la question, en reconnaissant aux gouvernements et aux législateurs, dans certaines circons-

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Pelletier.

Digitized by Google

tances, celles où nous sommes, le droit de reconnaître aux cultes dissidents leur place dans l'État, et, par conséquent, celui de leur accorder et de leur garantir la liberté civile. Tout dernièrement, Mgr Freppel allait plus loin que l'Évêque d'Orléans. Comme il demandait de fixer au dimanche le jour de repos dans les ateliers, pour les femmes et les enfants, et qu'on lui objectait les israélites qui se reposent le samedi, il n'hésita pas à répondre : « Vous avez parlé des israélites. Si vous voulez proposer un amendement exceptant les ateliers où sont employés les israélites, je le voterai volontiers (1). »

III

Le grand triomphe, la grande conquête de Mgr Dupanloup à l'Assemblée fut la liberté de l'enseignement supérieur, emportée d'assaut par huit discours éloquents; il en fut, de l'avis de ses adversaires eux-mêmes, le principal promoteur, et, de l'avis de tous les témoins impartiaux de cette grande lutte, sans lui, cette liberté eût été impossible à conquérir. Un si grand service rendu à l'Église n'apaisa pas ses incorruptibles contradicteurs et ils y retrouvèrent encore et toujours l'inévitable hérésie (2). Mgr Dupanloup n'avait-il pas dit : « Les catholiques ne veulent aucun monopole, ils demandent seulement la liberté com-

(1) Discours du 5 février 1883.
(2) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 304. — *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 139.

Digitized by Google

mune, la carrière ouverte pour tous. » Ce n'était point là cependant une déclaration de principes, mais la simple constatation d'un fait et d'une nécessité inéluctables.

Si l'on pouvait s'y soustraire, si l'on pouvait obtenir davantage et placer la lutte sur un meilleur terrain, nous ferons à nos adversaires l'honneur de croire qu'ayant plusieurs des leurs au sein de l'Assemblée, ils l'eussent essayé. Personne d'entre eux ne se leva pour réclamer une meilleure part; plusieurs se levèrent, soit à la Chambre, soit au Sénat, et défendirent la loi dans les termes mêmes où la défendait l'Évêque d'Orléans; tous la votèrent. S'ils furent innocents, comment Mgr Dupanloup eût-il été seul coupable? Le Pape lui-même le justifia dans un bref mémorable, où il lui exprima la reconnaissance de l'Église pour cette nouvelle et victorieuse lutte, sans aucune réserve, nous le verrons bientôt.

Mgr Dupanloup est-il plus coupable quand il demande et obtient les jurys mixtes d'examen, et déclare que c'est là une équitable transaction; en le faisant, reconnaissait-il, comme on n'a pas craint de le dire, un droit égal à la vérité et à l'erreur (1)? Sans doute, il eût été préférable que les universités catholiques eussent le pouvoir de conférer elles-mêmes les grades; mais quand on se souvient des efforts déployés par Mgr Dupanloup pour conquérir dans les jurys d'examen une place aux professeurs catholiques, de la faible

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 306.

Digitized by Google

majorité à laquelle il l'obtint, des attaques contre lesquelles il eut si vite à la défendre au Sénat, où elle ne fut sauvée que par cinq voix dues à son influence personnelle; enfin, de la facilité avec laquelle cette faveur nous fut enlevée, dès qu'il ne fut plus là pour la défendre, l'impossibilité d'obtenir plus est évidente.

Fallait-il renoncer à un si précieux avantage parce qu'on ne pouvait pas réaliser l'idéal?

Quand Mgr Dupanloup traite de mesure équitable cette admission de professeurs libres dans les jurys, il ne prétend pas dire qu'elle répond à tous les droits de l'enseignement chrétien et les satisfait, car une mesure est équitable, non seulement quand elle réalise toute justice, mais quand, dans une certaine mesure, elle répare une iniquité, et c'était là le sens où pouvait l'entendre et l'admettre la majorité de l'Assemblée.

Pie IX lui-même serait encore atteint par cette accusation, car, en louant ces discours sur la liberté d'enseignement, où l'on accuse Mgr Dupanloup d'avoir sacrifié les droits de l'Église, il déclare que l'Évêque d'Orléans a ramené les esprits aux principes de l'*équité* et appelle son succès un grand triomphe pour la vérité et la justice (1). Monseigneur restait certainement au-dessous de cette approbation, quand il parlait simplement d'une transaction équitable. Il est piquant de voir Pie IX, dans un autre bref de félicitation, louer l'Évêque d'Orléans d'avoir défendu au Sénat les jurys mixtes et de regarder comme la principale, la meilleure

(1) Brefs du 19 juillet 1875, 5 février 1877.

Digitized by Google

partie de la loi, cette concession dédaignée et calomniée par nos adversaires. Le Pape le dit expressément.

Rien, d'ailleurs, n'empêche les catholiques de penser que ce partage du contrôle entre deux enseignements ne soit, pour l'un et pour l'autre, la meilleure manière d'entretenir l'émulation, et d'échapper aux illusions dont on se berce volontiers quand on est seul juge dans sa propre cause. Il est puéril, en tout cas, de voir dans ce partage l'égalité reconnue en principe à la vérité et à l'erreur. D'ailleurs l'enseignement officiel n'est pas essentiellement ni toujours l'erreur; il a eu et possède encore des professeurs chrétiens; l'enseignement libre n'est pas essentiellement ni toujours la vérité.

IV

Le 5 décembre 1874, l'Évêque d'Orléans plaidait de nouveau à la tribune la grande cause de l'enseignement supérieur, et il y prononçait ces paroles : « Nous ne prétendons disputer à nos adversaires que le prix de la confiance publique, et cela en luttant à visages découverts et à armes égales. Nous croyons que, en travaillant de concert, nous nous élèverons, nous nous éclairerons, nous nous améliorerons les uns les autres. Les pères de famille prononceront entre nous, et la France y gagnera. » — « Est-ce que cette manière de parler, a-t-on dit, n'implique pas au profit des établissements universitaires des mérites et des titres qu'un catholique peut, à bon droit, leur refuser (1)? » En vérité,

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 139.

Digitized by Google

non. Ce n'est pas faire un éloge excessif d'un enseignement que d'exprimer l'espérance de le voir s'améliorer, car cette espérance, nous devons la garder à l'égard des plus grands pécheurs eux-mêmes. C'est la seule, au reste, qui nous soit laissée vis-à-vis de l'enseignement officiel; le voudrions-nous? nous sommes évidemment impuissants à le détruire. Demander l'égalité entre l'enseignement officiel et l'enseignement libre, si ce n'était pas réclamer l'idéal, c'était réclamer, hélas! bien plus que nous ne pouvions obtenir, et n'avons jamais obtenu, et bien plus, aussi que nous ne devions conserver.

D'après Mgr Pie, c'était même trop demander. Quand, plus tard en effet, le ministre de l'instruction publique disputa au Sénat cette place accordée dans tous les jurys d'examen au professeur des facultés libres, M. Thiers était d'avis que l'Évêque d'Orléans cédât sur ce point et donnât cette satisfaction aux adversaires de la loi. Mgr Dupanloup, on s'en souvient, n'en voulut rien faire, et, après une lutte intrépide, il finit par l'emporter à quelques voix de majorité. Or, quelques jours avant cette discussion, M. Thiers, s'entretenant avec l'Évêque de Poitiers, en avait reçu cet encouragement : « L'Évêque d'Orléans a tort et devrait céder sur ce point »; et le président de la République s'en prévalait près de Mgr Dupanloup par l'intermédiaire d'un ami commun.

L'évêque d'Orléans, au reste, avait flétri cent fois, plus courageusement et aussi éloquemment que personne, les vices de l'enseignement officiel, et l'on se

Digitized by Google

souvient au milieu de quelles fureurs de la gauche, dans cette discussion même, il signala les thèses matérialistes et athées soutenues par quelques étudiants devant la faculté de médecine de Paris.

« Mais, — poursuit-on, — est-ce assez, dans cette question, d'en appeler au jugement des pères de famille (1)? » Oui, puisque dans la situation où nous sommes, c'est notre seul recours. Ce jugement n'est pas infaillible, nous le savons bien, malheureusement; il n'est pas toujours conforme à celui de l'Église; mais les catholiques n'en appellent-ils pas chaque jour à l'opinion publique, au suffrage universel, des erreurs et des injustices dont ils sont les victimes (2)? Les a-t-on jamais accusés pour cela de le prendre pour règle?

« Mais, insiste-t-on, il est défendu d'approuver un système d'éducation placé en dehors de la foi catholique. » Aussi Mgr Dupanloup ne l'approuve-t-il pas; il le désapprouve plutôt en proclamant qu'il doit s'améliorer. Cette amélioration est le résultat naturel et nécessaire de toute rivalité, et Mgr Dupanloup, en le disant, exprimait une vérité incontestable d'expérience et de bon sens. N'est-il pas évident, par exemple, que, sans cette concurrence, l'enseignement religieux eût été supprimé dans les lycées? Puériles chicanes, on le voit.

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 139.

(2) L'expérience qui vient d'être tentée dans les lycées justifie ici encore les prévisions et la confiance de Mgr Dupanloup. Les parents des élèves de l'Université ayant été récemment consultés dans toute la France pour savoir s'ils entendaient faire donner l'instruction religieuse à leurs enfants, il n'y en a pas, en moyenne, un sur cent qui l'ait refusée.

Digitized by Google

V

Nous ne nous arrêterons pas à justifier le silence, qu'on accuse l'Évêque d'Orléans d'avoir gardé dans une séance de l'Assemblée nationale à laquelle il n'assistait même pas, non plus que celui qu'il garda devant certaines inepties débitées à la tribune par M. Tolain lors de la discussion sur l'Église votive du Sacré-Cœur. Nous avons déjà réfuté ce genre de reproches. Dans la situation actuelle, la réplique eut été de plus inutile, car les protestations indignées de la grande majorité de l'Assemblée et ses votes même avaient suffisamment fait justice de ces diatribes. Le dédain est souvent la réponse la plus digne et la plus habile, et c'est aux témoins de la lutte à en être juges. Mgr Dupanloup l'était en cette circonstance, et personne ne peut être moins suspect d'avoir incliné au silence quand il eût été à propos de parler.

Digitized by Google

CHAPITRE VI

Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de sa lettre à Minghetti, 1874.

I

Au milieu de ces luttes parlementaires se place un fait qui ne s'y rattache pas, mais qui fut, pour les accusateurs de l'Évêque d'Orléans, un nouveau sujet d'attaque. Il fut, dans la carrière de l'illustre champion, le dernier épisode de sa glorieuse lutte en faveur du pouvoir temporel.

On était en 1874, l'Évêque d'Orléans n'avait pas été à Rome depuis le concile. La guerre, ses travaux à l'Assemblée, ses luttes incessantes, expliquaient suffisamment ce retard pour les esprits impartiaux. Il croyait plus urgent encore de défendre Rome que de la visiter. Entre deux sessions, au lendemain de Pâques, il reprit le chemin de la Ville éternelle.

En dépit de certains commérages, aucune appréhension n'avait pu retarder ce voyage. Accomplissant son devoir, comme il avait usé de son droit, fidèle à ses

Digitized by Google

engagements solennels et réitérés, il s'était soumis aux décrets du Concile. Sa soumission fut sans hésitation et sans retard. Elle avait précédé, on peut le dire, les définitions dogmatiques, elle fut exprimée, et publiquement, dès que ces définitions furent rendues.

Ses prêtres le savaient, eux qui, à l'heure de son départ pour Rome, dans la réunion solennelle des adieux, avaient recueilli, sur ses lèvres émues, cette parole : « Après avoir soutenu mon sentiment comme je le dois, je me soumettrai à la décision du Concile, quelle qu'elle soit, comme la dernière brebis du troupeau. » Ses fidèles le savaient, car, en les quittant, il leur avait adressé la même parole dans une lettre pastorale : « D'avance, leur écrivait-il, obéissant et obéissant jusqu'à la mort, j'adhère aux décisions du Chef de l'Église et du Concile : J'y adhère du fond du cœur et de toute mon âme, quelles que soient ces décisions, conformes ou contraires, je l'ai dit et je le répète, à ma pensée particulière; qu'elles viennent la confirmer ou la contredire. Que vient-on me parler ici de contrainte, de pression, de manœuvres humaines? Nous sommes tous des hommes et dans ce Concile, comme dans tous les autres, les imperfections humaines auront leur part; mais notre croyance est justement que le Saint-Esprit dirige, façonne, consume ces imperfections, et les tourne au service de la vérité. Nul n'est catholique sans cette foi qui est la mienne, et voilà pourquoi d'avance, j'adhère, je suis soumis, et je suis heureux d'adhérer, joyeux de me soumettre. Après avoir combattu librement, travaillé fortement, agi

Digitized by Google

courageusement, la soumission sera notre victoire, et vous nous ferez à tous la grâce, ô mon Dieu, de trouver la paix dans la foi, et la joie dans l'obéissance, car notre victoire, c'est notre foi. *Hæc est victoria fides nostra.* Et la nation des justes n'est jamais qu'obéissance et amour (1). »

Cette soumission, la France entière la connaissait, car le Concile à peine terminé, dans une page rapide qu'il nous écrivait, en abordant aux rivages de notre pauvre pays, alors tout frémissant des premières émotions de la guerre, elle avait lu cette phrase non équivoque : « Ce qui triomphe dans ces assemblées (les conciles), ce ne sont point les hommes, mais *la foi* et *Dieu* dans sa volonté sainte. » Les âmes confiées à sa direction le savaient à la manière impérieuse dont il exigeait d'elles une adhésion sans réserves au dogme de l'infaillibilité pontificale, nous en appelons à leur témoignage ; le Pape le savait, lui qui, dès les premiers jours de la paix, aussitôt que les communications furent rétablies entre la France et Rome, avait reçu de l'Évêque d'Orléans une lettre à la fois humble et digne, pleine d'une soumission dont il n'avait jamais pu douter.

La France et le monde entier le savaient, car de Bordeaux même, dans une lettre pastorale, il avait communiqué à son clergé les décrets du Concile en

(1) Et c'est l'homme qui parlait avec cette foi et cette humilité énergique et inimitable, au plus fort de la lutte, quand les passions étaient le plus vivement surexcitées, qu'on a voulu représenter hésitant et irrésolu après la définition.

Digitized by Google

exprimant de nouveau, et de la manière la plus solennelle, l'entière adhésion qu'il leur avait donnée (1). Enfin avant comme après le Concile, il mettait au service du Saint-Siège et de l'Église la même intrépidité et la même éloquence, et demeurait en France leur plus puissant défenseur.

Présentement, nous n'insisterons pas davantage sur ce point, ce serait nous écarter de notre sujet, dans cet écrit. Ces faits que nous venons de rappeler dominent, au reste, toutes les contradictions et toutes les chicanes.

II

L'Évêque d'Orléans, en arrivant à Rome, trouva le Pape dans une grande affliction. L'Italie, poursuivant le cours de ses spoliations, venait de dépouiller la Propagande. Pie IX, de l'aveu même de nos adversaires, donna à Mgr Dupanloup une nouvelle preuve de sa confiance, en lui exprimant le désir d'être de nouveau défendu par sa puissante parole. Pour l'Évêque, c'était un ordre, et trois mois plus tard paraissait *la Lettre à Minghetti*. « C'était, écrit l'Évêque d'Orléans lui-même, c'était un simple syllogisme, deux prémisses et une conclusion : Au mépris de toutes ses promesses (et il les énumérait), l'Italie a spolié indignement, impla-

(1) S'il avait fait cet acte plus tôt, c'est-à-dire pendant la guerre et l'invasion, ceux qui lui reprochent de l'avoir retardé n'eussent pas manqué de dire qu'il avait profité de son isolement pour se soumettre subrepticement et soustraire sa soumission à l'attention publique.

Digitized by Google

cablement l'Église romaine, première prémisse. Ces spoliations attaquent, entravent le gouvernement spirituel du Saint-Siège, seconde prémisse. D'où cette inéluctable conclusion que la question romaine n'est pas résolue, que les droits de conscience du monde catholique sont violés, qu'une cause de perturbation morale immense est posée dans le monde et que, par conséquent, il est nécessaire de rendre au Pape sa souveraineté pour lui rendre sa liberté. »

Cette vigoureuse logique servie par son éloquence ordinaire produisit une immense impression en France et en Italie, dans le monde catholique tout entier. Le Pape, après avoir lu la brochure, la déclara irréprochable et adressa à son défenseur un bref plein de reconnaissance, sans la moindre réserve. *L'Osservatore Romano* la déclarait une admirable défense de la souveraineté pontificale, tandis que le gouvernement italien essayait, par une plume soudoyée, une pitoyable défense.

Telle fut l'impression universelle et sans mélange de la première heure; mais les accusateurs habituels de l'Évêque d'Orléans n'éprouvèrent pas cette satisfaction. Il était dans les destinées douloureuses du grand athlète, non seulement de subir les attaques les plus furieuses des ennemis de l'Église, mais d'être assailli par des frères sur tous les champs de bataille, et jusqu'à son dernier combat.

Digitized by Google

III

Dans cette brochure, Mgr Dupanloup avait écrit : « Il faut rendre au Pape la souveraineté pour lui rendre sa liberté, c'est le devoir comme l'intérêt de l'Italie; si elle ne le fait pas, c'est à l'Europe à le faire. » Cette phrase aurait aujourd'hui l'assentiment de tous les catholiques, alors elle fut incriminée. En la séparant de son contexte et en la soumettant à une fausse interprétation, on y voyait la soumission de l'Évêque d'Orléans aux faits accomplis et l'abandon du Pape à l'arbitraire d'un congrès : « C'était, observe justement M. Lagrange, faire de son écrit une trahison, mais en même temps quelque chose d'absurde et d'incompréhensible : la conclusion contredisait les prémisses, et les prémisses la conclusion. »

L'éloquent polémiste s'était cependant prémuni contre une telle injustice par cette expresse déclaration : « Il va sans dire que rien ne se peut résoudre ni décider *sans le consentement* ni la décision du Saint-Père, et que tout ce qui se ferait sans lui et contre lui serait nul de soi. » Cette déclaration, il l'avait d'ailleurs longuement développée et défendue dans sa réponse à la fameuse brochure : *le Pape et le Congrès*. Il n'y avait donc pas de malentendu possible; mais la passion, (soyons charitables), est inattentive et oublieuse, et on lui prêta la pensée contre laquelle il avait si formellement protesté. L'équivoque fit son chemin, et quelques feuilles enthousiastes, à la première impression,

Digitized by Google

se laissèrent entraîner à la calomnie et à la défiance. L'Évêque d'Orléans protesta de nouveau, il repoussa avec indignation cette falsification de sa parole et en rétablit le vrai sens avec la netteté la plus invincible.

L'équivoque, eût-elle existé jusque-là, disparaissait et cette sincère déclaration devait imposer silence à tous les accusateurs. Dans toute assemblée et dans toute discussion, quand un homme d'honneur explique sa parole, le sens en eût-il été jusque-là douteux, la contestation cesse aussitôt, et si les adversaires la maintiennent, c'est de leur part le dernier des outrages. De simples prêtres et de simples laïques sont-ils tenus à moins de respect et de justice vis-à-vis d'un évêque? Ils le crurent du moins, car ils continuèrent d'affirmer que Mgr Dupanloup avait dit ce qu'il affirmait n'avoir jamais pensé. Plusieurs d'entre eux persistent encore dans cette accusation (1).

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 145, 146, 147. — *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 353.

Digitized by Google

CONCLUSION

Nous résumerons toute cette seconde partie dans ces paroles qu'un éminent théologien, ancien élève du collège Romain, nous adressait naguère : « J'ai cherché, dans les discours et les écrits politiques de l'Évêque d'Orléans, la théorie ou la thèse libérale : elle n'y est pas. C'est une discussion vigoureuse et sincère, avec les droits constitutionnels pour point de départ et point d'appui; là il n'enseigne pas, il combat; d'où les prudents silences que d'autres ont injustement qualifiés de trahisons. Il n'a pas toujours dit tout ce qu'il était théoriquement possible de dire, il a dit ce qu'il fallait dire, ce que la cause exigeait qui fût dit. Sa théologie et plus encore son attention à suivre les enseignements de l'Église l'ont absolument préservé des écarts de parole ou de pensée dans lesquels quelques catholiques tombèrent parfois, et il demeure simplement admirable, à nos yeux, qu'un Évêque ait pu rester un demi-siècle sur la brèche, toujours occupé à pacifier un siècle dégoûté de la vérité, sans demander à la vérité aucun sacrifice, sans lui causer le plus petit préjudice. Je me crois en mesure de défendre doctrinalement tout ce qu'il a défendu. »

Nous avons terminé sur cette question de libéralisme la défense de l'Évêque d'Orléans. On le voit, nous n'avons rien méprisé. Parmi ces accusations dont aucune n'est fondée, nous nous sommes imposé l'obli-

Digitized by Google

gation de répondre même aux plus faibles, même aux moins sérieuses.

De cette lutte poursuivie avec tant de persistance contre ce grand Évêque, une chose ressort, c'est la tyrannie de l'idée préconçue et du préjugé. Rien n'est oublié, rien n'est dédaigné, et les accusateurs, dans la tâche qu'ils se sont imposée paraissent aussi incapables de distractions que de justice. Tout, dans cette laborieuse et vaillante vie, a été passé au crible. Les différents actes dont elle est remplie sont soumis à des rapprochements, à des combinaisons ingénieuses, qui souvent les présentent sous un faux jour, ils sont ensuite discutés et conduits à la conclusion préméditée, à l'aide d'interprétations et de suppositions légèrement affirmées, très faiblement appuyées, mais plus d'une fois groupées avec art.

Avec de tels procédés de critique, il n'y a pas de figure *irréprochable* qui ne puisse être obscurcie et avilie, pas de résultats heureux qui n'apparaissent comme mal inspirés ou mal conduits, pas d'intentions pures qui ne puissent devenir suspectes.

Si nous les appliquions avec cette rigueur à ceux-là mêmes dont nos adversaires mettent au-dessus de tout soupçon, l'orthodoxie et l'incorruptibilité, si nous les leur appliquions à eux-mêmes, nous exciterions certainement contre ces hommes, dans un grand nombre d'esprits, les défiances et les soupçons répandus par eux contre l'Évêque d'Orléans.

Nos contradicteurs eux-mêmes, nous l'avons fait remarquer, sans qu'ils en aient eu conscience, ont,

Digitized by Google

plus d'une fois, dépassé leur but. En visant l'Évêque d'Orléans, ils ont frappé, tel et tel de leurs maîtres et de leurs amis qu'ils n'avaient certainement pas en vue.

Nous tenons à le faire remarquer, en finissant, si nous avons discuté pied à pied ce long réquisitoire, c'est par condescendance pour les esprits prévenus. Ces accusations, nous avions le droit de les récuser, car enfin dans ce procès, nos adversaires ne sont pas et ne peuvent pas être des arbitres; il n'y a dans l'Église qu'un juge de la conduite des évêques et de leur doctrine, *le Pape*, et l'Évêque d'Orléans n'en accepta jamais d'autres. Devant une parole de ce juge, il se fût soumis, comme il le fit après le Concile. En présence d'évêques, il se fût défendu. En face de prêtres et de simples laïques, il se taisait et son silence n'était pas du mépris, mais une légitime fin de non-recevoir.

Plusieurs, je le sais, ont revendiqué, sinon le droit de juger les évêques, au moins, ce qui y ressemble beaucoup, celui de les critiquer et de signaler publiquement aux fidèles les erreurs qu'ils croyaient avoir découvertes dans les écrits et les actes de leurs pasteurs. Ils ne se sont pas fait faute de les attaquer même dans leurs œuvres pastorales et de leur parler en juges. Mgr Dupanloup combattit toujours cette prétention. Il y voyait un immense péril pour la sainte hiérarchie et croyait y reconnaître le principe libéral et révolutionnaire, au pire sens de ce mot, introduit dans le sein même de l'Église. Les appréhensions de l'Évêque d'Orléans ont été aussi douloureusement réa-

Digitized by Google

lisées qu'il était possible; nous avons vu cette tendance suivant un progrès logique, mais effrayant, s'attaquer au Saint-Siège lui-même, et il a fallu pour la réprimer chez les uns, et la démasquer chez les autres, toute la fermeté et la miséricorde de Léon XIII. L'une des préoccupations dominantes de ce vigilant Pontife est de réprimer cette usurpation; mais, qu'on ne l'oublie pas, et nous avons le droit de le dire, cette tentative avortée venait du milieu même où l'Évêque d'Orléans avait trouvé ses plus ardents adversaires, et où il avait signalé le péril (1). C'est de là encore qu'elle essaye parfois de renaître.

Nous n'insisterons pas, car la question est aujourd'hui tranchée et ne peut plus diviser les catholiques. Ce prétendu droit des prêtres et de simples laïques à censurer publiquement la doctrine des évêques, défendu au nom d'une certaine théologie avec tant d'insistance et de subtilité, et tout récemment encore (2), a été

(1) Six fois en quelques années, sans compter les avertissements secrets, en Espagne, en France, en Italie, en Belgique, le Saint-Père a été obligé d'intervenir pour défendre l'autorité des évêques ou de ses nonces ou la sienne propre. Ces actes solennels et répétés doivent être présents à la mémoire de tous les catholiques. Et personne désormais ne peut nier le péril qu'ils révèlent et combattent et que Mgr Dupanloup avait tant de fois signalé lui-même. Personne ne peut prétendre, sans contredire le Pape, que chez nous et ailleurs il ne se soit pas produit dans la presse des tentatives antihiérarchiques et révolutionnaires. Les derniers enseignements de Léon XIII à ce sujet se trouvent résumés dans l'admirable lettre à l'Archevêque de Tours, qui a provoqué la reconnaissance unanime de l'épiscopat français et de tous les esprits sensés justement effrayés de cet effort de la Révolution pour s'introduire dans l'Eglise.

(2) Voy. le livre espagnol intitulé : *le Libéralisme est un péché.*

Digitized by Google

condamné par Léon XIII, et il l'a été justement à l'occasion des dernières attaques dirigées contre la mémoire de Mgr Dupanloup. Voici en quels termes : « C'est au Saint-Siège, avant tout et aussi sous sa dépendance, aux autres pasteurs établis par l'Esprit-Saint pour régir l'Église de Dieu qu'appartient le droit du ministère doctrinal. La part des simples fidèles se réduit ici à un seul devoir, accepter les enseignements qui leur sont donnés et y conformer leur conduite et seconder les intentions de l'Église. Si, en effet, l'action de la presse devait aboutir à rendre plus difficile aux évêques l'accomplissement de leur mission, s'il en résultait un affaiblissement du respect et de l'obéissance qui leur sont dus, si l'ordre hiérarchique établi dans l'Église de Dieu en était atteint ou troublé, les inférieurs s'arrogent le droit de juger la doctrine et la conduite de leurs vrais pasteurs et docteurs, l'œuvre de ces journaux ne serait pas seulement stérile pour le bien; mais, par plus d'un côté, elle serait grandement nuisible. »

Rien ne peut éluder la netteté de cette parole; et les circonstances qui la provoquèrent, s'il en était besoin, en préciseraient encore le sens.

Mais il reste à nos adversaires une ressource qui ne leur a jamais été contestée, c'est de signaler au Saint-Siège la doctrine, les actes et les écrits incriminés par eux, et de provoquer sur ces écrits sa vigilance et son blâme, s'ils croient nécessaire. Ils l'ont fait et bien des fois pour l'Évêque d'Orléans. Le Souverain Pontife s'est exprimé sur les écrits et la conduite de Mgr Dupan-

Digitized by Google

loup en plus de cinquante brefs. Selon nous, cette parole souveraine, bien loin de le condamner, le justifie avec éclat au moins des accusations si graves portées contre lui, et nous aurons achevé notre œuvre quand nous l'aurons démontré.

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

LE JUGE

Digitized by Google

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION

LES LOUANGES ET LES ENCOURAGEMENTS DU SAINT-SIÈGE

CHAPITRE PREMIER

Les accusateurs et le juge.

I

Nous le déclarons tout d'abord : en reproduisant, à l'honneur de Mgr Dupanloup et pour sa défense, les louanges, et les encouragements si éclatants et si multipliés qu'il a reçus du Souverain Pontife, nous ne prétendons pas que le Saint-Siège ait entendu donner une approbation expresse à toutes les idées exprimées dans les écrits de l'Évêque d'Orléans, et s'en rendre solidaire. Il ne l'a fait pour aucun écrivain, et quand naguère l'historien d'un éminent évêque a semblé

Digitized by Google

revendiquer pour son héros un tel privilège, *le Moniteur de Rome* a protesté avec raison contre cette prétention (1). Nous ne l'avons pas pour Mgr Dupanloup. Seulement nous affirmons que de telles louanges et de tels encouragements sont absolument incompatibles avec les accusations dont nous avons déjà justifié le grand Évêque. Nous affirmons que jamais des ouvrages où se fussent rencontrées les erreurs nombreuses, graves et notoires, que nos adversaires croient découvrir dans les écrits de l'Évêque d'Orléans, ne les eussent obtenus. Nous allons le démontrer, il nous semble, jusqu'à l'évidence. Résumons d'abord l'accusation :

Selon les adversaires de Mgr Dupanloup, ce qui a dominé dans la vie de l'illustre Évêque, ç'a été l'erreur. L'un d'eux n'a pas craint de dire : « Mgr Dupanloup a été l'homme d'une idée, à laquelle il a été constamment fidèle (2). » Or, cette idée, ce serait la plus grande erreur, la plus funeste de ce siècle. L'illustre Évêque n'aurait pas cessé de la servir. Et nous l'avons vu, en effet, il n'est presque pas un de ses écrits, pas un de ses actes politiques où ses adversaires ne prétendent la découvrir dans une concession illégitime, dans une défaillance.

Elle aurait empoisonné à peu près tout ce qu'il a dit, tout ce qu'il a fait : « Ou Mgr Dupanloup était catholique libéral, dit l'un d'eux, ou il n'y a pas de

(1) Voir les articles du *Moniteur de Rome*, sur la *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier.

Digitized by Google

libéralisme catholique (1). » Il en aurait été l'un des plus puissants propagateurs; et étant donné qu'il la professait et la servait, il ne pouvait en être autrement, car il lui apportait une grande force dans sa parole éloquente, dans sa puissante activité, dans son prestige, dans l'influence sans rivale qu'il exerçait sur l'opinion. Aussi nos adversaires ne tarissent pas sur la perversion qu'il aurait produite dans les esprits, sur les milliers d'âmes égarées à sa suite. A les entendre, que n'a-t-il pas fait pour la nouvelle hérésie? Il lui a donné naissance sous sa forme la plus moderne et sinon la plus grave, du moins la plus dangereuse; et l'un d'eux, après avoir cité et commenté à sa manière, en le dénaturant, un passage de la *Pacification religieuse*, s'écrie : « Nous tenons l'acte de naissance du libéralisme (2). » Presque tous ses accusateurs s'accordent à lui en attribuer le relèvement, après les coups mortels dont le Pape, si l'Évêque d'Orléans, disent-ils, n'était pas intervenu, l'aurait frappé dans le Syllabus (3). Aussi à leurs yeux, l'Évêque d'Orléans est-il l'un des hommes les plus dangereux de ce temps, doué d'une certaine éloquence, mais sans doctrine, sans théologie, pour beaucoup même, sans réel talent. C'est avant tout le grand *séducteur libéral*, c'est un *passant qui n'est pas arrivé* : « Le résultat de sa carrière en affaiblissant la doctrine aura été de fausser les esprits et d'abaisser les caractères. » C'est l'homme dont on

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 345.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 8.
(3) Voir la *Vie de Mgr Pie*, le chapitre sur le *Syllabus*.

Digitized by Google

souhaitait la mort en ces termes : « Quand donc serons-nous délivrés de cet homme qui fait tant de mal aux gens de bien, et si peu de bien aux gens de mal (1). » C'est même, selon quelques-uns, « l'homme dont il faut oublier la mémoire, pour ne pas avoir à la maudire : *Pereat cum sonitu* (2). » — « C'est l'un des penseurs les plus faibles et des faiseurs les plus pernicieux de ce temps (3) », etc., etc., etc (4).

Ainsi parlent les accusateurs. Et moi prêtre et enfant de cet évêque, je sens ma main frémir en retraçant ces outrages!

Nous avons réfuté toutes ces assertions, si nous les rappelons ici, c'est pour en faire ressortir le contraste avec la parole du Pape.

Écoutons-la maintenant cette parole souveraine.

II

Le Pape ne peut ignorer les erreurs si nombreuses et si graves qui ont valu à Mgr Dupanloup tant de sévérité et d'anathèmes; ces erreurs si évidentes qu'elles frappent les regards et excitent le zèle des laïques, des journalistes les moins initiés à la théologie. Dans le cas présent, elles lui ont été signalées à lui-même par le grand éclat qui s'attachait à la vie et aux œuvres de ce pontife, par la solennité des cir-

(1) Paroles attribuées à Mgr de Ségur.
(2) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 363.
(3) *Ibid.*, p. 335.
(4) Toutes ces accusations et de plus violentes encore ont été répétées cent fois par une certaine presse.

Digitized by Google

constances et les périls des temps où elles se seraient produites. Elles lui ont été signalées par les accusateurs eux-mêmes, ardemment désireux d'acquérir à leur condamnation, la seule autorité dont elle pût se prévaloir. Si nous ne nous étions promis d'éloigner toute récrimination inutile, nous pourrions dire où, quand, par qui, et avec quelle persistance, la condamnation de Mgr Dupanloup fut demandée à Pie IX. Enfin, ces erreurs, elles lui étaient signalées par le prétendu coupable, car il n'est pas un de ses écrits tant incriminés dont l'Évêque d'Orléans n'ait fait hommage au Souverain Pontife, sur lequel il n'ait lui-même provoqué son attention.

C'est donc en pleine connaissance de cause et sans illusion possible que Grégoire XVI, Pie IX, Léon XIII ont parlé de Mgr Dupanloup. Or, voici ce qu'ils en ont dit en cinquante brefs. Il ne s'agit pas ici, qu'on le remarque, d'un encouragement donné en passant à un auteur obscur, sur un ouvrage sans portée, mais d'une suite d'éloges prodigués durant plus de quarante années à l'un des plus illustres évêques de la catholicité, à des œuvres qui traitaient avec un immense succès de propagande de questions capitales au point de vue de la doctrine, et des intérêts les plus vivants de l'Église; à des ouvrages et à un auteur cent fois dénoncés au Saint-Siège par des adversaires obstinés et sur lesquels, par conséquent, tout provoquait l'attention et la vigilance du Souverain Pontife. Il ne s'agit pas d'une parole vague accordée sur la foi d'un rapport dont on pourrait contester l'exactitude. Le plus sou-

Digitized by Google

vent le Souverain Pontife déclare *avoir lu* lui-même, avoir lu *avec joie, avec avidité* les écrits qu'il encourage et qu'il loue. Tout se réunit donc pour donner à ces brefs la plus grande autorité que de tels documents puissent avoir.

Nous demandons à nos lecteurs la permission de reproduire, ici, le résumé que nous avons donné, dans un autre ouvrage, des brefs adressés par le Pape à l'Évêque d'Orléans, dont nous avons publié la traduction et le texte latin (1) : « Le Pape y célèbre la foi de l'Évêque d'Orléans, sa piété, son mérite extraordinaire, ses qualités d'âme vraiment dignes d'un catholique (2), son dévouement, sa fidélité au Saint-Siège (3), son zèle vraiment épiscopal (4), son zèle enflammé, la flamme de son zèle (5), le zèle dont il brûle pour l'honneur de l'Église et du Saint-Siège (6), son obéissance, sa soumission au Souverain Pontife (7), son dévouement incomparable à la vérité et à la justice pour toutes les grandes causes qu'il a tant à cœur, son intrépidité (8), sa modération égale à son ardeur, sa prudence égale à son courage (9), sa longue expé-

(1) *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Episcopat.* Gervais, 1872, Paris.
(2) Bref du 17 février 1849, 4 septembre 1862.
(3) 3 avril 1846, 25 août 1849, 28 janvier 1851, 24 avril 1861, 4 septembre 1862, 20 octobre 1873, etc., etc.
(4) 21 décembre 1864, 20 octobre 1867.
(5) 12 août 1876.
(6) 4 mars 1868.
(7) 23 octobre 1848, 6 novembre 1862.
(8) 8 février et 27 juin 1860, 26 octobre 1867, etc.
(9) 17 février 1849.

Digitized by Google

rience (1), sa sagesse justifiée par les événements (2), sa sagacité, sa science, son habileté dans la gestion des affaires (3), sa vigilance, sa clairvoyance toujours attentive au péril de l'Église (4), son activité toujours féconde en résultats (5), sa sollicitude pastorale (6), la pureté ; la solidité de la doctrine qu'il enseigne (7), de cette doctrine très pure puisée aux sources les plus pures (8), sa merveilleuse habileté à changer en remède le poison des erreurs modernes, sa libre énergie à en dévoiler jusqu'à l'évidence, l'origine criminelle et les funestes conséquences, à combattre la licence de tout enseigner (9). Il célèbre l'élévation et la noblesse de son caractère (10), la constance et l'égalité de son âme devant les fureurs de l'impiété (11), il célèbre la force de son éloquence (12), la puissance de sa logique qui soulève les clameurs, mais défie les réponses (13), les magnifiques résultats de ses entreprises qui sont, par tout le monde chrétien, la source d'un grand bien (14), de ses luttes dignes de sa grande âme (15), la consolation

(1) 21 décembre 1864.
(2) 12 août 1876.
(3) 25 août 1849.
(4) 21 décembre 1864, 21 décembre 1870.
(5) 18 juillet 1878.
(6) 8 novembre 1866.
(7) 30 juillet 1845, 25 août 1849.
(8) 26 janvier 1855, 25 novembre 1868, 5 décembre 1871.
(9) 26 avril 1875, 13 juillet 1875.
(10) 8 février 1860.
(11) 27 mars 1876, 19 juillet 1875, etc.
(12) 19 octobre 1874.
(13) 4 juillet 1875.
(14) 23 octobre 1848.
(15) 14 mars 1860.

Digitized by Google

du Saint-Siège, qui méritent l'applaudissement de tous les gens de bien; de ses pénibles travaux (1); de ses efforts qui triomphent pour le soutien de la religion, la gloire de l'Église et l'honneur de la France (2); de ses discours qui conquièrent dans les assemblées politiques l'assentiment de tous les hommes sages et éminents (3), valent à la vérité et à la justice de sublimes hommages (4), changeant les volontés adverses pour les ramener au sentiment de l'équité (5); de ses écrits si pleins de mérite et de lumière (6), par lesquels il a bien mérité de l'Église, de la jeunesse, de cette société civile qui chancelle par lesquels il a donné l'exemple d'un caractère grand et ferme (7), qui lui ont acquis dans toute l'Église une immortelle gloire et méritent du Souverain Pontife de grandes louanges (8).

« C'est un évêque qui a témoigné au Saint-Siège un grand amour, c'est l'évêque qui n'a pas besoin de protester de son dévouement au Vicaire de Jésus-Christ, parce qu'il le lui a prouvé (9), c'est l'évêque à qui le Pape ne peut refuser ses faveurs, quand il pense à tout ce que la religion lui doit (10); c'est l'évêque dont deux papes demandent à Dieu de conserver la

(1) 8 février 1860, 19 juillet 1875.
(2) 5 février 1877.
(3) 19 juillet 1875.
(4) 19 juillet 1875.
(5) 5 février 1877.
(6) 27 juin 1860.
(7) 8 février 1860.
(8) 5 février 1877, 27 juin 1860.
(9) 20 octobre 1873, 3 avril 1846, 25 août 1849, 28 janvier 1851, 24 avril 1861, 4 septembre 1862, 11 septembre 1878, etc., etc.
(10) 5 décembre 1871.

Digitized by Google

vie pour le plus grand bien de la sainte Église (1); c'est la sentinelle toujours vigilante et fidèle (2), c'est le gardien toujours clairvoyant et attentif (3); c'est le vaillant qui d'une main repousse l'ennemi et de l'autre édifie les murs de la cité sainte (4); il est de ceux qui se tiennent debout au fort de la tempête pour protéger la maison d'Israël comme un mur d'airain, et repoussent sans relâche les attaques de l'ennemi (5); c'est le grand maître de la jeunesse, il pénètre tous les replis des cœurs des jeunes gens et tous les instituteurs doivent écouter ses conseils (6); c'est le bon et dévoué pasteur qui à l'heure de l'épreuve n'épargne ni conseils, ni sacrifices pour secourir ses enfants (7); enfin pour parler avec Léon XIII, c'est l'homme non moins recommandable par les qualités de l'âme, que par l'éclat des services rendus (8), etc., etc. »

III

Tels sont, quand il s'adresse à l'Évêque d'Orléans, les témoignages qui se pressent sur les lèvres du Vicaire de Jésus-Christ, avec cette monotonie de la louange si éloquente, quand elle atteste l'indomptable

(1) 14 avril 1860, 18 juillet 1878.
(2) 21 décembre 1867.
(3) 21 décembre 1867.
(4) 26 mai 1866.
(5) 27 juin 1860.
(6) 26 mai 1866.
(7) 8 novembre 1866.
(8) 18 juillet 1878.

Digitized by Google

fidélité du dévouement, et celle de la reconnaissance. On a reproché aux amis de Mgr Dupanloup leur admiration pour leur héros; quelle qu'en ait été l'expression, elle n'a pu dépasser la splendeur de ces hommages venus de si haut. Aucun évêque en ce siècle n'en reçut de plus glorieux.

Et maintenant, nous en appelons à tout homme de bonne foi. La parole du juge justifie-t-elle l'accusation? Elle l'anéantit impitoyablement. Tous les efforts du raisonnement, toutes les subtilités, tous les sophismes, n'arriveront jamais à démontrer l'identité de ces deux évêques : celui dépeint et loué par le Saint-Père, celui que nos adversaires eux-mêmes ont qualifié et dépeint. Ce sont deux personnages absolument dissemblables, absolument incompatibles. Ces deux appréciations du même homme ne sont pas seulement différentes, elles sont contradictoires, et il n'est pas une assertion de nos adversaires qui ne soit redressée, démentie, détruite par dix affirmations contraires du Souverain Pontife.

Au reste, si Mgr Dupanloup était vraiment coupable de l'erreur qu'on lui prête, Pie IX par ses éloges ne serait pas seulement en contradiction avec les adversaires du grand Évêque, mais avec lui-même. Voici, en effet, en quels termes Pie IX s'exprime sur les catholiques libéraux : « Ils ne sont pas rares, hélas! ceux qui, comme pour marcher d'accord avec nos ennemis, s'efforcent d'établir une alliance entre la justice et l'iniquité, au moyen de doctrines qu'on appelle *Catholiques libérales*. Or, ceux-ci sont plus dange-

Digitized by Google

reux et plus funestes que des ennemis déclarés, parce que se tenant pour ainsi dire sur la limite des opinions condamnées, ils gardent l'apparence d'une véritable probité et d'une doctrine sans tache qui allèche les imprudents amateurs de conciliation et qui trompe les gens honnêtes disposés à rejeter une erreur prononcée (1). »

Voilà d'après Pie IX, les catholiques libéraux, voilà ce qu'il en pense. L'on sait ce qu'il pense de l'Évêque d'Orléans; ici encore que l'on compare et que l'on dise si ces deux portraits ne s'excluent pas absolument, si celui qui marche d'accord avec les ennemis de l'Église, s'efforce d'établir l'alliance entre la lumière et les ténèbres, entre la justice et l'iniquité, est plus funeste à l'Église et plus dangereux que ses ennemis déclarés, cet hypocrite qui cache l'erreur sous les apparences de la vérité et de la probité, ce corrupteur des esprits et des âmes honnêtes, peut être en même temps l'homme dont le dévouement à la vérité et à la justice est incomparable, l'homme recommandable par sa science et sa doctrine, habile à changer en remède le poison des erreurs modernes, dont les efforts triomphent pour le soutien de la religion et la gloire de l'Église; l'évêque qui n'a pas besoin de protester de son dévouement au Saint-Siège parce qu'il le lui a prouvé, le gardien toujours clairvoyant et attentif, la sentinelle toujours prête, le vaillant qui d'une main repousse l'ennemi et de l'autre édifie les murs de la

(1) On s'est souvent servi de cette allocution contre Mgr Dupanloup.

Digitized by Google

cité sainte; l'évêque qui enseigne une doctrine très pure, puisée aux sources les plus pures; l'évêque aussi recommandable pour la grandeur de l'âme que pour l'éclat des services rendus, etc., etc. Mais il faudrait tout citer, car il n'est rien dans ces cinquante brefs qui ne repousse loin de Mgr Dupanloup, les sévères reproches adressés par Pie IX aux catholiques libéraux.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Des efforts tentés pour atténuer les éloges adressés par le Pape à Mgr Dupanloup.

I

Qu'a-t-on dit et que peut-on dire pour atténuer au au moins la portée de ces éloges? Qu'ils sont de vaines formules de politesse, une banale courtoisie, de l'eau bénite de cour (tous ces termes ont été employés)? Quoi! le Souverain Pontife s'adressant à un évêque illustre, sur lequel étaient fixés les regards du monde catholique, au milieu des circonstances les plus solennelles, dans les périls les plus graves, aurait tenu un langage insignifiant et parlé pour ne rien dire? Ces louanges magnifiques, qui seraient flatteuses sur les lèvres de n'importe quel honnête homme, perdraient de leur prix sur les lèvres du Souverain Pontife et y deviendraient à peu près insignifiantes? Il est impossible de témoigner plus de dédain pour cette auguste parole, et d'en amoindrir davantage la valeur et la portée.

Digitized by Google

Et quelle idée veut-on qu'en aient les fidèles si on leur persuade qu'un évêque comblé pendant quarante ans des éloges du Saint-Siège, n'offre cependant à leur foi aucune garantie et peut très bien être à l'abri de ces éloges, le corrupteur de cette foi?

Et de qui nous viendrait cette interprétation, cet amoindrissement de la parole pontificale? De ceux qui font profession de l'accepter en tout pour règle de foi et de conduite, de ceux qui, avec raison, se font gloire d'en recueillir toutes les parcelles, de les rechercher partout, au risque parfois de s'abuser, et font du moindre mot tombé de ces lèvres augustes un triomphe à leurs idées, à leurs amis et à eux-mêmes; de ceux qui opposent à Mgr Dupanloup et se prévalent contre lui des textes les plus vagues, les plus indirects, des moindres allusions qu'ils croient découvrir dans les allocutions du Pape? Ce sont eux qui en cette circonstance, oublieux de leurs principes et si différents d'eux-mêmes, compteraient pour rien cinquante brefs authentiques adressés directement à l'Évêque d'Orléans, ou les trouveraient de peu de conséquence. O logique du préjugé et de la passion!

En tout cas, ce ne fut pas là l'impression générale, et nos adversaires, eux-mêmes, accusent Mgr Dupanloup de s'être servi de ces augustes témoignages pour se défendre, tromper les fidèles et se faire une fausse réputation d'orthodoxie; ils l'accusent d'y avoir réussi. « Il aime, disent-ils, à se parer de toutes les lettres qu'il a reçues, afin de prouver qu'il est avec le Pape dans une intimité constante. » — « Il avait, dit l'un

Digitized by Google

deux, la réputation d'être avec le Pape en parfaite communauté de doctrine et, moyennant cette réputation, il voulait éloigner de l'esprit de ses lecteurs les objections que pourait faire surgir sa manière d'envisager la doctrine du Pape. » (1) « Pour cela, dit un autre, il comptait sur l'inattention de ses lecteurs. »

Mais le Pape devait y compter aussi et prévoir cet abus, à moins qu'on ose le supposer dépourvu de toute clairvoyance, et ignorant de la situation des esprits. Et ne l'eût-il pas prévu, cet abus lui fût cent fois signalé. Or, devant ces dénonciations, Pie IX persista dans son langage et dans son attitude envers l'Évêque d'Orléans, et, loin de retrancher quelque chose à ces éloges publics, il ne cessa de les multiplier en toutes circonstances. Les brefs adressés par lui au prélat, à la fin de sa vie, ne sont pas les moins flatteurs. Si donc, par impossible, nos adversaires avaient raison, le Pape lui-même eût été complice de l'égarement des esprits et de la perversion des âmes.

II

Dira-t-on que les louanges du Souverain Pontife s'adressent à telle ou telle époque, à telles ou telles œuvres de Mgr Dupanloup, sans rien préjuger du reste? Mais, d'après nos adversaires, il n'y a presque pas une époque dans cette vie, à peine une œuvre, où l'on ne trouve le poison de l'erreur libérale. Or, il y a

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 64.

Digitized by Google

cinquante brefs. Les dates mêmes répondent ici. Les brefs se succèdent, se pressent durant tout l'épiscopat de Mgr Dupanloup. Il en reçoit plusieurs par an. Il n'est guère dans sa vie publique d'actes importants, il est très peu de ses écrits politiques, s'il en est, qui n'obtiennent l'encouragement et les félicitations du Saint-Siège.

Beaucoup de ces félicitations ont un sens général et s'étendent manifestement au-delà des circonstances qui les provoquaient. Ce sont des jugements portés sur l'homme, sur sa carrière, sur l'ensemble de ses travaux, de ses écrits. Plusieurs lui sont adressés justement à l'occasion de ses œuvres, de ses écrits les plus incriminés, et, d'après nos adversaires les plus empoisonnés par l'erreur libérale. *La Pacification religieuse*, sa brochure, *la Convention et l'Encyclique*, ses discours à l'Assemblée nationale et au Sénat, sont loués autant, et peut-être plus magnifiquement que le reste.

III

Distinguera-t-on dans ses écrits eux-mêmes la vérité de l'erreur, et dira-t-on que le Souverain Pontife a loué la première et s'est tu sur la seconde? Nous repoussons cette interprétation comme injurieuse au Saint-Siège. L'erreur grave et obstinée, telle que nos contradicteurs la reprochent à Mgr Dupanloup, toujours funeste, l'est surtout quand un mélange de vérité la dérobe aux yeux des simples et des inexpérimentés,

Digitized by Google

c'est-à-dire du grand nombre; quand, ainsi déguisée, elle trompe, selon l'expression de Pie IX, les honnêtes gens, décidés à rejeter une erreur prononcée, et c'est alors surtout qu'elle a besoin d'être clairement dévoilée.

D'après ses accusateurs, tel était justement le cas de l'Évêque d'Orléans. Or, je le demande, excuserait-on le dernier des écrivains, s'il est catholique, de louer un livre ou un autre acte entaché de telles erreurs, pour ce qu'il contient de bon et même d'excellent, sans faire les réserves les plus nettes et les plus expresses? Qu'on s'imagine, par exemple, Mgr Dupanloup félicitant, dans une lettre publique, M. Guizot, à l'occasion de ses *Méditations religieuses*, ce livre spiritualiste, chrétien, mais protestant, et, au lieu des critiques dont il atténue ses félicitations, se bornant à la louange et à l'admiration, ou noyant dans cette admiration et dans ces louanges une réserve brève, imperceptible et inaperçue du public. Quel cri! Quelle bruyante indignation de la part de nos contradicteurs! Et elle serait justifiée. Or, ce qui indignerait dans un évêque, dans un simple laïque, on ose l'attribuer au Pape, le vengeur de la vérité et le gardien de la pure doctrine!... dans une circonstance où tout se rencontrait pour rendre l'erreur plus funeste. Et ce serait Pie IX, l'intrépide pontife, qui serait coupable de cette défaillance au profit de la grande erreur que sa principale gloire, dit-on, est d'avoir écrasée.

En vain nous citera-t-on toutes les circonstances, tous les brefs, toutes les allocutions où il l'a, d'ailleurs,

Digitized by Google

démasquée, poursuivie, condamnée! C'est rendre plus inexplicable encore ses ménagements envers l'Évêque d'Orléans, car, alors, il l'aurait poursuivie et frappée partout, épargnée seulement là où elle était la plus puissante, la plus pernicieuse, la plus notoire, dans son principal promoteur, au moins en France.

Comment! le péril, d'après nos contradicteurs, était si grave, si évident, si urgent, que de simples prêtres, de simples laïques, des journalistes s'en sont autorisés pour dénoncer un évêque et, parfois, dans les termes les plus violents, à son clergé, à ses fidèles; et le Pape n'y aurait pas vu une raison de rompre le silence ni même d'interrompre les louanges dont ce séducteur tirait en grande partie son crédit et son prestige sur les âmes? Mais ce serait l'abdication de la papauté au profit des laïques, au profit de la presse, affirmer cette abdication serait un immense scandale. C'est assurément une chose étrange de voir ces intègres et ces purs catholiques s'épuiser d'arguties, pour nous démontrer que tel fut, vis-à-vis de Mgr Dupanloup, le rôle du Pape, de l'intrépide Pie IX.

Si vraiment Mgr Dupanloup était tombé dans les erreurs graves et manifestes qu'on lui attribue, le Souverain Pontife n'aurait pu lui accorder ces éloges, tout au moins ne l'aurait-il pas fait sans réserves. Pie IX lui-même reconnaît cette obligation, justement dans un bref adressé à l'Évêque d'Orléans, comme s'il avait prévu cette objection et voulu se justifier lui-même, en justifiant Mgr Dupanloup. C'était à l'époque où M. Thiers défendait à la tribune française le pou-

Digitized by Google

voir temporel. Mgr Dupanloup, dans l'espoir et le désir de l'encourager, avait prié Pie IX de faire parvenir à l'illustre orateur l'expression de sa reconnaissance. Voici la réponse du Pape à l'Évêque : « Nous vous serions très obligé si vous étiez auprès de lui l'interprète de Nos félicitations. Cependant, comme égaré par ses propres doctrines, il a mêlé à de louables pensées de nombreuses et graves erreurs, nous serions forcés, si Nous lui écrivions, de mêler à nos louanges le blâme, de peur de paraître approuver toutes ses paroles. Mais comme tous les jugements qui viennent de nous ont coutume d'être livrés à la publicité, il Nous faudrait donc signaler *un à un tous* les points qui nous ont déplu, discerner ceux qui sont vrais de ceux qui sont faux, afin d'écarter des chrétiens sans expérience et sans défense tout danger d'être trompés, et d'enlever tout prétexte à la calomnie. »

Telle est la réponse de Pie IX lui-même à ceux qui prétendent qu'un pape peut louer, sans les plus expresses réserves, des écrits excellents, utiles à l'Église par bien des côtés, mais entachées d'erreurs graves et notoires, telles qu'un certain parti les reproche à l'Évêque d'Orléans. Et Pie IX exprimerait si nettement cette obligation à celui vis-à-vis duquel il l'aurait constamment violée? Il l'exprimerait au moment même où il venait d'y manquer, car ce bref suit de quelques semaines seulement la lettre adressée par Pie IX à l'Évêque d'Orléans sur sa fameuse brochure : *la Convention et l'Encyclique*. Elle vient donner raison à ses défenseurs au moment où la controverse sur ce

Digitized by Google

dernier bref était ardente, où nous disions à nos contradicteurs : « Si cette brochure contenait les erreurs que vous dites, si elle avait dénaturé la doctrine du Pape, si elle était un antisyllabus, le Pape ne se fût pas borné à une simple réserve, à une allusion vague et générale, noyée dans l'éloge, il eût redressé de telles erreurs de la manière la plus nette, et la contestation même ne serait pas possible.

Nous ne l'ignorons pas, sans doute, le Pape est tenu vis-à-vis d'un Évêque à des ménagements qu'il ne doit pas au même degré à un simple laïque, surtout quand cet évêque se recommande à son estime par son zèle, ses services et la pureté de ses intentions; mais, d'un autre côté le péril est moins grand quand il s'agit d'erreurs graves, professées par un laïque comme M. Thiers, à qui nul ne s'avisera d'attribuer une autorité doctrinale que lorsqu'il s'agit d'un évêque dont, en fait, la parole est pour tous une règle de croyances tant qu'elle n'est pas désavouée par le Saint-Siège; quand il s'agit d'un évêque dont, au dire de nos adversaires eux-mêmes, l'influence s'étendait aussi loin et s'emparait si puissamment des esprits. Pie IX eût donc agi envers Mgr Dupanloup, comme vis à vis de M. Thiers, s'il eut pris au sérieux tant d'accusations.

Ici, nous avons contre nos adversaires, nos adversaires eux-mêmes. A propos d'une brochure de l'Évêque d'Orléans, sur la *Franc-maçonnerie*, ils nous racontent un incident que nous voulons bien croire sur leur parole. « Le texte primitif de cette brochure, racontent-ils, portait ce qui suit : « *Rendre les hommes*

Digitized by Google

plus vertueux! Certes, à cette prétention, si elle est efficace, le christianisme ne pourrait qu'applaudir, car c'est ce qu'il veut lui-même avant la maçonnerie et plus que la maçonnerie. Mais expliquons-nous. Comment la *morale est-elle chez vous entendu? je ne dis pas par tel franc-maçon honnête, trompé qui n'a jamais franchi tous les degrés.* » Dans le nouveau texte, on a supprimé le mot *honnête*, page 88. Le texte primitif portait encore : « *Et, en fait, dans la pratique quotidienne de la vie, que voyons-nous? C'est que pour l'immense majorité de ses membres, la maçonnerie tient lieu de toute religion; c'est que les hommes qui fréquentent les loges, du moins en France, ne se rencontrent plus dans les temples chrétiens.* » Dans le second texte, on a supprimé les mots : *du moins en France.* Or, racontent toujours nos contradicteurs, ces deux corrections ont été faites d'urgence, car, sans elle, l'Évêque d'Orléans n'eût pas obtenu du Saint-Père la lettre de félicitations à laquelle il tenait par dessus tout (1).

Voilà, d'après nos adversaires eux-mêmes, à quel prix l'incorruptible Pontife mettait son éloge. Dans le cas présent, il ne s'agit que d'une ombre d'erreur, d'une expression inexacte; et pourtant, nous disent-ils, Pie IX, si ces expressions n'eussent pas été corrigées, serait resté inexorablement silencieux, même devant un écrit d'ailleurs excellent et très utile. Comment

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 150, 151, 152. *Mgr Dupanloup et son historien*, pp. 353, 354.

Digitized by Google

donc, si contraire à lui-même, aurait-il accordé des louanges et de telles louanges à d'autres œuvres incontestablement empoisonnées par l'erreur libérale?

IV

Nous le demandons maintenant à nos adversaires, où sont, dans les brefs du Pape à l'Évêque d'Orléans, ces réserves formelles, expresses, capables de dévoiler aux plus simples et aux plus inexpérimentés, l'erreur grave d'après eux, si perfidement, si artificieusement enveloppée? On les cherche vainement, il n'y en a pas. Beaucoup des louanges qu'ils contiennent n'en sont même pas susceptibles. Elles sont, nous l'avons prouvé, la contradiction même des réserves que, dans l'hypothèse de nos adversaires, le Pape aurait dû faire en félicitant l'Évêque d'Orléans. Toutes, d'ailleurs, ont pour contextes d'autres louanges; or la louange ne détruit ni n'affaiblit la louange.

Où sont les réserves? A force de chercher et de subtiliser, en ces cinquante brefs, on prétend en avoir trouvé une : un mot, un adverbe. C'est peu contre plus de cent pages. Le bruit et le triomphe de nos adversaires autour de cet adverbe prouvent cependant que c'est leur seul argument. Nous le leur enlèverons, en le leur en montrant l'inanité.

Qu'il nous suffise de faire observer ici que cette réserve serait bien tardive, venant en 1869, quand, au dire de ses accusateurs, Mgr Dupanloup était sous l'influence du libéralisme et le propageait depuis au moins vingt ans.

Digitized by Google

Elle serait bien insuffisante aussi, puisque, de l'avis de tous, elle n'a pas amoindri, tout au contraire, l'immense succès de l'écrit dont elle eut visé les erreurs, et ne l'a pas empêché d'être, toujours d'après nos adversaires, le plus répandu et le plus séducteur de tous ceux de Mgr Dupanloup. Cette réserve existât-elle (et elle n'existe pas), laisserait toute sa force à notre argumentation, au moins relativement à quarante-neuf brefs sur cinquante, où elle ne se trouve pas.

L'illustre polémiste aurait-il donc reçu des avertissements secrets de la part du Saint-Siège? Certes, les occasions n'ont pas manqué à Pie IX pour les lui adresser, car il eut avec lui plus de trente entretiens intimes; mais c'eût été pour le Pape, contredire sa parole publique. D'ailleurs, Mgr Dupanloup a nié plusieurs fois publiquement, du vivant de Pie IX, avoir jamais reçu, relativement à sa doctrine, aucun avertissement, même secret (1). Et puis, ces avertissements secrets n'auraient pas suffi évidemment à désabuser le public; ils seraient restés inefficaces sur Mgr Dupanloup lui-même, qui, en multipliant les éditions de ses écrits, ne les a jamais corrigées, au gré de ses accusateurs. S'ils avaient été donnés, ils supposeraient donc de la part de Mgr Dupanloup une obstination et une audace, de la part de Pie IX, qui n'en aurait pas moins continué ses encouragements et ses éloges publics, une faiblesse, qu'il serait souverainement injuste et même ridicule de leur attribuer.

(1) Voir notamment la lettre publique à M. Desbrosses, vicaire général, dans l'affaire Pelletier.

Digitized by Google

CHAPITRE III

Des louanges accordées par le Pape à Mgr Dupanloup, relativement à sa doctrine.

I

Non seulement dans ces brefs, le Pape loue l'Évêque d'Orléans d'une manière générale et sans exprimer de réserve, mais, en plus d'une circonstance, il loue précisément ce qui, en lui, fut le plus attaqué et le plus incriminé : sa doctrine et sa science. Nous ne parlons pas ici de ces formules générales qui renferment cette louange avec beaucoup d'autres; mais de louanges très explicites à ce sujet. Elles lui furent données aux différentes époques et jusqu'à la fin de sa vie, et souvent même à l'occasion des ouvrages où il aurait professé l'erreur. Nous en citerons quelques-unes.

Écoutons d'abord Grégoire XVI. Il s'agit de *la Pacification religieuse*, ce livre où quelques-uns croient voir la naissance du libéralisme, où tous les adversaires croient reconnaître les plus graves erreurs. « Les passages que nous avons eu le temps de par-

Digitized by Google

courir, écrit le Souverain Pontife à l'Évêque d'Orléans, Nous prouvent suffisamment vos sentiments religieux, l'ardeur de votre piété, *la solidité de votre doctrine* et l'étendue de votre savoir. C'est pourquoi Nous Nous réjouissons dans le Seigneur et Nous Nous félicitons de votre zèle tout sacerdotal à défendre les *doctrines de l'Église* catholique et sa liberté (1). » Il se borne, a-t-on dit naïvement, à louer la justice, le zèle, la doctrine, le savoir (2). Mais cela nous suffit, surtout quand il s'agit d'un livre accusé d'hérésie. Nous le demandons, un pape a-t-il jamais parlé ainsi, peut-il parler ainsi d'un livre notoirement hérétique?

Un an plus tard, quand *la Pacification religieuse* a eu tout son succès, qu'à Rome et en France, elle est entre les mains de tous les prélats et de tous les catholiques, que les défauts échappés à l'observation de la première heure ont dû être découverts, Grégoire XVI écrit de nouveau à l'abbé Dupanloup et lui annonce en ces termes, la dignité de protonotaire apostolique qu'il lui confère : « C'est pourquoi, sachant qu'appelé au service de Dieu, vous vous êtes montré remarquable par votre piété, votre vertu, *votre doctrine*, votre prudence... connaissant d'ailleurs que vous vous distinguerez par votre soumission et votre fidélité envers nous et le Saint-Siège... etc. (3). »

Voici maintenant sur ce point particulier des paroles de Pie IX. Nous sommes en 1849. Pie IX, après l'en-

(1) Bref du 30 juillet 1845.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 19.
(3) Bref du 3 avril 1846.

Digitized by Google

quête habituelle, nomme évêque l'abbé Dupanloup, l'auteur de *la Pacification religieuse*, sans lui demander la moindre rétractation. Il envoie à l'Évêque nommé d'Orléans les pouvoirs nécessaires pour prendre part au Concile provincial de Paris. « N'ignorant pas, lui dit-il, combien vous excellez en piété, en talent, *en doctrine*, en prudence, en zèle pour la religion catholique, en soumission et en dévouement pour Nous et pour la chaire de Pierre..., etc (1). »

Quelques années plus tard, il lui accorde le pouvoir de conférer aux élèves de son grand séminaire et à ses prêtres les grades théologiques, et voici comment il motive lui-même cette faveur : « C'est pourquoi approuvant votre sage dessein que Nous croyons très efficace pour ranimer le zèle de la science sacrée, étant d'ailleurs certain, votre zèle pastoral nous étant bien connu pour avoir fait ses preuves, *cognita et explorata*; que la doctrine enseignée dans votre séminaire est puisée aux sources les plus pures, *a purissimis fontibus derivata*, c'est bien volontiers et avec bonheur que Nous obtempérons à votre désir et à votre prière (2). » Franchement, nos adversaires auraient-ils attribué la même pureté doctrinale aux études faites à Orléans et en auraient-ils rapporté le mérite, comme le fait ici le Souverain Pontife, à l'influence de son Évêque? Nous ne voulons pas être indiscret, mais nous serions bien étonnés si, en entendant ces paroles, ils ne se sentaient pas quelque peu

(1) Bref du 25 août 1849.
(2) 20 janvier 1855.

Digitized by Google

en dissentiment avec Pie IX. — Eau bénite de cour! dira-t-on, peut-être encore. — Oui, mais alors à qui et à quoi se fier?

Dix années s'écoulent. La conviction de Pie IX, relativement à l'orthodoxie de Mgr Dupanloup, en dépit de toutes les dénonciations, demeure sans inquiétude. Il le remercie de son grand ouvrage sur *l'Éducation*, œuvre immense et complexe, où tant de questions délicates, même au point de vue théologique et libéral, sont nécessairement traitées. Voici en quels termes il s'exprime : « Votre sagesse *éprouvée* ne Nous permet pas de douter que vous n'ayez mis tous vos soins et tout votre savoir à faire passer dans votre ouvrage tout entier *l'esprit et les traditions de l'Église* (1). » C'est, on le voit, la perfection même de l'orthodoxie; et le Pape ne doute pas qu'à travers tant de pages, l'Évêque d'Orléans n'y soit demeuré fidèle. Il n'en doute pas, parce que sa sagesse est *éprouvée*. S'imagine-t-on un pape donnant ce témoignage de confiance à un écrivain dont la doctrine serait suspecte? « C'est avec douleur, lui écrit-il, un peu plus tard, en le félicitant d'une lettre pastorale qui eut dans toute la presse un grand retentissement, que vous énumérez et que vous flétrissez les manœuvres coupables, les opinions dangereuses, les erreurs et les doctrines perverses, par lesquelles ces ennemis de Dieu et des hommes, ces audacieux contempteurs de toute vérité et de toute justice, voudraient, s'ils le pouvaient,

(1) Bref du 26 mai 1866.

Digitized by Google

ruiner le catholicisme... abolir tous les droits, soit divins, soit humains (1). » Comment réfuterait-il si bien toutes ces erreurs, *ces opinions dangereuses*, celles, par exemple, qui s'attaquent au droit divin, si lui-même en était imbu et pactisait plus ou moins avec elles?

Nous voici à l'époque critique, en 1871, six ans après la célèbre brochure : *la Convention et l'Encyclique*, toujours vivante, sans une correction. Les yeux de Pie IX doivent être, ou jamais, ouverts sur les erreurs libérales de Mgr Dupanloup. Il a de nouveau occasion de lui écrire pour lui proroger le pouvoir accordé quelques années auparavant de conférer les grades théologiques, et de nouveau il justifie cette faveur : « Nous connaissons, nous avons éprouvé *votre très excellente doctrine*, votre vigilance pastorale, le soin tout particulier que vous avez d'instruire la jeunesse, espoir de l'Église, dans les *plus pures doctrines*. Aussi, est-ce bien volontiers que nous condescendons à votre désir (2). »

Je le demande encore, où est la sécurité pour les fidèles, si, après de tels témoignages venues du Saint-Siège, ils doivent se défier encore des enseignements de leur évêque? Où est la lumière, où est la vérité, l'autorité pour ceux qui cherchent la vérité, si de telles louanges peuvent être données à celui dont la parole aurait altéré gravement la vraie doctrine, à celui dont les erreurs seraient connues pour avoir été cent fois et justement signalées?

(1) 6 novembre 1866.
(2) 5 décembre 1871.

Digitized by Google

II

A cette invincible démonstration, nous pouvons ajouter un dernier argument, et nous le trouvons dans les paroles adressées par Pie IX à Mgr Dupanloup, à l'occasion même des erreurs où celui-ci serait tombé. Il lui en parle comme il en parlait à tous, car c'était l'une de ses préoccupations dominantes et les sujets souvent traités par Mgr Dupanloup étaient de nature à provoquer sa pensée sur ces questions. Il lui en parle, mais est-ce pour les lui reprocher? C'est au contraire pour le féliciter de s'en être garanti et de les avoir victorieusement réfutées, ou de les avoir converties en remèdes. Que nos lecteurs en jugent :

Mgr Dupanloup vient de prononcer son second discours sur la liberté d'enseignement. Pie IX, comme toujours, le félicite : « Sans doute, il est contraire aux lois éternelles de la justice et de la saine raison, lui écrit-il, de mettre sur le même rang la vérité et l'erreur, d'attribuer à l'une et à l'autre les mêmes droits. » Voilà bien l'erreur libérale. A l'heure même où le Souverain Pontife écrivait ces lignes, Mgr Dupanloup était accusé, nous l'avons vu, d'avoir, dans le discours même dont il est ici question, professé ou du moins favorisé cette erreur, par la manière dont il avait défendu la loi, et l'allusion à ces reproches est évidente dans cette parole : « Sans doute. » Si c'est l'avis de Pie IX, si l'Évêque d'Orléans a véritablement, en cette circonstance, trahi la vérité, il va le lui dire ou le

Digitized by Google

lui faire entendre, c'est ou jamais l'occasion de faire au moins une réserve. En tout cas, il ne lui dira pas le contraire, en louant ce qui est blâmable. Les avocats et les accusateurs sont attentifs. Or, voici comme parle le juge : « Et cependant l'injustice du temps n'ayant pas craint d'accorder au mensonge le droit qui n'appartient qu'à la vérité et lui ayant conféré, sous le titre assez messéant de *liberté*, le pouvoir de persuader, et d'enseigner, à son gré, ses chimères, nous jugeons que c'est avec *une habileté pleine d'à propos* que vous avez entrepris de changer en remède le venin dont la société civile est infestée (1). » C'est lui dire clairement : Cette vérité incontestable, dont on se sert pour accuser votre discours, n'empêche pas votre discours d'être louable. Le Pape rappelle l'accusation non pour la confirmer, mais pour la réfuter. Et, en effet, ce qui, aux yeux des adversaires, est une habileté *funeste* (ils venaient de l'écrire), devient aux yeux du Souverain Pontife *une habileté pleine d'à propos*. D'ailleurs, changer l'erreur en remède, est-ce la servir? et qu'entendre par là, sinon la revendication de la liberté et du droit commun en faveur de la vérité? ce dont ses accusateurs blamaient Mgr Dupanloup (2).

Et comment le Pape aurait-il pu louer l'habileté d'un discours dont la vérité aurait souffert? Comment en parlant d'un tel discours aurait-il pu ajouter, comme il le fait quelques lignes après : « L'assentiment

(1) Bref du 19 juillet 1875.
(2) Bref du 8 février 1860.

Digitized by Google

donné à ce discours par tous les hommes sages a été comme un hommage rendu à la justice, un tribut payé à la vérité (1). » Les applaudissements donnés à un discours où, selon les accusateurs, la vérité est dissimulée d'une manière coupable serait un tribut payé à la vérité? De plus, si ce sont *tous* les hommes sages qui ont loué ce discours, quel nom donner à ceux qui l'ont blâmé? En cette circonstance, ce n'est pas seulement l'éloge décerné à Mgr Dupanloup, c'est le blâme infligé à ses accusateurs.

Plus loin encore et toujours dans le même bref, parlant de la liberté de l'erreur, le Pape en déplore les conséquences : « S'il faut déplorer ces doctrines, au point de vue de la licence qui favorise la propagation de l'erreur parmi le peuple, on doit les regarder comme funestes quand il s'agit de l'éducation de l'enfance et de la jeunesse (2). » Mais, accuse-t-il Mgr Dupanloup d'avoir méconnu ou atténué ces conséquences malheureuses? Tout au contraire. « Ces malheurs, lui dit-il, vous les avez exposés avec une vigueur qui n'a d'égale que votre éloquence, et Nous vous en félicitons (3). »

Pie IX est encore plus net, s'il est possible, dans sa réponse à la brochure sur la *franc-maçonnerie* : « Ce qui Nous paraît le plus utile dans votre écrit, c'est la clarté avec laquelle vous démontrez aux esprits attentifs d'où viennent et où tendent ces mots captieux de fraternité et d'égalité qui ont tant charmé et séduit, et

(1) Bref dn 19 février 1875.
(2) Bref du 19 juillet 1875.
(3) *Ibid.*

Digitized by Google

quelle est aussi la véritable origine de ces libertés tant vantées : libertés de conscience, des cultes et de la presse, leur vrai sens et leur vrai but. Après vous avoir lu, personne ne pourra ignorer que tout cela est sorti des officines de la franc-maçonnerie pour le renversement de tout ordre civil et religieux, et que c'est, par conséquent, avec une grande sagesse que l'Église a percé à jour la malice que recèlent des libertés *de cette sorte, hujusmodi libertatum*, et condamne ceux qui les défendent *comme utiles par elles-mêmes*, et conformes au progrès des sociétés. »

Il lui tient le même langage quelques semaines plus tard, quand l'Évêque d'Orléans prononce son troisième discours en faveur de la liberté d'enseignement. Après avoir rappelé comment les erreurs du dernier siècle se sont partout répandues, et infestent dans les assemblées publiques un trop grand nombre d'esprits, le Souverain Pontife en vient spécialement à l'état actuel de la France : « Quoique la France puisse encore s'honorer de sa foi catholique, qu'elle puisse montrer avec joie la plus grande partie de sa noblesse et de son peuple toujours attachée à sa religion, être fière d'avoir pour pasteurs des évêques au zèle si ardent... elle ne doit pas s'étonner cependant que les effets déplorables des doctrines que nous vous signalons se fassent sentir dans son sein où ont germé, au siècle dernier, tant de pernicieuses théories, lancées dans le monde sous le nom trompeur de *droit nouveau* (1). » Voilà bien

(1) Bref du 5 février 1877.

Digitized by Google

encore l'erreur libérale, résumée par Pie IX avant Léon XIII sous le nom de droit nouveau, dans une circonstance ou par faiblesse Mgr Dupanloup l'aurait encore favorisée. Le Pape sanctionne-t-il l'accusation? Écoutons-le : « Toutefois, il est glorieux à la France qu'il ait suffi qu'un orateur éloquent ait fait ressortir le renversement de la justice, la honte du pays et le malheur du peuple, que ces projets inconsidérés entraînaient, pour qu'ils aient été repoussés, et de grandes louanges sont dues à celui qui a pu changer ainsi les volontés adverses pour les ramener aux principes de l'équité ! » Or, cet orateur éloquent qui fait ainsi ressortir l'iniquité, les conséquences désastreuses du droit nouveau et anéantit les projets inspirés par lui, qui ramène les esprits aux principes de l'équité, c'est l'Évêque d'Orléans. Tel est sur notre grand Évêque le dernier mot de Pie IX. L'illustre Pontife mourait quelques mois après.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

Des encouragements donnés par le Pape aux écrits de Mgr Dupanloup et du concours qu'il prête à leur propagation.

I

Ces écrits et ces œuvres qui, selon l'expression de nos contradicteurs, auraient fait tant de mal aux gens de bien et si peu de bien aux égarés, dont le principal résultat aurait été, en affaiblissant la doctrine, de fausser les esprits et d'abaisser les caractères, ces écrits, non seulement le Souverain Pontife les loue, mais il les encourage de toute manière, il les provoque, il les implore comme une lumière, il en désire ardemment la multiplication et la propagande, comme un puissant secours. « Nous vous exhortons vivement à vous consacrer avec une ardeur de plus en plus grande, *comme vous l'avez fait précédemment*, à la composition de ces écrits qui, chaque jour, vous feront mériter plus encore de l'Église et du Saint-Siège (1). »

(1) Bref du 17 février 1849.

Digitized by Google

Qu'on remarque ce mot *précédemment*. Dans ces œuvres précédentes se trouve *la Pacification religieuse* et d'autres livres également incriminés (1). « Daigne le Dieu des lumières et le Père des miséricordes, vous soutenir de son divin secours parmi les pénibles travaux auxquels vous vous dévouez depuis longtemps, vénérable Frère, avec l'applaudissement de tous les gens de bien, pour la cause de la très sainte religion, pour Notre défense et celle du Saint-Siège, donnant ainsi l'exemple d'un grand caractère (2). » Parmi ces travaux se trouvaient, entre autres, et au premier rang, la *Pacification religieuse*.

« Nous avons le désir, lui écrit-il, de lire le plus tôt qu'il nous sera possible ces nouvelles productions de votre génie, et Nous sommes persuadés qu'ils répondront dignement à la haute opinion que Nous avons toujours eue de votre zèle pour la défense des lois de l'Église et des droits du Saint-Siège. Continuez à agir et à défendre, au nom de la justice, dans des combats dignes de votre grande âme, la cause de ce Saint-Siège (2). » — « Nous implorons, par des vœux très ardents, le Dispensateur de tous les dons, de vous conserver en santé le plus longtemps possible pour l'accroissement de vos mérites et le plus grand bien de sa sainte Église (3). » — « Nous savons combien vous avez à cœur la cause de l'Église catholique, du Saint-Siège, de la *vérité*, de la justice ; c'est pourquoi Nous

(1) Bref du 8 février 1860.
(2) Bref du 14 mars 1860.
(3) Bref du 14 avril 1860.

Digitized by Google

avons la certitude que, par votre parole, par des écrits opportuns, vous ne cesserez jamais, comme vous l'avez fait jusqu'ici, à la plus grande gloire de votre nom, de vous opposer aux desseins criminels et aux complots des impies (1). » — « Poursuivez votre tâche, vénérable Frère, employez votre courageuse piété, votre sollicitude épiscopale, votre zèle de plus en plus grand; consacrez toutes les forces et l'ardeur de votre esprit à l'énergique défense de la cause religieuse, à la poursuite de tant de *pernicieuses erreurs* et au salut de votre peuple (2). » C'est quelques mois seulement après la publication de sa brochure, *la Convention et l'Encyclique*, que le Pape l'exhorte ainsi à continuer de réfuter les *erreurs pernicieuses*.

En dehors de ces exhortations et de l'aveu même de nos contradicteurs, Pie IX, dans les circonstances critiques, entre tant de défenseurs vaillants, choisit le plus souvent l'Évêque d'Orléans et lui demande d'élever de nouveau la voix en sa faveur. Enfin, quand ces écrits paraissent, il ne dédaigne pas de travailler à leur propagation et les fait annoncer et recommander par l'*Osservatore Romano* et la *Civilta cattolica*. Plus d'une fois, il a ordonné de les traduire et de les reproduire en entier, comme il le fit pour la brochure *la Convention et l'Encyclique*.

Mais il faut finir.

Telle est, pouvons-nous dire en résumant tous ces augustes témoignages, telle est la pensée du Saint-

(1) 4 septembre 1862.
(2) Bref du 8 septembre 1866.

Digitized by Google

Siège sur la personne, les écrits et les œuvres de l'Évêque d'Orléans. Toutefois, avant d'en tirer la conclusion, fidèle jusqu'à la fin à notre tâche, nous allons répondre à la seule objection dont, en tant de pages, on ait trouvé l'apparence et le prétexte.

Digitized by Google

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

DE L'OBJECTION A L'OCCASION DU BREF SUR LA BROCHURE « LA CONVENTION ET L'ENCYCLIQUE »

CHAPITRE PREMIER

Des circonstances qui accompagnèrent et suivirent l'apparition du bref sur « la Convention et l'Encyclique. » — De l'hypothèse de nos adversaires.

I

Cette objection s'appuie tout entière sur une phrase, sur un membre de phrase, sur un mot détaché du bref adressé à Mgr Dupanloup à l'occasion de sa célèbre brochure, *la Convention et l'Encyclique*. Ceux qui parlent si dédaigneusement des cinquante brefs et les trouvent à peu près insignifiants, attachent, au contraire, à ce seul mot une importance souveraine, et y voient la condamnation décisive, sans réplique et sans

Digitized by Google

appel, de la doctrine de Mgr Dupanloup. Oui, deux cents pages d'éloges ne sont rien, mais ce mot, cet adverbe, selon eux restrictif, est tout et tranche définivement la question.

Nous avons à détruire cette prétention. Rappelons d'abord les circonstances qui provoquèrent et accompagnèrent la publication de ce bref : Pie IX venait de publier l'encyclique *Quanta Cura* et le *Syllabus*. Ce devait être, avec la proclamation du dogme de l'Immaculée Conception et celle de l'infaillibilité pontificale, l'acte doctrinal le plus important de son règne. Certes, nos adversaires ne nous accuseront pas d'exagération sur ce point.

Tout contribuait à donner à cet acte une immense portée : la nature des questions définies, leurs liens avec tous les intérêts politiques et sociaux, les ombrages suscités par ces définitions chez les gouvernements, l'attention et la surexcitation fiévreuse de l'opinion publique, les conséquences funestes des erreurs condamnées, sources fécondes de toutes les révolutions accomplies depuis un siècle, leur propagande et la séduction que, de l'avis de nos adversaires, elles exerçaient même sur les meilleurs esprits. « Ces erreurs, en effet, racontent-ils, n'étaient pas seulement celles des ennemis de l'Église ou celles d'une secte née dans son sein, elles étaient partagées de bonne foi par les catholiques les plus dociles au Saint-Siège et les plus généreux à son service. »

« Dans des notes successives, Mgr Pie avait montré le naturalisme, ce séparatisme infectant les meilleurs es-

Digitized by Google

prits, faute d'un enseignement doctrinal qui les éclairât et les guérît. Il dénonçait les constitutions, allocutions, condamnations et censures du Pape, ne faisant plus loi pour les catholiques libéraux au sujet des libertés modernes, et il appelait de ses vœux une encyclique solennelle sur ces matières, demandant que l'acte pontifical s'adressât moins aux incrédules pour flétrir leurs impiétés qu'aux chrétiens pour fixer leurs croyances indécises, que le Pape y parlât moins comme juge des controverses soulevées par les méchants que comme suprême docteur des bons, ou timides, ou ignorants dans les choses de la foi, en un mot, qu'il confirmât surtout les frères et les fils (1).

En un mot, le but de l'encyclique et du *Syllabus* était d'éclairer les catholiques libéraux (2). Ce document était, de plus, le résumé de toute la doctrine de Pie IX, et il ne l'avait rédigé qu'après l'avoir médité pendant plus de dix années, après avoir consulté l'épiscopat tout entier, s'être entouré de toutes les garanties et de toutes les lumières. Jamais Pape n'avait parlé de questions plus graves, dans des circonstances plus solennelles, à un monde plus passionnément attentif et ému.

II

Or, dans ces circonstances, Mgr Dupanloup intervient pour interpréter la parole pontificale et, sous

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 128.
(2) *Vie de Mgr Pie*, ch. VIII.

Digitized by Google

prétexte de l'interpréter, que fait-il? Toujours d'après nos adversaires, il l'altère, il la dénature. Citons textuellement : « Il a violenté les enseignements du Saint-Siège, au point de les plier au sens des théories qu'il condamne. Dans cet opuscule, il tombe dans la thèse condamnée. Il reconnaît un droit à l'erreur. Il ramène l'hypothèse à la thèse. Il encourt la condamnation pontificale en voulant l'expliquer (1). Il dénature le remède dans la crainte d'irriter le malade et au risque de ne pas le guérir... Cette brochure est une plaidoirie; ses clients sont les partisans des maximes de 89, et il s'agissait dans l'espèce de les maintenir en possession. Par conséquent, avant comme après l'encyclique, la profession de foi à l'endroit de 89 (sans distinction), si énergiquement consignée dans *la Pacification religieuse* de 1845, réimprimée en 1860, demeure le programme de l'Évêque d'Orléans. » Or, ce programme a été déclaré hérétique par l'auteur même de ces lignes :

« Il parle dans cette brochure, ajoute-t-on, un langage bien digne d'un adhérent au fameux pacte de la Roche-en-Breuil »; et, dans la pensée de nos adversaires, on ne saurait dire davantage (2). Un autre ajoute : « Il chercha dans l'encyclique des atténuations qui la rendissent acceptable aux catholiques libéraux, *et, détournant le coup* qui les avait visés, il tenta de le faire retomber uniquement sur la tête du *libéralisme extrême,* radical » (3). Un autre traite l'explica-

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, pp. 137, 138, 139.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, pp. 65, 66, 67.
(3) *Vie de Mgr Pie*, p. 226.

Digitized by Google

tion donnée par Mgr Dupanloup d'éloquent *escamotage*. Un autre prétend qu'elle descendit sur le *Syllabus* avec des prétentions d'éteignoir (1). Un autre, enfin, résumant toutes ces appréciations, ne craint pas d'appeler cette brochure *un antisyllabus* (2). Tous les adversaires sont unanimes à dire qu'en voulant expliquer la parole pontificale, l'Évêque d'Orléans l'a dénaturée, l'a détournée de son véritable but.

Mais quel a été le succès de cette tentative? Il a été immense, sans précédent : « Lorsque, le samedi 30 janvier, raconte M. Lagrange, les journaux de Paris jetèrent dans la capitale et emportèrent dans toute la France l'Introduction, le public, on peut le dire, fut enlevé. A cause des délais légaux, l'écrit ne pouvait être mis en vente que le mardi à midi... Pendant ce délai, c'est-à-dire le lendemain dimanche, le lundi et le mardi dans la matinée, les dépêches télégraphiques tombaient comme une pluie de tous les points de la France, chez le libraire. Livré au public le mardi à midi, à deux heures, il n'en restait plus et le magasin du libraire était entouré d'une foule compacte qui refluait encore des deux côtés de la *rue de Tournon*, mais à l'impatience de laquelle, il était impossible de satisfaire. Une nouvelle composition fut faite sur-le-champ, et deux presses fonctionnèrent nuit et jour. En peu de semaines, trente éditions de cet écrit furent écoulées, quoique tous les journaux l'eussent en totalité ou en partie reproduit, et nonobstant les éditions populaires

(1) Louis Veuillot dans une lettre publiée depuis.
(2) Jules Morel. *Catholicisme libéral*, p. 157.

Digitized by Google

que l'Evêque permit d'en faire à qui voulut (1). » Ces faits sont de notoriété publique. Bientôt la célèbre brochure fut lue du monde entier.

Mais ce n'était pas seulement un succès de propagande et de curiosité, ce fut une immense et profonde transformation de l'opinion publique; nos adversaires encore le proclament : « La brochure de 1865, écrit l'un d'eux, eut un retentissement immense et un *succès égal.* Préjugé, ignorance, légèreté, amour-propre, intérêts, tous ces éléments se joignirent pour *acclamer comme un verdict* la solution donnée par l'habile académicien. Les catholiques libéraux furent immédiatement rassurés et encore aujourd'hui, ils s'y tiennent retranchés comme derrière un rempart inexpugnable. L'auteur surtout se montra convaincu de la légitimité de son succès (2). » « Ayant pris le change sur le sens total de l'encyclique, il le fit prendre facilement à l'opinion publique sur laquelle il exerçait un véritable empire (3). » — « Alors, écrit un autre, plus d'une conscience ébranlée par le texte même du document pontifical fut ramenée, et à leurs illusions anciennes, les catholiques libéraux en ajoutèrent une nouvelle; l'illusion que l'encyclique ne les regardait pas. Peu à peu, l'on se remit d'une alarme si chaude. »

« Le langage de 1866 ne différa pas beaucoup du langage de 1863, la confusion s'était refaite, l'ency-

(1) *Vie de Mgr Dupanloup*, chapitre sur le *Syllabus*.
(2) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 68.
(3) *Vie de Mgr Pie*, par Mgr Baunard, p. 227.

Digitized by Google

clique alla perdant du terrain chaque jour (1). »

Ainsi donc, au dire de nos contradicteurs, Mgr Dupanloup entreprend d'altérer la vérité, de dénaturer la doctrine du Saint-Siège dans une de ses manifestations les plus solennelles, les plus nécessaires. Il y réussit pleinement : la vérité dans le plus grand nombre des esprits est vaincue par l'erreur, l'opinion publique est séduite, elle prend le change; ceux qu'il s'agissait d'éclairer sont replongés dans les ténèbres avec une nouvelle assurance, le but principal de l'encyclique est manqué. Que dis-je? Grâce à Mgr Dupanloup, elle est retournée contre son but. De nouvelles illusions s'ajoutent aux anciennes et ces funestes résultats s'étendent au monde entier.

Telle était, d'après nos adversaires, la situation et pour la peindre, nous leur avons tout emprunté. Nous avons réfuté toutes ces allégations et démontré, que dans cette brochure, Mgr Dupanloup, loin d'altérer la doctrine du Saint-Siège, en était l'interprète lumineux et fidèle relativement aux points où il avait dû s'expliquer, et le défenseur éloquent; mais nous admettons un instant l'hypothèse de nos adversaires pour mieux la confondre.

Eh bien! nous ne craignons pas de le dire, si cette hypothèse est vraie, il n'y eut jamais, dans toute l'histoire ecclésiastique, une occasion plus impérieuse pour le Pape de faire entendre une parole nette, ferme et de dissiper un malentendu plus désastreux. Et qu'on ne

(1) M. de Margerie, *le Cardinal Pie*, Revue trimestrielle.

Digitized by Google

prétende pas que les vérités mêlées par Mgr Dupanloup à ses erreurs devraient écarter de lui cette improbation. Elles la rendraient plus nécessaire, car elles rendraient l'erreur plus funeste et, s'il en avait conscience, plus coupable, surtout si, comme le prétendent ses accusateurs, il avait prémédité de mettre ses erreurs à l'abri de ces vérités et des services qu'il avait rendus au Saint-Siège (1).

III

Pie IX parle, en effet, il parle l'intrépide pontife qui *quelques jours plus tard* écrira à Mgr Dupanloup : « Comme les jugements qui viennent de nous ont coutume d'être livrés à la publicité, il Nous faudrait donc signaler un à un tous les points qui nous ont déplu, discerner ceux qui sont vrais de ceux qui sont faux, afin d'écarter des chrétiens sans expérience et sans défiance tout danger d'être trompés et d'ôter tout prétexte à la calomnie. » C'est le moment, ou jamais, d'appliquer cette règle, car jamais les éloges donnés n'auront plus de publicité et de conséquences plus grandes; jamais plus d'âmes inexpérimentées ne durent être détrompées, jamais l'erreur ne fut plus artificieuse et plus puissante. Or, écoutons Pie IX :

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 64.

Digitized by Google

PIE IX, PAPE

« *Vénérable frère, salut et bénédiction apostolique,*

« Notre cœur connaît si bien, vénérable Frère, votre dévouement respectueux et votre affection pour Nous, que même avant d'avoir reçu l'écrit dans lequel vous avez si heureusement et si utilement traité à la fois deux sujets différents (la Convention du 15 septembre et l'encyclique du 8 décembre), il nous semblait que déjà nous entendions votre voix généreuse se mêler aux voix de vos Frères. Presque tous, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine, ni par le danger de leur position, affirmaient avec une fermeté et une liberté toute sacerdotales, devant les ministres de l'empire, les droits essentiels du Saint-Siège et de l'épiscopat méconnus. Ils prenaient soin, en même temps, de prévenir les fidèles confiés à leur sollicitude contre le péril des erreurs condamnées par Nous, et ils déclaraient réprouver ces erreurs au même sens où nous les avons Nous-même réprouvées. Aussi, avons-Nous été charmé, mais certes, non surpris, soit du zèle avec lequel vous avez fait parvenir Nos lettres à tous les curés de votre diocèse, soit de l'écrit dont vous nous avez adressé l'hommage, et dans lequel, après avoir rappelé avec éloges les intrépides protestations de vos Frères dans l'épiscopat, vous déclariez vous y associer de tout cœur. En lisant donc avec une attentive avidité votre écrit, nous avons été heureux de voir que, non seulement vous aviez relevé et

Digitized by Google

justement livré au mépris les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par Nous, mais encore que vous vous étiez élevé avec force contre l'injuste interdiction par laquelle toute liberté de déclamer contre Nos paroles étant laissée à des écrivains incompétents et hostiles, défense de publier et d'expliquer Nos lettres avait été faite à ceux-là seulement qui en sont les légitimes interprètes et à qui seuls elles étaient adressées.

« Mais ce qui Nous a causé aussi la plus vive satisfaction, c'est que vous n'avez pas craint d'énumérer tant de mensonges, de machinations, de honteuses insolences, de spoliations et de cruautés, que vous avez voulu appuyer sur les faits les plus incontestables et les plus notoires, remettre sous les yeux de tous, dans la première partie de votre écrit, pour faire bien connaître ce que sont ceux à la bonne garde desquels, par la convention du 15 septembre dernier, on croirait pouvoir confier ce qui reste de leur proie, et Nos droits sacrés. Nous vous adressons donc le présent témoignage de Notre gratitude, certain que, avec votre dévouement accoutumé pour la défense de *la religion et de la vérité*, vous enseignerez et ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de Nos lettres avec d'autant plus de zèle et de soin que vous avez refuté plus vigoureusement les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait. En vous donnant donc l'espérance que Dieu vous récompensera amplement de votre travail, Nous vous envoyons, avec effusion, comme gage de

Digitized by Google

cette récompense et comme témoignage de Notre particulière affection pour vous et pour tout votre diocèse, Notre bénédiction apostolique.

« Donné à Rome, le 4 février 1863, de Notre pontificat l'an dix-neuvième.

« Pie IX, pape. »

Est-ce là ce qu'il fallait attendre de la vigilance, de l'intrépidité du Pape, en un si grand péril dans le naufrage de la vérité qui vient de vous être dépeint, nous le demandons à tout homme de bonne foi? ce sont au contraire des encouragements, des éloges; mais dans ces deux pages d'éloges nos adversaires ne veulent voir qu'une phrase, dans cette phrase un mot, et dans ce mot la censure qu'il leur faut; la voici, cette phrase tant exploitée : « Nous vous adressons donc le présent témoignage de notre gratitude, certain que avec votre dévouement accoutumé pour la défense de la religion et de la vérité, vous enseignerez à votre peuple le vrai sens de Nos lettres avec d'autant de zèle et de soin que vous avez refuté plus vigoureusement les calomnieuses interprétations qu'on leur infligeait. »

Cette phrase est tout, et ce n'est rien. Toute la tactique et la ressource de nos adversaires est de restreindre et d'atténuer les éloges contenus dans ce bref, tandis qu'ils mettent toute la puissance de leur esprit, au contraire, à montrer dans la phrase discernée soigneusement, séparée par eux de son contexte, le blâme qu'eux-mêmes croient y voir.

Nous prouverons que dans son ensemble et presque

Digitized by Google

à chacune de ses phrases, ce bref renferme des éloges incompatibles avec un tel blâme, que ce blâme, en effet, n'existe pas, et dans la phrase même où on nous le signale, nous découvrirons un nouvel éloge, en parfaite harmonie avec tous les autres.

Digitized by Google

CHAPITRE II

Le vrai sens du bref.

I

Examinons de près chaque phrase du document contesté :

La grande préoccupation du Pape doit être d'arracher des milliers d'âmes à cette confiance aveugle en Mgr Dupanloup, dont celui-ci, dans l'hypothèse de nos contradicteurs, abuse, pour les entraîner à sa suite et si artificieusement, dans l'erreur. Or, chose étonnante! cette confiance, dès sa première parole, le Pape déclare la partager : « Notre cœur connaît si bien, Vénérable Frère, votre soumission et votre amour pour nous... » Et qu'attendait-il, qu'espérait-il dans la circonstance actuelle de cette soumission et de cet amour? « Que même avant d'avoir reçu l'écrit dans lequel vous avez si heureusement embrassé à la fois deux sujets dissemblables, il nous semblait déjà entendre votre voix se mêler à celles de vos frères. » Il attendait donc de l'Évêque d'Orléans tout ce que

Digitized by Google

faisaient les évêques intrépides dont il parle, car cette métaphore : mêler sa voix, n'a pas d'autre sens; c'est faire les mêmes choses, c'est être en harmonie d'idées, de sentiments. Or, que disaient-ils, que faisaient-ils? Le Souverain Pontife l'énumère : « Presque tous, sans se laisser arrêter par aucune considération humaine, ni par le danger de leur opposition, affirmaient avec une fermeté et une liberté toutes sacerdotales, devant les ministres de l'empire, les droits essentiels du Saint-Siège et de l'épiscopat méconnus. Ils prenaient soin en même temps de prémunir les fidèles confiés à leur sollicitude contre le péril des erreurs condamnées par Nous, et ils déclaraient réprouver ces erreurs au même sens où nous les avons Nous-mêmes réprouvées. »

Ainsi parlaient ces évêques, ainsi agissaient-ils, et le Pape espérait de l'Évêque d'Orléans pareille attitude, pareil langage, à ce point de l'entendre déjà mêler sa voix à la leur.

L'écrit attendu paraît. Si Mgr Dupanloup, comme on l'en accuse, trop sensible à des considérations humaines, a atténué la doctrine pour la rendre plus acceptable; si au lieu de prémunir les fidèles contre les erreurs condamnées par le Pape, il a lui-même propagé ces erreurs et *fait prendre le change à l'opinion;* si au lieu de condamner ces erreurs au même sens où le *Syllabus* les réprouve, il a substitué sa pensée à celle de Pie IX; enfin, s'il a fait le contraire de ces évêques, la confiance de Pie IX est absolument trompée, et cet écrit va lui causer une déception

Digitized by Google

douloureuse. C'est le moment de le dire au coupable, de le lui faire comprendre, et de faire comprendre à ses innombrables lecteurs, ce regret et cette surprise, qui, aux yeux de tout catholique, aurait anéanti l'effet funeste de la brochure. Est-ce là ce que Pie IX va dire? Non, c'est tout le contraire. « *Aussi*, continue-t-il, aussi avons-nous été charmé, mais non certes surpris, soit du zèle avec lequel vous avez fait parvenir nos lettres à tous les curés de votre diocèse, soit de l'écrit dont vous nous avez adressé l'hommage (1). »

Ainsi donc, aucune douleur, aucune surprise; il a été au contraire charmé. Sa confiance a donc été justifiée par cet écrit, car, on aura beau subtiliser, on ne fera jamais comprendre que le Pape puisse se déclarer charmé d'un écrit où sa doctrine serait dénaturée, et ses desseins les plus chers anéantis et retournés contre lui, et qu'il puisse avoir cet écrit pour agréable. Mais, si sa confiance a été réalisée, c'est donc que dans la fameuse brochure, Mgr Dupanloup a dit et fait tout ce qu'il avait prévu, ce que les évêques avaient fait, c'est-à-dire qu'au lieu de céder à des considérations humaines, il y a résisté; qu'au lieu de relever l'erreur dans l'esprit des fidèles, il les a prémunis contre elle; et qu'au lieu d'expliquer à sa manière et de dénaturer

(1) On a prétendu que cet éloge portait à faux, l'encyclique n'ayant pas encore été envoyée aux curés quand parut le Bref. C'est puéril. Le Pape loue ici l'Evêque d'Orléans de sa détermination de faire parvenir le document pontifical aux curés de son diocèse, détermination qu'il lui avait annoncée et qu'il réalisa. Il importe peu qu'elle ait été réalisée un peu plus tôt ou un peu plus tard, si elle le fut, et tous les curés du diocèse d'Orléans peuvent affirmer qu'elle le fut.

Digitized by Google

la doctrine pontificale, il a condamné ce que le Pape condamne et dans le même sens. C'est donc en vain, qu'on a voulu, parce que cette rupture était nécessaire à l'accusation, diviser ces deux membres de phrase, et séparer, dans la pensée de Pie IX, Mgr Dupanloup des autres évêques félicités pour leur intrépidité et leur fidélité à la vraie doctrine. Toutes les lois de la logique s'y opposent, et Mgr Dupanloup avait parfaitement raison de s'attribuer les éloges décernés à ses Frères. Ces simples mots ineffaçables : « Aussi, n'avons-nous pas été surpris », forment un lien invincible entre eux et lui.

Au reste, cet éloge qu'il vient de partager avec les autres évêques, le Pape le lui adresse directement dans les paroles qui achèvent la phrase : « Aussi avons-nous été charmé, soit de l'écrit dont vous nous avez adressé l'hommage et dans lequel, après avoir rappelé avec éloges les intrépides protestations de vos Frères dans l'épiscopat, vous déclarez vous y associer de tout cœur. » Le Pape parle toujours de ces protestations où les erreurs étaient condamnées dans le même sens que lui. Mais de quelle déclaration s'agit-il de la part de Mgr Dupanloup? Il ne s'agit pas d'une déclaration explicite à ce sujet. L'Évêque d'Orléans devait la faire quelques jours plus tard dans une lettre au *Journal des Débats*, mais elle n'est pas dans l'écrit dont parle le Pape. Elle ne peut donc s'y trouver qu'implicitement et être pour ainsi dire déduite des commentaires et des explications de Mgr Dupanloup. Ce sont ces explications qui déclarent ou font con-

Digitized by Google

naître la pensée de Mgr Dupanloup et protestent de la conformité de sa pensée avec celle du Pape. Il faut bien l'admettre ou dire cette impertinence : le bref a été si légèrement rédigé, qu'il loue dans la brochure lue si attentivement, si avidement par Pie IX, ce qui ne s'y trouve pas.

D'ailleurs en donnant un tel sens à ce mot *déclaration*, le Pape reste fidèle à lui-même, quand il disait en parlant de presque tous les évêques : « Ils déclaraient réprouver ces erreurs au même sens où Nous les avions Nous-même reprouvées. » Très peu, en effet, firent cette déclaration d'une manière explicite, mais presque tous la firent d'une manière implicite et manifestèrent, par leurs commentaires, leur adhésion et la conformité de leurs pensées aux enseignements de l'Encyclique et du *Syllabus*.

A ces éloges d'un sens général qui embrassent par conséquent l'ensemble de l'écrit, il faut ajouter cette phrase placée au commencement du bref : « Notre cœur connaît si bien, vénérable Frère, votre soumission, votre amour pour Nous, qu'avant même d'avoir reçu l'écrit dans lequel vous avez si heureusement embrassé deux sujets dissemblables, il Nous semblait déjà... » L'on peut discuter et chicaner sur tout, et l'on a fait cent arguties pour restreindre cet éloge à l'alliance des deux sujets. Nous croyons pour nous qu'il s'étend à la manière dont les deux sujets unis ont été traités, et toute âme catholique, si le préjugé lui laisse sa délicatesse, répugnera invinciblement à croire qu'un pape, surtout en de telles circons-

Digitized by Google

tances, ait pu féliciter un évêque, d'avoir si heureusement et si utilement embrassé deux sujets dont l'un serait entaché d'erreur et d'hérésie. Un homme simplement consciencieux s'abstiendrait de ce langage qu'on ose prêter au Pape, et les accusateurs de Mgr Dupanloup auraient certainement tout souffert avant de le lui adresser en cette occasion. Quel est celui d'entre eux, pensant ce qu'il pense de la fameuse brochure, croyant qu'elle a donné le change à l'opinion, l'estimant un *antisyllabus*, qui se fût décidé à en accuser réception par ces paroles adressées à Mgr Dupanloup par Pie IX : « Dans cet écrit, vous avez embrassé *heureusement* et *utilement* deux sujets différents. » Ils ont dit tout le contraire. Pourquoi ne pas supposer au Pape la même délicatesse, s'il avait eu la même conviction? Pourquoi le croire moins soucieux de l'intérêt de la vérité et de celui des âmes dont il a la garde? Il ne pensait donc pas de la brochure ce qu'en pensaient nos adversaires. Ils l'estiment malheureuse et funeste, nous l'avons vu, le Pape la croit heureuse et utile. Le dissentiment est moins entre eux et nous qu'entre eux et Pie IX.

Qu'on relise encore cette phrase. Elle signifie à tout le moins ceci, c'est que l'écrit en question a confirmé le Pape dans l'idée qu'il avait de la soumission et de l'amour de l'Évêque envers lui, Dire en effet à quelqu'un : J'avais de vous cette estime, cette admiration, même avant de vous avoir lu, c'est lui dire très clairement qu'on est encore confirmé dans cette admiration et cette estime par son écrit. Or nous le demandons

Digitized by Google

encore, comment le Pape aurait-il été confirmé dans l'idée favorable qu'il avait de la soumission de l'Évêque d'Orléans par le plus funeste de ses écrits, s'il fallait en croire nos contradicteurs, un écrit en dissentiment sur les points capitaux, en contradiction avec sa pensée, et de nature à communiquer ce dissentiment à des milliers d'âmes. Involontaire ou non, ce n'en était pas moins la révolte ou tout au moins la contradiction; bien loin d'être la soumission et le respect. (*Observantia.*)

Enfin, car toutes les invraisemblances et les impossibilités surgissent à l'encontre de nos contradicteurs, le Pape, d'après eux-mêmes, n'aurait pu louer l'alliance de ces deux écrits, sans louer la supercherie employée par Mgr Dupanloup pour donner du crédit à ses erreurs, car ce fut là, ont-ils dit, sa grande habileté d'abriter son commentaire sur l'encyclique de son commentaire sur la Convention (1), et Pie IX fût tombé dans le piège.

Ainsi donc, dans ce bref réprobateur, le Pape, par une étrange inattention, commence par louer l'écrit incriminé, d'une manière générale. Il le loue comme ayant justifié toute sa confiance, comme ayant confirmé ses idées avantageuses relativement à l'amour et à la soumission de l'Évêque envers sa personne, comme faisant partie de ce concert où presque tous les évêques prémunissaient les fidèles contre les erreurs condamnées par lui et faisaient connaître qu'ils les

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier, p. 64.

Digitized by Google

condamnaient au même sens que le Pape, comme révélant, déclarant lui-même cette conformité de pensée avec la doctrine pontificale.

II

Mais bientôt l'éloge se précise et s'applique à l'objet même de l'accusation. Pie IX, en effet, continue : « En lisant donc avec une attentive avidité votre écrit, Nous avons été heureux de voir que, non seulement vous aviez énuméré (*recensuisse*) et justement condamné les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par Nous, mais encore que vous vous étiez élevé avec force contre l'injuste interdiction par laquelle toute liberté de déclamer contre Nos paroles étant laissée à des écrivains incompétents et hostiles, défense de publier et d'expliquer Nos lettres, aurait été faite à ceux-là seulement qui en sont les légitimes interprètes (*legitimis tantum earum interpretibus*) et à qui elles étaient seules adressées. »

Plus loin, justement à l'endroit même où les accusateurs crurent voir la réserve désirée, Pie IX revient sur cette affirmation que l'Évêque d'Orléans a réfuté, détruit, réduit en poussière (*vehementius explosisti*) les fausses interprétations infligées à sa doctrine.

Le croirait-on? Nos contradicteurs ont triomphé de ces paroles. Elles limitent, a-t-on dit, la louange. A quoi s'appliquent-elles après tout? A la manière dont Mgr Dupanloup a réfuté les erreurs, les calomnies, les

Digitized by Google

fausses interprétations dont le *Syllabus* avait été l'objet, et la protestation contre les mesures tyranniques adoptées par le gouvernement. C'est vrai, elles ne s'appliquent qu'à cela, mais cela est tout. Qu'on cherche dans la partie de la brochure relative à l'encyclique, Monseigneur n'a pas d'autre but. Il ne fait pas, il n'essaie pas autre chose; tout, de la première à la dernière ligne, se rapporte à ce double objet : Dégager la parole pontificale des fausses interprétations et revendiquer pour l'épiscopat la liberté de la faire entendre. Donc, en louant ce double effort et en le louant sans réserve, le Pape loue tout; son éloge et les attaques des adversaires ont un objet identique, car c'est en réfutant, sous prétexte de réfuter les calomnies, que Mgr Dupanloup aurait, selon ceux-ci, dénaturé la parole du Pape en en restreignant le sens, quand il disait par exemple : « Non, le Pape ne condamne pas toute liberté de la presse, mais seulement la liberté illimitée. » Illimitée au sens où nous l'avons expliqué.

De plus, une seule manière existe de redresser l'erreur et de réfuter la calomnie, c'est de rétablir le sens altéré et de lui opposer la vérité; du moins, nous n'en connaissons pas d'autres : opposer l'erreur à l'erreur, ce n'est pas la réfuter; mais lui en substituer une autre, et c'est là une chose dont un pape ne saurait évidemment louer un évêque. Dire à quelqu'un, et le lui redire : Vous avez réfuté les erreurs et les calomnies dont on avait altéré mes paroles, c'est lui dire : Vous en avez rétabli le vrai sens.

Qu'on étudie, d'ailleurs, l'argumentation de Mgr Du-

Digitized by Google

panloup contre les adversaires de l'encyclique et leurs fausses interprétations, elle est, pour ainsi dire, à deux tranchants. Le Pape ne dit pas ce que vous lui faites dire, voici ce qu'il veut dire; voici dans quel sens il faut entendre sa parole, et ainsi arrive-t-il justement, en réfutant leurs interprétations calomnieuses, à exprimer sur toutes les propositions controversées, sur la société moderne, sur la liberté des cultes, sur la liberté de conscience, sur la liberté de la presse, sa pensée qui, dans sa conviction, est celle du Pape. L'affirmation et la réfutation ici se confondent. Par exemple, la calomnie, aux yeux de Mgr Dupanloup, c'est d'affirmer que la civilisation, la société moderne, sont condamnées sans réserve; qu'il ne faut pas distinguer entre la liberté limitée et illimitée des opinions et de la presse; que cette liberté est condamnée purement sans restriction. La réfutation consiste à affirmer, au contraire, ces distinctions qui lui furent tant de fois reprochées entre les éléments bons et mauvais de la civilisation moderne, entre la liberté limitée et illimitée, au sens expliqué par nous et entendue par lui. Voilà ce que le Pape loue en le louant d'avoir réfuté les calomnieuses interprétations infligées à sa doctrine; il ne peut pas louer autre chose, car l'Évêque n'a pas dit autre chose.

Et remarquons-le, Pie IX ne lui dit pas : Vous avez réfuté quelques fausses interprétations, mais vous avez réfuté les interprétations fausses infligées à ma parole. Vous les avez réfutées après les avoir énumérées, *recensuisse*. Il s'agit donc bien de toutes les fausses inter-

Digitized by Google

prétations réfutées par l'Évêque d'Orléans. De quelle autorité, d'ailleurs, introduirait-on dans un document pontifical une odieuse restriction mentale si périlleuse en la circonstance, un équivoque de nature à tromper les esprits simples et les âmes droites?

Si l'on veut voir mieux encore l'impossibilité d'une telle supposition, qu'on se reporte à l'heure où parlait le Pape. Les ennemis de l'Église disaient partout : « Le Pape condamne toute civilisation, tout progrès moderne; il condamne toutes nos libertés publiques. Il condamne, sans aucune distinction, la liberté de la presse, il la condamne absolument. Les catholiques sincères le disent comme nous. » Et, en effet, certains catholiques le disaient. Mgr Dupanloup répondait aux uns : « Vous calomniez »; aux autres : « Vous vous trompez, vous exagérez. Votre interprétation est excessive et fausse par cela même. Si l'on voit dans les dernières paroles du Pape autre chose que la légitime proclamation de la vérité immuable et la nécessaire condamnation de la liberté illimitée (c'est-à-dire de la liberté qui excède ses limites), cela n'est pas juste, c'est une calomnie. » Et c'était là le résumé de toute sa brochure sur l'encyclique; c'était avant tout ce qu'il démontrait. Tout l'intérêt du débat était là.

L'opinion surexcitée, anxieuse entre ces voix contradictoires, se demandait « où est la vérité »? Mgr Dupanloup, en répudiant ces interprétations absolues, attaque-t-il la vraie doctrine? Réfute-t-il, comme il l'affirme, des calomnies, de fausses interprétations? Sur ces entrefaites, Pie IX élève la voix et dit publi-

Digitized by Google

quement à Mgr Dupanloup : « Nous avons été heureux de voir que vous avez énuméré et condamné, comme il convient, les calomnies et les erreurs des journaux qui avaient si misérablement défiguré le sens de la doctrine proposée par nous »; mais encore, et plus loin : « Vous avez anéanti *explosisti* (et non pas stigmatisé comme on a voulu le traduire trop librement) les calomnies, ces interprétations infligées à notre parole. » Or, nous venons de le voir parmi ces calomnieuses interprétations, Mgr Dupanloup signalait celles des écrivains rationalistes ou catholiques qui disaient : « La civilisation moderne est condamnée sans réserve, ce n'est pas seulement la liberté illimitée des opinions, c'est simplement et purement la liberté de la presse qui est condamnée. » La conséquence inévitable d'une telle déclaration de la part de Pie IX, en de telles circonstances, était évidemment de rattacher de plus en plus fortement à Mgr Dupanloup, l'opinion publique.

Telle elle fut, en effet, car de l'aveu de nos adversaires eux-mêmes, elle continua à le suivre, et, disent-ils, à s'égarer à sa suite. Comment, en effet, aurait-on pu supposer que, dans un tel débat, le Pape, en s'exprimant de cette manière si générale, négligeât, dans son appréciation, les points principaux, la presque totalité de l'écrit et bornât son éloge à la moindre partie, à des questions tout à fait secondaires? C'eût été tromper tout le monde, car l'opinion devait nécessairement appliquer la parole du Pape à l'objet dont elle était si passionnément et presque exclusivement préoccupée.

Digitized by Google

Remarquons-le aussi, dans ce passage, le Pape reconnaît les évêques comme les seuls *légitimes* interprètes du *Syllabus*. Cette déclaration adressée à un évêque qui venait de l'interpréter et en réponse à cette interprétation, était de conséquence et peu faite, assurément, pour amoindrir une autorité dont il eût abusé, dit-on, d'une manière si funeste. Elle n'était pas faite non plus pour relever le crédit des autres écrivains, simples prêtres ou simples laïques, fussent-ils journalistes, qui, en cette circonstance, opposaient leur interprétation à celle de l'Évêque d'Orléans.

Digitized by Google

CHAPITRE III

De la prétendue réserve signalée par nos contradicteurs dans le bref adressé à l'Évêque d'Orléans, à l'occasion de sa brochure : « la Convention et l'Encyclique. »

I

Nous arrivons enfin à la fameuse réserve. S'il faut en croire nos contradicteurs, c'est après tout ces éloges sans restriction et dont il est impossible d'atténuer la portée, que le Pape se contredisant lui-même et faisant de son bref une pièce pitoyable, dont la fin détruirait le commencement, glisserait rapidement, timidement la phrase qui contiendrait son improbation, pour revenir ensuite, et de plus bel, à la louange : « Nous vous adressons donc le présent témoignage de notre gratitude, certain que, avec votre dévouement accoutumé pour la défense de la vérité vous enseignerez et ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de nos lettres, avec d'autant plus de zèle et de soin que vous avez réfuté plus éloquemment les fausses interprétations : « Gratum itaque tibi significamus

Digitized by Google

animum nostrum, pro certo habentes, te, pro zelo, quo religionis et veritatis causam tueri soles, eo studiosius atque accuratius traditurum esse populo, germanan Nostrarum litterarum, *sententiam* quo vehementius calumniosas interpretationes iis afflictas, explosisti. » La voilà donc cette phrase, l'unique ressource de nos adversaires.

Elle était *archisuffisante*, a-t-on osé écrire, pour dévoiler à Mgr Dupanloup ses erreurs, nonobstant les éloges qui la précédent et la suivent. Nous allons prouver le contraire qui est évident. Il ne s'agissait pas d'ailleurs de Mgr Dupanloup, mais de ces milliers d'âmes de bonne foi, égarées à sa suite. Osera-t-on dire aussi qu'elle suffisait à les éclairer? De fait, elle n'a pas suffi, et nous avons entendu nos contradicteurs le constater eux-mêmes. C'est qu'en effet, elle ne contient pas de blâme, elle renferme, au contraire, un éloge, et cet éloge est la conséquence de ceux qui précèdent, et s'y relie logiquement. Ceci ressort invinciblement d'un examen attentif :

Voici donc le moment où le Pape va enfin dévoiler à Mgr Dupanloup et à ses lecteurs, à tant d'âmes égarées, à tant d'esprits simples qui ne sauraient comprendre les choses à demi-mot, ni saisir les sous-entendus, la trahison inconsciente ou non que l'Évêque a faite de la vraie doctrine en violentant les enseignements du Saint-Siège, jusqu'à les ramener au sens des propositions condamnées, en détournant les condamnations de ceux qu'elles visaient et en confirmant ceux-ci dans leurs illusions, en donnant le change à l'opinion

Digitized by Google

publique, en composant un *antisyllabus*, etc., etc. Voilà ce qu'il faut faire comprendre, et à tous. Tout ici commande, la netteté, la précision et les éloges dont le Pape vient de combler Mgr Dupanloup les rendent encore plus nécessaires. Écoutons de nouveau Pie IX.

Il va sans doute exprimer à l'Évêque ses reproches, tout au moins ses regrets. Nullement, il lui parle de sa reconnaissance : « Nous vous adressons donc l'affectueux témoignage de notre gratitude. » Il va sans doute faire allusion à cette faiblesse qui, sous prétexte de faire accepter la vérité, la dénature. Non, il lui parle de son dévouement habituel (habituel, entendez bien!) à défendre la cause de la religion et de la vérité (de la vérité, entendez bien). La vérité? Mais il vient, dites-vous, de la trahir, et il s'agit de le lui faire entendre et de le faire entendre, surtout, à ceux qu'il a si déplorablement trompés en cette dernière circonstance, et que, selon vous, il induit en erreur depuis si longtemps déjà. Cependant le Pape lui parle de son dévouement *habituel* à défendre la cause de *la vérité!!* Le Pape va au moins lui témoigner quelque défiance relativement à sa manière d'interpréter la doctrine en la circonstance présente. Tout au contraire, il lui redit sa confiance, une confiance allant jusqu'à la certitude, *pro certo habentes*, de le voir exposer à son peuple le vrai sens de ses lettres. Et sur quoi appuie-t-il une telle confiance? cette certitude? Justement sur l'écrit incriminé, sur la manière dont Mgr Dupanloup a refuté les fausses interprétations infligées à l'encyclique et au *Syllabus* : « Vous ferez comprendre à votre peuple le

Digitized by Google

vrai sens de Nos lettres avec d'autant plus de zèle et de soin que vous en avez plus éloquemment refuté les calomnieuses interprétations. »

Mais c'est, dites-vous, en voulant réfuter ces fausses interprétations, c'est en les réfutant, qu'il a altéré la doctrine. Là où les adversaires trouvent une raison d'accuser, le Souverain Pontife trouve donc un motif de se confier.

L'historien de Mgr Dupanloup a raison de le faire remarquer (1); pour ramener cette phrase à leur sens, nos contradicteurs sont obligés de prêter à Pie IX ce langage vraiment impossible : « Je vous assure que vous expliquerez d'autant mieux l'encyclique que vous l'avez défigurée. » — Non : « si vous l'avez défigurée, vous êtes d'autant moins apte à en exposer le vrai sens. »

On aura beau distinguer, subtiliser, chicaner; jamais, pour peu que l'on garde un peu de grammaire et de logique, on n'arrivera à faire de cette formule : « Vous ferez d'autant mieux une chose que vous en avez mieux fait une autre », un reproche, un blâme ou une réserve. C'est un double éloge, au contraire, l'un du passé, l'autre de l'avenir. C'est, sur les lèvres de Pie IX, l'expression d'une confiance qui se prévaut de ce qui, dans la pensée de nos adversaires, aurait dû la ruiner.

Au reste, nous avons ici, de la part de nos contradicteurs, ce qui vaut mieux qu'un aveu, une *falsifica-*

(1) *Vie de Mgr Dupanloup*, par M. l'abbé Lagrange.

Digitized by Google

tion. Oui, dans leurs préoccupations et leur effort à lutter contre le vrai sens, le sens impérieux, invincible, du texte pour y substituer leur pensée, ils ont été amenés à l'une des plus audacieuses falsifications dont la parole pontificale ait peut-être jamais été dénaturée. « Il faut remarquer, ont-ils écrit, dans le bref du Pape, le mot *accuratius* pour dire à Mgr Dupanloup qu'il doit enseigner la doctrine avec plus de soin. Ce mot est un comparatif, lequel est exclusif du positif accuratè, et signifie que Mgr Dupanloup n'a pas enseigné la doctrine avec assez de soin (1) ».

La préoccupation peut excuser la bonne foi, elle ne détruit pas la falsification qui est évidente, palpable. Pour réduire la phrase au sens désiré, on y supprime ces trois mots : *eò vehementiùs quó*, et on lui inflige ainsi un contre-sens. Il n'est personne, en effet, qui ne voie la différence profonde, la contradiction entre ces deux phrases, l'une authentique : « Vous ferez comprendre à votre peuple le vrai sens de Nos lettres, AVEC D'AUTANT PLUS de soin que vous avez PLUS éloquemment réfuté les calomnieuses interprétations qui leur étaient infligées. » L'autre phrase, substituée à celle-ci pour les besoins de la cause : « Nous sommes certains que vous ferez comprendre *avec plus de soin* le vrai sens de mes lettres. » La seconde est un blâme, la première un éloge, un double éloge. Donc la falsification est évidente.

C'est absolument comme si de cette phrase : « Vous

(1) *Mgr Dupanloup et son historien*, p. 340.

Digitized by Google

me servirez avec d'autant plus de dévouement que vous m'avez mieux défendu dans le passé », on faisait simplement celle-ci : « J'espère que vous me servirez mieux à l'avenir. » C'est absolument comme si de cette louange : « Votre vieillesse sera d'autant plus sainte que votre jeunesse a été plus pure », l'on faisait cette impertinence : « J'espère que votre vieillesse sera meilleure que votre jeunesse. »

Nous le demandons, quel accueil rencontrerait devant n'importe quel tribunal, n'importe quelle assemblée, une argumentation appuyée sur un texte ainsi mutilé. C'est évidemment l'impossibilité de ramener la phrase véritable à leur pensée et à leur désir, qui a poussé les accusateurs de Mgr Dupanloup à cette falsification, l'une des plus audacieuses, nous le répétons, qu'ait jamais subie la parole pontificale. En s'y laissant entraîner, ils se sont accusés et confondus eux-mêmes, et ils confirment aussi, de la manière la plus invincible, la justesse de nos raisonnements quand, présentant le texte authentique et intègre, nous le montrons favorable à notre Évêque.

Quant à attribuer à Pie IX cette falsification de sa propre parole, ce serait le comble de l'audace et de l'impertinence, et nous croirons tout avant d'admettre une telle hypothèse.

Que penser du *germanam sententiam*, dont on a tant abusé? Si l'on s'en tient au sens naturel de la phrase, déterminé par le contexte, *ce sens pur*, sans altération, est évidemment opposé aux erreurs des journalistes dont on vient de parler, dont il est question dans la même

Digitized by Google

phrase, et non aux erreurs imaginaires que l'on prête à Mgr Dupanloup. Et il est très naturel de dire à un écrivain : « Vous exposerez d'autant mieux la vérité, la vraie doctrine, la doctrine exacte, que vous avez mieux réfuté l'erreur. » C'est la même chose sous une autre forme et devant un autre auditoire, et, en cela encore, loin de blâmer l'Évêque d'Orléans et de lui demander de rien retrancher à son œuvre, comme il eût dû le faire, le Pape le presse de continuer. Dans l'hypothèse de nos contradicteurs, c'eût été le pousser à de nouvelles erreurs, car l'Évêque d'Orléans ne pouvait évidemment avoir sur le même sujet deux doctrines différentes, l'une pour venger l'encyclique, l'autre pour l'expliquer.

Tout repousse, on le voit, l'interprétation donnée par nos adversaires à cette phrase tant tourmentée, et cette unique ressource leur fait défaut.

Digitized by Google

CHAPITRE IV

La pensée intime de Pie IX sur la célèbre brochure.

I

La pensée du Pape sur la célèbre brochure, sa pensée intime, ne nous est pas seulement connue par ce bref, elle nous fut révélée par ses confidents les plus autorisés, aux yeux même de nos adversaires. C'est d'abord le cardinal Caterini, l'un des promoteurs du *Syllabus* et l'un des confidents de Pie IX. « J'estime cet écrit (*la Convention et l'Encyclique*), écrit-il à Mgr Dupanloup, une œuvre admirable, *une œuvre d'or*. Quelle victoire remporte sur l'erreur, l'éloquence au service *de la vérité* et de la justice! Usez, Monseigneur, usez comme vous l'avez fait si glorieusement jusqu'ici, de ce génie si étonnamment heureux, pour relever et fortifier, autant que vous le pourrez, l'Église notre mère, en butte à tant d'ennemis. »

Cette lettre écrite le 4 février, quatre jours après le bref du Pape, aurait été une audacieuse contradiction

Digitized by Google

si ce bref avait blâmé l'Évêque d'Orléans; si la brochure avait dénaturé la vérité, il était impossible au cardinal Caterini, bien placé pour connaître cette pensée souveraine, de la représenter comme une victoire sur l'erreur, comme une force au service de la vérité.

Une autre lettre, non moins probante entre tant d'autres témoignages, est celle du P. de Villefort, de la Compagnie de Jésus, écrite aussi, au nom de son supérieur général : « Monseigneur, le Souverain Pontife s'est déjà exprimé en plusieurs circonstances sur votre dernière publication, en des termes si consolants pour vos amis, qu'il serait superflu de rien ajouter à une aussi haute et si *formelle approbation*. Veuillez bien cependant, Monseigneur, agréer les remerciements et les félicitations sincères de notre Père Général et du P. Rubillon. Je vous laisse à juger, Monseigneur, si je suis heureux d'être leur interprète et si je partage leurs sentiments.

« Daignez me bénir.

« P. de Villefort, S. J. (1). »

Ces témoignages et bien d'autres, en même temps qu'ils se produisaient, étaient confirmés par un fait suffisant à lui seul, pour justifier en cette circonstance Mgr Dupanloup : Pie IX, lui-même, ordonnait de traduire et d'insérer *intégralement* la brochure dans l'*Osservatore Romano*. Ce n'eût plus été seulement

(1) Voir *la Vie de Mgr Dupanloup*, le chapitre sur *la Convention et l'Encyclique*.

Digitized by Google

laisser passer l'erreur, encourager sa diffusion, mais la répandre soi-même. S'imagine-t-on le Pape faisant publier un écrit où sa doctrine serait altérée, dénaturée, ses condamnations détournées de leur but, où le change serait donné à l'opinion sur sa véritable pensée où ceux qu'ils auraient eu pour but d'éclairer, seraient confirmés dans leurs illusions, un *antisyllabus*. Aux yeux de tous et de nos adversaires en particulier, cet accueil fait à un écrit par l'*Osservatore Romano* est une véritable sanction, et cent fois pour eux ou pour les leurs, ils s'en firent un triomphe.

Le bref était donc bien une louange sans réserve. Au cas où le Pape aurait eu l'intention d'y censurer l'Évêque d'Orléans, il eût échoué complètement et sa parole eût été retournée contre lui. Elle serait devenue, même aux yeux des gens de bonne foi et de bonne volonté, le rempart de l'erreur qu'elle voulait dévoiler et confondre. Ce sont toujours nos adversaires qui parlent : « Ils se firent, a-t-on dit, un trophée de ce bref; l'auteur, surtout, se montra convaincu de la légitimité de son succès, et il s'est décerné les honneurs du triomphe dans la séance de l'Assemblée nationale du 3 décembre 1874, lors de la discussion du projet de loi sur l'enseignement supérieur (1). » Dans cette séance mémorable, en effet, l'Évêque d'Orléans interpellé par la gauche s'il était un interprète autorisé du *Syllabus*, sans vouloir répondre lui-même directement à cette question, se prévalut du bref du Saint-Père, dont il lut

(1) *Mgr Dupanloup*, par M. Victor Pelletier. — *Vie de Mgr Pie*, p. 227.

Digitized by Google

plusieurs passages à la tribune; c'était le comble de l'audace, si le bref contenait le blâme, car ce blâme eût justement porté sur les points où ses adversaires le provoquaient, sur la pensée de l'Évêque relativement aux libertés publiques et à la société moderne. Une fois de plus, Mgr Dupanloup déclara sa pensée à cet égard, la mettant à l'abri de la parole pontificale, de Pie IX, qui vivait encore. A bout de patience, voyant sa parole une seconde fois dénaturée en faveur de l'hérésie tant poursuivie, voyant ses réserves transformées en louanges, Pie IX va-t-il enfin réclamer? va-t-il au moins garder le silence? Non, il parle et loue de nouveau. Mgr Dupanloup, comme toujours, lui avait fait hommage de son discours prononcé le 3 décembre 1874. Pie IX lui répond le 4 janvier 1875 : « C'est avec le plus grand plaisir que Nous vous félicitons du courage et de la sagesse avec lesquels vous avez lutté pour la liberté de l'enseignement supérieur catholique. Telles ont été la force de votre discours, la solidité de vos arguments, l'évidence des preuves que vous ont fournies l'histoire et l'état présent des choses, que si l'on a bien pu vous interrompre par des clameurs, l'on n'a pas réussi à vous réfuter. » — « Vous avez, ajoute le Saint-Père, par vos paroles si éloquentes, bien mérité de la religion, de la jeunesse de cette société civile qui chancelle. Aussi, nous avons la confiance que l'Assemblée à laquelle vous vous êtes adressé vous donnera son suffrage le plus complet. » Ainsi parlerait le Pape d'un discours où sa parole aurait été deux fois falsifiée! Et parmi ces arguments

Digitized by Google

dont il vante la solidité, se trouve au premier rang celui tiré de son bref, et la nouvelle affirmation des doctrines reprochées à la brochure.

L'on voit donc quelles énormités il faudrait dévorer pour voir dans le fameux bref la réserve qu'y ont imaginée nos contradicteurs et qu'ils ont défendue avec désespoir, mais c'est trop insister.

II

Un regard attentif, un rapprochement entre le bref et la situation à laquelle, dans la pensée de nos contradicteurs, il devait remédier et qu'ils ont eux-mêmes décrite, suffit à convaincre tout homme de bon sens.

Est-ce là ce qu'il fallait attendre du gardien suprême de la doctrine? Est-ce là ce que réclamait une telle trahison de la vérité? Un tel péril? l'égarement des milliers d'âmes si dignes d'être désabusées? car, de l'aveu même de nos adversaires, le plus grand nombre étaient dociles et allaient se soumettre quand elles furent de nouveau trompées.

Est-ce là ce que réclamait la contagion toujours grandissante? car l'écrit corrupteur se multipliait il franchissait toutes les frontières, il atteignait toutes les retraites.

Était-ce là le remède à un si grand mal? Il eût été dérisoire; de l'aveu même de nos adversaires, il fût insuffisant, et les desseins de Mgr Dupanloup triomphèrent.

Ici, nous le sentons, la cause s'élève encore, ce

Digitized by Google

n'est plus seulement l'intégrité doctrinale de l'Évêque d'Orléans, c'est l'intrépidité, c'est la franchise, c'est la loyauté, c'est l'honneur de Pie IX que nous défendons. Comment! voici un Pape en face de l'hérésie la plus dangereuse et la plus obstinée qui soit de nos jours, déjà cent fois condamnée; il condense pour ainsi dire contre elle toutes les foudres dont il l'a déjà frappée, pour la détruire enfin. Or, voici qu'au moment où il la frappe, elle se relève audacieusement sous les coups destinés à l'écraser. Le Pape la saisit sous la plume la plus éloquente et la plus capable de la répandre et de la faire prévaloir, sous une plume autorisée aux yeux d'un grand nombre de fidèles, singulièrement perfide et insolente dans la circonstance, puisque c'est sous prétexte de soutenir la doctrine qu'elle la dénature; il la saisit dans un ouvrage que le monde entier va lire, qui produit sur les esprits surexcités une immense et profonde impression. Or, en face de cette violence, de cette perfidie, de cet immense péril, que va faire le Pape, le gardien de la vraie doctrine dénaturée avec l'acte le plus important de son pontificat, que va-t-il faire pour la défendre, pour défendre tant d'âmes abusées, pour se défendre lui-même? Adresser des éloges publics à l'hérétique, que dis-je, à l'hérésiarque? Oui, deux pages d'éloges dans lesquelles, après des hésitations, des remaniements (c'est le mot des adversaires), il glissera une timide réserve, imperceptible aux yeux que le préjugé n'a pas éclairés et qui seuls, en effet, l'apercevront.

Une telle supposition est une injure pour Pie IX,

Digitized by Google

et, selon nous, il n'en reçut jamais de plus cruelle.

Non, non; si Mgr Dupanloup, dans une circonstance aussi mémorable, avait eu le malheur d'enseigner l'erreur en voulant défendre la vérité, nous aurions vu autre chose : Pie IX l'avertissant avec les égards dus à ses services, mais avec une netteté et une fermeté inébranlables, et Mgr Dupanloup se rétractant et se soumettant comme la dernière brebis du troupeau. Au lieu de cela, nous avons eu un autre spectacle. Pie IX rebelle aux voix qui voulaient lui imposer l'ingratitude avec le silence, bénissant dans l'arêne son vaillant défenseur. Ce spectacle aussi a sa beauté.

Digitized by Google

CHAPITRE V

La brochure : « la Convention et l'Encyclique » et les suffrages de l'épiscopat.

I

S'il fallait un commentaire à la parole de Pie IX en cette circonstance, nous le trouverions aussi décisif, aussi glorieux qu'on puisse le désirer, dans le témoignage de l'épiscopat catholique tout entier. Mgr Dupanloup, si souvent honoré dans sa vie et après sa mort par les louanges du Pape, ne l'a guère moins été par celles des Évêques (1). Toutefois, jamais les hommages de l'épiscopat ne furent plus unanimes qu'à l'heure de sa vie où nous transporte le souvenir de *l'Encyclique* et du *Syllabus*. *Six cent trente évêques* lui

(1) Nous avons publié une partie de ces hommages dans notre opuscule : *Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Episcopat*, les Mandements, discours, lettres publiques et privées d'évêques français et étrangers de toutes les parties du monde y forment un digne écho au jugement du Souverain Pontife. C'est là encore un honneur unique. Il vient de se renouveler, nous l'avons vu, avec un nouvel éclat, dix ans après sa mort. Voir la brochure publiée à ce sujet, sous ce titre. *La Journée du 11 octobre 1888, à Orléans*, par M. l'abbé Tré, supérieur du Petit Séminaire. (Herluison, Orléans.)

Digitized by Google

écrivirent pour le féliciter du grand service rendu à la vérité et à l'Église par la publication de sa brochure, et, parmi eux, se rencontrent les noms les plus vénérables et les plus illustres par la science, par la doctrine, par l'éclat des luttes et des services rendus, par la sainteté, par la dignité, par la hauteur des fonctions ou du rang, toutes les autorités vivantes dans l'Église.

Qu'opposer à de tels suffrages? On a essayé pourtant d'en atténuer au moins la portée, et l'on a dit : « Ce ne sont que des accusés de réception! » On a pu le croire peut-être, ou du moins l'espérer, mais cette illusion n'est plus possible à la bonne foi. Les très nombreuses citations empruntées aux évêques de toutes les parties du monde et publiées par M. Lagrange, notamment dans la dernière édition de son *Histoire de Mgr Dupanloup*, l'anéantissent absolument. Non, ce sont des éloges, le plus souvent des éloges enthousiastes.

Supposer de tels éloges, de tels encouragements donnés par presque tous les évêques du monde catholique à une œuvre entachée d'hérésie, où la vraie doctrine aurait été dénaturée, où la parole du Pape eût été détournée de son véritable but; c'est faire injure à l'épiscopat et par conséquent à l'Église. C'est absolument impossible.

Jamais un tel écrit, jamais un *antisyllabus* n'aurait arraché les paroles que l'on va lire, aux hommes dont nous allons citer les noms :

A Mgr Chigi, nonce du Pape, à Paris : « Je ne puis finir sans vous exprimer de nouveau toute ma recon-

Digitized by Google

naissance pour cette nouvelle preuve que vous venez de donner à l'Église et au Saint-Siège, de votre zèle et de votre dévouement, et pour le *puissant appui* que vous apportez de nouveau et, si à propos, à la cause du Saint-Père. »

Au cardinal Caterini, l'un des promoteurs du *Syllabus* : « J'estime cet écrit, une œuvre admirable, une œuvre d'or. Quelle victoire remporte sur l'erreur l'éloquence au service de la vérité et de la justice. »

Au cardinal Deschamps : « C'est un monument impérissable... Je vous remercie pour l'immense bien que vous avez fait. Je le fais déposer dans la bibliothèque de mon grand séminaire pour l'instruction du jeune clergé. »

Au cardinal Guibert, archevêque de Paris : « Vous avez rendu bien des services à l'Église depuis que vous êtes évêque ; celui-ci est le plus grand. »

Au cardinal de Bonnechose : « Vous avez dit sur *la Convention et l'Encyclique* tout ce que je voulais dire. »

Au cardinal Caverot : « Cette défense de l'Encyclique est admirable ».

A l'archevêque de Munich : « Cet écrit donne le *vrai sens* des thèses du *Syllabus*. »

Au cardinal Pecci, aujourd'hui le glorieux Léon XIII : « Vous êtes le défenseur et le soutien du Saint-Siège. Je vous offre mes congratulations avec celles de tout l'univers. »

A l'archevêque de Spolète : « C'est un livre providentiel. »

Digitized by Google

A l'archevêque de Lisbonne : « Admiration pour l'ouvrage, vénération pour l'auteur, *adhésion* pour les doctrines qu'il soutient ».

A l'archevêque de Rennes : « Votre Grandeur a fait non seulement une belle œuvre, mais ce qui est bien plus encore pour un évêque, une bonne œuvre dont les résultats auront été immenses pour le bien de la sainte Église. »

Au cardinal de Bonald : « Je suis encore sous le charme de tout ce que j'ai trouvé dans vos pages d'utile, d'éloquent, de raisonnable. Je m'associe à tous les applaudissements qui vous sont prodigués. Je viens de lire la lettre que Sa Sainteté vous a adressée; elle est la juste récompense de votre zèle. » (On le voit, par son bref, s'il avait voulu blâmer Mgr Dupanloup, Pie IX aurait trompé tout le monde, et les évêques eux-mêmes.)

A l'archevêque de Sens : « C'est un immense service que vous avez rendu à l'Église. »

A l'archevêque de Gênes : « Le bien que cette publication a fait partout, est immense. »

A l'archevêque de Florence : « Je l'ai lu avec le plus grand plaisir à cause de l'ardent amour de l'Église qu'il respire, de la force des arguments, de la clarté des idées. Trois traductions italiennes en ont été publiées à Florence et sur-le-champ épuisées. »

A Mgr l'archevêque de Spolète : « Votre écrit classique et monumental vous place au rang des plus grands apologistes de l'Église... »

A Mgr Mermillod : « Monseigneur et vénéré Père,

Digitized by Google

j'ai besoin de vous dire qu'à Genève, où j'ai répandu votre incomparable écrit... toute l'Église vous acclame et vous bénit. »

A l'archevêque de Mayence : « Il a été donné à votre Grandeur de flétrir avec un art incomparable le mensonge et la trahison, et de donner à la vérité un témoignage entendu et compris par des milliers de lecteurs. »

A l'évêque d'Augsbourg : « Toute l'Allemagne catholique n'a reçu par cet écrit qu'une nouvelle occasion de célébrer le zèle fervent, les lumières invincibles d'un des plus éminents évêques de l'univers. »

Au patriarche de Jérusalem : « Impossible de vous dire, Monseigneur, quel bonheur m'a fait éprouver la lecture de cet admirable écrit. »

A l'évêque de Mossoul : « L'épiscopat est heureux d'avoir trouvé un si digne organe *de sa doctrine.* »

A l'évêque de Saint-Louis, en Amérique : « L'explication claire et convaincue que vous venez de donner de la lettre du Saint-Père, a rendu votre nom cher aux catholiques de tous les pays. »

A l'évêque de Buffalo : « J'adopte toutes vos idées et je désire me placer près de vous pour soutenir la cause de Dieu. »

A Mgr l'évêque de Plymouth, Angleterre : « Un évêque est heureux de voir les vrais principes si noblement vengés par un de ses frères. »

A l'évêque de Saint-Jacques de Compostelle : « Cet écrit est un de ceux qui vous honorent le plus. Je n'y trouve rien qui ne soit entièrement conforme au dogme catholique. »

Digitized by Google

A l'évêque de Tarragone : « L'écrit est non seulement une défense de l'Église et du Saint-Siège, mais encore une *apologie du droit public religieux du catholicisme*, et je lui donne volontiers mon suffrage. »

A l'évêque de Porto : « Inutile de vous dire, Monseigneur, que j'embrasse et que je suis la doctrine que vous défendez dans cet écrit avec autant d'énergie que d'éloquence. »

A l'évêque de Spire : « J'ai lu avec attention ce livre mémorable qui traite les questions les plus graves de notre temps avec une énergie, une sagesse et une logique admirables. »

A l'évêque de Fulda : « C'est vraiment un livre d'or, soit en ce qui regarde l'Encyclique, soit en ce qui touche la Convention, j'y adhère de tout mon cœur. »

A l'évêque de Sandwich (Canada) : « Votre triomphe, Monseigneur, est le triomphe de la vérité, de la justice et de l'ordre. »

A l'évêque de Natchez (Mississipi) : « La traduction anglaise de votre livre, qui vient de paraître aux États-Unis, va susciter dans tout le pays et produire les fruits que vous attendez. Il est temps que le monde entier voie les choses comme elles sont. »

A un évêque des Antilles anglaises : « Il n'y a pas une seule des propositions de votre livre à laquelle je ne sois prêt à souscrire. »

A un évêque de la République Équatoriale : « Non seulement j'approuve votre écrit et j'en confirme la doctrine; mais encore ma pensée est qu'on ne saurait trop le répandre. »

Digitized by Google

A l'évêque de Para : « J'ai intercalé dans une lettre pastorale une traduction de votre magnifique défense de l'acte pontifical. Je n'ai cru pouvoir mieux faire que d'adopter aussi solennellement ce travail. »

A l'évêque de Luxembourg : « Je me permets de constater que j'approuve entièrement tous les sentiments et toutes les idées que Votre Grandeur a si clairement énoncés et si noblement défendus. »

A l'évêque de Laybach : « Quant à l'Encyclique, tout le monde catholique vous applaudira pour avoir montré incontestablement que le Pape ne condamne pas ce qu'il y a de bon sens dans le progrès, de vraiment utile dans la civilisation moderne, de vraiment libéral et chrétien dans le libéralisme. »

A l'évêque de Fribourg-en-Brisgau : « Quant à l'Encyclique, vous l'exposez avec tant de clarté, vous confondez par des raisons si victorieuses l'ignorance et la mauvaise foi des adversaires, que vous avez bien mérité de l'Église universelle, vous avez donné le *vrai sens* de ce monument pontifical, l'Encyclique et le *Syllabus*, vous les avez mis par votre interprétation dans leur vraie lumière. »

A l'archevêque catholique d'Alep et de Séleucie : « Je m'associe pleinement à toutes les assertions émises par vous dans cet écrit. Je me conforme en tout à sa doctrine. »

A l'évêque de Porto-Rico : « Continuez, continuez, Monseigneur, je vous en conjure au nom du catholicisme, la glorieuse mission que vous vous êtes imposée, ou plutôt que la Providence vous a confiée. »

Digitized by Google

A ces témoignages, nous pourrions en ajouter d'autres par centaines, mais il faut se borner. Nous ne les avons pas choisis, nous les avons pris indistinctivement dans toutes les parties du monde catholique. Nos contradicteurs y reconnaîtront plusieurs des évêques dont ils ont le plus vanté la doctrine et l'autorité, et de qui les réserves fussent venues s'il y en avait eues à faire. Sont-ce là de simples accusés de réception? De tels hommages sur de telles lèvres sont-ils compatibles avec les accusations dont on a poursuivi la célèbre brochure? Ces accusations n'en sont-elles pas écrasées? A ceux qui prétendraient les maintenir contre de tels juges, nous dirions avec un éminent évêque : « Que faites-vous de l'autorité du Vicaire de Jésus-Christ et de l'autorité de l'épiscopat (1)? »

(1) Mgr l'évêque de Nancy, lettre à M. l'abbé Lagrange sur la *Vie de Mgr Dupanloup*.

Digitized by Google

Digitized by Google

CONCLUSION GÉNÉRALE

La grande et l'unique objection est donc anéantie et les louanges magnifiques données pendant cinquante ans à l'Évêque d'Orléans subsistent, et subsistent sans l'unique réserve signalée par ses accusateurs. En possession de ces documents authentiques, nous arrêterons-nous à quelques paroles vagues du Souverain Pontife où nos adversaires ont cru voir un blâme indirect adressé à Mgr Dupanloup, à ce bref, par exemple, où Pie IX prémunit le cercle catholique d'Orléans contre la contagion des erreurs libérales. Mais pareils brefs conçus dans des termes à peu près identiques, furent adressés vers la même époque à plusieurs comités catholiques, notamment à ceux de Belgique et de Milan; faudra-t-il en conclure que le cardinal Dechamps et l'archevêque de Milan en ont été atteints?

C'est là encore une supposition injurieuse à la mémoire de Pie IX. Il eût comblé de ses éloges

Digitized by Google

l'Évêque d'Orléans sans jamais lui adresser en face, ni en public, ni en particulier, nous l'avons démontré, le moindre avertissement, et il viendrait le dénoncer indirectement à ses prêtres et à ses fidèles, au mépris de toute hiérarchie? Ce rôle répugne absolument à la loyauté et à l'intrépidité de l'auguste Pontife. De plus, dans ce bref, l'on recommande aux membres du comité catholique d'obéir au signal de leur évêque (*obsequentes*). C'eût été un mauvais conseil s'il devait les égarer. Ce mot-là serait plutôt un avertissement à ceux qui contestaient l'autorité et la direction de l'Évêque, à propos de ces doctrines libérales, dont il est question dans ce bref. Que peuvent d'ailleurs de telles arguties contre le nombre et la force des témoignages invoqués par nous dans cet écrit? Que pèsent devant ces témoignages les dénonciations de quelques journalistes, prêtres ou simples laïques?

Il est temps d'en tirer la conclusion légitime et invincible. Nous ne prétendons pas, nous le répétons, qu'en louant si souvent notre grand Évêque, le Souverain Pontife ait consacré toutes ses idées. Il n'est pas dans les usages du Saint-Siège de donner à aucune œuvre ni à aucun homme une approbation si universelle et si absolue. Mais ce qui ressort invinciblement de ces documents, c'est l'inanité des attaques que nous avons rapportées et réfutées au cours de cet écrit, et elle est désormais anéantie sans retour cette légende qui a scandalisé tant d'âmes. Elles peuvent se rassurer et reprendre confiance dans la direction de leurs pasteurs. Pour maintenir dans l'Église la pureté de la

Digitized by Google

doctrine, il n'est pas besoin que la sainte hiérarchie y soit troublée et que la révolution y fasse invasion, que les fidèles y jugent leurs pasteurs. Pierre, toujours fidèle à sa mission, veille sur les brebis et sur les agneaux, sur les pasteurs et sur les fidèles. Il n'est pas vrai qu'un évêque entouré de la vénération de tout un peuple, mort en communion avec le Saint-Siège, ait pu, durant trente années, mêler à ses enseignements la plus pernicieuse erreur.

Un jour, à l'heure la plus mémorable peut-être des luttes et des triomphes de l'Évêque d'Orléans, Pie IX lui décernait cette magnifique louange : « Vous avez été pour l'Eglise et ce Saint-Siège comme un inexpugnable rempart. »

Ce que Mgr Dupanloup avait été pour l'Église et pour le Pape, le Pape lui-même par sa parole l'est encore et le restera pour la mémoire du grand Évêque, et les efforts de ses détracteurs viendront à jamais se briser contre ce rempart.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Préface..... I
Lettre de Mgr l'Evêque d'Orléans..... V
Lettre de S. Ém. le Cardinal Place, archevêque de Rennes..... IX
Lettre de Mgr l'Archevêque d'Aix..... XV
Lettre de Mgr l'Évêque de Nancy..... XIX

PREMIÈRE PARTIE

La thèse sur la constitution chrétienne des États et la doctrine de Mgr Dupanloup.

Préliminaires..... 3

PREMIÈRE SECTION

EXPOSITION DE LA DOCTRINE DE Mgr DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER. — La doctrine de Mgr Dupanloup, relativement à la loi sociale..... 13
CHAPITRE II. — La pensée de Mgr Dupanloup sur la réalisation du gouvernement chrétien dans le passé, le présent et l'avenir..... 21
CHAPITRE III. — La pensée de Mgr Dupanloup sur les libertés publiques et sur la liberté des cultes et de la presse en particulier..... 33
CONCLUSION..... 42

Digitized by Google

DEUXIÈME SECTION

RÉPONSES AUX ACCUSATIONS PORTÉES CONTRE LA DOCTRINE DE Mgr DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER. — Des présomptions..... 47
CHAPITRE II. — Dissentiment général entre Mgr Dupanloup et ses adversaires. — Les deux erreurs contraires..... 52
CHAPITRE III. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup relativement à la Révolution et aux principes de 89..... 73
(*Suite*). — La Thèse et l'Hypothèse..... 83
CHAPITRE IV. — La véritable erreur libérale..... 95
CHAPITRE V. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement à la civilisation et à la société moderne. — Des différents sens donnés à ces mots. — Comment il convient de les entendre..... 103
CHAPITRE VI. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement à la civilisation et à la société moderne. — Opinion de Mgr Freppel sur cette question. — La vraie pensée de l'Evêque d'Orléans sur la société moderne..... 113
CHAPITRE VII. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement aux libertés publiques. — La liberté limitée et la liberté illimitée..... 125
CHAPITRE VIII. — De la tolérance religieuse au cas où les catholiques reviendraient au pouvoir..... 139
CHAPITRE IX. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, relativement aux libertés publiques. — Les libertés civiles et politiques. — La monarchie du comte de Chambord, — La liberté de réunion sous l'Empire. — De l'intervention du bras séculier..... 150
CONCLUSION..... 167

DEUXIÈME PARTIE

L'Hypothèse et la conduite publique de Mgr Dupanloup.

PRÉLIMINAIRES..... 176

Digitized by Google

PREMIÈRE SECTION

LES ACTES PUBLICS

CHAPITRE PREMIER. — Des conquêtes réalisées par Mgr Dupanloup au profit de l'Eglise et de la société, et de ses revendications en leur faveur..... 181
CHAPITRE II. — De la fidélité de Mgr Dupanloup à l'idéal chrétien au milieu de ses travaux et de ses luttes... 188
CHAPITRE III. — Des arguments invoqués par Mgr Dupanloup dans sa défense de l'Eglise..... 201
CHAPITRE IV. — Des moyens et du langage employés par Mgr Dupanloup dans la défense de l'Eglise..... 207
CHAPITRE V. — Du langage et de l'attitude de Mgr Dupanloup vis-à-vis les hommes étrangers ou hostiles à la foi..... 214
CHAPITRE VI. — Mgr Dupanloup, M. Thiers et M. Guizot. 223

DEUXIÈME SECTION

ACCUSATIONS CONTRE LES ACTES PUBLICS DE Mgr DUPANLOUP

CHAPITRE PREMIER. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de la loi de 1850..... 231
CHAPITRE II. — De l'accusation portée contre Mgr Dupanloup à l'occasion de M. Cousin..... 239
CHAPITRE III. — Des attaques dirigées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses premières luttes en faveur du pouvoir temporel (1860-1870)..... 241
CHAPITRE IV. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses luttes à l'Assemblée nationale. — De ses discours en faveur du pouvoir temporel et de l'indépendance du Saint-Siège..... 252
CHAPITRE V. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup à l'occasion de ses discours à l'Assemblée nationale. — Sur les commissions de bienfaisance, sur la liberté de l'enseignement supérieur et l'aumônerie militaire..... 260
CHAPITRE VI. — Des accusations portées contre Mgr Dupanloup, à l'occasion de sa lettre à Minghetti, 1874.. 272
CONCLUSION..... 279

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE

Le Juge.

PREMIÈRE SECTION

LES LOUANGES ET LES ENCOURAGEMENTS DU SAINT-SIÉGE

CHAPITRE PREMIER. — Les accusateurs et le juge..... 287
CHAPITRE II. — Des efforts tentés pour atténuer les éloges adressés par le Pape à Mgr Dupanloup..... 299
CHAPITRE III. — Des louanges accordées par le Pape à Mgr Dupanloup, relativement à sa doctrine..... 310
CHAPITRE IV. — Des encouragements donnés par le Pape aux écrits de Mgr Dupanloup et du concours qu'il prête à leur propagation..... 320

DEUXIÈME SECTION

DE L'OBJECTION A L'OCCASION DU BREF SUR LE « SYLLABUS »

CHAPITRE PREMIER. — Des circonstances qui accompagnèrent et suivirent l'apparition du bref sur « la Convention et l'Encyclique ». — De l'hypothèse de nos adversaires..... 325
CHAPITRE II. — Le vrai sens du bref..... 337
CHAPITRE III. — De la prétendue réserve signalée par nos contradicteurs dans le bref adressé à l'Evêque d'Orléans, à l'occasion de sa brochure : « la Convention et l'Encyclique »..... 350
CHAPITRE IV. — La pensée intime de Pie IX sur la célèbre brochure..... 357
CHAPITRE V. — La brochure « la Convention et l'Encyclique » et les suffrages de l'épiscopat..... 364
CONCLUSION GÉNÉRALE..... 373

PARIS. — E. DE SOYE ET FILS, IMPRIMEURS, 16, RUE DES POSSÉS-SAINT-JACQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

ŒUVRES DE M. L'ABBÉ CHAPON

Mgr Dupanloup devant le Saint-Siège et l'Épiscopat. (Orléans. Herluison, éditeur, 17, rue Jeanne d'Arc.)

Panégyrique de Jeanne d'Arc, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 8 mai 1884, 2e édition. (Orléans. Herluison, libraire.)

Panégyrique de saint Charles, prononcé dans la cathédrale d'Orléans, le 4 novembre 1883. (Herluison, éditeur.)

Études d'Histoire religieuse. Réponse à M. Havet, professeur au Collège de France. (Extrait du *Correspondant*, Chapelliez, libraire, 29, rue de Tournon, à Paris.)

Mgr Dupanloup polémiste. (Herluison. Orléans.)

Lettre de M. l'abbé Chapon à M. l'abbé Morel. Réponse à quelques accusations. (Chapelliez, libraire-éditeur.)

Notice biographique sur M. le comte de Falloux. (Herluison, libraire à Orléans.)

Discours prononcé à la translation du cœur de Mgr Bougaud, évêque de Laval, dans la chapelle de la Visitation d'Orléans. (Herluison, éditeur, Orléans.)

Le Cœur de Notre-Seigneur Jésus-Christ et le Cœur de la France. Discours prononcé dans la basilique du Sacré-Cœur, à Montmartre. (Extrait des *Annales religieuses d'Orléans.*)

Marie Espérance de la France. Discours prononcé dans la basilique de Notre-Dame de Lourdes. (Extrait des *Annales religieuses d'Orléans.*)

Discours sur l'Apostolat de la Prière, prononcé dans l'église de Saint-Paul d'Orléans. (Extrait des *Annales religieuses d'Orléans.*)

A PARAITRE PROCHAINEMENT

La Défense du pouvoir temporel et de l'indépendance du Saint-Siège, par Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans. Recueil complet par ordre chronologique, de toutes les brochures, lettres, discours composés sur cette question, par Mgr Dupanloup, avec des notes et une introduction par M. l'abbé CHAPON.

E. DE SOYE ET FILS, IMPR., 18, R. DES FOSSÉS-S.-JACQUES.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

CELLED
6/D454
MAY 28 4 1978

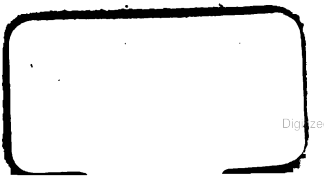

Digitized by Google

Digitized by Google